

DOCUMENT RESUME

ED 375 683

FL 022 573

AUTHOR Belyazid, Fatima Zahra, Ed.; And Others
 TITLE Actes des 8e Journees de linguistique (1994)
 (Proceedings of the Eighth Linguistics Days (March
 24-25, 1994)).

INSTITUTION International Center for Research on Language
 Planning, Quebec (Quebec).

REPORT NO ISBN-2-89219-248-X
 PUB DATE 94
 NOTE 183p.; Colloquium, organized by the Association des
 etudiants diplomes inscrits en langues et
 linguistique (AEDILL).

PUB TYPE Collected Works - Conference Proceedings (021)
 LANGUAGE French

EDRS PRICE MF01/PC08 Plus Postage.
 DESCRIPTORS Adolescents; African Languages; Bilingual Education;
 Child Language; Code Switching (Language); Computer
 Assisted Instruction; Computer Oriented Programs;
 Computer Software; *Discourse Analysis; Editing;
 English; Foreign Countries; Form Classes (Languages);
 French; *Grammar; Interviews; Language Planning;
 Language Research; *Language Variation; Lexicology;
 *Linguistic Borrowing; Linguistic Theory; News
 Reporting; Oral Language; Phonology; Portuguese;
 Regional Dialects; Religion; Research Methodology;
 Sociolinguistics; Spanish; Specialization; Tenses
 (Grammar); *Translation; Uncommonly Taught Languages;
 Verbs; Vocabulary; Vowels

IDENTIFIERS Acadia; Africa; *Canada; Clitics; *French (Canadian);
 Ontario; Quebec; Quebec (Montreal)

ABSTRACT

Thirty-five papers, all but one in French, presented at the conference on research in linguistics are presented here. Topics include: verb tenses in English; computerized text analysis program; study of specialized terminology; court translation in Canada; subject-verb agreement in English; bilingual editing; swearing with religious words; language of news reporting; French-Brazilian Portuguese word borrowing; bilingual education; use of the term "OK" in Montreal French; attributive function of transitive verbs; language planning in Africa; terminology in translation; descriptive vs. prescriptive linguistics (in English); recording laughter and closure in a sociolinguistic interview; clitics; vowels in Quebec French; analyzing oral spontaneous discourse; French verb value; code-switching in Ontario; Acadian child and adolescent language; the cluster condition in Spanish; nasal vowels in Kinyarwanda; variability as a functional element in communication; the vocabulary of computer-assisted instruction; language rhythm in Quebec French; practical problems in linguistic research methodology; North American English borrowing from Canadian French. Most papers contain references. (MSE)



CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON LANGUAGE PLANNING

ED 375 683

Actes des 8^e Journées de linguistique (1994)

Sous la direction de

*Fatima Zahra Belyazid – Souad Belyazid
Guylaine Cochrane – Josée Côté
Julie de Blois – Mireille Faucher
Franciska Jean – Wafaa Zouali*

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS
MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

Denise
Deshaies

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES
INFORMATION CENTER (ERIC)."

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION
CENTER (ERIC)

This document has been reproduced as
received from the person or organization
originating it.
 Minor changes have been made to improve
reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this docu-
ment do not necessarily represent official
OERI position or policy.

Publication B-197

FACULTÉ DES LETTRES



BEST COPY AVAILABLE

1994

2022513

Actes des 8^e Journées de linguistique (1994)

Sous la direction de

***Fatima Zahra Belyazid – Souad Belyazid
Guylaine Cochrane – Josée Côté
Julie de Blois – Mireille Faucher
Franciska Jean – Wafaa Zouali***

B-197

1994

**CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE
INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON LANGUAGE PLANNING
QUÉBEC**

3

Données de catalogage avant publication (Canada)

Journées de linguistique (8^e : 1994)

Actes des 8^e Journées de linguistique. 1994

(Publication B ; 197)

Journées organisées par l'Association des étudiants diplômés inscrits en langues et linguistique et tenues les 24 et 25 mars 1994.

Comprend des réf. bibliogr.

Comprend du texte en anglais.

ISBN 2-89219-248-X

1. Linguistique - Congrès. 2. Sociolinguistique - Congrès. 3. Traduction - Congrès. 4. Aménagement linguistique - Congrès. 5. Français (Langue) - Québec (Province) - Congrès. 6. Linguistique - Informatique - Congrès. I. Belyazid, Fatima Zahra. 1964- . II. Association des étudiants diplômés inscrits en langues et linguistique. III. Centre international de recherche en aménagement linguistique. IV. Titre. V. Collection: Publication B (Centre international de recherche en aménagement linguistique) ; no 197.

P23.J68 1994

410

C94-941433-6

Conception de l'affiche: CLAUDE FORTIN

© CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

Dépôt légal (Québec) - 4^e trimestre 1994

ISBN: 2-89219-248-X

**Pavillon
La Laurentienne**

**Salles 1416 et 1430
Université Laval**

Colloque étudiant Organisé par l'AÉDILL

**L'Association des étudiantes
et étudiants diplômés
inscrits en langues
et linguistique de
l'Université Laval**

phonologie lexicologie
syntaxe morphologie écrit
psychomécanique didactique
psycholinguistique
neurolinguistique
lexicographie production
scientifique



phonétique analyse de discours
perception langue seconde oral
fonctionnalisme terminologie
dialectologie sociolinguistique
aménagement linguistique
sémantique générativisme
traduction

Les 1^{re} Journées de linguistique
Les 2^{es} Journées de linguistique
Les 3^{es} Journées de linguistique
Les 4^{es} Journées de linguistique
Les 5^{es} Journées de linguistique
Les 6^{es} Journées de linguistique
Les 7^{es} Journées de linguistique

Les 8^{es} Journées de linguistique
les 24 et 25 mars 1994

Avant-propos

Les Actes des 8^e Journées de linguistique rassemblent les textes des communications qui ont été présentées les 24 et 25 mars 1994. Ce colloque vise à permettre aux étudiants-chercheurs de présenter, dans un cadre scientifique, les résultats de leurs recherches ou leurs réflexions. Organisé par l'Association des étudiants diplômés et inscrits en langues et linguistique (AÉDILL), ce colloque constitue une des seules occasions où il est possible de prendre connaissance de la variété des travaux menés en langues et linguistique, tant à l'Université Laval que dans les autres universités.

Jouissant d'une popularité sans cesse grandissante et d'un nombre accru de participants, les 8^e Journées de linguistique n'auraient pu avoir lieu sans le concours de plusieurs organismes universitaires. Le comité organisateur tient à remercier chaleureusement le **Département de langues et linguistiques**, la **Faculté des lettres**, l'**Union des gradués inscrits à Laval (UGIL)** et la **Faculté des études supérieures** pour leur soutien financier, ainsi que le **Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL)** pour la publication des Actes. Nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la mise sur pied de cet événement.

Le Comité organisateur des 8^e Journées de linguistique:

Fatima Zahra BELYAZID	Julie DE BLOIS
Souad BELYAZID	Mireille FAUCHER
Guylaine COCHRANE	Franciska JEAN
Josée CÔTÉ	Wafaa ZOUALI

Table des matières

Avant-propos	iii
1 Les effets d'un changement de la représentation du présent: le cas de l'anglais MARC-ANDRÉ BÉLANGER	1
Université Laval	
2 L'utilité du correcteur automatique HUGO 7.1 dans la correction des textes des apprenants en langues secondes FATIMA-ZAHRA BELYAZID	7
Université Laval	
3 Terminologie et spécialiste: un mariage arrangé SOUAD BELYAZID	13
Université Laval	
4 La traduction juridique au Canada MICHEL D. BERGERON	19
Université Laval	
5 L'accord du verbe au sujet en anglais: une simple question de "bon" sens NATHALIE BISSONNETTE	25
Université Laval	
6 La finalité-fidélité comme nouveau paramètre en révision bilingue; une approche pédagogique LOUISE BRUNETTE	31
Paris III – Sorbonne Nouvelle	
7 Les sacres se meurent-ils? GUYLAINE COCHRANE	37
Université Laval	
8 Extraction automatique de l'information terminologique: une utilisation de la mémoire textuelle PATRICK DÉROUIN	43
Département de linguistique et traduction, Université de Montréal CIRAL, Université Laval	

9	<i>Le discours rapporté: stratégies énonciatives et argumentatives. Le traitement de la crise du Golfe dans des journaux de la presse marocaine d'expression française</i>	
	FATIMA EL MANKOUCH	49
	Université du Québec à Chicoutimi	
10	<i>Entre le français et le portugais du Brésil: des mots migrants</i>	
	ENILDE FAULSTICH	55
	Universidade de Brasilia – LIV	
	Université Laval – CIRAL	
11	<i>L'éducation bilingue: le point sur la question</i>	
	HÉLÈNE GAUVREAU	61
	Université McGill, Montréal	
	ANTONIO BERNARDELLI	
	Université McGill, Montréal	
12	<i>Une analyse fonctionnelle de la particule discursive OK en situation d'entrevue en français montréalais</i>	
	TROY HEISLER	67
	Université Laval	
13	<i>La fonction attribut et les verbes transitifs</i>	
	FRANCISKA JEAN	73
	Université Laval	
14	<i>Esquisse d'une nouvelle approche de l'aménagement linguistique en Afrique</i>	
	SÉKOU KABA	79
	Université Laval	
15	<i>Traduction et terminologie: lexicologie et terminologie</i>	
	CATHERINE KAPI	85
	Université Laval	
16	<i>Descriptivism vs Prescriptivism: Findings and Problems</i>	
	PIERRE LABRANCHE	91
	Université Laval	
17	<i>Une proposition de classement fonctionnel du rire en situation d'entrevue sociolinguistique</i>	
	STEVE LAGRECA	97
	Université Laval	

-
- 18 **Quelques réflexions sur les clitiques**
PIERRE LARRIVÉE 103
Université Laval
- 19 **La fréquence intrinsèque des voyelles en français québécois**
JULIE LAVOIE 109
Université Laval
- 20 **Les Types d'arguments du discours oral spontané**
GUYLAINE MARTEL 115
Université Laval
- 21 **La valeur conceptuelle des verbes être et avoir en français**
BRIGITTE MARTIN 121
Université Laval
- 22 **Choix linguistiques et alternances de langues: Le cas du franco-ontarien**
NATALIE MELANSON 127
Étudiante de 2^e cycle
Université Laval
- 23 **Collocateur, première version d'un logiciel de reconnaissance semi-automatique d'expressions**
ABDELKRIM MOKHTARI 133
Étudiant de 3^e cycle
Université de Moncton
- 24 **Marques de clôture et complétude dans les entrevues sociolinguistiques**
BERNARD OUELLET 139
Université Laval
- 25 **Études des relatives de la langue parlée en Acadie (Moncton, Nouveau-Brunswick) par les enfants et les adolescents**
AGNÈS PICOLET-CRÉPAULT 145
Université de Moncton
- 26 **Le discours rapporté dans la presse écrite: Influence du contrat médiatique**
GILBERT RODRIGUE 151
Université de Montréal

27	<i>La Cluster Condition en espagnol: d'un effet de marque au rejet complet</i>	
	YVAN ROSE	155
	Université Laval	
28	<i>L'adaptation des voyelles nasales en kinyarwanda: L'effet du principe de préservation</i>	
	YVAN ROSE	161
	Université Laval	
29	<i>De la variabilité considérée comme un élément fonctionnel de la communication</i>	
	SERGE SANTI	167
	Institut de Phonétique d'Aix-en-Provence	
30	<i>Le vocabulaire de l'EAO: Une étude lexicologique</i>	
	GUY SAVARD	173
	Université Laval	
31	<i>"Moi, j'suis poli hein" Élément discursif universel?</i>	
	PETER-MARTYN STROUD	179
	Université Laval	
32	<i>Étude exploratoire du rythme en français québécois</i>	
	LINDA THIBAUT	185
	Université Laval	
33	<i>Un cas de supplétisme verbal: En allant jusqu'à</i>	
	PHILIPPE L. VALIQUETTE	191
	Université Laval	
34	<i>Enquêtes linguistiques aux Îles-de-la-Madeleine: problèmes pratiques</i>	
	DOMINIQUE VEILLEUX	197
	Université Laval	
35	<i>L'apport du français nord-américain à l'anglais des États-Unis d'après les relevés du Dictionary of Americanisms de M.M. Mathews</i>	
	ROBERT VÉZINA	203
	Université Laval	

Les effets d'un changement de la représentation du présent: le cas de l'anglais

MARC-ANDRÉ BÉLANGER
UNIVERSITÉ LAVAL

0. INTRODUCTION

Le lecteur se référera à Korrel (1992) pour une mise en situation complète.

Dans les langues indo-européennes, le temps est grammaticalement conçu comme étant linéaire. Ceci pose le problème de la détermination du temps présent, particulièrement dans les langues germaniques. En effet, celles-ci ne possèdent pas de présent délimité (comme dans le cas du français), mais plutôt une opposition passé/non-passé. Selon Korrel (1992), une différente conception de l'instant présent existe entre l'anglais d'un côté et le néerlandais et l'allemand de l'autre. Mon but n'est pas ici d'étayer sa thèse, mais bien d'explorer quelles sont les répercussions sur le système verbal de l'anglais de cette représentation du présent. Je vais donc tenir l'hypothèse de Korrel pour acquise. Selon ses recherches, le néerlandais et l'allemand représentent le présent comme en partie déjà actualisé (présent ω) et l'anglais, comme entièrement potentiel, à venir (présent α).

Je postule, provisoirement, qu'étant donné que l'anglais semble être la seule langue germanique avec un présent α , l'original était ω . Ce postulat semble être appuyé par certaines particularités du vieil-anglais. Une question se pose donc: quels effets le changement de la représentation grammaticale du présent a-t-il eu sur le système verbal anglais?

1. L'AUXILIAIRE *BE*

Une conséquence de cette différence au niveau du *present perfect* tient à la non-utilisation de l'auxiliaire 'être' (*be*). En effet, l'anglais a depuis longtemps abandonné cet auxiliaire pour le *perfect*; les utilisations de derniers siècles n'étant dus qu'à une volonté d'effet archaisant (cf. Tolkien, *The Lord of the Rings*). Le cas de «he is gone» est particulier, on peut d'ailleurs lui rapprocher le fait qu'en français parlé (familier), «aller» est un des seul verbe dont le passé composé ne peut être construit avec «avoir». Que l'auxiliation avec *be* soit presque disparu en anglais moderne peut être constaté par les diverses attaques par des grammairiens du XVIII^e et XIX^e siècles sur celle-ci (cf. Visser 1973: §1898).

Cette chute de *be* a surtout été attribuée à une surcharge de

l'auxiliaire, due au passif (Mustanoja 1960: 501) et/ou au *progressive*. Le problème avec la première explication est que le verbe 'être' en tant qu'auxiliaire de la périphrase perfective est encore courant en néerlandais, en allemand et en français bien que le passif soit franchement établi dans ces langues. Pour ce qui est du *progressive*, ceci n'est pas très probant, les deux périphrases étant très différentes, et l'auxiliaire ne pouvant s'en plaindre.

L'auxiliaire 'être' est utilisé principalement avec les participes passés de verbes de déplacement ou de devenir. Il marque le résultat d'un événement ne pouvant se continuer sous sa forme; c'est un passif où agent et patient coïncident. Pour que cela puisse se produire, il doit y avoir également coïncidence de l'auxiliaire avec une partie du participe; le sujet doit absolument être dans l'état exprimé par le participe, pas seulement en résultat, pour pouvoir faire et subir à la fois.

Ceci ne peut être le cas que si le verbe se trouve en partie dans un état révolu, actualisé, puisque le participe passé est la forme quasi-nominale totalement révolue. Il faut donc un présent contenant une partie ω , ce qui n'est pas (ou plus) le cas pour l'anglais.

2. LE PROGRESSIVE

Il est impossible, en anglais, de représenter par le présent simple un événement en progression, déjà engagé et ayant encore à se développer, se qui peut se faire en allemand («es regnet») ou en français («il pleut»). Le *simple present* peut représenter un événement en cours («The earth revolves around the sun») mais il s'agit là d'événements statiques (monophasiques) en ce que chacun des instants de sa continuité est identique aux autres, il n'y a pas de progression au niveau de l'action exprimée par le verbe.

L'anglais est donc poussé, par nécessité expressive, à créer une périphrase pouvant combler ce besoin: le *progressive* où le participe présent représente l'événement comme en partie actualisé. L'anglais est donc la seule langue germanique qui ait une telle forme verbale depuis si longtemps.

3. NEGATION ET INTERROGATION

Le non-passé (présent) anglais étant totalement virtuel, nullement actuel, un problème psychologique se pose: comment est-il possible de nier ou de mettre en doute un événement présent si celui-ci n'existe pas encore? Il est actualisé, d'un point de vue psychologique par l'affirmation, la mise en doute ou la négation ne l'affecte pas de ce point de vue. Il faut donc utiliser un subterfuge: le faire passer par un auxiliaire. D'aucun diront qu'en français on peut nier le futur, bien que celui-ci ne soit pas encore actualisé. Peut-on vraiment dire qu'il n'est pas vu comme en parti actualisé, en ce qu'il serait une transposition, à un moment vu comme ultérieur, de la représentation du

présent? (Voir plus loin la brève discussion sur le statut du passé).

Les auxiliaires sont des espaces temporeux généraux, des formes presque vides, qui établissent les conditions d'existence de leurs attributs. Les conditions peuvent donc être niées ou interrogées. D'où la création et l'utilisation de l'auxiliaire *do*. Lorsqu'on utilise *do* pour nier («I don't know»), la condition d'actualisation de l'infinitif est la non-existence; *do* en interrogation («Do you know?») le pose comme possible, comme étant à être défini. Les autres auxiliaires ne nécessitent pas *do* car ils posent eux aussi des conditions d'existence.

4. L'INFINITIF AVEC ET SANS TO

Le présent étant potentiel, celui-ci se trouve être, d'une certaine façon, en coïncidence avec l'infinitif. L'infinitif est la forme la plus générale du mode quasi-nominal, elle est entièrement à être réalisée. Dans son étude sur l'infinitif anglais, Duffley (1992) explique l'utilisation de la préposition *to* par un besoin expressif de représenter l'événement décrit par le premier verbe (le support) comme précédant l'événement de l'infinitif, c'est-à-dire en posant la condition.

Dans les langues germaniques à présent ω , cette distinction n'a pas lieu, il y a déjà une barrière entre le présent et l'infinitif, le présent étant partiellement réalisé (ou considéré d'une certaine façon tel). Le «*to* infinitive», qui ne se retrouve à grande fréquence qu'en anglais (si bien que *to* dans ce cas est considéré par certains comme un mot vide de sens, un *dummy word*) ré-établit cette séparation.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que l'utilisation grandissante de *to* correspond historiquement à celle du *progressive* comme forme grammaticale fixe (ca. XIV^e s.).

5. LES AUXILIAIRE MODAUX

Une autre différence importante entre l'anglais et les autres langues germaniques (et le français) pourrait bien être elle aussi expliquée (ou explicitée) par une représentation différente du présent; il s'agit des particularités des auxiliaires modaux anglais. En effet, ceux-ci ne peuvent être en colocation directe ni ne portent la marque de la 3^e p.s. du présent (le -s) — bien qu'ils portaient celle de la 2^e p.s. (-st). De plus, il ne prennent pas de *to* avec l'infinitif.

Deux indices semblent indiquer une résolution de ce problème: premièrement, les modaux ont été nommés par certains grammairiens verbes *présents-prétérits* car certains proviennent, historiquement, de formes passées de verbe 'pleins' qui ont par la suite acquis des formes passées pour eux-même, par sémiologie analogique. Deuxièmement, au passé les verbes anglais (sauf *be*) n'ont pas d'inflexion personnelle, excepté, du temps où elle était de mise, à la

2^e p.s. («thou thankedest»). Comme je l'ai indiqué à l'instant, les modaux aussi ne prenaient que cette terminaison («thou canst»).

L'hypothèse que je propose est celle-ci: ces verbes seraient restés dans le présent ω , d'où l'absence du *-s* et du *to* avec l'infinitif. Pourquoi? Leurs signifiés lexicaux sont ceux de l'établissement de conditions, mais plus pour de simples auxiliaires; ils ne font qu'établir le type de condition: nécessité, probabilité ou possibilité. Ils sont donc l'expression d'une antériorité logique plus que d'une condition d'existence. Tout comme le *simple past* ou l'imparfait dans les propositions avec «si», l'antériorité logique est marquée par une forme d'époque passée.

Cette conservation de l'ancien état du présent peut également expliquer pourquoi les auxiliaires modaux anglais n'ont pas de forme quasi-nominale, donc pas de colocation directe (dans le dialecte courant): ils sont sortis des conditions normales de constitution de l'image grammaticale du temps en anglais. De plus ceci expliquerait l'existence de deux verbes «will»: l'auxiliaire modal «he will go» et le verbe plein «he wills it on me». Lors de la transformation de la représentation grammaticale du présent en anglais, l'utilisation auxiliaire de «will» se serait scindée de sa contrepartie pleine qui serait demeurée (par opposition à «can» ou «shall») ne subissant pas de concurrence de la part d'un autre verbe. Mais ceci n'est que le début d'un éclaircissement, et plus de recherche sur ce sujet spécifique devra être effectuée avant d'avoir une meilleure vue de ce que sont les auxiliaires modaux anglais.

Tout ceci s'applique également au passé grammatical (comme il semble s'appliquer au futur français): celui-ci place grammaticalement un événement dans le passé, et ce, de façon analogique au présent: étant ou non en partie actualisé, tout dépendant de la langue utilisée.

Ces différentes élucidations à partir d'un seul fait explicatif tendent à soutenir le vraisemblance de l'hypothèse Korrel et ouvrent la porte à une nouvelle compréhension des particularités du système verbal de l'anglais - et peut-être d'autres systèmes, comme le celui des démonstratifs.

BIBLIOGRAPHIE

BRINTON, L. J. (1988) *The Development of English Aspectual Systems*. Cambridge: University Press.

DUFFLEY, P.J. (1992) *The English Infinitive*, (English Language Series 19). London/New-York: Longman.

KORREL, L. (1992) «The use of the present perfect in English and in Dutch: A look behind the scenes.» in *Lingua* 89,1-37. North-Holland.

MUSTANOJA, T.F. (1960) *A Middle English Syntax*. Helsinki: Société Néophilologique.

VISSER, F. Th. (1973) *An Historical Syntax of the English Language*. (Vol. IIIb). Leiden: E.J. Brill.

FATIMA-ZAHRA BELYAZID
UNIVERSITÉ LAVAL

Le but de tout apprenant d'une L2 est d'atteindre une certaine maîtrise de l'écrit dans la langue cible, d'une part, pour avoir un texte bien présenté avec le minimum d'erreurs, et d'autre part, pour que son message soit bien décodé et compréhensible.

Un des points problématiques de l'ensemble des activités menées dans l'enseignement de l'écrit concerne la révision de textes écrits. Le processus de révision comme champ d'investigation n'a pas beaucoup intéressé les chercheurs jusqu'ici. Bartlett (1982), qui s'est beaucoup intéressé aux composantes du processus de révision, en a identifié trois: la détection, l'identification et la correction. Ces composantes sont des étapes par lesquelles le scripteur passe, à la fin ou durant la rédaction. Bon nombre d'étudiants ne révisent pas leurs textes parce qu'ils trouvent que réviser est fastidieux. Nous nous demandons s'il est possible de développer cette capacité de réviser chez les scripteurs.

1. La place occupée par l'ordinateur dans ce domaine

Déjà en 1985, il y eut la confirmation que l'écrit assisté par ordinateur rend la composition et la révision plus faciles et plus agréables et peut renforcer le désir des étudiants à apprendre et à écrire. Cette idée est toujours vraie parce que, si on consulte les résultats des recherches faites en 1991 jusqu'à 1993, on trouve que l'ordinateur est utilisé comme un outil pour libérer les étudiants des tâches mécaniques, aussi il les motive, parce que les étudiants qui

utilisent les logiciels d'aide à la révision ne limitent pas les changements dans les textes à des tâches superficielles, (des corrections d'orthographe, ou de ponctuation) mais ils poussent leurs révisions plus loin, c-à-d, qu'ils révisent le contenu.

Pour cette recherche, nous avons choisi le logiciel Hugo 7.1 à cause de la démarche pédagogique utilisée pour traiter les erreurs.

2. Aperçu sur le fonctionnement de Hugo 7.1

Nous travaillons sur la dernière version (Automne 1993). C'est un logiciel conçu par Logidisque. La première version est apparue en 1988, depuis il y eut des modifications et des améliorations dans le logiciel. En 1990, l'analyse de la phrase fut introduite. En 1991, la sixième génération, puis en 1993, la génération 7 ont été marquée par l'enrichissement de la vérification. Selon ses réalisateurs, Hugo 7.1 vérifie plusieurs types d'erreurs. Il apporte en plus plusieurs aides à la révision du texte par la puissance de ses suggestions, par ses facilités d'édition, par l'accès aux dictionnaires et aux conjugueurs, et enfin par la consultation des règles de grammaire.

Nous avons analysé le fonctionnement du logiciel choisi sur des copies d'étudiants (apprenant le français comme langue seconde à l'Université Laval) pour voir s'il atteint un niveau de performance qui en rende l'utilisation efficace lors de la révision. Ceci pour vérifier si le correcteur amène l'apprenant scripteur à se poser des questions sur son texte écrit.

Au cours de l'analyse des textes, effectuée sur Hugo 7.1, nous nous sommes posée plusieurs questions suite à certaines remarques faites par le logiciel. Tantôt elles étaient justes, tantôt elles étaient douteuses ou incorrectes. Nous savons d'avance qu'un texte erroné n'est pas facile à corriger, que ce soit pour un être humain ou pour un logiciel programmé à cette fin. Pour cette raison, nous ne demanderons pas l'impossible de la part de Hugo 7.1, mais nous

suivrons les points annoncés par ses réalisateurs. Autrement dit, nous n'exigerons pas plus que ces derniers. De surcroît, nous tiendrons compte de ses limites.

Durant l'analyse des textes, nous avons relevé quelques points que nous considérons pertinents. Certaines corrections suggérées par Hugo pourront enrichir les connaissances de l'étudiant et l'inciter à continuer sa révision avec enthousiasme. Alors que d'autres pourront facilement le dévier et le décourager, car, par la suite, il aura un texte incompréhensible comportant encore plus d'erreurs.

Dans la phrase suivante:

*** Ce fait nous a fait nous arrêter**

L'erreur détectée est la suivante:

<fait> mauvais accord en nombre avec <nous>

Hugo 7.1 présente sa correction comme suit:

Singulier <j a fait nous arrêter>

Pluriel <nous a faits nous arrêter>

La règle qu'il a suivi pour détecter l'erreur est la suivante:

Le participe passé d'un verbe conjugué avec <avoir> s'accorde avec le complément d'objet direct qui le précède.

Le cas suivant présente, selon Hugo 7.1, la même erreur:

*** Nous les avons regardé**

<regardé> mauvais accord en nombre avec <les>

La phrase corrigée n'a pas été présentée par Hugo 7.1. Ce dernier a travaillé avec la même règle dans les deux cas précédents. Sauf que, dans le premier cas nous avons abouti à des phrases erronées, tandis que dans le deuxième cas, la règle s'applique bien.

Dans l'exemple suivant Hugo 7.1 a détecté la vraie erreur,

*** Tout les gens qui sortaient**

L'erreur est la suivante:

<Tout> mauvais accord en nombre avec <gens>

La correction donnée par Hugo 7.1 est la suivante:

Pluriel <Tous les gens qui sortaient>

Les phrases suivantes présenteront quelques cas douteux. La phrase formulée par l'étudiant est la suivante:

*** j'ai demandé**

Hugo 7.1 a vu que c'est une erreur de:

<J> mauvais accord en personne avec <ai demandé>

Et il l'a corrigé de la sorte:

3ème personne <instant, puis j a demandé:>

Hugo 7.1 supprime les apostrophes, ce qui cause chez lui des confusions (par la suite chez les utilisateurs) et les règles sont mal employées.

*** Je marcha en me traînant les pieds**

<je> mauvais accord en personne avec <marcha>

Il suggère:

1ère pers. <Je marchai en me traînant>

2ème pers. <tu marchas en me traînant>

3ème pers. <il marcha en me traînant>

*** des yeux pleines d'amour**

<pleines> mauvais accord en genre avec <yeux>

Masculin <des yeux pleins d'amour>

*** En approchant la foule amassé autour des cabinets...**

<amassé> mauvais accord en genre avec <foule>

Féminin <La foule amassée autour des cabinets>

*** ému par son impatience...**

L'erreur relevée par Hugo 7.1 est la suivante:

<son> mauvais accord en genre avec <impatience>

Hugo 7.1 n'a pas donné de correction pour cette phrase.

En outre, dans le cas suivant, nous avons une phrase bien construite. Mais, selon Hugo 7.1 elle est erronée:

*** Vous n'avez pas le droit**

Le genre de faute est:

<avez> devrait être à l'impératif.

La correction s'est effectuée de la sorte:

<vous n ayez pas le droit>

*** Après qu'il se soit lavé**

<soit> le verbe principal ne devrait pas être au subjonctif.

Indicatif <il s'est lavé>

Dans ce cas la phrase corrigée peut être acceptée, mais pas dans le

premier cas.

*** Bien qu'elle soit couverte d'un manteau**

<soit> le verbe principal ne devrait pas être au **subjonctif**

Correction Indicatif <qu'elle est couverte..>

A côté de ces cas démontrés précédemment, nous avons rencontré d'autres sortes d'erreurs détectées par Hugo 7.1, tel que l'emploi du passé simple. Dans le guide de Hugo 7.1, le passé simple est considéré comme non souhaitable dans les lettres d'affaires et rapports. Hugo 7.1 s'arrête devant les mots qu'il ne reconnaît pas, il les considère comme des mots inconnus, aussi il s'arrête devant les phrases longues. En raison des apostrophes supprimées, Hugo 7.1 relève des phrases sans verbe ou des pronoms sans verbe etc.

Nous souhaitons que les apprenants suivent les stratégies de révision pendant le processus de l'écrit, et qu'il puissent profiter de l'outil informatique, et ce en réfléchissant aux réponses que cet outil leur présente. Surtout que Hugo 7.1 donne un choix de phrases, puis il donne la possibilité de consulter la règle que lui-même a consulté. C'est vrai que Hugo 7.1 fait beaucoup d'erreurs, dans ce cas, il ne faut pas que les apprenants le suivent aveuglément. Il faut qu'ils se posent des questions (qu'ils s'autoquestionnent) sur les détections et les suggestions de Hugo 7.1, qu'elles soient correctes ou fausses, ainsi la consultation d'Hugo 7.1 sera plus rentable.

BIBLIOGRAPHIE

BISAILLON, Jocelyne (1991). Enseigner une stratégie de révision de textes à des étudiants en langue seconde, faibles à l'écrit: un moyen d'améliorer les productions écrites. CIRAL, B-182, U. Laval, Québec, 162 p.

SOUAD BELYAZID
UNIVERSITÉ LAVAL

Terminologue et spécialiste: un mariage arrangé, un titre qui couvre un aspect très important de la recherche terminologique. En tant que discipline qui oeuvre dans le domaine du vocabulaire des langues de spécialité, la terminologie cherche à établir des dictionnaires qui peuvent aider les spécialistes dans leurs tâches et servir, par conséquent, à unifier la terminologie de chaque discipline.

Pour ce faire, on s'attend à ce que les deux spécialistes respectifs du domaine de la terminologie et du domaine technique ou scientifique en cause, s'unissent pour mener à bien la recherche terminologique. Certes, le terminologue et le spécialiste sont deux experts de deux domaines totalement différents, liés par le lien sacré de la langue.

Ainsi, le premier, expert en langue, est poussé par le désir d'identifier la terminologie existante du domaine, de la corriger et de l'organiser. Il va, donc, soigner l'outil de travail du second, en l'aidant sur le plan terminologique à trouver, à améliorer et même à implanter les termes les plus adéquats dans l'usage.

Alorsque le second qui, lui, est *«l'expert d'un métier ou d'une profession, associé à des travaux de terminologie à titre de consultant ou d'informateur»*(1993), joue le rôle de *«témoin de l'usage qui permettra d'infirmer ou de confirmer les hypothèses établies par le terminologue à partir de la documentation»*(1980). C'est finalement un rôle de *«guide touristique»* qu'il jouera puisqu'il aidera le terminologue à découvrir un milieu étranger en le familiarisant avec les termes et

avec la documentation du domaine. Différemment du premier, le spécialiste est animé par «*le désir de se mettre en harmonie avec le marché*» (1980:38) national ou international. Tout compte fait, on ne peut s'empêcher de parler d'une union, presque aussi sacrée que le mariage, celle de la langue.

Comme le champ d'intervention du spécialiste dans le domaine de la terminologie est vaste, nous relaterons trois cas où l'alliance de nos deux partenaires s'avère nécessaire. Il sera question de présenter, le rapport spécialiste/terminologue d'abord dans la normalisation terminologique, ensuite dans la terminologie ponctuelle et enfin dans le cas particulier de notre recherche.

La normalisation terminologique : consiste à définir des normes terminologiques et, par conséquent, à dicter l'usage chez les usagers d'un domaine particulier, jouant le rôle d'élément correcteur et harmonisateur du langage. Dans cet acte terminologique, le spécialiste intervient à trois reprises. Dans un premier temps, dans la préparation du dossier de normalisation. Il alimente, par ses connaissances, la recherche sur la normalisation, en donnant toutes les informations sur le terme à normaliser, telle sa fréquence, sa maniabilité et sa motivation. Dans un deuxième temps, cette intervention est plutôt implicite, puisqu'il n'y a pas de contact direct avec le terminologue qui siège à la table de la commission de normalisation. Le concours du spécialiste dans l'identification des dénominations et la délimitation des notions permet au terminologue d'entreprendre son étude linguistique et de siéger à la commission de terminologie. Sa dernière intervention se fait dans son milieu de travail où il aidera à la diffusion et à l'implantation des nouveaux termes normalisés.

La terminologie ponctuelle : porte sur un terme isolé ou sur un groupe restreint de termes relatifs à un ou plusieurs domaines. Cet acte terminologique, implique le terminologue et les consultants qui s'intéressent à la terminologie de leurs domaines. L'efficacité de la consultation du terminologue, se base non seulement sur la qualité des documents compulsés, mais surtout sur l'avis du spécialiste. Ce

dernier, précisera la notion que le consultant n'est pas arrivé à décrire et proposera même des dénominations qui peuvent être très pertinentes.

La recherche en orthodontie : à l'instar de beaucoup d'étudiants chercheurs, j'ai choisi un domaine de travail peu exploité par les chercheurs en terminologie, celui de l'orthodontie (terme qui vient du grec *orthos*: «droit» et *odontos*: «dent»). C'est un domaine en plein essor, dont l'expansion est largement dominée par le monde anglo-américain. Ce dernier fournit la majorité des nouvelles techniques et, par conséquent, les références documentaires en la matière. Il résulte de cette incursion de la terminologie américaine, l'installation d'une terminologie bilingue à dominance de termes anglais. Par ailleurs, on observera la présence de mauvaises traductions des termes anglais vers le français, la présence de calques ou enfin la présence d'emprunts de termes anglais.

Pour pallier à cette déficience linguistique, une étude terminologique et socioterminologique de ces phénomènes linguistiques s'impose. Cependant, on ne peut entamer cette étude sans se rallier un spécialiste du domaine (orthodontiste dans notre cas).

Comme cette union est souhaitée, préparée et même calculée donc «arrangée» selon les besoins de l'un ou l'autre ou des deux partenaires à la fois, il reste à faire le choix du spécialiste qui répondra aux conditions de sélection pré-établies par le terminologue. Dans le cadre de notre recherche, le spécialiste adhère à ces critères de choix vue sa situation d'enseignant-praticien.

1- Le spécialiste doit être représentatif du milieu auquel il appartient.

2- Le spécialiste doit avoir une bonne connaissance de la situation linguistique de son milieu.

3- En plus de sa compétence professionnelle, il doit avoir un intérêt marqué pour les questions terminologiques.

Après que le choix soit fixé, le travail d'équipe commence. Le

spécialiste, de par sa connaissance du domaine, aide au choix du sous-domaine pour réduire son champ de recherche. Ainsi, dans le cadre de notre recherche, le choix s'est fixé sur la terminologie de l'instrumentation.

L'association du spécialiste du domaine au choix du sous-domaine aidera au développement d'une complicité qui ne peut qu'être bénéfique à cette alliance. Dans cette première partie de la recherche, il y a trois étapes à franchir en collaboration avec le spécialiste :

1- Le choix de la documentation :

Les conseils du spécialiste pour le choix de la documentation sont très intéressants car il est le mieux placé pour connaître les organismes et les auteurs qui font autorité dans son domaine ainsi que les ouvrages clés et leur portée dans son milieu de travail.

2- La collecte des données :

Le choix des termes du corpus est très important. Or il s'agit de délimiter le nombre de ces termes dans le corpus, car le but de la recherche n'est pas l'élaboration de lexiques ou de vocabulaires en orthodontie, mais plutôt l'étude des phénomènes linguistiques qui se manifestent dans la terminologie de l'orthodontie. La cueillette de ces termes s'est fait en deux étapes et dans deux types de catalogues (bilingue et monolingue).

La révision du corpus

Dans une deuxième étape, le rôle du spécialiste est de vérifier, soit la pertinence des termes relevés, la synonymie, le découpage des unités terminologiques, le rapport générique-spécifique, ou enfin les définitions des termes dont il peut ajouter des sèmes oubliés ou négligés. La nomenclature révisée par le spécialiste constituera désormais le corpus de la recherche.

Cette première intervention d'ordre terminologique, est suivie d'une autre, d'ordre socio-terminologique puisqu'elle s'intéresse à l'usage du terme dans le milieu socioprofessionnel et la façon dans

laquelle les usagers manipulent cette terminologie.

Pour conclure cette communication, il est important de souligner le rôle de diffusion et d'implantation des termes, qu'assume le spécialiste dans son milieu professionnel. Ainsi, ce dernier peut être le protagoniste de la scène professionnelle en changeant les attitudes des usagers, qui le considèrent comme modèle à suivre. Dans le cadre notre recherche, ce spécialiste a un champ d'influence très vaste englobant ses étudiants, ses collègues, ses assistantes et ses techniciens, ce qui en fait un excellent collaborateur. Il est, en outre intéressant de préciser que l'alliance spécialiste-terminologue ne peut être qu'heureuse et bénéfique pour les deux partenaires puisque «*les spécialistes donnent l'occasion à la terminologie de franchir les barrières professionnelles et les linguistes permettent aux choses et aux concepts de franchir des barrières linguistiques*» (1980:126).

BIBLIOGRAPHIE :

AUGER, Pierre, (1980). «la normalisation terminologique et le rôle du spécialiste», in *le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie*, actes du troisième colloque OLF-STQ, Sainte-Marguerite (Québec), du 13 au 15 février 1980, Québec, Office de la langue française, Société des traducteurs de Québec, p.145-154.

BIENVENU, André, (1980). «le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie», in *le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie*, actes du troisième colloque OLF-STQ, Sainte-Marguerite (Québec), du 13 au 15 février 1980, Québec, Office de la langue française, Société des traducteurs de Québec, p.39-44.

BOULANGER, Jean-Claude, (1980). «les étapes d'intervention des spécialistes dans le déroulement des travaux de néologie», in *le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie*, actes du troisième colloque OLF-STQ de terminologie, Sainte-Marguerite (Québec), du 13 au 15 février, Québec, Office de la langue française, Société des traducteurs de Québec, p.113-127.

MICHEL D. BERGERON

UNIVERSITÉ LAVAL

Pour bien comprendre les difficultés particulières de la traduction juridique au Canada, il faut d'abord comprendre le système bijuridique et bilingue canadien. Nous examinerons les sources du droit et la hiérarchie des textes juridiques puis nous verrons comment s'harmonisent les différents langages du droit, quels sont les problèmes particuliers de la traduction juridique et comment s'effectue la normalisation terminologique juridique.

SOURCES DU DROIT

Le droit est l'ensemble des règles régissant la vie en société et sanctionnées par la puissance publique. Les principes de l'ordre juridique sont décrits dans différentes sources du droit :

- **La loi** : règle écrite, générale, permanente (tant qu'elle n'est pas modifiée ou abrogée), élaborée par le Parlement et sanctionnée par la puissance publique (Lieutenant-gouverneur au Québec et Gouverneur-général au Canada). Il y a des lois générales ou particulières, publiques ou privées.

La *Constitution* (Loi constitutionnelle de 1982) est la «loi suprême». Toutes les autres lois doivent respecter la Constitution selon les compétences prévues dans celle-ci, sous peine de nullité. On y retrouve l'ensemble des règles écrites ou coutumières qui forment l'état, distribuent les compétences et l'exercice des pouvoirs, divisent les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, partagent les compétences et la juridiction du fédéral et des provinces.

Les *textes réglementaires* (législation déléguée) sont des actes de portée générale élaborés par une autorité exécutive dans les limites de la délégation prévue dans la loi. (Règlement administratif ou municipal, arrêté ministériel, décret du conseil des ministres, ordonnance, proclamation, directive d'un ministère). Le règlement doit être compatible avec la loi dont il tire sa force obligatoire.

Les *textes privés* (contrats, testaments, formulaires, conventions collectives) créent des obligations entre les parties et sont assujettis aux lois.

- **La jurisprudence** : règle issue des tribunaux lorsque des tribunaux d'un même degré donnent une même solution au même problème. C'est un consensus qui tient compte des décisions précédentes et concordantes.

La *Cour Suprême* est le plus haut tribunal au pays et la Cour générale d'appel. On y revise les décisions des tribunaux inférieurs afin de régler des problèmes d'une importance particulière pour le pays, et on y donne des avis sur des points de droit. Les jugements de la Cour Suprême peuvent forcer le législateur à modifier ses lois.

La *Cour d'Appel* (Cour du Banc de la Reine) est un tribunal provincial dont les juges sont nommés et payés par le gouvernement fédéral. On y juge les questions de droit (raisonnement juridique) en utilisant ce qui a été prouvé en première instance.

La *Cour Supérieure* est un tribunal provincial dont les juges sont nommés et payés par le gouvernement fédéral. On y prend des décisions sur le fond et les faits mis en preuve pour les causes de plus de \$ 15 000 dollars. On y juge aussi en appel de certains tribunaux inférieurs, ainsi que les questions d'évocation (juridiction des

tribunaux) et de validité constitutionnelle des lois (jugement déclaratoire).

La *Cour du Québec* est un tribunal provincial dont les juges sont nommés et payés par le gouvernement provincial. On y juge les causes de moins de \$ 15 000 dollars selon les divisions de la Cour : petites créances (moins de \$ 3 000 dollars), expropriation, tribunal de la jeunesse, tribunal du travail, etc.

La *Cour Fédérale* est un tribunal de première instance et d'appel pour l'Administration fédérale.

- La doctrine : ensemble de ce que l'on écrit sur le droit (traités, revues, critiques, analyses, réflexions, dictionnaires).
- La coutume : règles non écrites ou l'usage régulier fait par le plus grand nombre (Ex : L'épouse prend le nom du mari).
- Les principes généraux du droit : les grands principes du gros bon sens. (Ex : Il n'y a pas de punition s'il n'y a pas de crime).

SYSTÈMES JURIDIQUES

Au Canada, deux systèmes juridiques définissent l'ensemble des règles de la vie en société.

D'un côté, il y a le système romano-germanique qui constitue la base des lois civiles de la province de Québec que l'on appelle plus simplement le système de *DROIT CIVIL*. Il s'agit d'un système codifié (Code civil adopté par le Parlement) qui s'applique au «droit des personnes» (capacité, famille, mariage, filiation, successions) et au «droit des biens» (contrats, louage, vente, obligations). Le Code énumère et classe les principes et les concepts juridiques que la jurisprudence corrige, complète et précise. Le style de rédaction français favorise les phrases concises et le langage abstrait et théorique. On procède par déduction, du général au particulier.

De l'autre côté, il y a le système d'origine anglaise qui prévaut dans tout le reste du Canada, la *COMMON LAW* (Le concept de «Common law» n'a pas d'équivalent précis en français : droit anglais, droit coutumier anglais ou droit commun selon le contexte). Il s'agit d'un système de droit non codifié, le «judge-made-law», c'est-à-dire, la loi qui découle des jugements des tribunaux. Dans ce système de droit jurisprudentiel, les juges relient les cas concrets et dégagent une règle générale. L'interprétation des lois est restreinte au problème précis du litige porté devant le tribunal. Le style de rédaction anglais favorise les phrases longues (paragraphing) et ponctuées de nombreux détails (énumérations, réserves et exceptions) où on essaie de couvrir tous les cas possibles. On procède par induction, par analogie. Au Québec, ce système s'applique à tout ce qui n'est pas du droit civil ou commercial (droit administratif, droit constitutionnel, droit international, droit pénal).

LANGAGES DU DROIT ET TRADUCTION

Le Canada possède donc deux langages juridiques qui sont, en fait, deux systèmes juridiques avec deux schémas de raisonnement différents, deux systèmes d'interprétation du droit. La *common law* en français (CLEF : les lois sont conçues et rédigées dans les deux langues) et le droit civil en anglais (DCA : traduction par l'Assemblée Nationale) doivent donc intégrer les deux langages juridiques dans leurs schémas de raisonnement respectifs. Ainsi au Québec, nous avons à tenir compte de quatre vocabulaires juridiques (deux systèmes juridiques dans deux langues).

La langue juridique est truffée de termes et d'expressions à plusieurs sens qui varient selon la juridiction, la famille juridique, les définitions, etc. Cette polysémie oblige le traducteur à

connaître non seulement les termes employés, mais aussi les règles de droit qui s'y rattachent. Le sens «officiel» et «obligatoire» des termes juridiques étant interprété par les juristes (juges, avocats, notaires, théoriciens, professeurs), le traducteur ne peut se contenter de trouver le sens des mots... il doit aussi être en mesure d'interpréter le message de façon à pouvoir traduire l'intention de l'auteur (législateur ou juriste). Le traducteur juridique doit tenir compte des modes d'énonciation particuliers à chaque système juridique (réseaux connotatifs et notionnels, structure logique, agencement des termes) tout en étant conscient du caractère normatif, contraignant et public du texte juridique et de la spécificité de la langue du droit (environ 20 000 termes, dont 2 000 termes de base). Enfin, le traducteur juridique doit être familier avec les techniques méthodologiques propres aux juristes (abréviations, références), les styles plus ou moins stricts des différents discours (législatif, juridictionnel, normatif, administratif, informatif, commercial, privé, doctrinal) ainsi qu'avec les formes «sacrées» d'expression du droit. Le traducteur juridique est un véritable «jurilinguiste»...

Dans la pratique, différents procédés de traduction sont utilisés: des procédés «directs», comme la traduction littérale, l'emprunt (Ex : officier), le calque (Ex : fiduciaire), et des procédés «obliques», comme la transposition, la modulation, l'adaptation (Ex : trust) et l'équivalence qui demeure le procédé juridique le plus courant (Ex : real property = immeuble, personal property = meuble, mortgage = hypothèque, offer = offre). En effet, le langage juridique a la propriété d'être modulaire, c'est-à-dire que les textes sont généralement constitués d'unités, de chaînes de mots qui se retrouvent d'une loi à l'autre. Une fois effectuée, la traduction peut être reproduite et on peut même créer des formulaires et des tableaux de correspondance d'une langue à l'autre. Ce procédé permet aussi de normaliser l'énonciation et l'agencement dans les deux versions des textes législatifs.

Lorsqu'il y a un problème de traduction, la tendance actuelle est de rester "fidèle" au texte original et de privilégier le calque linguistique et la traduction littérale en y apportant des améliorations syntaxiques plus idiomatiques, plus conformes à l'esprit et aux contraintes de la rédaction française. Par exemple, on respectera la structure civiliste en mettant la règle avant les exceptions. Le traducteur juridique ("Mister Hyde" du juriste traducteur) peut être tenté d'éliminer certaines formules figées («en foi de quoi»), de remplacer certains termes désuets par d'autres plus accessibles («nonobstant» par «malgré») ou d'alléger des textes remplis de répétitions en utilisant des synonymes («contrat» pour «convention»). Mais attention! L'équivalence fonctionnelle doit fonctionner! Il ne faut surtout pas oublier que la précision des termes est primordiale et que la moindre erreur peut avoir des conséquences incalculables. Bien entendu, le degré de "fiabilité" requis variera selon la nature du texte à traduire. La latitude accordée au traducteur d'un contrat ou d'un testament est différente de celle accordée pour traduire une loi ou un traité international.

Les premières traductions juridiques ont commencé dès 1760, à la suite de la reddition de Québec et peu avant le Traité de Paris. Le nouveau Code civil, qui est entré en vigueur le premier janvier 1994, a permis d'uniformiser l'emploi de plusieurs termes et d'éliminer des expressions nébuleuses du jargon juridique (Ex : le «testament suivant la forme dérivée de la loi d'Angleterre» est devenu le «testament devant témoins»). Dans les provinces de common law, il est beaucoup plus difficile d'uniformiser les lois, les termes et les

expressions. En effet, lors d'une refonte (Lois révisées), on ne fait que classer les lois. De nos jours, on favorise la rédaction parallèle des lois dans les deux langues. En effet, les techniques de rédaction sont normalisées et il est plus facile d'harmoniser l'emploi de termes précis lors de la rédaction d'un projet de loi que de traduire une loi déjà adoptée.

Le Programme national d'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO), le Centre de référence de documentation juridique en langue française et en Common law, la Conférence pour l'uniformisation des lois au Canada et le Conseil canadien de documentation juridique (CCDJ) ont tous pour but d'harmoniser le langage technique juridique. Dans le secteur privé, plusieurs universités contribuent par leurs recherches et leurs publications à diffuser une terminologie juridique uniformisée. Par exemple, l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick possède son propre Centre de traduction et de terminologie juridique (CTTJ) qui publie régulièrement des ouvrages de traduction et de vocabulaire de la common law (Comme le «Lexique anglais-français de la common law», le «Juridictionnaire», qui est un recueil des difficultés et des ressources du français juridique, et le «Vocabulaire de la common law» qui sont tous inclus dans la base de données «Juriterm»). Le CTTJ et le Centre international de la common law (CICLEF) de l'Université de Moncton organisent aussi des colloques, tel celui de 1993 sur «Le français juridique et la science du droit». L'Université d'Ottawa a aussi un programme de deuxième cycle spécialisé en traduction juridique et un autre spécialisé en rédaction législative française et anglaise. De son côté, le Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec publie le «Dictionnaire de droit privé et Lexiques bilingues». Les corporations professionnelles (Barreaux des provinces et le Barreau canadien), par leurs cours de formation et leurs publications, aident à imposer une autorégulation terminologique dans le milieu professionnel, et ainsi, à diffuser une terminologie juridique standardisée. L'Association canadienne des juristes-traducteurs (ACJT) est un organisme de promotion des activités liées à la traduction et à la rédaction juridiques. Elle possède son propre comité de terminologie et son journal «Juriscribe». Enfin, différents ouvrages de doctrine sont publiés dans des maisons d'édition spécialisées (Les éditions Yvon Blais publient les «Difficultés du langage du droit au Canada»).

Au Québec, en vertu de l'article 113 a) de la Charte de la langue française (1977), l'Office de la langue française a le devoir de «normaliser et diffuser les termes et expressions qu'il approuve». La Commission de terminologie juridique, dont les travaux sont coordonnés par la Commission de terminologie de l'Office de la langue française (CTOLF), fait l'inventaire des mots et expressions techniques employés, indique les lacunes, dresse la liste des termes et définitions qu'elle préconise et, de façon générale, tranche des litiges à caractère juridico-linguistiques. Les avis de normalisation et de recommandation paraissent dans la «Gazette officielle du Québec». Parmi les autres moyens de diffusion des avis, il y a aussi le «Répertoire des avis linguistiques et terminologiques», le «Bulletin d'information terminologique et linguistique» (Terminogramme), la brochure «Termes juridiques» et la «Banque de terminologie du Québec» (BTQ).

Au niveau fédéral, la Commission générale de normalisation terminologique et linguistique du Canada (qui fait partie de la Direction de la terminologie et des services linguistiques) donne des avis de normalisation, des avis de recommandation et diffuse (au moyen

de «*TERMIUM*», la banque de données linguistiques et la revue «*L'Actualité terminologique*») la terminologie française et anglaise qu'elle préconise pour les documents de la fonction publique fédérale. La Commission générale est chapeautée par un Comité d'orientation composé de représentants des ministères, dont celui de la Justice, et des organismes du gouvernement du Canada. Le Bureau des traductions (qui depuis son intégration au nouveau ministère «Travaux publics et Services gouvernementaux Canada», en novembre 1993, est connu sous le nom de Services de traduction) a reçu le mandat de normalisation terminologique qui est exécuté par la Direction générale de la terminologie. Cette dernière a confié la coordination de tout le programme de normalisation terminologique à la Division de la planification et de la normalisation. Le Service de recherches et conseils linguistiques offre un service de consultation téléphonique tout en participant aux activités d'information, de formation et de normalisation linguistique du gouvernement fédéral. Par exemple, en 1992, le Service a procédé à la révision du libellé de jugements de la Cour Suprême et de la Cour fédérale du Canada. Le ministère fédéral de la Justice, de son côté, collabore avec la Direction de la terminologie et des services linguistiques pour la normalisation de la common law en français et tout ce qui touche le langage des lois et des règlements, et ils publient conjointement des dictionnaires terminologiques juridiques bilingues et des lexiques juridiques bilingues. (Comme le «Lexique juridique des lois fédérales», le «Lexique des droits de la personne», le «Recueil des définitions des lois fédérales», etc.) Les travaux terminologiques couvrent tous les aspects du langage juridique. Le lexique, la syntaxe, l'orthographe (règles de rédaction législative), la graphie, la morphologie, la stylistique, les dénominations, les définitions. Pour chaque terme normalisé ou recommandé, on indique une définition, l'équivalent anglais et le domaine du droit, tout en spécifiant dans des notes les emplois fautifs et les termes ambigus dont les notions se recoupent.

CONCLUSION

Le langage du droit n'est pas seulement un langage de spécialité. Il dépend, pour une large part, du langage général qui est incontrôlable. Dans un effort visant à rendre lisible la langue juridique (nul n'est censé ignorer la loi donc tout le monde devrait être capable de la lire!), les spécialistes chargés de la réforme du Code civil québécois ont tenté de rendre accessible à tous le langage du droit. L'élimination systématique du jargon juridique (termes techniques, latinismes, tournures anglaises, etc.) et l'usage de termes courants de la langue générale faciliteront-ils le travail du traducteur? Tout dépendra de l'effet de cette harmonisation des lois québécoises sur le reste du Canada. En réalité, le langage juridique s'articule lors de l'élaboration et de la rédaction des lois et des jugements. La force principale du langage du droit doit venir avant tout de la persuasion de ses principaux auteurs : les législateurs et les magistrats.

BIBLIOGRAPHIE

- DIDIER, Emmanuel. *Langues et langages du droit*, Montréal, Wilson et Lafleur, 1990, 475p.
- GÉMAR, Jean-Claude. *Langage du droit et traduction. Essai de jurilinguistique*, Conseil de la langue française et département de linguistique et philologie de l'Université de Montréal, 1982, 322p.
- SPARER, Michel, SCHWAB, Wallace. *Rédaction des lois : rendez-vous du droit et de la culture*, éditeur officiel du Québec, 1980, 349p.

5

L'accord du verbe au sujet en anglais: une simple question de "bon" sens

NATHALIE BISSONNETTE
UNIVERSITÉ LAVAL

Certains spécialistes de la langue anglaise sont d'avis que l'accord du verbe au sujet tend à disparaître. De fait, l'accord verbal est aujourd'hui beaucoup plus limité qu'il ne l'a déjà été en raison de la perte graduelle des inflexions, mais il n'en demeure pas moins un objet d'étude des plus intéressants. Ainsi, celui qui s'y attarde, découvre qu'il comporte des problèmes fort complexes qui méritent d'être examinés. Une recension de la littérature démontre que les explications traditionnelles présentent des lacunes importantes. Il s'agira donc, dans cet article, de soulever les problèmes rencontrés lorsqu'on tente d'expliquer l'accord du verbe et d'aborder la solution proposée par Hirtle (1984) selon la théorie de la psychomécanique du langage.

LES RÈGLES

En anglais, l'accord du verbe est indiqué par la présence ou l'absence d'un *-s*. Il n'est apparent qu'à la troisième personne du présent de l'indicatif (*he eats/they eat*), sauf dans le cas du verbe BE qui, en plus, s'accorde à la première personne au présent et à la troisième au passé (*I am/he is/they are; he was/they were*). Les verbes des modes impersonnels, impératifs, subjunctifs et les auxiliaires modaux n'ont pas d'indication manifeste d'accord. Pour expliquer les cas où le verbe s'accorde, la plupart des grammairiens proposent trois règles différentes: les règles grammaticale, notionnelle et d'attraction.

D'une façon générale, les grammairiens s'entendent pour dire que l'accord verbal est régi par la règle grammaticale stipulant que "le verbe doit s'accorder en nombre avec son sujet" (Quirk et al. 1985: 757). En d'autres termes, si le sujet est au singulier, le verbe sera au singulier; si le sujet est au pluriel, le verbe le sera aussi. De plus, on constate que l'usage prescriptif favorise nettement l'accord grammatical par rapport à d'autres types d'accord possibles. Ce n'est guère surprenant car cette règle semble refléter la majorité des cas observés dans le discours:

- (1) The **bird** sings./ The **birds** sing.

Bref, selon cette règle, l'accord du verbe obéit à un principe à caractère mécanique par lequel le nombre grammatical du nom agissant comme sujet est automatiquement reproduit par le verbe.

Il arrive que les anglophones dévient la règle grammaticale et cela plus souvent qu'on ne le laisse entendre dans les grammaires (Juil 1975; Reid 1991). À titre d'exemple, on peut retrouver, soit à l'écrit soit à l'oral, un accord du type:

- (2) This **company** are superbly managed [...]. (Juil 1975: 108)

où le verbe aurait dû être *is* puisque le sujet est grammaticalement singulier. C'est alors que la règle notionnelle intervient. Celle-ci stipule que l'accord verbal peut se faire selon l'idée de nombre exprimée par le substantif-sujet, i.e. selon le sens. Comme le sujet est un nom collectif, il est possible de penser à la compagnie comme telle ou encore aux individus qui y travaillent. Alors qu'en (2) c'est l'individualité qui est mise en évidence, dans le prochain exemple:

- (3) The **company** formulates, manufactures and markets throughout the world, a range of lube oil additives. (Ibid.: 99)

la forme verbale indique qu'on fait référence à l'entité légale. En anglais, donc, les grammairiens conçoivent qu'il puisse y avoir variation dans l'accord du verbe avec un nom collectif-sujet ou avec certains noms exprimant l'idée de nombre (i.e. *majority, number*).

La règle d'attraction ou de proximité vise à rendre compte de tous les cas qui ne s'expliquent pas par les règles précédentes. D'après celle-ci, le verbe subit parfois l'influence de facteurs "positionnels" et pourra s'accorder avec le nom qui précède immédiatement le verbe plutôt qu'avec son sujet. De plus, le principe d'attraction peut régir seul l'accord verbal ou encore être renforcé par la règle notionnelle. Selon cette règle, l'exemple suivant:

- (4) A wide **variety** of *these* are discussed [..].

s'explique par la "proximité" du pronom *these* devant le verbe. Dans le même ordre d'idées, on maintiendra que c'est la complexité du syntagme dans:

- (5) His **range** of *interest, knowledge, and energy* were invaluable to the Belgian [...] industries. (LOB: J55 37)

qui fait que le verbe ne s'est pas accordé avec le nom singulier *range*.

LE PROBLÈME

Les trois règles qui ont été présentées constituent l'explication traditionnelle de l'accord du verbe au sujet mais sont loin de faire l'unanimité. En effet, il est étrange de soutenir, d'une part, que l'accord verbal fait abstraction du sens (règle grammaticale) et, d'autre part, qu'il en dépend (règle notionnelle). On tente de le justifier au moyen de deux règles qui semblent être en complète

opposition. Il faut donc remettre en question la pertinence de ce qui nous a été proposé jusqu'ici et se demander ce qu'explique la règle grammaticale. Peu de choses semble-t-il: elle provient vraisemblablement d'une observation plutôt superficielle de l'usage. Ayant constaté qu'habituellement le verbe a le même nombre que le sujet, on en a déduit que l'accord verbal était redondant, qu'il n'apportait rien de plus à la phrase et que la syntaxe était en quelque sorte autonome. Si c'est exact, alors pourquoi y aurait-il des cas où, manifestement, le sens a eu gain de cause?

Comme le soutient Hirtle, "il est évident qu'on doit écarter comme insuffisante toute règle syntaxique qui essaie de justifier l'accord du verbe par le nombre grammatical du substantif en cause, mais qui ne tient pas compte des emplois que nous venons d'examiner" (1984: 104). En regardant le problème d'un peu plus près, on constate que la règle notionnelle pourrait bien influencer tous les cas censés être régis par la règle grammaticale. En réalité, il n'y a aucune raison valable permettant d'exclure l'apport du sens dans les cas d'accord "normaux". C'est plutôt la façon de concevoir le sujet qui déterminera le choix de la forme verbale. Selon ce raisonnement, on ne devrait pas retrouver dans le discours le cas suivant:

(6) *The **bird** sing.

parce que, contrairement au nom collectif, par exemple, on ne peut envisager le sujet *bird* autrement qu'en tant qu'être unique. En d'autres mots, nous considérons que le verbe s'accorde toujours avec l'idée exprimée par le sujet et qu'il a pour mandat de rendre cette idée explicite. La forme verbale, loin d'être redondante, servirait à signifier comment le sujet a été représenté par le locuteur comme en témoigne le prochain exemple:

(7) **Coke** are it! (Newsweek 1985: 40)

Ce slogan a été créé à l'occasion de la mise en marché d'un nouveau produit, qui craignait-on, aurait peut-être de la difficulté à se tailler une place. On a vraisemblablement exploité la valeur expressive de l'accord verbal pour faire savoir au public qu'il y avait maintenant deux excellents produits au lieu d'un seul. Jusqu'ici, il semble plausible que l'accord du verbe au sujet soit motivé par le sens à exprimer mais il faut voir ce que la dernière règle apporte à notre compréhension du problème.

La règle de proximité ou d'attraction est celle qui est la moins bien acceptée par les spécialistes de la langue anglaise. Ainsi, Quirk et al. (1985: 757) nous avisent que si elle est préférée aux deux autres règles, l'accord risque fort d'être condamné et Jespersen (1949: 179) admet qu'un sens grammatical plus strict ferait plutôt accorder le verbe avec le sujet principal. De toute évidence, la règle est douteuse et semble avoir été créée pour expliquer les accords "inexplicables".

Encore une fois, on nous propose une règle où l'accord verbal se fait de façon mécanique en reproduisant simplement le nombre grammatical d'un substantif qui, même s'il n'est pas en position de sujet, attirerait le verbe à lui.

En mettant de côté pour l'instant l'idée que c'est le sens qui régit l'accord verbal, il faut voir ce qui ressort de l'application de cette règle aux cas observés dans le discours. Il apparaît, en premier lieu, que le principe d'attraction est difficilement généralisable puisqu'il arrive fréquemment que la présence d'un substantif au pluriel près du verbe n'affecte pas l'accord:

- (8) A **variety** of hand *movements* helps dramatize the moral climate of the fallen world [...]. (BROWN: J68 48)

Deuxièmement, on ne peut pas toujours soutenir que c'est en raison de la complexité de la phrase qu'il y a des problèmes:

- (9) **Results** is what I want. (Hirtle 1984: 102)

De plus, en (9), il faut se demander avec quoi le verbe s'accorde. Certains diront peut-être que, le verbe étant une copule, l'accord s'effectue avec la proposition *what I want*, i.e. qu'il a copié le nombre grammatical de *what*. En admettant que cette supposition explique l'exemple (9), dans le cas suivant:

- (10) The last few **years** has seen the advent of enclosed antique supermarkets. (Juul 1975: 145)

on ne peut maintenir que le verbe a copié le nombre grammatical d'un autre substantif.

Lors de notre discussion qui visait à confronter la règle générale avec la règle notionnelle, il a été proposé que l'accord notionnel est un principe plus puissant, plus général puisqu'il peut englober les cas expliqués par l'accord grammatical. Si on examine les phrases (9) et (10) en fonction de ce qui est exprimé par l'accord verbal, on constate que certaines impressions peuvent être dégagées. Alors qu'un accord "normal" nous aurait fait concevoir les résultats et les années dans leur successivité, *is* et *has* nous indiquent que c'est à l'idée d'ensemble qu'on fait référence. Lorsqu'on compare les exemples (4) et (8), on sent que le verbe en (4) insiste sur le fait que chacun des éléments seront abordés, alors que le verbe en (8) dénote qu'un effet dramatique est obtenu en tenant compte de l'ensemble des mouvements. Enfin, il semble que l'accord verbal soit un moyen permettant, le cas échéant, de faire un choix entre deux impressions possibles: une de multiplicité ou une d'unicité. De plus, dans la phrase suivante:

- (11) Her **cargo** [...] were landed in the market. (Jespersen 1949: 97)

il est clair que la forme verbale, loin d'être une erreur, apporte une information essentielle. De fait, le texte d'origine révèle que l'auteur faisait référence aux individus (multiplicité), en l'occurrence des esclaves destinés à être vendus, plutôt qu'à l'idée de marchandise (unicité).

CONCLUSION

En conclusion, la règle notionnelle semble le mieux expliquer l'accord verbal en anglais. Ceci implique qu'il faut bien comprendre ce qu'on entend par "notion". D'une façon générale, on attribue les problèmes d'accord liés au sens à la nature particulière du substantif-sujet seulement (ex: noms collectifs). Cette supposition est inadéquate, puisque dans bien des cas (7-11), le substantif-sujet n'est pas d'emblée un mot ambigu. C'est pourquoi la proposition de Hirtle selon laquelle, "c'est la sommation de tous les éléments de signification [du syntagme nominal], lexicaux et grammaticaux, qui deviendra le support du prédicat" (1984: 106) a été retenue. D'avis que ce rapport est signifiant, il précise que "le prédicat nous dit quelque chose, non pas d'un être grammatical que nous avons conçu, mais d'une portion de l'expérience que nous avons vécue" (Ibid.: 108). Autrement dit, l'accord du verbe au sujet reflète la relation entre l'idée représentée par la combinaison de tous les éléments constitutifs du syntagme nominal et celle du syntagme verbal. Nous soutenons donc que le rapport syntaxique le plus fondamental de la phrase est motivé par le sens à exprimer, une hypothèse qui devra être confrontée à l'usage.

BIBLIOGRAPHIE

- HIRTLE, W. H. (1984). L'accord en anglais et l'incidence du verbe au sujet. *Modèles Linguistiques* VI (2). p. 99-108.
- JESPERSEN, O. (1949). *A Modern English Grammar on Historical Principles*. Part II. Vol. 1: Syntax. Copenhagen: Einar Munksgaard/London: George Allen & Unwin.
- JUUL, A. (1975). *On Concord of Number in Modern English*. Copenhagen: Nova. Publications of the Department of English. Vol. 1.
- QUIRK, R., S. GREENBAUM, G. LEECH, and J. SVARTVIK. (1985). *A Comprehensive Grammar of the English Language*. London: Longman.
- REID, W. (1991). *Verb and Noun Number in English: A Functional Explanation*. London/New York: Longman.

AUTRES RÉFÉRENCES (EXEMPLES CITÉS)

The Brown University Corpus.

The Lancaster-Oslo/Bergen Corpus.

(1985). Hey America, Coke are it! *Newsweek*. July 23 5

LOUISE BRUNETTE

PARIS III — SORBONNE NOUVELLE

INTRODUCTION :

Il s'agit d'apporter une contribution à la mise à jour de la pédagogie de la révision en y introduisant un nouveau paramètre : la finalité-fidélité. Je voudrais démontrer comment s'imposent d'une part, l'hypothèse du respect de la finalité de toute traduction comme armature de la fidélité et, d'autre part, l'utilité d'intégrer la vérification de cette hypothèse dans les activités d'apprentissage de la révision comme savoir-faire.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je donnerai quelques précisions terminologiques et j'effleurerai l'orientation de ma recherche puis, indirectement, la situation actuelle en matière de réflexion sur les critères révisionnels. Il sera question du corpus et d'un mode possible de détermination de la finalité (ou fonctionnalité) dans l'opération didactique de révision.

Terminologie :

On ne peut aller plus avant sans préciser certaines notions parmi les plus importantes de la terminologie de la révision.

RÉVISION et PARAMÈTRES

D'abord, pour la didactique, qu'est-ce que la révision de traduction ou révision bilingue? Voici ma définition :

Examen comparatif d'un texte traduit et de son original pour mesurer et rétablir — au besoin — la conformité du texte traduit à des critères méthodologiques, linguistiques et situationnels (dans la nouvelle situation d'énonciation), ces critères ayant été préalablement déterminés. Les interventions sur la traduction ont un double objectif : l'amélioration du TA (texte d'arrivée) et le perfectionnement du traducteur. On peut aussi, en ce sens, parler de *révision didactique*.

Quant aux paramètres, ce sont les :

Critères servant à déterminer le degré d'acceptabilité d'une traduction comme production textuelle quasi-autonome.

FINALITÉ

Troisième notion capitale : la finalité. La circonscrire, c'est tout le programme d'une étude sur la révision, mais pour les besoins du présent article, elle sera enfermée dans une définition à deux volets :

- 1. Intention poursuivie par le demandeur de traduction.**
Ex. : annoncer, expliquer, prouver, recommander.
L'intention se situe dans le pôle ACTION de la communication (domaine du contenu).
- 2. Effet à produire sur le lecteur-récepteur du TA.** Ex. : émouvoir; éblouir; convaincre; intéresser. C'est le pôle RÉACTION (domaine du destinataire).

Une percée du côté de la didactique des langues secondes révèle que, finalement, en cette matière, la visée de l'enseignement de la révision rejoint celle de la didactique de la production textuelle en langue étrangère. Ainsi, pour Gérard Vigner (Vigner 1982 : 73) :

[...] l'invariant constitué par l'armature logique du texte peut donner lieu en surface à des réalisations discursives diverses qui dépendront de la situation de communication, de l'intention du scripteur, de l'effet qu'il cherche à produire.

L'intérêt de ce rapprochement est de confirmer l'existence éventuelle de la traduction-production comme texte non dépendant.

FIDÉLITÉ

Le discours sur la révision n'a de sens que si la notion de fidélité a été cernée. Nous voici à notre quatrième définition. Pour situer la fidélité, la polémique traductologique offre nombre d'énoncés, mais aucune ne semble convenir aux fins de l'enseignement moderne de la révision. Je propose donc qu'en matière de textes à réviser, on envisage la fidélité en termes de respect de la finalité reconnue au texte traduit. C'est dire que le réviseur-formateur est tourné davantage vers le TA que vers l'original ou TD (texte de départ).

L'objectif principal de l'étude de la finalité comme paramètre de la révision vient d'être posé : faire la preuve que la détermination juste de la finalité d'une traduction conduit à un texte fidèle.

État de la question

L'idée n'est pas neuve. Cependant, à ce jour, même les auteurs les plus catégoriques sur l'équation finalité=fidélité ne se sont pas engagés sur la voie de la démonstration. Edmond Cary, par exemple, disait dès 1963 (Cary 1963 : 27) :

La qualité d'une traduction est toujours fonction de la fin poursuivie plutôt que de critères abstraits tirés d'une définition a priori [...]

De même, Jean Delisle (Delisle 1981 : 148) écrit, mais sans davantage expliciter son affirmation :

La notion de fidélité en traduction n'a de sens qu'en rapport avec la fonction des textes.

Ni Cary ni Delisle n'ont mis en avant de théorèmes à l'appui de leur point de vue. Nord (Nord 1991) et, à un moindre degré, House (House 1977) se sont montrées plus explicites, mais leurs démarches ne s'intègrent pas dans le cadre de l'enseignement renouvelé de la révision. En effet, le modèle de Nord avec ses 17 stratifications explorées en plus de quatre-vingts questions ne peut s'appliquer dans un programme d'enseignement de moins de 60 heures. Quant à celui de House, il est, à mon avis, beaucoup trop centré sur le TD, qui constitue d'ailleurs l'empan d'évaluation de la méthode proposée.

Or, l'objectif poursuivi ici est la mise à disposition de l'apprenti-réviseur d'instruments simples et maniables assurant la qualité du TA. Grâce à ces outils, même le réviseur non expérimenté arrivera à : 1) déterminer l'intention communicative de la production textuelle originale; 2) juger si elle doit faire l'objet d'un report intégral dans le TA original. Sa conclusion tirée, il sera en mesure de rajuster le tir du révisé dont les décisions traductives auraient été mal inspirées.

Aperçu des sources

Deux démarches antérieures inspirent ma tentative de mise au point d'une didactique modernisée de la révision. D'abord, *Pratique de la révision* (Horguelin 1985), à ce jour la seule étude consacrée à la révision anglais - français. J'y ai emprunté l'idée des critères pratiques. Deuxième source : le modèle de Christiane Nord (Nord 1991) présenté dans *Text analysis : Theory, methodology and didactic application of a model for translation-oriented text analysis*. La notion de skopos (du TA) telle que la décrit et l'applique Nord, confirme la pertinence de la finalité comme nouveau paramètre de la révision. En fait, à la lumière des percées récentes de la traductologie, j'ai jugé opportun d'intégrer explicitement la finalité à la «méthode Horguelin».

Filtrage des modèles. Regard sur le corpus.

Il importe pour faire comprendre l'orientation du présent travail de préciser que, contrairement à House, et contrairement aussi à Reiß (Reiß 1976), je n'ai pas tenu compte des critères typologiques. En fait, le corpus servant à mon étude réunit des textes répondant à un critère simple, mais contraignant. Seuls sont retenus les écrits non littéraires destinés à des lecteurs ayant des intérêts communs sans nécessairement partager des connaissances spécialisées. À ce type de texte est accolée l'étiquette général ou pragmatique. Sont toutefois écartées les suites d'énoncés stylistiquement typés comme les posologies ou les annuaires des universités. L'absence dans le corpus de textes littéraires s'explique du fait qu'au niveau du premier cycle, la bifonctionnalité du genre est posée comme reconnue et inaltérable : émouvoir en faisant oeuvre belle.

Le texte analysé

Dans cet espace limité, il faut se contenter d'examiner la révision d'un seul texte. Ce chantier est constitué de la traduction d'un essai tiré du *Time*¹ voulant sensibiliser les lecteurs aux responsabilités des séropositifs envers la société. Une traduction de l'article a été révisée par des étudiants de troisième année de traduction à l'Université de Montréal. Ces derniers ont travaillé dans le cadre général du commentaire de révision. Ils ont recherché la finalité du texte comme effet à produire en effectuant une étude lexicosémantique sur un extrait de 200 mots.

L'étude lexico-sémantique de *HIV Sufferers Have a Responsibility*

Les apprentis-réviseurs étudiants ont identifié l'effet recherché (ou produit) par l'auteur. Pour ce faire, ils ont relevé dans l'extrait à réviser toutes les expressions à connotation affective. Ils ont dressé une liste de 50 items lexicaux pour un ensemble de 153 mots pleins, soit une proportion impressionnante de 32,7 %. Dans cette liste, apparaissent des éléments comme : *sufferers; highly dangerous; fatal disease; uncounted victims; deprived; fear; sacrificing; (to) abuse; (to be) stuck with; loss of youth.*

En présence d'un texte si fortement connoté, on a conclu à la tonalité affective du texte, qualifiée dès lors de moralisatrice et alarmiste. Pour diverses raisons, les apprentis-réviseurs ont décidé de transporter ce contenu

¹ETZIONI, Amitai, «HIV Sufferers Have a Responsibility», *Time*, volume 142, no. 24, December 13, 1993, p.76.

émotif en français, de reporter dans le TA la même finalité : **provoquer la culpabilité et la peur**. À partir de cette intention originale reconstituée, et délibérément conservée, les réviseurs allaient justifier certaines de leurs interventions, de nature lexicale ou autre.

Par exemple, a été déclarée non conforme au message affectif de l'original la traduction suivante : **clairement articulé pour *clearly articulated*** dans *The moral duty of those already afflicted must be clearly articulated*. Au-delà de la correction du calque résultant d'un glissement morphologique, les futurs réviseurs sont intervenus pour rétablir la tonalité de l'original. En proposant diverses solutions (par ex. : *Soyons clairs* : ...), ils ont aidé le révisé (imaginaire) à passer de la platitude de **clairement articulé** à une formulation aussi incisive et émotivement chargée que celle de l'anglais. Compte tenu de l'identité (donnée comme *a priori*) de finalité entre le TA et le TD, le réviseur devait assurer le report sur son destinataire francophone de l'émotion engendrée par l'anglais. NOTE : c'est à cause des répercussions sur l'ensemble de la tonalité que les réviseurs ont « corrigé » **clairement articulé** estimant que la suppression de toute l'apostrophe, si elle risquait peu d'altérer l'information, allait édulcorer l'émotion ici liée à la forme.

Pour la révision que nous venons de voir, les agents de traduction (révisés et réviseurs) n'ayant pas eu accès à l'auteur, c'est d'une analyse fort simple d'un extrait du TD qu'ils ont tiré la finalité. L'analyse en cause leur a fourni une argumentation convaincante à l'appui de leur révision-correction sur un point précis. Le révisé a aussi saisi que ce ne sont pas les mots qui sont à traduire, mais leur contenu émotif. Recréer, là où on l'a décidé, l'impression voulue par le donneur d'ouvrage, c'est être loyal à ce dernier et honnête envers le lecteur. Il faut mentionner que cette intention du « donneur d'ouvrage » et l'effet qu'il veut obtenir — que Nord (1991) appelle *skopos* — fait parfois l'objet d'un mandat clair. Ce point sera abordé ailleurs.

CONCLUSION

Le respect de la finalité-fidélité n'éradique pas les autres paramètres de la révision : correction, cohérence et lisibilité qui, d'ailleurs, s'interpénètrent. L'intérêt de l'étude sur la finalité en révision est de donner un phare aux réviseurs inexpérimentés. Mais à se tenir trop près du phare, on risque d'être aveuglé. L'apprentissage du discernement est aussi un des objectifs de l'enseignement de la révision.

GUYLAINE COCHRANE

UNIVERSITÉ LAVAL

On le sait, la langue est constamment en mutation, certains mots sont créés, tandis que d'autres meurent. Un domaine semble toutefois suivre un parcours un peu différent : les sacres. Avec le temps, bien sûr certains sacres meurent et ne sont pas remplacés. Est-ce dire que d'ici quelques années, nous ne disposerons plus d'aucun mot pour exprimer nos sentiments? C'est ce que nous tenterons de voir en faisant un bref survol de la revue des écrits. Six points ont été retenus : la définition et la catégorisation du sacre, son origine, son utilité, les termes en usages, ceux qui sont maintenant désuets et les nouveaux usages que l'on fait des sacres. Même si nous ne pouvons pas régler toute la question du sacre, cela vaut quand même la peine de s'intéresser à un phénomène aussi puissant.

Définition et catégorisation

Pour commencer, il est important de définir les différents concepts qui seront utilisés. Plusieurs auteurs se sont intéressés aux sacres québécois. Toutefois, il ne semble pas y avoir de consensus quant au nombre de catégories de sacres et quant à ce qui est répertorié sous chaque catégorie. Si l'on regarde le *Petit Robert*, on trouve sous sacrer la mention familier et comme définition : jurer, voir blasphémer. Cette définition ne nous éclaire pas beaucoup. À première vue ces termes semblent synonymes. En fait ce n'est pas le cas, car le degré de censure et le caractère tabou varient en fonction des locuteurs. Pour certain, dire maudit est un péché tandis que pour d'autres c'est un mot sans connotation. La frontière entre ce qui est un sacre et ce qui ne l'est pas est difficile à délimiter. En fait, le nombre de catégories de sacres, varient selon les auteurs. D'après Gilles Charest (1980 : 30) et Jean-Pierre Pichette (1973 : 103), il existe trois grands types de sacres : les jurons, les sacres et les blasphèmes. L'ouvrage de Diane Vincent (1982 : 35), nous en présente six grandes catégories : les blasphèmes, les sacres, les dérivés et euphémismes, les invocations, les jurons et les expressions. C'est cette subdivision que nous adopterons, car elle est plus détaillée. Bien sûr cette classification n'est pas absolue et pourrait être modifiée au besoin.

Blasphème

Le blasphème correspond à la profanation du nom de Dieu, des Saints et des objets de culte. Il représente un acte conscient de défi, de malédiction lancé directement contre Dieu ou le sacré (Vincent, 1982 : 36). Selon Pichette (1973 : 98), le sacre se distingue du blasphème en ce que le blasphème est un sacre précédé du qualificatif maudit. Nous avons par exemple des mots comme

maudit christ, maudit calice, etc. Ces termes répondent à des impératifs émotifs et ils sont utilisés lorsqu'on se sent impuissant vis-à-vis ce qui nous arrive.

Sacre

Le sacre est l'utilisation du vocabulaire religieux à des fins interjectives. Selon Charest (1980 : 38), les sacres sont plus indépendants, ils sont mieux intégrés et ils évoluent librement. En fait, comme l'explique Vincent (1982 : 36), le mot est vidé de son sens et n'appelle pas directement la divinité ou les choses sacrées, par exemple : baptême, christ, calice, tabernacle, hostie, ciboire, etc.

Dérivés

Les dérivés sont des mots employés comme les sacres mais qui, par certaines transformations morphologiques subissent une euphémisation, c'est-à-dire perdent leur connotation déplaisante, proscrites par le bon goût et la bienséance (Vincent, 1982 : 37). La plupart des dérivés peuvent être prononcés sans que personne sursaute. Par exemple, mautadit, tabarouette, batinse, viac.

Invocation

L'invocation est l'utilisation du mot religieux tel quel à des fins interjectives mais qui ne subit pas de censure puisque les mots sont non injurieux. (Vincent, 1982 : 39). Dans cette catégorie, Dieu et les Saints sont à l'honneur (bonne mère, sainte Bénite, Seigneur, bonté divine, bonne Sainte-Anne, etc.).

Juron

Le juron, toujours selon Vincent (1982 : 40), est un générique recouvrant le même champ que patois, c'est-à-dire une expression qui revient souvent dans le discours d'un individu. Cette catégorie regroupe des mots qui n'appartiennent pas nécessairement à la religion, mais qui sont quand même qualifiés de grossiers ou de familiers dans les dictionnaires. Des termes comme bordel, merde, putain sont classés sous cette catégorie.

Composés et expressions

Les composés et expressions doivent être considérés plutôt comme des procédés stylistiques que comme des formes lexicales. Les composés sont des sacres ou des dérivés qui sont réunis par la préposition de. Les expressions sont des procédés visant à qualifier le sacre. Par exemple, crife de merde, crime de câline.

À quand remonte le sacre?

Bien sûr le sacre n'est pas apparu spontanément un matin de mauvais temps. Il est le résultat d'un long cheminement car les sacres ne font pas partie du Québec comme la neige et les cours d'eau (Charest 1980 : 23).

Nous n'avons pas la date précise de son apparition, mais nous pouvons affirmer que le sacre a un très long passé. Déjà dans la bible, le deuxième commandement dit : «Dieu en vain tu ne jureras ni autre chose pareillement». Pichette (1973 : 5) précise qu'en l'an 538 ou 539, Justinien, l'empereur d'Orient, ordonnait par sa «Nouvelle 77», d'arrêter les blasphémateurs et de les soumettre aux derniers supplices. Pourtant dans l'histoire de l'humanité, ce n'était pas la première fois que la peine de mort était instituée contre ce forfait.

Provenance du sacre

Trois facteurs semblent favoriser l'emploi du sacre : la religion, l'éducation et le besoin de s'affirmer.

Religion

Il n'y a pas si longtemps, la religion faisait partie intégrante de la vie des Québécois et offrant des substituts puissants aux mots qui leur manquaient. Comme à une certaine époque les gens n'étaient pas tous très instruits, mais très pratiquants, les Québécois empruntaient l'expression qui satisfaisait le mieux à leurs besoins en promettant de se confesser à la prochaine occasion.

Éducation

À cette même époque, l'éducation n'était pas obligatoire. Pour certains, cette non fréquentation du milieu scolaire et même un certain discrédit sur les valeurs culturelles se sont traduits par une carence importante du vocabulaire. Pour pouvoir communiquer d'une façon suffisante, les gens ont développé des formules passe-partout (Charest, 1980 : 59).

Besoin de s'affirmer

Comme l'explique Charest (1980 : 61), pour les gens de la génération qui nous précède, sacrer c'était s'affirmer, montrer qu'ils n'avaient pas peur de la puissance divine. Pour ceux qui étaient éduqués dans la crainte de Dieu, sacrer s'était se venger de ne pouvoir comprendre ce qui les dominait. C'était une façon de démystifier, de désacraliser le pouvoir religieux. En fait le droit de sacrer était une forme d'affranchissement pour le jeune homme, comme le droit de boire ou de fumer. Ces actes faisaient d'un adolescent un homme à part entière. Mais ce n'était pas le cas pour les jeunes filles, sacrer faisait d'elles des filles faciles, communes.

Aujourd'hui, les sacres demeurent des producteurs d'effets efficaces. Pour les jeunes, les sacres s'apparentent à un mode expressif pourvu d'un potentiel affectif mais surtout effectif plus puissant que le vocabulaire courant. On ne sacre pas seulement pour se libérer mais pour produire un effet particulier. Tandis que certains sursautent encore à l'audition d'un sacre, les jeunes en voient qu'un élément stylistique pourvu d'une certaine malléabilité.

Comme l'affirment Légaré et Bougaïeff (1984 : 31), la force d'intensité des sacres et leur richesse numérique se sont stabilisées (et sont peut-être même en régression) depuis que le pouvoir de l'Église a diminué. Du temps de nos parents et de nos grands-parents des mots comme : citron, bateau, casserole, castor, cigare, carotte, criminel, morue, syncope, vacarme ou tonnerre étaient utilisés pour sacrer. À présent, ils sont rendus désuets en tant que sacres et sont perçus comme des patois qui n'ont aucun lieu avec la religion. Le sacre a même changé de rôle et sert de ponctuation.

Modes de formation des sacres

Examinons maintenant comment les sacres sont formés. La création d'un nouveau sacre est un phénomène qui dépend plus de l'individu que de la masse parlante (Légaré et Bougaïeff, 1984 : 30). Si le nouveau sacre offre un aspect (phonétique ou autre) intéressant il pourra être accepté par le milieu, mais cette acceptation n'est pas chose certaine.

A l'inverse de la langue courante, il existe deux modes de formation des sacres : la forme standard et la forme non standard. Chaque forme renferme divers processus.

La forme standard comprend seulement deux modes de création lexicale : la préfixation et la suffixation.

Lorsqu'on adjoint un préfixe à un sacre, c'est le préfixe qui présente un contenu sémantique précis alors que le sacre, vidé de son contenu initial, joue le rôle de contenu sémantique fictif déterminé non en lui-même mais par les mots qui composent la phrase. Par exemple dans les mots décalisser, déviarger, déconcrisser, qui peuvent tous signifier briser, le préfixe dé n'indique pas l'éloignement, la séparation ou la privation. Le mot formé par préfixation à un autre sens que les éléments qui le composent.

Les suffixes, contrairement aux préfixes, sont des éléments qui n'apportent pas au radical de contenu sémantique nettement distinct mais qui introduisent une désignation syntaxique. Par exemple : criffer, calicer, maudire, sacreur, chrisseur.

La forme non standard englobe six modes de formation : la troncation, la substitution, l'addition, la permutation et la juxtaposition.

La troncation consiste à faire tomber un certain nombre de syllabes, de manière à raccourcir le mot pour rendre celui-ci le plus méconnaissable possible tout en laissant subsister un élément syllabique à partir duquel la reconstitution de la forme d'origine soit possible: titi (hostie), iable (diable).

La substitution est le fait de remplacer une syllabe ou un phonème par un élément parasite qui modifie l'image de la forme de base. Elle maintient toujours la syllabe-pivot qui permet de reconnaître la forme-souche. Par exemple : batèche, calvinse, taboire, clisse, maususse, tabarouette, viak, viande.

L'addition est l'ajout d'une syllabe parasite à la finale, à l'initiale, ou à la médiane du mot d'origine. Par exemple : bataclinse, calistic, ciliboire, estif.

La permutation représente l'interversion des éléments, syllabes ou consonnes, là où la forme du sacre le permet. Le seul cas répertorié est batarnac.

La juxtaposition consiste à agglutiner deux termes pour n'en former qu'un. Par exemple, torvisse (tort + vice), géritole (Jésus + étole).

L'un des phénomènes qui a le plus contribué à la création de sacres et de dérivés est sans aucun doute les concours de sacres qui se tenaient dans les camps de bûcherons. Le but de ces concours était de lancer le juron ou la série de jurons la plus horrible et la plus longue possible. Depuis leur mort, la terminologie des sacres n'est plus aussi florissante.

Nous pouvons donc conclure que la disparition des sacres n'est pas pour demain. En fait les sacres répondent, comme nous l'avons vu, à des besoins précis et tant que ces besoins subsisteront, les sacres survivront. Pour ce qui est de la création, elle ne sera pas massive, puisque l'utilisation du sacre pur, celui qui réfère directement à la religion sans aucune transformation, est de moins en moins tabou. Le phénomène du sacre va donc se stabiliser et se restreindre à certains sacres particuliers.

Bibliographie

CHAREST, Gilles (1980), *Sacres et blasphèmes québécois*, Montréal, Québec/Amérique, 126 p.

LÉGARÉ, Clément, BOUGAIEFF, André (1984), *L'empire du sacre québécois, étude sémiolinguistique d'un intensif populaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, IX, 276 p.

PICHETTE, Jean-Pierre (1973), *Les jurons au Canada français : étude de l'histoire, de la langue et de la littérature orale suivie d'un recueil des jurons*, Québec, Presses de l'Université Laval, XXXIV, 450 p.

VINCENT, Diane (1982), *Pressions et impressions sur les sacres au Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 143 p.

PATRICK DROUIN

DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE ET TRADUCTION, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
CIRAL, UNIVERSITÉ LAVAL

1. Introduction

L'informatisation des entreprises et, par le fait même, des techniques de production de texte, a permis la constitution de corpus textuels de très grande taille. Jusqu'à tout récemment, les études terminologiques ne se sont pas directement intéressées à l'utilisation scientifique de ces corpus électroniques. Cependant, l'évolution de la technologie dans le domaine de la gestion documentaire et de la micro-informatique laisse entrevoir de nouvelles utilisations de cette masse textuelle. L'essor du marché de la micro-informatique a permis aux linguistes de tirer profit des logiciels de traitement de textes et a, par la suite, permis l'entrée sur le marché de logiciels destinés à la gestion linguistique de l'information plutôt qu'à celle de l'information linguistique.

Le domaine de la linguistique computationnelle est en pleine évolution et il serait extrêmement difficile d'établir la liste des domaines qui ont bénéficié, directement ou indirectement, de ses bienfaits. Le domaine de la terminologie a été l'un des premiers à tirer avantage de l'informatique grâce à la mise sur pied de grandes banques de terminologie ayant pour mission le stockage et la diffusion de l'information terminologique (Sager: 1990). D'un point de vue informatique, une des étapes les plus importantes de la chaîne de travail en terminologie demeure en friche : le dépouillement. Nous nous proposons donc d'utiliser les techniques mises à notre disposition par la lexicométrie et la gestion documentaire afin d'alléger le travail de gestion d'un corpus et son dépouillement.

2. Définitions préliminaires

2.1 Mémoire textuelle

Le concept de *mémoire textuelle* est apparu au cours des dernières années dans le cadre des recherches en automatisation complète (*traduction automatique*) ou partielle (*traduction assistée par ordinateur : traduction automatique assistée par l'humain et traduction humaine assistée par l'ordinateur*) des tâches du traducteur. Pierre Isabelle utilise une terminologie différente de la nôtre pour désigner un concept qui se rapproche de *mémoire textuelle* et qu'il nomme *mémoire d'entreprise* ou *mémoire corporative*¹.

Ce concept, décrit par Isabelle (Isabelle 1992: 201-231), correspond à l'exploitation des propriétés d'un corpus textuel bilingue de très grande taille utilisé au sein d'un organisme spécifique comme aide à la traduction. Au-delà des utilisations traductionnelles, il est possible d'envisager un usage plus vaste de

¹ Nous préférons utiliser *mémoire textuelle* afin d'éviter l'association directe entre le corpus et le lieu de production des textes qui le composent.

l'information syntaxique, sémantique et lexicale véhiculée dans les banques de données textuelles unilingues et multilingues; une extraction de l'expertise textuelle.

2.2 Information terminologique

Comme c'est le cas avec la majorité des recherches entreprises au Canada au cours des dix dernières années dans le domaine de la traductique, les recherches en terminotique se situent dans un cadre d'assistance à la terminologie. Dans la majorité des projets, l'objectif visé consiste à alléger le travail de l'humain et non à l'automatiser. Lorsqu'il est question d'automatisation, comme pour notre recherche, il s'agit d'automatisation partielle d'une des étapes de travail qui s'inscrit dans une chaîne de travail interactive, où l'humain utilise et valide le travail de la machine.

Notre intention est de permettre au terminologue d'effectuer une lecture sélective des corpus terminologiques basée sur un repérage de l'information pertinente. Une question se pose : quelle est cette *information terminologique*? Cette dernière correspond à ce que le terminologue relève consciemment ou inconsciemment dans les textes lors de la rédaction des dossiers terminologiques. Elle peut prendre diverses formes, l'identification d'un contexte terminologique, de cooccurrents, de termes, de constituants de termes, de phraséologismes, de troncations, de synonymes, d'antonymes, etc. L'information terminologique est ainsi essentiellement lexicale, mais elle ouvre la porte à une description plus large (encyclopédique, notionnelle, syntaxique, grammaticale, sémantique, etc.) qui sera effectuée par le terminologue.

3. Structure du corpus et exploitation de la mémoire textuelle

3.1 Structure du corpus

Afin de soumettre le corpus à une analyse distributionnelle, sa gestion devra être réalisée à l'aide d'un système de gestion documentaire flexible permettant la manipulation de sous-ensembles textuels à l'intérieur d'un corpus très important. La hiérarchie proposée (de la plus petite division vers la plus grande) est la suivante : le texte, les groupements thématiques (ensemble de textes) et le corpus (ensemble de groupements thématiques)

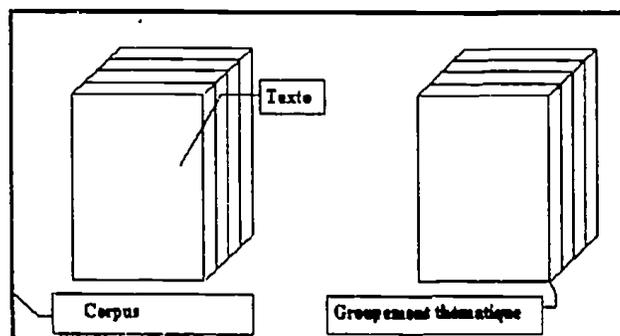


Figure 1 : Structure globale du corpus

La figure 1 représente le corpus et sa structure interne. Le corpus se divise en groupements thématiques qui se divisent à leur tour en textes (texte de spécialité, TSP) qui traitent d'un même domaine. Notre conception du corpus et sa division en spécialités rejoignent les divisions *horizontales* et *verticales* (thématiques et stylistiques) proposées par Hoffmann (voir Kocourek: 1991, p. 34).

C'est sous cet angle d'observation horizontal que la distinction entre *langue de spécialité* et *langues de spécialité* prend racine. En effet, la division de la langue de spécialité (LSP) selon un axe pragmatique permet de distinguer la LSP de la chimie, la LSP de la physique, etc. Cette division horizontale est à la base de notre analyse distributionnelle et elle nous permettra d'identifier différents phénomènes lexicaux propres à chacun de ces domaines. Une division de la LSP qualifiée d'*horizontale* s'oppose, de toute évidence, à une division *verticale*. La stratification proposée par Hoffmann est cependant critiquable et elle ouvre la porte à un débat interminable sur la notion de *niveau de langue*. Cette difficulté est cependant sans grande conséquence, puisque notre analyse repose plus sur la division horizontale que sur la division verticale.

3.2 Exploitation de la mémoire textuelle

Les textes devront être regroupés selon leur appartenance à un sous-domaine de façon à ce que le terminologue puisse réunir le corpus qu'il désire traiter à l'intérieur d'un groupement thématique. Ce dernier sera par la suite opposé à l'ensemble du corpus lors de l'analyse distributionnelle des formes.

En plus de faciliter la gestion des groupements thématiques, le système de gestion documentaire devrait fournir de l'information statistique (fréquence, répartition, utilisation) sur le comportement des lexèmes à l'intérieur du corpus, sur celui des groupements thématiques et, enfin, de manipuler cette information ou de l'exporter sous forme de matrices ASCII pouvant être lues par un logiciel de traitement statistique.

4. Zones de spécialités (ZSP)

La langue de spécialité possède des caractéristiques qui lui sont propres et qui reviennent, d'un texte de spécialité à un autre, indépendamment du domaine. Ces caractéristiques peuvent souvent être identifiées directement lors d'une simple lecture par un non-spécialiste. Des ouvrages entiers ont été consacrés aux phénomènes sémantiques, syntaxiques et grammaticaux propres à la LSP dans le cadre des recherches en traduction automatique (Grishman et Kittredge: 1986; Kittredge et Lehrberger: 1982). Hoffmann identifie différents niveaux d'analyse : le texte, la phrase, le mot, le morphème et le graphème (Hoffmann: 1979, p.15) qui se prêtent bien à une analyse plein texte informatisée.

Notre point de départ est l'élément central de la liste d'Hoffmann, le mot. Nous tenterons, à l'aide du mot, d'identifier ce que nous nommons *zones de spécialité* (ZSP) à l'intérieur des textes d'un corpus. Les ZSP correspondent aux sections du texte que le terminologue sélectionnerait pour l'élaboration de ses dossiers terminologiques. Nous croyons qu'il est possible, à partir des techniques

utilisées en lexicométrie, d'identifier les ZSP de façon automatique et ainsi d'offrir au terminologue une matière brute directement exploitable.

4.1 Repérage des zones de spécialités

Les éléments que nous empruntons à la lexicométrie sont utilisés depuis de nombreuses années dans le domaine de la gestion documentaire. Les concepts les plus importants sont ceux de *distance lexicale* et de *segment répété*. La distance lexicale permet d'identifier le lexique propre à un texte à partir d'une analyse distributionnelle en comparant la fréquence des formes utilisées dans le texte à celle de ces mêmes formes dans l'ensemble du corpus. Si la fréquence relative observée d'une forme dans un groupement thématique ne correspond pas à la fréquence relative théorique et qu'un test statistique démontre qu'elle s'en écarte de façon significative, la forme peut être considérée comme un lexème propre au groupement, une spécificité lexicale. Les techniques d'identification des spécificités d'un texte ont fait l'objet de nombreuses démonstrations en lexicométrie (Muller: 1977; Lebart et Salem: 1988) et ont été utilisées à diverses fins dans le cadre de l'analyse de corpus textuels. Il est important d'adopter une technique d'analyse qui montre à la fois les variations positives et les variations négatives de fréquence afin d'identifier à la fois les *surplus* (redondance) et les *carences* (hapax, sous-emplois et omissions) lexicales d'un groupement thématique.

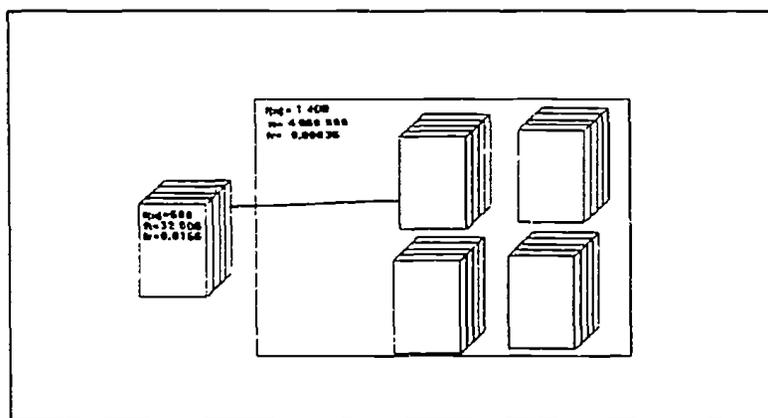


Figure 2 : Variation de la fréquence d'une forme

Après l'identification des spécificités lexicales, il est possible d'effectuer une analyse des segments répétés (SR)² qui servent de pivots pour l'identification des zones de spécialité. L'analyse plein texte de ces ZSP peut se révéler très intéressante pour le terminologue. Des tests préliminaires nous permettent en effet d'affirmer que les contextes identifiés à l'aide de la liste des pivots constituent des contextes que les terminologues auraient identifiés au cours de la lecture traditionnelle du texte.

² Un SR est une suite de formes qui ne contient pas de séparateur et qui apparaît au moins deux fois dans un corpus donné.

Certains se demanderont pourquoi une technique permettant d'obtenir d'aussi bons résultats n'est pas utilisée. La réponse est simple, le pourcentage d'information pertinente est souvent très bas. Le grand défi demeure donc l'épuration des résultats disponibles dans la masse d'information identifiée afin de permettre au terminologue d'obtenir rapidement une matière première directement utilisable.

5. Perspectives de recherche

À l'instar des recherches entreprises en *traduction automatique fondée sur l'exemple* et en *traductique basée sur les corpus*, nous croyons qu'il sera bientôt possible de parler de *terminotique basée sur la mémoire textuelle*. L'avenir de la recherche passe désormais par un perfectionnement des techniques de filtrage de l'information recueillie par les systèmes de gestion documentaire qui rendront possible l'identification, à l'intérieur des ZSP, du terme, du phraséologisme ou de toute autre information intéressante pour le travail terminologique. En attendant les progrès en intelligence artificielle qui permettront d'analyser intelligemment les ZSP, on peut envisager des techniques plus modestes de demandant pas l'injection de savoir humain ou faisant directement intervenir l'humain dans le filtrage des données.

Dans l'état actuel des choses et pour quelques années encore, un processus de dépouillement terminologique automatique ne peut s'inscrire que dans le cadre d'une démarche interactive telle que celles présentées par les divers postes de travail du traducteur et du terminologue disponibles sur le marché ou en cours d'élaboration.

6. Bibliographie

- Grishman, Ralph et Richard Kittredge (Eds) (1986). Analysing Language in Restricted Domains: Sublanguage Description and Processing, Hillsdale-London, LEA, 246 p.
- Hoffmann, Lothar (1979). «Towards a Theory of LSP : Elements of a Methodology of LSP analysis», dans Fachsprache, vol 1, n°1-2, pp. 12-17.
- Isabelle, Pierre (1992). «Une nouvelle génération d'aides à la traduction et à la terminologie», dans Actes du symposium international terminologie et documentation dans la communication spécialisée, Ottawa, Infoterm et Secrétariat d'État du Canada, pp. 201-231.
- Kittredge, Richard et Lehrberger, John (Eds) (1982). Sublanguage : Studies of Language in Restricted Domains, Berlin-New York, Walter de Gruyter, 240 p.
- Kocourek, Rostislav (1991). La langue française de la technique et de la science : vers une linguistique de la langue savante, 2^e édition, Wiesbaden, Oscar Brandsetter Verlag GMBH & Co. KG, 327 p.
- Lebart, Ludovic et André Salem (1988). Analyse statistique des données textuelles : questions ouvertes et lexicométrie, Paris, Dunod, 210 p.
- Muller, Charles (1977), Principes et méthodes de la statistique lexicale, Paris, Hachette, 206 p.
- Sager, Juan C. (1990). «A Practical Course in Terminology Processing», Amsterdam-Philadelphie, John Benjamins Publishing Company, 254 p.

9

Le discours rapporté: stratégies énonciatives et argumentatives. Le traitement de la crise du Golfe dans les journaux de la presse marocaine d'expression française

FATIMA EL MANKOUCH

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

La présente étude s'inscrit dans le champ de l'analyse du discours. Elle vise une analyse d'énoncés de discours rapportés puisés dans des textes journalistiques de la presse marocaine d'expression française diffusés pendant la crise du Golfe. Pendant cette période, le discours rapporté a joué un rôle important dans la diffusion des événements. La transmission des informations a été l'objet d'une sérieuse censure. Même les journalistes ont été durant cette période des sources secondaires dans la connaissance des événements. Ils étaient réduits à rapporter les informations officielles recueillies dans des séances de compte rendus présentées par les responsables militaires qui filtraient auparavant les informations. Le discours rapporté a pu être ainsi le vecteur privilégié dans la transmission de l'information. Nous croyons qu'une telle situation pragmatique est intéressante pour observer le fonctionnement et les conditions de production du discours rapporté.

L'objectif de ce travail est de repérer, dans les discours rapportés, les traces de l'inscription du rapporteur dans l'énoncé. Nous essayerons de cerner le statut énonciatif du rapporteur et de comprendre le type de relation qu'il entretient avec les énoncés qu'il rapporte. Des points de vue théorique et méthodologique, nous nous inspirons des deux cadres:

- 1-La linguistique énonciative d'Antoine Culioli.
- 2-Les approches discursives et argumentatives, particulièrement celles développées par Jean Blaize Grize et Georges Vignaux.

1. Description du corpus

Le corpus dont nous disposons pour cette analyse contient 300 énoncés du discours rapporté puisés dans des textes journalistiques de la presse marocaine d'expression française diffusés pendant la crise du Golfe. Les textes choisis ont été produits entre le 3 août 1990 et le 20 février 1991. Le choix des quotidiens s'est arrêté sur le *Matin du Sahara* et du *Maghreb* (quotidien gouvernemental) et *l'Opinion* (propriété du parti politique "Istiqlal" de l'opposition).

Les différentes formes du discours rapporté que nous avons relevé dans notre corpus de presse sont: le discours direct (29%), le discours indirect (32%), le conditionnel journalistique (3%) et l'hybridation du discours direct et du discours indirect (36%).

2. État de la question

Diverses études ont été consacrées au discours rapporté. On peut distinguer trois orientations différentes:

2.1 Une orientation inscrite dans la grammaire traditionnelle

La grammaire traditionnelle décrit les deux modes de rapport de la parole à partir de leurs propriétés morphosyntaxiques comparées. Grevisse dans *Le bon usage* présente le discours rapporté comme la transposition d'une forme dans une autre et laisse supposer une interdépendance entre le discours direct et le discours indirect.

2.2 Une orientation inscrite dans le cadre de la grammaire générative

Ann Banfield, dans le cadre de la grammaire générative, s'est élevé contre cette idée traditionnelle qui fait dériver une forme du discours rapporté d'une autre. Elle a démontré que le discours direct et le discours indirect présentent deux structures linguistiques différentes. Cette double structure rend compte de la double force illocutoire mais ne suffit pas pour rendre compte des multiples statuts argumentatifs d'une même forme linguistique.

2.3 Une orientation dans le cadre de la linguistique de l'énonciation et du discours

C'est dans le cadre de la linguistique de l'énonciation qu'on a pu dépasser la simple problématique des dérivations transformationnelles des formes de discours rapporté. Bakhtine est parmi les premiers à limiter l'objet de l'étude du discours rapporté. Il propose que l'objet véritable de la recherche doit être l'interrelation dynamique entre le discours rapporté et le contexte narratif. Dans la même perspective, Françoise Atlani propose que l'analyse du discours rapporté doit rendre compte des relations que l'énonciateur peut entretenir avec l'énoncé qu'il rapporte. D'où la nécessité d'une description de la relation de l'énoncé introducteur et l'énoncé rapporté.

Notre recherche se situe dans le prolongement de ces derniers travaux. Elle s'appuie sur la linguistique énonciative élaborée par Antoine Culioli. La théorie de l'énonciation, par la place importante qu'elle accorde au sujet, à son rapport à l'autre, à son rapport à ses propos ou à ceux de l'autre, nous présente les concepts théoriques pertinents pour notre analyse. Dans une perspective énonciative, nous considérons les énoncés comme les traces d'opérations par lesquelles l'énonciateur construit des valeurs référentielles, se situe et situe autrui par rapport à ces valeurs. Les faits morpho-syntaxiques (morpho-sémantiques) portent les traces de ces opérations.

Un énoncé du discours rapporté porte la trace d'opérations énonciatives particulières. On est en présence d'un discours polyphonique où se manifestent deux voix: un locuteur et un énonciateur. Le locuteur serait, selon Ducrot, le responsable de l'énoncé. L'énonciateur, de l'autre côté, serait celui qui produit le discours rapporté. Dans cette production du discours rapporté, l'énonciateur se situe dans l'énoncé, émet un point de vue et construit la valeur référentielle selon une certaine perspective. Ce sont quelques manifestations de ces opérations que nous voulons observer. Pour la construction de la perspective argumentative, nous nous inspirons des travaux de Jean Blaise Grize et de Georges Vignaux.

3. Résultats préliminaires

L'analyse d'énoncés du discours rapporté tirés de notre corpus nous a permis de relever plusieurs traces marquant la présence d'un sujet rapporteur (journaliste) qui intervient pour commenter, expliquer ou contester une information. Nous avons classé ces différentes traces de l'inscription du sujet sous trois rubriques:

- 1- Opération d'explicitation
- 2- Opération de quantification / qualification des informations
- 3- Opérations sous-jacentes à l'emploi des guillemets

3.1 Opération d'explicitation

Cette opération marquant l'intervention du rapporteur consiste à rapporter le sous-entendu du discours direct. Le rapporteur effectue une opération d'explicitation en rapportant l'implicite dans les paroles de l'autre. Cette opération se caractérise par l'emploi des verbes de parole comme: laisser entendre, faire allusion, donner l'impression... qui désignent que le locuteur a évoqué une idée sans en faire expressément mention. Considérons les exemples suivants:

36- Edward Chevardnadze a laissé entendre dimanche, que si le conseil de sécurité autorisait le recours à une action militaire, l'union soviétique pourrait y participer.

37- "Nous sommes membre permanent du conseil de sécurité et nous nous conformerons à n'importe quelle décision, n'importe quelle résolution du conseil de sécurité", a déclaré Chevardnadze à la télévision américaine.

- Le Matin du Sahara, 02 / 10 / 90, p.11 -

3.2 Quantification / qualification des informations

Cette opération marque la présence du rapporteur qui intervient pour commenter l'exhaustivité ou la véracité des informations. Elle sert aussi à renvoyer aux stratégies d'évitement et de précaution repérées dans le discours original. On remarque que le verbe introducteur est suivi soit d'adverbe comme seulement, simplement ou d'expressions du genre: sans plus de détail, sans plus de précision...

22- Aziz n'a pas voulu répondre aux questions de quelques journalistes qui l'interrogeaient sur le départ des femmes et enfants retenus en Irak. "En prévision de leur départ, ils ont été transférés des lieux où ils étaient accueillis dans un hôtel à Bagdad", a-t-il seulement dit.

- Le Matin du Sahara, 01 / 09 / 90, p. 6 -

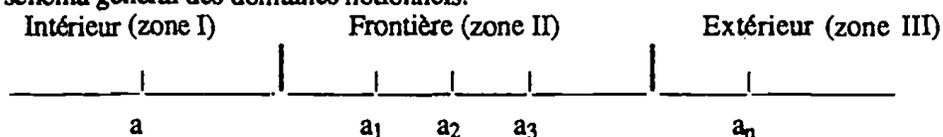
171- La perte de l'un de ces six appareils est due à des raisons "non liées aux opérations contre l'Irak", a dit le Gal Johnston sans autres précisions.

- Le Matin du Sahara, 21 / 01 / 91, p. 5 -

3.3 Opérations sous-jacentes à l'emploi des guillemets

Nous avons relevé dans notre corpus plusieurs énoncés sous forme d'hybridation du discours direct et du discours indirect. Il s'agit d'énoncés au discours indirect contenant certains fragments guillemetés. Pour déterminer la valeur des guillemets

dans ces énoncés, nous nous sommes basés sur le travail de Cheong Kye-Seop (1985) sous la direction de Culioli. Nous considérons les guillemets, à la suite de Cheong, comme la marque d'intervention d'un sujet qui "prédique sur du déjà prédiqué en reformulant et rectifiant son propre dire ou le dire d'autrui". (Cheong 1987: 71). Ces guillemets de reformulation servent donc à signaler l'instabilité du domaine notionnel associé à un terme. Avant de présenter les différentes opérations sous-jacentes à l'emploi des guillemets, nous rappelons d'abord le schéma général des domaines notionnels.



La zone I où toutes les occurrences de a sont identifiables à toutes autres occurrences de a est incompatible avec l'emploi des guillemets. La zone II présente le cas où commence l'altération partielle de a. C'est aussi le moment où commence l'emploi des guillemets. La zone III présente le cas où an diffère radicalement de a.

3.3.1 Opération d'altération partielle.

Cette opération consiste à construire les valeurs à la frontière. Elle porte sur le cas où la notion associée à un terme subit une altération partielle. La présence des guillemets introduit une valeur qu'on peut interpréter en langage ordinaire comme suit: ce n'est pas vraiment a mais ce n'est pas vraiment le contraire. Considérons l'exemple suivant:

24- Tout en se félicitant de cette "bonne nouvelle", le responsable américain, en effet, a relevé lundi "la poursuite de déploiement et de construction de fortifications" dans la région.

-Le Matin du Sahara, 12 / 12 / 90, p.7-

Par l'emploi des guillemets encadrant "bonne nouvelle", on pourrait comprendre qu'il ne faut pas vraiment considérer la libération des otages détenus en Irak comme une bonne nouvelle puisque de l'autre côté la poursuite de la construction des fortifications révèle l'intention de Bagdad de ne pas évacuer le Koweït. "Bonne nouvelle" dans cet énoncé peut s'interpréter en langage ordinaire par: pas vraiment une bonne nouvelle.

3.3.2 Opération de polarisation négative

Cette opération consiste en la construction de l'extérieur et donc s'établit lorsque la déformation de a tend vers son opposé.

- "a" = soi-disant a

Dans cette opération, l'emploi des guillemets sert à montrer la différence entre ce qu'on prétend qu'une chose est et ce qu'elle est vraiment. En langage ordinaire, ces guillemets peuvent être remplacés par des expressions comme: le prétendu ou le soi-disant qui montrent le désaccord de l'énonciateur comme l'illustre l'énoncé suivant:

130- Le président irakien Saddam Hussein a affirmé dans un message retransmis par Radio Baghdad que "la 19ième province" de l'Irak sera le champs de la grande bataille. - L'Opinion, 30 / 11 / 90, p. 3 -

• Nature de la négation

Considérons l'exemple suivant:

73- M. Bush a souligné que les États-unis voulait aider à une solution, mais qu'il considérait que cette question n'était "pas liée" à la crise du Golfe. - Le Matin du Sahara, 21 / 01 / 91, p. 5 -

Par l'introduction des guillemets dans la partie négative de l'énoncé, le rapporteur veut probablement attirer notre attention sur la nature de cette négation. D'ailleurs, Ducrot (1984) a déjà démontré qu'un énoncé négatif présente deux voix opposées. L'attitude positive à laquelle le locuteur s'oppose est interne dans le discours dans lequel elle est contestée. Donc, dans l'énoncé ci-haut, l'attitude positive (la question palestinienne est liée à la crise du Golfe) est présente dans l'énoncé négatif mais que le locuteur essaye de la nier. Cet emploi des guillemets sert donc à marquer la dénégation.

À partir de ces différentes opérations liées à l'emploi des guillemets, on peut dire que les guillemets de reformulation peuvent marquer, à la fois une prise en charge et une prise de distance. Cette confusion liée à la valeur des guillemets permet à certains journalistes de faire glisser leurs propres commentaires tout en se cachant derrière les guillemets de citation. Elle leur permet aussi de ménager un espace pour la rectification et de se défendre face à toute critique.

Conclusion

On peut dire qu'une étude qui tient compte du rapport que le sujet entretient avec les énoncés qu'il rapporte révèle des phénomènes intéressants sur la subjectivité ou l'objectivité du discours rapporté. On a vu, dans les différentes opérations d'intervention relevées dans notre analyse, comment le choix du verbe introducteur et d'adverbes l'accompagnant peut révéler les intentions du rapporteur. On a vu aussi comment un procédé aussi simple que les guillemets peut servir à marquer l'instabilité du domaine notionnel associé à un terme. On est donc, en présence d'un sujet constructeur du sens qui entretient des rapports étroits avec son dire et le dire d'autrui et participe activement à la construction des valeurs référentielles.

Références

- ATLANI, Françoise (1981), *Approche linguistique du fonctionnement discursif: un exemple, la presse écrite*, thèse de doctorat, Université Paris VII.
- CHEONG, Kye-Soap (1985), *Étude de la construction de valeurs référentielles à travers un marqueur énonciatif: le cas des guillemets*, thèse de doctorat, Université Paris VII.
- CULIOLI, Antoine (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation: opérations et représentations*, Tome 1, Ophrys.
- DUCROT, Oswald (1980), *Les mots du discours*, Paris, minuit.

ENILDE FAULSTICH

UNIVERSIDADE DE BRASÍLIA – LIV / UNIVERSITÉ LAVAL – CIRAL

L'étude des emprunts et des calques nous permet d'analyser les mouvements du lexique entre le français et le portugais courant et entre le portugais et le français courant. Nous nous référons au portugais du Brésil.

Le procédé pour l'organisation du corpus a été le suivant: 1. nous cherchons des mots empruntés et des calques du français au portugais dans les articles de deux revues d'actualité, éditées au Brésil, *VEJA* du 24/11/93, *ISTOÉ* et *VEJA* du 15/12/93; 2. nous cherchons des emprunts et des calques du portugais au français dans les circulaires des supermarchés, du 28 février au 6 mars 1994 et du 14 au 20 mars 1994, et les mots qui nous avons trouvé appartiennent au domaine de l'alimentation.

Pour décrire le corpus, nous utilisons les dictionnaires *Novo Dicionário Aurélio da Língua Portuguesa* (NDA) (1986), *Le Nouveau Petit Robert 1* (PR) (1993) et le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (DQA) (1993). Des mots trouvés se divisent en 2 parties: emprunts de type A et emprunts de type B. Au type A, nous traitons des mots qui sont arrivés au portugais provenant du français, même s'ils sont originaires d'une autre langue. Au type B, ce sont des mots qui sont arrivés au français provenant du portugais, même s'ils sont originaires d'une autre langue.

La méthode de description du lexique est la suivante: pour le type A, nous enregistrons le contexte où l'emprunt est inséré, l'entrée lexicographique en portugais et, puis, en français + les sigles des dictionnaires + l'origine du mot (seulement du NDA) + des informations grammaticales ± le numéro de la bonne acception + la définition correspondante ou le(s) synonyme(s). Pour le type B, le contexte où l'emprunt est inséré, l'entrée en français, puis, en portugais + les sigles des dictionnaires + des informations grammaticales + l'origine du mot (du PR et NDA; dans ce dernier, cette sorte d'information vient avant les informations grammaticales) ± le numéro de l'acception + la définition ou le(s) synonyme(s).

Le 0 (zéro), à gauche du sigle du dictionnaire portugais, signifie que le mot n'y est pas enregistré, comme *croissant*; le 0 (zéro), à droite du sigle du dictionnaire français, signifie qu'il n'y a pas de définition correspondante au sens contextualisé en portugais, comme *bijuteria*, *novela* e *boné*. Le numéro qui précède la définition indique la définition du dictionnaire ou le synonyme en accord avec le sens contextualisé.

Dans la perspective linguistique, les emprunts obéissent à une typologie et s'insèrent en classes. Selon la typologie, les emprunts *puré*, *brioche*, *atelié*, *turismo*, sont des emprunts de forme et sont classés comme l'emprunt de *nécessité*. Pour nous, au Brésil, ces unités ont perdu leur "étiquette étrangère" (Boulanger, 1993:61) puis qu'elles ont passé par un ajustement de la graphie et de la prononciation. Par exemple: le double e de *purée* se réduit, par crase, en un e fermé; le u (/y/) est prononcé comme le u de *clou* (français); le [R] du français *purée* est

prononcé [r] en portugais. Cela se justifie car «les phonèmes étrangers sont prononcés [dans la langue adoptante] à partir de leurs correspondants plus rapprochés», comme l'affirme Boulanger (1993:65-66) et il continue: «L'orthographe dans la langue d'arrivée s'appuie évidemment sur la forme phonique». (p.66).

En confirmant que le calque est un emprunt - le procédé - sans être un emprunt par son résultat (Boulanger,1993:63), nous considérons les unités **bijuteria**, **réveillon**, **novela** et **boné** comme calques phonétique et orthographique du français. Ces calques ont acquis de nouveaux sens au portugais. Par exemple, la définition de **novela** équivaut à **téléroman** dans le DQA; **boné**, par sa définition dans le NDA, équivaut à **casquette** dans le DQA.

Les emprunts du portugais au français, au type B, gardent la forme graphique et le même sens du portugais. Mais ils ont passé pour le processus de normalisation linguistique, courante dans la langue française. Alors, **banana** est banane, comme **manga** est graphé mangue; cependant **tapioca** n'est pas enregistré **tapioque**, ce mot garde l'origine au total. J. Morais-Barbosa (1969:134-5) affirme que les dates d'entrée des mots du corpus dans la langue française sont les suivantes: banane, 1600; coco, 1529; mangue, 1540; marmelade, 1642 et tapioca, 1812.

Ensuite nous présenterons quelques mots du corpus de l'analyse.

Type A. Du français au portugais

In: VEJA, Edição 1315, n°47, São Paulo, Edit. Abril, 24/11/93, 150 p.

1.ª Pela manhã, o MCVagão retoma o cardápio habitual de hambúrgueres com ovos mexidos, croissants e café. "Notas internacionais", p. 56.

0	(NDA)	
croissant	(PR)	n.m. 3. (d'apr. all.) Petite pâtisserie feuilletée, en forme de croissant.
	(DQA)	n.m. 3. Petite pâtisserie feuilletée, salée, en forme de croissant.

2.ª Essa paixão é evidente em suas receitas, nas quais sugere combinações de costeletas de cordeiro com purê de pimenta /.../ além de sobremesas que misturam brioche com caramolas e cajus." *Revolução tropical*, p. 97b.

purê	(NDA)	[Do fr. purée] S.m. Alimento de consistência pastosa, feito de legumes, de batatas ou de frutas, espremidos ou passados em peneira ou em liquidificador.
purée	(PR)	n.f. 1. Mets fait de légumes cuits et écrasés.
	(DQA)	n.f. 1. Légumes cuits et écrasés.
brioche	(NDA)	[Do fr. brioche] S.m. Pãozinho muito fofo, feito de farinha de trigo, fermento, manteiga, sal e ovos.
	(PR)	n.f. 1. Pâtisserie légère de forme souvent ronde, fait avec une pâte levée.
	(DQA)	n.f. 1. Pâtisserie légère en forme de petite boule, fait avec une pâte levée.

3.ª Outro ponto forte de seu ateliê é a confecção de bijuterias finas a partir de ligas que combinam ouro e bronze." *Festa no cotidiano*, p. 131c.

ateliê	(NDA) [Do fr. atelier] S.m. 3. O conjunto dos artistas que trabalham sob a direção de um mestre.
atelier	(PR) n.m. 5. Ensemble des artistes qui travaillent en atelier sous la direction d'un maître. (DQA) n.m. 3. Lieu où travaille un artiste (peintre, sculpteur), seul ou avec des aides; l'ensemble des artistes qui travaillent en atelier sous la direction d'un maître.
bijuteria	(NDA) [Do fr. bijouterie] S.f. Pequeno objeto feito em geral com primor e delicadeza, próprio para enfeite e ornato, como p. ex., alfinetes, brincos, berloques.
bijouterie	(PR) n.f. 0 → bijou (DQA) n.f. 0
bijou	(PR) n.m. 1. Petit objet ouvragé, précieux par la matière ou par le travail et servant à la parure. (DQA) n.m. 1. (Idem PR)

In: ISTOÉ, nº 1263, São Paulo, Edit. Três, 15/12/93, 122 p.

4. "Mais do que um negócio lucrativo [...], o turismo ecológico é considerado hoje uma das alternativas para o desenvolvimento sustentado da Amazônia." *A Amazônia deles*, p. 71b.

turismo	(NDA) [Do ingl. tourism, atr. do fr. tourisme] S.m. 1. Viagem ou excursão feita por prazer, a locais que despertam interesse.
tourisme	(PR) n.m. angl. tourism. 1. Le fait de voyager, de parcourir pour son plaisir un lieu autre que celui où l'on vit habituellement [...] (DQA) n.m. 1. [Idem PR].

In: VEJA, Edição 1318, nº 50, São Paulo, Edit. Abril, 15/12/93, 154 p.

5. "A CPI [Comissão Parlamentar de Inquérito] irá atravessar o Natal e o réveillon com pouco descanso. Até 17 de janeiro, deverão ser investigados dez parlamentares que apareceram nos documentos da empreiteira Odebrecht como possíveis embolsadores de propinas." *Até onde vai a CPI*, p. 35a.

réveillon	(NDA) [Fr.] S.m. Festa com baile e ceia na véspera do ano-bom. (PR) n.m. 2. Repas de fête que l'on fait la nuit de Noël, et (depuis 1900) la nuit de la nouvelle année. - Par ext. La fête elle-même. (DQA) n.m. ■ Repas de fête que l'on fait la nuit de Noël et la nuit du 31 décembre; la fête elle-même.
-----------	--

6. "Quando foi escalada para integrar o elenco da novela das 7 da Rede Globo, *Olho no Olho*, há cinco meses, a mini-socialite paulista Patrícia de S., 18 anos, mudou o script [...]." *Mocinho, vilão e loirinha*, p. 100c.

novela	(NDA) [Do fr. nouvelle] S.f. 3. Bras. Peça teatral ou romance, geralmente em capítulos, escrito ou adaptado para apresentação seriada pelo rádio ou pela televisão.
nouvelle (PR)	0 (DQA) 0

Note: Dans le DQA, le mot de sens équivalent à novela est téléroman.

téléroman	(DQA) n.m. ■ Feuilletton télévisé à épisodes multiples, généralement diffusé en début de soirée, aux heures de grande écoute.
-----------	---

57 A

7. "Existem ainda os tipos com uniforme de ténis cano longo último tipo, **boné** de um dos times da liga americana de basquete profissional e agasalho de ginástica." *Lista de presentes*, p. 148c.

boné (NDA) [Do fr. bonnet] S.m. Peça do vestuário para a cabeça, de copa redonda, com uma pala sobre os olhos. [No Brasil, o t. é us. na Marinha; no Exército e na Aeronáutica, usa-se quepe].

Note: Remarque d'auteur.

bonnet (PR) 0

(DQA) 0

Note: Dans le DQA le sens plus proche est celui de **casquette**.

casquette (DQA) n.f. Coiffure garnie d'une visière.

Type B. Du portugais au français

8. "En spécial grosses **bananes** Chiquita / produit importé". Les supermarchés Provigo.

banane (PR) n.f. du port., lui-même empr. à une langue bantoue. 1. Fruit oblong (baie), à pulpe farineuse, à épaisse peau jaune, que produit la grappe de fleurs du bananier.

(DQA) n.f. 1. [Idem PR].

banana (NDA) S.f. 1. O fruto da bananeira [...]

9. "Biscuits Dare / capuchons de chocolat, avoine-raisins, crème citron, noix de coco [...]". Dans la Supervente Le grand événement Métro.

coco (PR) n.m. du port., puis it. et esp. coco "croquemitaine", d'apr. l'aspect de la noix 1. Coco, ou plus cour. noix de coco : fruit du cocotier à chair blanche comestible.

1 **coco** (DQA) n.m. 1. NOIX DE COCO : fruit du cocotier.

(NDA) S.m. 1. Designação comum a numerosas espécies de palmeiras [...].

2. O fruto de tais palmeiras, em especial o coqueiro-da baía, cuja polpa é de largo uso na culinária brasileira, simplesmente ralada ou reduzida a leite, em doces, molhos, etc.

10. "Mangue / Produit du Mexique", dans IGA ouvert au monde d'aujourd'hui.

mangue (PR) n.f. port. manga, du tamoul. ◊ Fruit du manguier, de la taille d'une grosse pêche, à peau lisse, à chair jaune très parfumée et savoureuse, à odeur de térébenthine.

(DQA) n.f. ■ Fruit d'un arbre tropical (le manguier) de la taille d'une grosse pêche, à chair jaune, très parfumé.

manga (NDA) [Do mal. manga]. S.f. 1. O fruto da mangueira.

11. "Marmelade Shirrif 375 mL", dans IGA ouvert au monde d'aujourd'hui.

marmelade (PR) n.f. port. marmelada "confiture de coing (marmelo)" 1. Préparation de pulpe de fruits écrasée et cuite avec du sucre.

(DQA) n.f. 1. Préparation de fruits (surtout des agrumes) écrasés et cuits avec du sucre, du sirop.

marmelada (NDA) s.f. 1. Doce pastoso, de marmelo.

12. "Tapioca / Petite perle", dans Coop SuperVente IGA.

- tapioca (PR) n.m. mot port., du tupi-guarani *tipioca*, de *tipi* "résidu" et *ok-* "presser" ♦ Fécula amyliacée, extraite de la racine de manioc, cuite, concassée en flocons et séchée.
(DQA) n.m. ■ Fécula extraite de la racine de manioc.
(NDA) [Do tupi *tipi'og*, 'sedimento, coágulo'] S.f. 2. Bras., AM e S. Fécula alimentícia que se extrai da mandioca; goma.

Références bibliographiques:

BOULANGER, Jean-Claude [sous la direction de], *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Montréal, DicoRobert inc., 1993, XXXVII + 1269p. + 65 cartes + Chronologie + 343p. + I.XIVp.

BOULANGER, Jean-Claude, L'enrichissement du lexique (I): la néologie, pp. 41-51; L'enrichissement du lexique (II): l'emprunt et le calque, pp. 57-67. Dans: *Notes de cours*, 1993.

FERREIRA, Aurélio Buarque de Holanda, *Novo Dicionário da Língua Portuguesa*. 2 ed., revista e aumentada, Rio de Janeiro, Editora Nova Fronteira, 1986, XXIII + 1837p.

MORAIS-BARBOSA, Jorge, *A língua portuguesa no mundo*, Lisboa, Ultramar, 1969, 170p.

REY-DEBOVE, Josette et REY, Alain [sous la direction de], *Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1993, XXXV + 2492p.

HÉLÈNE GAUVREAU
ÉTUDIANTE DE 2^e CYCLE
UNIVERSITÉ MCGILL, MONTRÉAL

ANTONIO BERNARDELLI
ASSISTANT PROFESSOR
MCGILL UNIVERSITY, MONTREAL

Introduction

La notion de bilinguisme a connu un essor considérable depuis le début du vingtième siècle, plus précisément depuis la première guerre mondiale. "The tragedy of World War I prompted efforts in many countries towards greater international understanding after the war and the promotion of language teaching in the post-war world" (Stern, 1983: 99). Le développement économique connu depuis ce temps dans la plupart des pays du monde a aussi fait en sorte que les gens sont de plus en plus conscients de l'importance de connaître plus d'une langue.

Ceux qui connaissent les avantages du bilinguisme prôneront évidemment une éducation bilingue pour leurs enfants, sans toutefois être conscients de la complexité de la question. Au fait, qu'entend-on par bilinguisme? Y-a-t'il un âge critique pour devenir bilingue? Quels sont les avantages et les risques de l'éducation bilingue?

Théories concernant le bilinguisme

Pour certains linguistes, il est impossible pour un même cerveau de bien maîtriser deux systèmes de pensée différents. "Une égalité parfaite de la valeur d'emploi de deux langues est aussi utopique que la réalisation d'une société sans classes" (Van Oberbeke, 1972: 60). D'autres au contraire prônent les effets bénéfiques du bilinguisme, voire du multilinguisme. "L'effort consenti pour l'assimilation de deux codes est finalement payant dans la mesure où il prédispose l'esprit bilingue à une adaptation plus souple à de nouvelles structures" (Van Oberbeke, 1972: 174).

Il existe plusieurs théories concernant l'acquisition d'une langue seconde, dépendant des communautés, du contexte culturel et de la place qu'un peuple ou qu'un pays accorde aux langues. Parmi les plus connues, la théorie de Weinreich (1968) classe les bilingues en deux principales catégories i.e. les bilingues *coordonnés* et les bilingues *composés*. Le bilingue coordonné est celui qui apprend une deuxième langue alors qu'il en parle déjà une (par exemple à l'école, en milieu d'immersion), alors que le bilingue composé est celui qui a carrément été élevé dans un environnement bilingue.

Définitions

Trois grandes écoles de pensée définissent le bilinguisme selon des critères bien différents. Pour l'école maximaliste, toutes les notions tournent autour d'une compétence égale dans les deux langues. Bloomfield (1933) et Kloss (1969) parlent de "native-like control of each language". L'école minimaliste, au contraire considère que quelqu'un est bilingue dès qu'il peut prononcer, lire, écrire ou comprendre quelques mots dans une langue étrangère. L'école relativiste, plus nuancée, considère que le bilinguisme est un processus qui s'effectue sur un *continuum*. Les relativistes maintiennent qu'on ne peut pas dire qu'une personne est bilingue ou pas, mais qu'on peut seulement dire qu'elle l'est jusqu'à un certain degré.

Organisation conceptuelle du vocabulaire chez un bilingue

Comment fonctionne le cerveau d'une personne bilingue au niveau du choix des mots? L'individu a-t-il un seul compartiment dans lequel se retrouvent pêle-mêle tous les mots des deux langues ou a-t-il deux sections bien définies du cerveau qui correspondent chacune à une langue? Pendant quelques années on a cru (Kolers, 1968) qu'en fait, une personne bilingue combinait ces deux hypothèses. (fig. 1). En 1979 cependant, Paradis a élaboré une troisième hypothèse selon laquelle le bilingue a trois compartiments dont l'un est situé au-dessus des deux autres. Dans un premier temps, l'individu se représente une chose, un concept (fig. 1 : compartiment supérieur de l'hypothèse 3) puis il puise ensuite dans le compartiment désiré, selon la langue choisie, le mot dont il a besoin pour s'exprimer.

L'âge critique

Les opinions des chercheurs sont extrêmement partagées en ce qui concerne l'âge idéal pour l'acquisition d'une deuxième langue. En général cependant, il semblerait que la puberté i.e. entre 12 et 14 ans, soit la période cruciale puisque plusieurs changements surviennent au niveau du cerveau qui perd alors de sa plasticité. Il n'est plus aussi facile pour un individu d'atteindre dans une deuxième langue, un niveau de compétence comparable à celui d'un locuteur natif, surtout en ce qui concerne la phonologie. Le mythe selon lequel les enfants apprennent une langue seconde facilement et rapidement a récemment été réévalué par Mc Laughlin (1992) dans un article intitulé *Myths and Misconceptions about Language Learning: What Every Teacher Needs to Unlearn*. Selon elle, les enfants sont plus timides que les adultes; de plus, ils n'ont pas besoin d'apprendre autant de vocabulaire que les adultes, leurs constructions de phrases étant plus courtes, plus simples et leur langage étant moins abstrait.

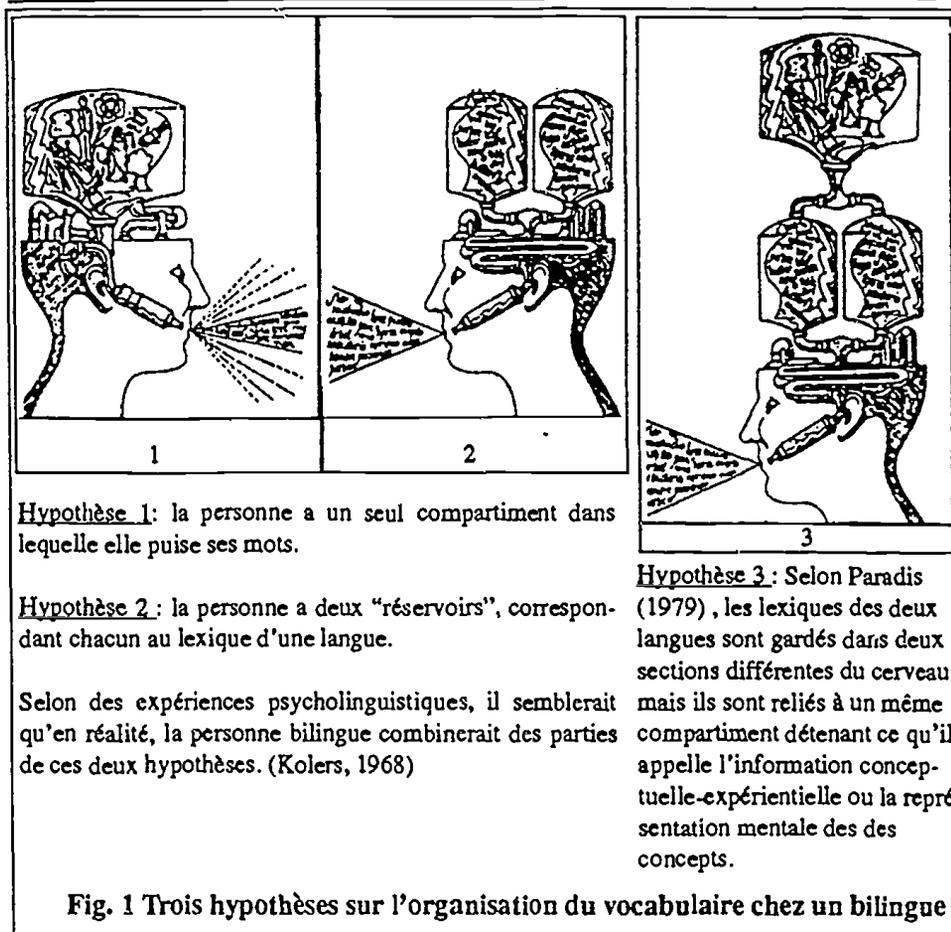


Fig. 1 Trois hypothèses sur l'organisation du vocabulaire chez un bilingue

L'un des autres mythes qu'elle a étudié est celui selon lequel plus un enfant est jeune, mieux il performe dans la langue seconde; des études comparatives menées entre l'Europe et le Canada ont démontré que des étudiants qui ont vécu l'immersion tardive (commençant en 7^e ou 8^e année) ont obtenu des résultats équivalents ou même supérieurs (même au niveau de la prononciation) à des enfants ayant commencé l'immersion à la maternelle ou en 1^{ère} année.

Autre point important: les stratégies d'apprentissage des adultes sont différentes de celles des enfants, compte tenu des multiples expériences d'apprentissage qu'ils ont déjà à leur actif. Selon Mary Schleppegrell dans son article *The Older Language Learner* (1987), "no-related differences in learning ability have been demonstrated for adults of different ages". Il n'y a pas de perte au point de vue cognitif dans l'apprentissage d'une deuxième langue au fur et à mesure que l'adulte avance en âge. En fait, la MOTIVATION et le CONTEXTE dans lequel se fait l'apprentissage d'une nouvelle langue sont, semble-t-il, les DEUX facteurs déterminants en ce qui a trait aux résultats.

Aspects socio-psychologiques du bilinguisme

Le choix de l'éducation bilingue peut avoir des répercussions psychologiques tant positives que négatives chez l'individu. Selon le professeur Lambert de McGill, l'attitude et l'aptitude de l'individu, jointes à la motivation détermineront le type de bilinguisme développé par l'individu. C'est ainsi qu'il parle de bilinguisme intégratif (i.e. l'individu se sert de la langue comme moyen d'intégration à la nouvelle culture adjacente à la langue qu'il apprend et le bilinguisme instrumental (i.e. l'individu se sert de la langue simplement comme outil, pour communiquer dans le quotidien, à son travail etc...) Selon la façon dont est vécue l'expérience, l'individu se valorisera, sans réduire l'espace et l'importance qu'il accorde à sa langue maternelle, (c'est ce que Lambert appelle le bilinguisme additif) ou encore il en arrivera à mettre de côté sa langue maternelle et sa culture d'origine pour faire place à une nouvelle langue et à une nouvelle culture (c'est ce que Lambert appelle le bilinguisme soustractif). D'autres auteurs, comme Hamers et Blanc (1983) parlent d'anomie. C'est ainsi que certains individus, au lieu de devenir bilingues et biculturels, deviendront plutôt semilingues et semiculturels. Le tableau 1 (Hamers et Blanc 1983:27), illustre très bien quelques-uns des aspects positifs et négatifs du bilinguisme. Dans ce tableau, le terme *bilingualité* désigne l'état psychologique de l'individu qui a accès à plus d'un code linguistique alors que le terme *bilinguisme* inclut celui de *bilingualité* qui réfère à l'individu ainsi qu'à la communauté dans laquelle deux langues sont en contact. La notion de *bilingualité* s'applique donc uniquement à l'individu alors que celle de *bilinguisme* peut à la fois concerner l'individu et la société dans laquelle il vit.

Dimensions d'analyse		Explications
Suivant le rapport des statuts socio-linguistiques des deux langues	1. bilingualité additive	1. L1 et L2 valorisées socialement, rôle complémentaire -->développement harmonieux de la bilingualité
	2. bilingualité soustractive	2. L2 valorisée aux dépens de L1, rôle compétitif -->L2s'acquiert aux dépens de l'acquis en L1
Suivant l'appartenance et l'identité culturelle	1.bilingualité biculturelle	1.Double appartenance culturelle et identité biculturelle
	2.bilingualité monoculturelle en L1	2.Allégeance et identité culturelle L1 seulement
	3.bilingualité acculturée à L2	3.Allégeance et identité à L2 Identité culturelle alignée sur L2
	4.bilingualité acculturée anémique	4.Hésitation sur l'allégeance culturelle Identité culturelle mal définie
Notes: L1= langue maternelle; L2 = langue seconde		

Tableau1: Quelques dimensions psychologiques de la bilingualité

Conclusion

L'éducation bilingue est un choix qui ne devrait jamais être fait à la légère. Prudence et vigilance permettront à ceux qui la choisissent d'en retirer le maximum. Langue et culture vont de pair, il ne semble pas y avoir de doutes là-dessus. Il apparaît évident cependant que le bilinguisme parfait n'existe pas; il y a toujours une langue et une appartenance culturelle qui prédominent.

Pistes de recherche

Plusieurs questions mériteraient à elles seules une recherche approfondie comme, par exemple, la question de l'âge d'acquisition d'une langue seconde, le contexte dans lequel se déroule cet apprentissage, les besoins qui motivent l'apprenant ou encore les pré-requis qui permettent d'optimiser une deuxième langue. Il serait intéressant d'élaborer un programme qui permettrait aux décrocheurs ou aux chômeurs d'investir dans l'apprentissage d'une deuxième langue; certes, il s'agit d'une clientèle qu'il n'est pas facile de motiver. En leur faisant valoir le côté pragmatique du bilinguisme, on arriverait peut-être à leur faire découvrir le bilinguisme additif.

Bibliographie

- Hamers, J. (1983). *Bilingualité et bilinguisme*. Bruxelles, Pierre Mardaga, éditeur, 498 pages
- McLaughlin, B. (1992). *Myths and Misconceptions about Second Language Learning: What Every Teacher Needs to unlearn*, ERIC SYSTEM, sur micro-fiche.
- Paradis, M. (1979). *Language and Thought in Bilinguals*, extraits de The Sixth LACUS Forum 1979, ed. by William C. McCormack & Herbert J. Izzo, Hornbeam Press, Inc., South Carolina.
- Schleppegrell, M. (1987). *The Older Language Learner*, ERIC Digest, sur micro-fiche.
- Stem, H.H. (1983). *Fundamental Concepts of Language Learning*. Oxford: Oxford University Press, 199 pages.
- Van Oberbeke, M. (1972). *Introduction au problème du bilinguisme*, Bruxelles, Ed. Labor, 214 pages.
- Weinreich, U. (1953). *Language in contact*, pp. 7-13

TROY HEISLER
UNIVERSITÉ LAVAL

1. Introduction

La particule OK est un élément qu'on retrouve surtout à l'oral en français montréalais. A partir de deux corpus de français parlé à Montréal, les corpus d'entrevues sociolinguistiques Sankoff/Cedergren (1971) et Montréal 1984, on observe qu'en 13 ans son usage a augmenté considérablement. Parmi les 592 occurrences de OK produites par les personnes interviewées, certaines peuvent être définies par des critères grammaticaux. Cet élément peut fonctionner comme un *adjectif attributif* où il a le sens de "correct":

Exemple 1.¹(34'71:90)

2. Puis je suis restée en bons termes avec eux-autres, mais: c'était un bonhomme qui: c'était un: c'était un paternel, puis il fallait faire ce qu'il voulait tu sais. Mais à part ça: c'était OK.

Il peut aussi fonctionner comme un *nom*, ce qui est démontré dans l'exemple 2:

Exemple 2. (71'84:220)

1. Hum. Dans: dans le quartier ici: c'est quelle langue qui se parle? Plutôt le français?
2. Le français mais là ils veulent mettre ça bilingue. <1. Oui> Ils attendent le OK du gouvernement, pour mettre ça bilingue.

En fonction d'*adverbe*, OK est le plus souvent défini comme marque de l'accord du locuteur avec ce qui a été dit. Cette fonction, bien représentée dans le sous-corpus, est démontré dans l'exemple 3:

Exemple 3 (34'84:1066)

3. Maman j'ai mis () sur la table. Tu feras attention c'est important OK?
2. (à sa fille) OK. (à l'intervieweur) Deux ou trois personnes: deux ou trois enfants [...]

Si la plupart des occurrences de OK dans mon sous-corpus peuvent être considérées comme des adverbes elles n'ont ni le sens de *oui*, ni celui d'un *accord*

¹ Il faut noter certaines conventions concernant les transcriptions. 1) La série de chiffres qui suit le numéro de l'exemple (34'71:90) en donne la référence: numéro de l'entrevue dans le corpus (1 à 132), année d'enregistrement (1971 ou 1984) et la page de l'entrevue. 2) 1.=l'intervieweur; 2.=l'interviewé; les autres chiffres identifient les autres personnes éventuellement présentes lors de l'entrevue. Pour une explication des autres conventions voir Thibault et Vincent (1990).

avec ce qui est dit. Sans prétendre présenter d'une façon exhaustive les fonctions de OK en français montréalais, le but de cette étude est de démontrer la nécessité de laisser de côté les critères grammaticaux et de considérer les rôles discursifs de cet élément pour mieux comprendre ses fonctions dans la communication orale. En prenant comme point de départ le discours oral, qui est constitué d'éléments verbaux produits dans l'interaction, la compréhension des fonctions exige l'étude du langage en termes pragmatiques, discursifs, interactionnels et sociaux.

2. Rôles discursifs

Les particules discursives «remplissent une fonction discursive lorsque les relations établies atteignent une unité plus grande que la phrase et assurent la cohérence du discours.» (Vincent 1993: 45) Vidées de leur contenu sémantique, elles sont définies par les fonctions qu'elles remplissent dans le discours. Les rôles discursifs de OK sont divisées en deux grandes catégories: le OK qui remplit une *fonction interactive* et celui qui remplit une *fonction de structuration du discours*.

2.1. Fonction interactive

La coopération entre les interlocuteurs est essentielle dans la communication orale. Pour Roulet *et al.*, cette coopération implique entre autre que, d'une part, une initiative d'un locuteur «appelle une réaction qui peut être favorable ou défavorable, de l'interlocuteur. [...] Si elle est favorable, le locuteur peut clore la négociation en exprimant à son tour son accord» (Roulet *et al.*: 1985: 15). D'autre part, «pour que les interlocuteurs puissent exprimer leur accord ou leur désaccord, il faut que les propositions qui leur sont faites à chacune des phases de la négociation, initiative, réaction, contre, satisfassent aux contraintes communicatives et rituelles, donc qu'elles soient claires et justifiées.» (ibid.: 16) OK, en tant que *particule discursive*, joue un rôle important dans le maintien de la coopération.

Cette condition de coopération est liée à la fonction interactive des particules discursives. Selon Vincent, cette fonction est «remplie quand l'élément assure une relation entre les interlocuteurs, c'est-à-dire quand il sert à régulariser les échanges verbaux» (Vincent 1993: 45). OK, comme *marqueur d'accusé réception*, remplit une fonction interactive dans le discours.

Marqueur d'accusé réception

Laforest explique la fonction "accusé réception" en disant qu'elle correspond à l'idée de «prendre note». (Laforest 1992: 140) Cela n'implique ni la compréhension ni l'accord, mais seulement le fait qu'on prend en compte que son interlocuteur a parlé.

Le OK accusé réception peut constituer un tour de parole qui réagit au tour précédent. Selon Laforest, «toute prise de parole par un des participants à la conversation et le laps de temps qu'il la détient constitue un tour, parfois aussi nommé intervention» (Laforest 1992: 55). L'extrait 4 contribue un exemple de ce type.

Exemple 4. (34'71:880)

1. Bien je vous remercie beaucoup. Vous a:
 2. Merci beaucoup.
 1. Vous avez été bien aimable de me consacrer tout ce temps là.
 2. **OK**. Merci. Bonjour.
 1. Bon: bonjour.
- (Fin de l'entrevue)

Le OK accusé réception peut constituer aussi un "faux" tour de parole où il s'agit simplement d'un signal d'écoute émis dans la parole de l'interlocuteur. Le locuteur ne cède pas la parole et l'énonciateur de OK ne le prend vraiment pas. Ce OK fonctionne comme signal *back-channel*², ce qu'on peut voir dans l'exemple 5 (indiqué par les < >):

Exemple 5. (13'84:3a)

1. [...] le monde est de plus en plus petit et: c'est plutôt la modernisation l'industrialisation des conflits des problèmes que ça crée <2. humhum> que les gens vont étudier même quand ils vont aller en Afrique ou: en Océanie <2.**OK**> comme ça.

2.2. Fonction de structuration du discours

La fonction des marqueurs de structuration est d'indiquer «par le découpage du discours (du même locuteur), les rapports référentiels entre les éléments constitutifs» (Vincent 1993: 46). Les trois catégories suivantes démontrent comment OK peut fonctionner de cette manière.

2.2.1. Le OK d'enchaînement linéaire

Saint-Pierre et Vadnais décrivent le *bon d'enchaînement linéaire*, qui «articule des séquences de même niveau de textualisation en posant un lien de coordination entre ces constituants» (Saint-Pierre et Vadnais 1992: 246).

Dans certains extraits dans mon sous-corpus, après avoir ouvert ou complété une intervention, le locuteur effectue une "précision" ou une "réparation" de cette intervention, c'est-à-dire un sorte de "correction" (mais pas au sens normatif ou formel). OK, qui peut introduire cette précision ou cette

² Pour une définition précise de back-channel voir Laforest (1992) p. 97-99

réparation, a aussi cette fonction d'enchaînement linéaire, ce qui est démontré dans l'exemple 6:

Exemple 6. (71'84:685)

2. Parce que je trouve que: il y a certaines affaires des fois que c'est inutile d'en parler.
<1. bumhum> Que tu sais: OK, être: bien il y a rien qu'un: une chose là l'affaire de: soixante: pour cent là.

Cette action a pour but de rendre plus claire l'idée du locuteur: ce qui suit la particule OK précise ce qui le précède et facilite la compréhension par l'interlocuteur. ce qui permet la poursuite de la conversation.

2.2.2. Le OK d'enchaînement global

Saint-Pierre et Vadnais décrivent aussi le *bon d'enchaînement global* qui, en renvoyant à une séquence antérieure de façon explicite, l'enchaîne sur la suite du discours. (Saint-Pierre et Vadnais 1992: 247) De plus, Vicher et Sankoff constate que certaines interjections accompagnées de *bon* constituent la réaction immédiate au tour de parole précédent. (Vicher et Sankoff 1986: 8) Malheureusement, une description plus détaillée de cette réaction n'est pas fournie.

Ces deux aspects de *bon* se retrouvent dans certaines occurrences de OK. Cependant, ici il est possible de préciser la fonction de la réaction marquée par OK, ce qui est démontré dans l'exemple 7:

Exemple 7 (13'84: 403)

1. Est-ce que: vous trouvez que: ces études là: étaient une bonne préparation pour le travail que: vous avez fait' après ou les emplois différents?
2. OK. Si on regarde le bac que j'ai fait' je dirais oui et non. [...]

Dans ce type d'exemple, OK indique que le locuteur est prêt et capable de répondre à une question ou à une demande d'information par son interlocuteur. OK est énoncé dans la position d'attaque, au début du tour de parole et ce qui suit répond à la question posée.

2.2.3. Marqueur de Concession

Dans l'argumentation, une façon de garder le tour de parole est d'anticiper un contre-argument potentiel et le concéder à l'interlocuteur. Perelman et Olbrechts-Tyteca décrivent l'efficacité de cette stratégie argumentative (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988: 663).

Les cas de ce genre sont fréquents dans les entrevues étudiées et OK marque la concession anticipée qu'offre l'interviewé, afin de pouvoir préciser ou reformuler son argument et le rendre plus fort. L'exemple suivant démontre bien cette fonction:

Exemple 8. (1'84:835)

2. Puis je veux dire, la Grande opération, ça m'a pas fait mal, je veux dire: OK, j'avais les injections là, mais: pour dire là, avoir de la grosse douleur, non.

Il y a toujours trois mouvements à cette structure: 1) la thèse; 2) la concession anticipée (contre-argument); et 3) l'argument. La concession est marquée par OK et l'argument le plus souvent par *mais*. Roulet *et al.*, en décrivant "la force argumentative" des connecteurs, démontrent qu'entre deux propositions unies par "mais", celle qui le suit est plus directement liée à ce connecteur et a plus de force argumentative que l'autre proposition. (Roulet *et al.* 1985: 135) Donc, l'énonciateur veut faire croire que la concession, marquée par OK, a moins de force argumentative que ce qui suit *mais* et, donc, que le contre-argument concédé ne menace pas son propre argument.

3. Conclusion

Les catégories présentées ici montrent que les fonctions de OK dans le discours sont multiples et qu'il est difficile de rendre compte de son ensemble à l'aide des seules catégories grammaticales. Si le but est de comprendre le rôle de l'élément OK dans l'interaction, il est nécessaire d'étudier les relations que OK établit entre les interlocuteurs et les rapports référentiels que OK indique entre les éléments constitutifs du discours. Il faut dire aussi que les catégories fonctionnelles présentées ici constituent une étape plutôt exploratoire de ma recherche et il reste à faire des précisions pour bien comprendre les fonctions discursives de OK en français montréalais.

Bibliographie

- Laforest, M. (1992). *Le back-channel en situation d'entrevue*, Québec, CIRAL. Recherches sociolinguistiques/2, Université Laval.
- Perelman, C. et L. Olbrechts-Tyteca (1988). *Traité de l'argumentation*, Bruxelles. Editions de l'Université de Bruxelles.
- Roulet, E., A. Auchlin, J. Moeschler, C. Rubattel et M. Sche'lling (1985). *L'Articulation du discours en français contemporain*, Berne. Editions Peter Lang SA.
- Saint-Pierre, M. et M. Vadnais (1992) "Du Modalisateur au marqueur de ponctuation des actions: le cas de bon", *Revue québécoise de linguistique*, vol. 22, 1: 241-255.
- Sankoff, D., G. Sankoff, S. Laberge et M. Topham (1976), "Méthodes d'échantillonnage et utilisation de l'ordinateur dans l'étude de la variation grammaticale", *Cahiers de linguistique de l'Université du Québec*, 6:85-125.
- Thibault, P. et D. Vincent (1990). *Un corpus de français parlé*, Québec, Université Laval.
- Vicher, A. et D. Sankoff (1986), "The Emergent Syntax of Pre-sentential Turn Openings", *Journal of Pragmatics*, 13:81-97.
- Vincent, D. (1993). *Les ponctuants de la langue et autres mots du discours*, Québec, Nuit Blanche Editeur.

13 *La fonction attribut et les verbes transitifs*

FRANCISKA JEAN
UNIVERSITE LAVAL

Notre étude de la fonction attribut, entreprise dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, se base sur les principes de la sémantique grammaticale de Jacques Ouellet, selon laquelle c'est la morphologie des mots qui conditionne leur comportement en syntaxe. Le présent article se limitera à l'étude des constructions attributives avec verbe transitif. Pour définir la fonction attribut, il est essentiel de passer par la morphologie verbale; les critères morphologiques et syntaxiques identifiés seront les mêmes pour les différents types de verbes (transitifs, intransitifs et réflexifs).

La plupart des études portant sur la fonction attribut semblent lier la présence des attributs de l'objet à celle des verbes transitifs, alors que les attributs du sujet ne se manifesteraient qu'en présence des verbes intransitifs. Mais, contrairement à ce qui est généralement admis, les verbes transitifs peuvent admettre non seulement des attributs de l'objet mais aussi des attributs du sujet. Il importe en ce cas de distinguer les rapports logiques des rapports grammaticaux.

L'attribut de l'objet

Grevisse se base sur la référence logique pour la reconnaissance des attributs du sujet et des attributs de l'objet, c'est-à-dire qu'il tend à faire correspondre la structuration syntaxique de la construction attributive à la structuration logique de la phrase. C'est ainsi qu'il va jusqu'à considérer que des structures comme (Grevisse 1986: 351-355):

Énorme se fit sa peur de lui déplaire (Charles Roux)

La médecine s'était montrée impuissante (ROBERT)

Elles [...]se révélèrent brûlantes en été, sibériennes dès novembre
(Duhamel)

comptent parmi les attributs du sujet, ce qu'il justifie de la façon suivante:

Dans certains verbes pronominaux (*se révéler, s'avérer*, etc.), le pronom est devenu inanalysable, et l'attribut, ne pouvant plus se rapporter à ce pronom est senti comme un attribut du sujet. (Grevisse 1986: § 292, R.2)

Pourtant, il est clair que, dans chacun de ces cas, on est en présence d'un verbe transitif pourvu d'un objet, fonction que remplit le pronom «réfléchi». En effet, si on tente d'identifier le patient de l'événement évoqué par le verbe, soit ce qui est fait énorme, révélé brûlant ou montré impuissant, on le retrouve dans le pronom

se. Ce pronom réfère au sujet du verbe, lequel, d'un point de vue logique, est visé par l'apport attributif.

Du point de vue syntaxique cependant, la détermination attributive ne porte pas sur l'objet du verbe mais sur le verbe lui-même, comme le montre la pronominalisation de l'objet:

Elle porte ses jupes longues. -->Elle les porte longues.

Lors de cette opération, l'objet pronominalisé passe devant le verbe et se retrouve alors séparé de l'attribut, lequel conserve sa relation au verbe. Le rapport attributif n'implique donc pas de lien grammatical entre l'attribut et l'objet, contrairement au cas de l'épithète qui est intégrée au syntagme objet ainsi que le confirme la pronominalisation:

Elle porte ses jupes longues. -->Elle les porte.

La relation grammaticale de l'attribut au verbe peut même s'instituer en l'absence d'objet grammatical ainsi que l'ont mis en évidence Dolbec et Le Flem qui citent l'exemple suivant (Dolbec et Le Flem 1980: 312):

Le vin rend gai.

où *rend*, bien que transitif, n'entre pas en relation avec un objet grammatical, mais reçoit la détermination d'un attribut qui vise le «patient» de l'action évoquée par le verbe.

L'attribut du sujet

Bien qu'on en entende rarement parler, les verbes transitifs admettent aussi des attributs du sujet. C'est le cas des phrases suivantes:

Elle quitta son père complètement terrassée.

Tous le regardaient abasourdis.

Pierre la suivait rassuré.

La plupart des auteurs ignorent cette fonction. Chez Grevisse, on retrouve parmi les «appositions détachées» une construction identique (Grevisse 1986: §337, c):

Elle avait fait ses études pensionnaire des Dames du Sacré-Coeur. (M. Olivier-Lacamp).

L'auteur n'est cependant pas catégorique et fait remarquer que certains grammairiens y verraient un attribut, analyse qu'il hésite à endosser étant donné le caractère non-essentiel du complément par rapport au verbe.

Si on était en présence d'une apposition, un lien grammatical devrait exister entre le complément et le sujet. Or, la substitution du substantif par le pronom casuel *il* prouve le contraire:

Pierre la suivait rassuré.--> Il la suivait rassuré.

En effet, le pronom casuel «exige la mise en rapport avec le verbe à l'exclusion de toute autre partie du discours» (Ouellet 1985: 59), ainsi que le démontre

l'impossibilité d'une pareille substitution dans les cas suivants:

apposition:

Pierre, rassuré, la suivait.

*Il, rassuré, la suivait.

modalité:

Seulement Pierre la suivait.

*Seulement il la suivait.

éplthète:

Un Pierre rassuré la suivait.

*Un il rassuré la suivait.

Or, dans *Il la suivait rassuré*, il semble que la structuration grammaticale ne soit nullement affectée par la substitution effectuée puisqu'on n'observe aucune modification de sens. Si *il* ne peut avoir d'autres déterminants que le verbe, on doit donc en déduire que *rassuré* ne lui est pas rapporté grammaticalement. Étant donné qu'on ne peut rapporter ni d'apposition ni d'éplthète à un verbe, on ne peut donc pas considérer ses options. Ce type de relation au verbe fait alors de *rassuré* un attribut.

Caractéristiques de la fonction attribut

Pour caractériser la fonction attribut, il ne suffit évidemment pas de poser qu'il se rapporte au verbe. On doit spécifier qu'est-ce qui, dans le verbe, reçoit cette détermination. Le verbe transitif comporte, outre les morphèmes d'aspect, de temps et de personne, deux désignés: un désigné actif, présent dans tous les verbes et représentant le «lieu d'origine ou d'émergence» de l'événement évoqué par le verbe; et un désigné passif, lieu d'échéance de l'événement; ces désignés impliquent une relation grammaticale au sujet et à l'objet en syntaxe (Ouellet 1987: 209-211).

L'attribut porte donc sur l'un ou l'autre de ces désignés. Puisque le désigné actif fait référence au sujet grammatical du verbe et que le désigné passif renvoie à l'objet, l'attribut sera rapporté logiquement au sujet ou à l'objet, ce qui explique les appellations traditionnelles d'*attribut du sujet* et d'*attribut de l'objet*, lesquelles ne sont pas adéquates pour décrire la structuration grammaticale de ces constructions. Nous opterons donc pour les appellations d'**attribut du désigné actif** et **attribut du désigné passif**.

On a tenté de caractériser la fonction attribut de diverses façons. Comme la «structure copulative», utilisée dans les analyses traditionnelles, structuralistes et générativistes, ne peut servir à expliquer qu'un nombre limité d'attributs et qu'elle exclut les constructions avec les verbes transitifs, on doit donc faire appel à des critères autres que formels.

Riegel (1981), a tenté de caractériser sémantiquement ce rapport, mais il classe les verbes selon leur sens référentiel et traite comme des propriétés d'ordre grammatical des propriétés qui sont d'ordre logique.

C'est par la notion de prédicat que se caractérise la fonction attribut. La notion de prédicat, empruntée à la logique et récupérée par la grammaire, a toujours été associée à l'attribut. Utile pour l'analyse logique de la phrase, elle n'est cependant pas apte à caractériser une relation grammaticale car on ne l'a pas redéfinie en fonction d'une telle analyse, la grammaire traditionnelle ayant toujours confondu les deux niveaux d'analyse.

Cette notion trouve cependant sa place dans le cadre d'analyse de la sémantique grammaticale. L'analyse de Ouellet se fonde sur la sémantique des rapports syntaxiques. Le plan syntaxique implique un rapport de détermination institué entre deux signifiés: l'un des deux signifiés y a un rôle de déterminé ou de support, l'autre y a un rôle de déterminant ou d'apport, ce qui implique un mode de détermination qui caractérise le type de fonction en cause. L'attribut a un rôle d'apport, trouvant son support dans l'un des désignés verbaux.

Il existe trois différents modes de détermination. Pour les représenter, on fait appel au fait que la morphologie des mots comporte la représentation abstraite d'un ensemble, c'est-à-dire le contenant de l'ensemble, son contenu, et la relation existant entre les deux. Le premier mode de détermination est la **désignation**: l'apport vient alors spécifier le contenu de l'ensemble, comme c'est le cas de la fonction épithète dans:

Les livres divertissants sont instructifs

où *instructifs* est apport de désignation à *livres* et vient spécifier de quoi il est question en restreignant l'extension de ce substantif.

Le second mode de détermination est la **modalité**; il implique une détermination qui est incidente au rapport du contenu au contenant. Par exemple, dans:

Les livres divertissants sont moins instructifs.

l'apport modal *moins* détermine une modalité d'appartenance à l'ensemble *instructifs*.

Enfin, c'est le dernier mode de détermination, la **prédication** qui concerne la fonction attribut: l'apport donne une propriété de l'ensemble comme contenant; il vient caractériser l'ensemble dans ce qu'il est par circonstances. Ainsi, dans la phrase:

Les livres sont divertissants.

divertissants vient caractériser *les livres* sans pourtant en restreindre l'extension comme il le fait en tant qu'apport de désignation dans les deux phrases précédentes.

L'attribut se définit donc comme un apport de prédication à l'un des désignés verbaux. Le verbe transitif, comportant un désigné actif et un désigné passif, peut admettre les deux types d'attribut.

Bibliographie

- DOLBEC, Jean et Daniel C. LE FLEM, Morphologie verbale et syntaxe de la fonction attribut, *Langage et Psychomécanique du langage*, dir. par André Joly et Walter H. Hirtle, Lille, P.U.L. et Québec, P.U.L., 1980, p. 310-325.
- GREVISSE, Maurice. *Le Bon Usage*, 12^e édition refondue par André Goosse, Paris, Duculot, 1986.
- MOIGNET, Gérard. Incidence et attribut du complément d'objet, *Travaux de linguistique et de littérature*, vol. 13, n° 1 (1975), p. 253-270.
- NILSSON-EHLE, Hans. L'attribut de l'objet en français. Esquisse d'une étude, *Studia neophilologica*, vol. 25, n° 4 (1953), p. 105-140.
- OUELLET, Jacques. Notes de cours, Parties I et II, Université Laval, 1990.
- OUELLET, Jacques. Sémantique grammaticale du verbe I, *Langues et Linguistique*, vol. 13 (1987), p. 183-230.
- OUELLET, Jacques. Sémantique grammaticale du verbe II, *Langues et Linguistique*, vol. 14 (1988), p. 199-249.
- OUELLET, Jacques. Le paradigme des cas en français, *Revue québécoise de linguistique*, vol. 4, n° 4 (1985), p. 57-75.
- RIEGEL, Martin. L'adjectif attribut du complément d'objet direct: définition formelle et analyse sémantique, *Travaux de linguistique et de littérature*, t. 12 (1974), p. 229-248.
- RIEGEL, Martin. *L'adjectif attribut*, Presses Universitaires de France, Paris, 1985.

SÉKOU KABA
UNIVERSITÉ LAVAL

Ce thème se ramène en d'autres termes, à un essai de redéfinition explicite d'une stratégie réaliste, efficace opérationnelle et flexible d'aménagement des langues en Afrique. L'approche consiste à définir aux niveaux linguistique, didactique, pédagogique administratif et politique, la nature des tâches dont la programmation est nécessaire, pour que les opérations de la réforme linguistique se déroulent avec les meilleures chances de succès.

L'Afrique présente dans son ensemble, de par la diversité des ethnies qui la peuplent et de par son histoire politique récente (la colonisation européenne et ses conséquences), une situation sociolinguistique d'une grande complexité. Cette situation est caractérisée par un bilinguisme africano-européen de fait ayant pour premier terme les langues des anciennes métropoles (l'anglais, le français, l'espagnol, le portugais notamment), et pour second terme, les langues maternelles africaines dont le nombre est variable suivant les pays. Au stade actuel des réformes linguistiques entreprises en Afrique, on est bien en droit de se demander, pourquoi la redéfinition d'une stratégie de promotion des langues africaines en contact avec les langues de communication internationale après deux décennies de pratique de cette promotion.

Partant des principes universellement reconnus que:

-l'expression de l'affirmation de l'identité culturelle d'un pays passe par la valorisation de son patrimoine linguistique;

- le meilleur support pour l'enseignement et l'alphabétisation demeure la langue maternelle

-il n'existe nulle part de pays qui se soient développés en utilisant exclusivement une langue étrangère à sa propre culture et à son système d'éducation; plusieurs pays africains (44 sur 47 selon les statistiques les plus récentes) ont intégré sous une forme ou sous une autre, la question linguistique à leurs plans nationaux de développement socio-économique. Cette entreprise visait un triple objectifs: la démocratisation de l'enseignement, l'adaptation de l'école à la vie, par la prise en compte des réalités nationales dans les programmes scolaires, et l'amélioration de la qualité de la vie par l'implication des populations africaines aux efforts de développement.

Ces objectifs si nobles et légitimes sont aujourd'hui presque hors d'atteinte par le constat même que, rares sont les gouvernements africains qui peuvent prétendre avoir réussi une gestion du bilinguisme africano-européen, dans la perspective d'un développement global de leur pays. L'étude des obstacles rencontrés au cours des différentes expériences nationales laisse le sentiment que des étapes décisives avaient été ou ignorées ou négligées et escamotées, celles qui devraient être consacrées à un travail de fond, à une réflexion globale sur les aspects essentiels de la réforme linguistique. Parmi les raisons qui ont gêné ou différé la concordance entre les positions officielles et la pratique sur le terrain, on peut entre autres retenir:

1- L'absence d'une définition claire des finalités de l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement et dans l'alphabétisation.

La politique linguistique n'est pas toujours clairement définie là où les dispositions sont énoncées en faveur des langues nationales. La réalité des faits ne laisse qu'une place marginale à ces dernières; place limitée à l'alphabétisation et l'enseignement primaire, à propos desquels les textes officiels ne donnent aucune indication quant à leur aboutissement.

2- L'absence d'études sociolinguistiques en vue de dégager les critères quant au choix des langues ou à la réduction de l'éventail de leur nombre au niveau de l'usage officiel.

3- L'absence d'études psycholinguistiques et pédagogiques propres à circonscrire les problèmes liés à l'enseignement simultané ou différé des langues nationales et des langues étrangères.

4- Les modalités techniques d'introduction des langues dans l'enseignement ont été caractérisées dans la plupart des cas par l'improvisation et la précipitation;

5- L'insuffisance d'outillage didactique adéquat (Productions grammaticales, lexicographiques et lexicologiques) et le manque ou l'insuffisance de formation des formateurs.

Il se dégage de cette analyse sommaire des expériences de promotion des langues africaines que les erreurs et insuffisances, tout en hypothéquant sérieusement les objectifs visés, ont contribué et contribuent encore à renforcer la domination des langues officielles étrangères. Elles risquent de reconforter l'idée selon laquelle les langues maternelles sont incapables de servir la modernité (sciences technologie littérature etc...).

Il importe donc de reconsidérer fondamentalement la situation en adoptant une politique cohérente, méthodique et résolue pour la promotion des langues africaines en contact avec les langues étrangères.

Vers une nouvelle approche de l'aménagement linguistique en Afrique dans le contexte du bilinguisme africano-européen

Après les premières expériences très peu confortables, de nouvelles tentatives se préparent timidement avec beaucoup de réserve et de prudence. Dans cette perspective, en termes de stratégie et en raison de la présence toujours dominante des langues européennes de grande diffusion, les réponses à un certain nombre de questions pourraient nous sembler-il éclairer plus d'une piste en la matière. Pourquoi et Comment promouvoir les langues africaines en contact avec les européennes? Au cas où les conditions permettraient aux Etats africains l'adoption d'une ou plusieurs langues nationales officielles, quel statut réserverait-on aux langues étrangères de grande communication internationale? Seraient-elles toujours langues officielles. Si oui, quelle serait du point de vue fonctionnel l'articulation du couple de langues officielles (langues nationales-langues européennes) ainsi institutionnalisées? Les réponses à ces questions appellent autant d'arguments linguistique, pédagogique, économique et socio-politique.

Il est aujourd'hui admis que l'utilisation des langues étrangères, en Afrique dans le contexte d'un bilinguisme bien compris n'est pas en soi une chose mauvaise, car «Quand un peuple est majeur, a-t-on pu dire, le bilinguisme cesse de lui apparaître comme une tare»¹. Mais cette utilisation devient un véritable frein au développement dès lors qu'elle prend un caractère exclusif, du fait même que la majorité des populations africaines (90% environ ne s'expriment qu'au moyen de leurs langues maternelles) ne participent pas à l'élaboration des décisions qui engagent leur avenir. A ce titre, il importe de restituer aux langues maternelles la juste place qui leur revient dans le développement national.

Bien que l'insuffisance de préalables scientifiques et techniques impose aux responsables africains de procéder par étape, en ménageant une période de transition au cours de laquelle les langues africaines cohabiteront inévitablement avec les langues étrangères, il s'avère urgent dès à présent d'engager, le processus devant promouvoir les langues africaines au rang de langues officielles des gouvernements. L'entreprise est difficile certes, mais pas utopique. Sa réalisation dépendra de la volonté des pouvoirs publics, de mettre en place dans le cadre d'un aménagement linguistique judicieusement mené, une stratégie efficace pour la promotion des langues nationales en

¹(POTHS 1988:11)

libérant les moyens suffisants, visant à mettre en pratique cette stratégie. Voici sommairement esquissées ce qui nous semble être les grandes lignes de cet aménagement:

1- L'évaluation quantitative et qualitative de l'expérience de départ par des enquêtes sociolinguistiques sur toute l'étendue du territoire

2- l'expression d'une volonté politique de promotion des langues.

Cette expression pour être efficace, doit se concrétiser par la prise et l'application de décisions d'ordre politique, administratif, législatif et financier en vue de conférer aux langues nationales le statut de langues officielles.

3- L'aménagement du corpus-langue

Il s'agira de faire le point de la recherche fondamentale et appliquée, de doter les langues d'une orthographe, d'élaborer la terminologie scientifique, technologique et littéraire propre à chaque discipline et à chaque profession, de produire le matériel didactique adapté au contexte de l'enseignement bilingue (français -langues nationales).

4- la création ou la redynamisation de cadres institutionnels devant servir de support à la mise en place de préalables d'ordre scientifique technique et pédagogique nécessaires à la pratique écrite des langues (chaire ou département de langues et linguistique, institut ou centre de recherche linguistique, institut de formation des formateurs en langues africaines, service d'alphabétisation fonctionnelle, etc...).

5- L'introduction ou la réintroduction d'un enseignement bilingue (langues européennes-langues africaines) à l'école, sur la base d'études psycholinguistiques et pédagogiques propres à circonscrire et à solutionner les propres liés à cet enseignement.

6- La programmation des opérations de la réforme linguistique en fonction des moyens techniques, financiers, matériels et humains disponibles.

7- L'expérimentation de l'enseignement formel et de l'alphabétisation en langues nationales;

8- La généralisation de l'utilisation des langues nationales retenues dans tous les secteurs de la vie nationale et l'initiation de tous les agents des secteurs publics et privés à la pratique écrite des langues.

9- l'organisation de campagnes généralisées d'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales au niveau de toutes les couches de la population

10- La création d'une commission nationale inter ministérielle, chargée du contrôle et du suivi des opérations de la réforme linguistique.

11- La mobilisation des moyens médiatiques (radio, télévision, presse écrite etc...) dans le cadre d'une action permanente de sensibilisation des populations, car une réforme linguistique en tant que projet de société de grande envergure et à implications multiples, doit, pour être crédible, acquérir l'adhésion des masses.

Conclusion

Dans la perspective d'un aménagement linguistique réaliste et efficace, le bilinguisme africano-européen doit être redéfini pour que les langues maternelles accèdent à des secteurs essentiels de la vie nationale, devenant ainsi les moyens d'une promotion sociale, individuelle et collective. Leur utilisation dans l'enseignement et dans l'alphabétisation, sans une redéfinition de leur statut juridique, ne saurait susciter une motivation durable. Pour ce qui est des langues étrangères (français, anglais, espagnol, portugais), leur utilisation, ramenée à sa véritable fonction (celle de l'ouverture sur le monde extérieur), sera non plus un facteur d'inhibition et d'amélioration, mais un instrument d'échange entre les peuples. Une telle gestion du bilinguisme officiel langues africaines -langues européennes de grande communication n'est possible qu'au sein d'une véritable politique des langues; or tout indique que les langues nationales à l'état actuel des choses, ne bénéficient pas auprès des responsables africains de tout l'intérêt qu'elle méritent. Le problème de la promotion des langues africaines est d'abord une question de volonté politique. La volonté politique détermine les moyens matériels et financiers pour réaliser le programme de l'aménagement linguistique mis au point par les techniciens. Telles sont à notre humble avis, les conditions d'une véritable politique de promotion des langues africaines.

BIBLIOGRAPHIE

- Calvet. L.J.**, (1987), *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Payot, Paris
- Centre international de recherche sur la bilinguisme CIRB**, (1987), *Actes du colloque international sur l'aménagement linguistique* (tenu à Ottawa du 25 au 29 mai 1986), Les Presses de l'université Laval, Québec.
- Cobarrubias, Juan et J.A Fishman** (éd.) (1983), *Progress in language Planning: International perspectives*, La Haye, Mouton.
- Corbeil, Jean-Claude**, (1978a), *Les conditions de succès des lois à caractère linguistique*, dans : «Les implications linguistiques de l'intervention de l'Etat dans le domaine de la langue», *Actes du colloque international de sociolinguistique*, tenu du 3 au 6 octobre 1976 au Lac-Delage, Québec.
- Houis Maurice et Bole Richard**, (1977), *Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement*, Paris, ACCT-UNESCO
- Joseph Poth**, (1988), *L'enseignement des langues maternelles africaines à l'école... Comment BRED-UNESCO*

CATHERINE KAPI
UNIVERSITÉ LAVAL

La lexicologie et la terminologie sont deux disciplines directement liées à la traduction, pourtant l'une semble plus proche de la traduction que l'autre. À première vue, pour le non-spécialiste, la lexicologie semble plus importante, mais pour le traducteur spécialisé, c'est la terminologie qui occupe la première place. Dans mon exposé, je parlerai de chacune de ces deux disciplines, ensuite, je ferai une comparaison pour voir quelle est leur importance relative pour le traducteur.

Selon Tatilon, la traduction est une opération qui a pour but de fabriquer, sur le modèle d'un texte de départ, un texte d'arrivée. Mon but n'est pas de m'attarder sur l'histoire de la traduction. Cependant, je ferais allusion, de temps en temps, à d'anciens traducteurs. Au début de l'histoire de la traduction, des traducteurs tels que Saint Jérôme, Cicéron et d'autres traduisaient des livres littéraires comme passe-temps. Plus tard, en raison des besoins de communication entre des personnes parlant des langues différentes, la traduction est devenue un véritable métier.

Aujourd'hui au Canada, il y a un accroissement considérable des activités de traduction dû notamment aux effets de lois, la plus récente étant la loi sur les langues officielles de 1968. On traduit donc des textes techniques, scientifiques, administratifs, juridiques et autres. Bref, le traducteur est appelé à connaître les langues de spécialité. Le génie de l'homme moderne le conduit à créer des machines à traduire qui, faute de pouvoir analyser les textes de façon précise produisent souvent des traductions inattendues. Ainsi, le traducteur humain sera toujours supérieur au traducteur artificiel (la machine à traduire) en raison de sa capacité de reconnaître les nuances d'une langue et son pouvoir de créativité.

Le traducteur fait face à toutes sortes de difficultés linguistiques. Toutefois, ce qui m'intéresse dans cet exposé, ce sont les difficultés inhérentes aux langues de spécialité. Il arrive souvent qu'un traducteur bute sur une difficulté dans un texte technique soit par méconnaissance des référents, soit par ignorance des mots qui désignent ces référents. Dans les deux cas, la traduction a un lien étroit avec la terminologie et la lexicologie.

Dans les parties qui vont suivre, je tenterai de montrer le lien qui existe entre la traduction et ces deux disciplines. Selon Dubuc, la terminologie

est une discipline qui permet de repérer systématiquement, d'analyser, et au besoin, de créer et de normaliser le vocabulaire pour une technique donnée, dans une situation concrète de fonctionnement, de façon à répondre aux besoins d'expression de l'utilisateur.

Une étude critique révèle que la terminologie n'est pas une discipline récente. Si on remonte dans l'histoire de l'homme, on peut constater que la terminologie existait déjà dans la langue des affaires, le langage des philosophes grecs, etc. Depuis les années trente, les nouveaux termes se développent d'une façon accélérée. Il s'agit d'un phénomène qui existe dans les langues utilisées dans tous les pays industrialisés ou qui sont à l'origine des projets scientifiques ou techniques.

J'aimerais aborder certains des facteurs qui ont donné naissance au phénomène de la terminologie. Examinons d'abord l'avancement des sciences. Au cours du XX^e siècle, il y a eu un développement important dans le domaine des mathématiques et des sciences. Ce développement, bien entendu, a engendré la création de nouveaux termes. La technologie est un domaine qui a connu un essor extraordinaire au cours des cinquante dernières années. De nouvelles machines, de nouveaux produits ainsi que de nouveaux champs de recherche tels que la physique nucléaire, l'imagerie médicale, la biochimie, la chimie alimentaire ont été créés, ce qui a provoqué la création de notions nouvelles.

Après la Seconde Guerre mondiale, on a assisté à la création d'organismes politiques internationaux comme l'ONU, l'O.T.A.N., l'UNESCO. Ces organismes s'étendent à des domaines tels que l'agriculture, la culture, la santé et l'éducation. Puisque leur but est de maintenir des rapports politiques internationaux, il y a eu nécessité de création et de normalisation de termes afin d'assurer l'uniformité du vocabulaire utilisé par divers intervenants.

Le développement du commerce international et l'intervention directe de l'État dans les questions d'ordre linguistique ont joué également un rôle important dans le développement de la terminologie. Pour ce qui est du premier, tout le monde sait que l'émergence de nouvelles puissances industrielles tels que le Japon et l'Allemagne fait en sorte qu'il devient nécessaire d'augmenter le nombre officiel de langues servant au commerce. Il est fort probable que l'allemand, le japonais, le chinois et certaines autres langues deviendront des langues internationales, donc les terminologues auront à créer et à normaliser des termes afin d'assurer l'harmonisation de notions. Pour ce qui est du second cas, certains pays tels que la France, les États-Unis et le Québec font beaucoup d'efforts pour uniformiser leur langue officielle (français, anglais), ce qui favorise l'enracinement et le développement de la normalisation terminologique.

Le premier concept de «banque de terminologie» remonte à la fin des années soixante. La première banque de terminologie était mise en place par

le Service de traduction de la Communauté Économique Européenne à Luxembourg; l'AFNOR a emboîté la première. Leur but était d'assurer aux traducteurs de ces deux organismes un accès rapide à des terminologies multilingues.

On constate un accroissement intense des activités terminologiques au début des années 1970, entre autres, la création d'Infoterm à Vienne, la normalisation et la diffusion des terminologies, des premiers cours de terminologie à l'Université de Vienne, la mise sur pied de nouvelles banques de terminologies dont TERMIUM relevant du gouvernement fédéral du Canada et BTO (la banque de terminologie du Québec). Aujourd'hui, le Canada, la CEE, l'URSS, et l'Autriche se trouvent au premier rang dans le développement des questions terminologiques. Il faut mentionner qu'il existe bon nombre d'autres organismes qui s'occupent de la terminologie.

La terminologie a pour but principal de répondre aux besoins de communication des usagers. Elle doit, pour ainsi dire, clarifier la relation qui unit un terme à la notion sous jacente. C'est-à-dire le lien qui existe entre le signifié et le signifiant. Le rapport entre le terme et la notion est mis en évidence par la fiche terminologique. Pour le terminologue, la fiche terminologique constitue la base de l'information. Elle vise à fournir à l'utilisateur l'appellation d'un objet. Chaque fiche ne donne qu'un sens; elle est donc monosémique. Lorsqu'un terme est polysémique, chaque notion apparaît sur une nouvelle fiche et le terminologue prend soin de suivre toutes les étapes de la rédaction de fiches.

La lexicologie est une science ou une méthode de connaissance du lexique et la lexicographie fait référence à une pratique visant à la description du lexique dans un dictionnaire. C'est une discipline qui ressemble beaucoup à la terminologie. Par conséquent, bon nombre de personnes ont tendance à penser qu'il s'agit de la même chose. Les méthodes des deux disciplines diffèrent pourtant sur certains points.

Tout d'abord, la lexicologie s'intéresse au mot sous toutes ses formes mais la terminologie n'étudie qu'un sous-ensemble de mots - plus précisément la langue de spécialité. Si on étudie les dictionnaires modernes, on constatera qu'ils contiennent toutes sortes de mots y compris des termes. En deuxième lieu, la lexicologie tend à décrire les unités lexicales tandis que la terminologie a un caractère normatif. La synonymie et l'homonymie sont traités différemment dans les deux disciplines. La synonymie, en lexicologie est nécessaire puisqu'elle aide à l'enrichissement de la langue. Par contre, la synonymie en terminologie doit être évitée afin d'assurer la clarté du message.

Alors que la démarche lexicologique est sémasiologique, celle de la terminologie est onomasiologique. En ce qui concerne la première démarche, le lexicologue part d'une forme sémantique tandis que le terminologue cherche à choisir ou à fixer une dénomination.

Les dictionnaires généraux, qui ne fournissent pas des vocabulaires dans ces nouveaux domaines tendent à devenir peu utiles pour le traducteur qui a besoin de solutions rapides afin de respecter les délais. Le traducteur doit consulter des dictionnaires spécialisés qui, par leur nature, fournissent les termes appropriés à certains domaines. Ces dictionnaires, bien que spécialisés, ne contiennent pas toujours tous les termes que le traducteur cherche dû au fait que la mise à jour des dictionnaires est moins rapide que le développement de la technologie. Le traducteur a donc trois solutions:

- 1) consulter une banque de terminologie;
- 2) consulter des spécialistes du domaine;
- 3) lire des revues spécialisées récentes qui traitent du sujet.

Les trois solutions révèlent déjà que la traduction et la terminologie vont de pair. Si on les analyse l'une après l'autre, on se rendra compte que la dernière sera la plus longue et la moins intéressante mais peut-être la plus utile.

Tout traducteur doit apprendre à rédiger des fiches personnelles qui lui serviront de référence la prochaine fois qu'il en aura besoin.

On se demanderait peut-être pourquoi la terminologie est si importante dans la vie du traducteur. En tant que traducteurs et traductrices, on remarquera que les genres de textes qu'on est appelé à traduire varient. À une période donnée, il peut arriver qu'un domaine tel que l'informatique se développe plus rapidement que les autres, donc le traducteur aura plus de chances d'avoir des contrats dans ce domaine. Les besoins de traduction varient d'une époque à une autre. À cause du caractère instable des domaines spécialisés, le traducteur aura intérêt à ne pas se limiter à un seul domaine du savoir. Par exemple, on a toujours tendance à vouloir approfondir dans certaines disciplines comme le droit, la communication, l'économie afin d'acquérir une langue de spécialité. Cependant, on risque de se réduire à un seul domaine, et, s'il n'y a plus de besoins dans le domaine en question, on risque de se trouver en chômage.

La discipline de la terminologie ne limite jamais le traducteur. Elle nous aide plutôt à pouvoir franchir toutes les portes. C'est-à-dire qu'elle enlève la barrière qui pourrait exister entre le traducteur et n'importe quel domaine de spécialité. La méthode systématique de recherche terminologique menant à la rédaction de fiches permet au traducteur de créer sa propre banque de terminologie. Cela peut se faire dans tous les domaines. Le traducteur qui a l'intention de rester sur le marché du travail ne peut jamais se passer de terminologie. Il sera toujours obligé de faire de la recherche. Aucun traducteur ne peut jamais éviter la terminologie de nos jours. À mesure que le traducteur avance dans sa carrière, il devient inévitablement terminologue.

Le traducteur a besoin d'outils pour qu'il puisse faire son travail. Le dictionnaire unilingue et le dictionnaire bilingue sont les outils de base du traducteur. Quand on lit un texte à traduire, que ce soit un texte spécialisé ou un texte général, on ne comprend pas nécessairement tous les mots du début à la fin. On a toujours besoin d'un dictionnaire général dans la langue de départ, ainsi que celui dans la langue d'arrivée.

La lexicologie, tout comme la traduction a pour but d'aider les gens à communiquer. Toutes les deux ont un point de référence en commun, la langue. Cependant, il y a une différence entre la formation du traducteur et celle du lexicographe. Le traducteur comprend dès le début de sa formation que son texte doit être lisible et compréhensible tandis que pour le lexicographe, la langue est souvent objet de commerce puisque le but premier est de façonner des dictionnaires qui se vendront.

La lexicologie est très importante pour le traducteur du fait que peu importe son expérience, on a toujours besoin de vérifier le sens d'un mot, son équivalent, sa catégorie grammaticale et même son orthographe. Puisque le dictionnaire général de langue contient presque tous les éléments utiles à la langue, on ne peut pas faire une traduction correcte sans y jeter à l'occasion un coup d'oeil. Il faut noter que les textes à traduire comportent parfois des régionalismes en français aussi bien qu'en anglais qu'il faut vérifier dans les dictionnaires de langue.

Le dictionnaire général est indispensable dans le métier du traducteur; mais il faut noter que puisqu'il a un caractère justement général, il ne touche pas tous les domaines du savoir. Les travaux terminologiques deviennent alors absolument nécessaires au traducteur, qui autrement, ne ferait pas bien son travail.

En conclusion, je dirai que toutes les deux sont importantes pour le traducteur, mais c'est la terminologie qui gagne de plus en plus de terrain à notre époque puisque le genre de texte qu'on est appelé à traduire est de plus en plus spécialisé. Cela dit, on ne doit pas oublier que la terminologie et la lexicologie seules ne pourraient pas assurer une traduction parfaite. La culture générale joue également un rôle primordial en traduction.

BIBLIOGRAPHIE

- DUBUC, R. Manuel pratique de terminologie, Linguatex, 1992, p.3
- TATILON, Claude, Traduire - Pour une pédagogie de la traduction, Toronto, 1986, p.13
- REY, Alain, La terminologie : noms et notions, Paris, 1979, 127p
- CÉLESTIN, Tina, Méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle, OLF, Montréal, 1984, 171 pages

PIERRE LABRANCHE
UNIVERSITE LAVAL

1. INTRODUCTION

In language education judgments are made about "correct" and "incorrect" use of the language learned. This paper is a study of the nature of such judgements in the contexts both of linguistics and language education. First, we will be concerned with the emergence of language description and its anti-prescriptive principle. Second, we will discuss the nature of prescription in language education, particularly in the teaching of translation.

2. LINGUISTICS AND PRESCRIPTION

For recent times, linguistic scholars have generally claimed that prescription is not a central part of their discipline and even that it is irrelevant. Those scholars have always had a rationale to assert that their discipline is fundamentally descriptive and not prescriptive: their assertions have been motivated by a desire to study language in all its forms as objectively and as "scientifically" as possible.

This view that linguistics is a science (bound up as it seems with anti-prescriptive and anti-evaluative notions) has been prominent for a much longer time than is generally acknowledged; it was quite clearly stated in the nineteenth century. In 1861, Max Müller stated that linguistics was a *physical* science. In this, he was affected by current nineteenth-century notions of the nature of science: he meant that linguistics was analogous to biology and geology and differentiated from humanities such as history, literature and law (1861: 22). Müller went on to make the usual assertion that all forms of language are *equal*—as far as the scientist is concerned (1861: 23).

For nineteenth-century scientific linguistics, then, standardization (the process in which prescription takes place) constituted human tempering with language's natural state. As Jespersen reports Adolf Noreen's view of this doctrine (to which neither Noreen nor Jespersen subscribed), "language is an organism which will develop best in a state of *complete freedom*, so that all dogmatizing or meddling with language is an *evil*" (1925: 87). This was in line with a general development of greater faith in the products of *nature* than those

of *culture*, reflected in the themes of Romantic literature and the parallel birth of interest in folklore (See Bolton 1969). Before this time, Richard Chenevix Trench (1851) had proclaimed that language has its own "life", independent of man, and had attacked those who attempted to control the development of language by "arbitrary decrees" (Trench 1888: 223-4).

For these nineteenth-century scholars, linguistics had become primarily a historical or evolutionary discipline. It was clearly necessary for them to give attention to obscure and antique varieties of a non-standard kind if they were to explain the complicated processes of change that had given rise to modern languages like French, English and German, and which continued to affect these languages (Rich 1990: 211-25).

Although these respectable Victorians were already reacting strongly against the prescriptive attitudes of the eighteenth century, the most extreme anti-prescriptive statements seem to be those made by some members of the American structuralist school of linguistics in the twentieth century. Bloomfield felt that discovering why some usage is considered bad and another one good is not a fundamental question in linguistics, and he thought it strange that "people without linguistic training" should devote "a great deal of effort to futile discussions of this topic" (1933: 22). Bloomfield was certainly implying that the study of prescriptivism was of little or no interest to linguistics; he was thereby limiting the field of linguistics to a descriptive study of form and system in language which takes little or no account of language as a social phenomenon. Bloomfield's influence has been immense, and some of his followers have attacked "unscientific" approaches to language with missionary zeal (See Fries 1957; Hall 1930).

Although it is understandable that linguists should have to place clear limitations on their field of inquiry (especially if they are to make progress in *formal* linguistics, following Chomsky), we are unlikely to make great progress in understanding the nature of language by entirely ignoring its *social* functions and characteristics. The relativism professed by modern linguists, particularly in its absolute form ["all dialect are *equal*" (Hudson 1980: 191)], is, like most revolutionary positions, extremist. Most linguists realize that the relativist position in its absolute form is somewhat naïve, and would go beyond this principle of equality and recognize a degree of truth in the statement by Tauli that all languages are *inadequate* to express reality (1968: 14), and for all we know unequally so. In the work of translation, that feeling is particularly endemic: knowing that something is being "lost" and is irrecoverable despite our best efforts, because of structural differences between the tongues involved (See Quine 1960).

The forces constituting language prescription, as John Earl Joseph makes plain in presenting the classical view of it, have been "morally positive ones, a cultural duty, whose decline signals the decline of culture itself (1987: 8). In a

period when linguistics is assuming a quasi-mathematical nature, no one seems to find a convincing way to quantify the constituent elements of culture.

3. ATTITUDES TOWARD LANGUAGE

If one wishes to produce accurate descriptions, one cannot reasonably start by making value judgements about the formal grammatical, lexical and phonological structures of different languages or dialects (e.g. by rejecting or ignoring some features that are pre-judged as not acceptable to some analyst or other). One inevitable and far-reaching consequence of the doctrine of arbitrariness, following de Saussure, is the linguist's working assumption that no language or *dialect* can be shown to be better or worse than another *on purely linguistic ground alone*. The dilemma confronting teachers of translation resides in the fact that their attitudes toward language are prescriptive, whereas language scholars usually take the view that linguistics is a descriptive science which leaves no place for *value judgements* (Aléong 1983: 278).

In language education, the standard language is not "native" to anyone, but is rather a *cultural* endowment with functions that cannot be mastered without any kind of education (otherwise language education would be purposeless). If the standard language were "native" to a given person, he or she would *not* need to study it. Native Québécois students take courses all through their education in written translation (from English into French) in "Better French writing" and "Better English understanding" in which they study a *dialect* (school French) which is not absolutely their own.

Prescriptive language education is the means by which standard languages maintain a community of users, among whom are translators properly educated. Non-standard languages do not require conscious education to have a community of users. The point is that the distinctive traits of standard languages reflect a *cultural* intervention against the normal development of language. French standard language (school French) is a learned behavior of precisely the sort Chomsky has insisted normal language acquisition is *not* (Winther 1976: 97-105) and the principles of generative analysis are inapplicable to it. If a standard language is to be subjected to generative analysis, the conscious human cultural artifacts which it contains must be eliminated from consideration (See Lepage 1975).

The exclusion of prescriptivism which linguists have practiced since the emergence of scientific linguistics is due to qualitative value judgments which Western science, having chosen to specialize in quantitative measurement, utterly lacks the structural tools to comprehend (See Kuhn 1970). The exclusion of value judgments is finally part of the definition of "scientific."

Language must be systematic, either in considering value judgments or not. However, we could not expect that language remain static. In fact it is

demonstrable beyond any possibility of exclusion that language is in constant state of change, and this change takes place in the social realm. In 1712, Swift was partly concerned with describing the language, but he preferred that the language (even if it is imperfect, thus not to be derived from an unbiased and unimaginable universal type) should be standardized in a permanent form rather than it should be allowed to change *continuously*. Thus standardization aims to ensure fixed values in a system. In fact, language change poses no immediate problem: someone born into any speech community in year x should be able to communicate quite fully with every other member of the community by year $x + 5$, and still by year $x + 50$, in spite of any linguistic changes in progress during the half-century.

4. CONCLUSION

It may seem that language controllers and, by the same token, teachers of translation, upset the dialectical balance between the natural forces of stability and change which provides the dynamics of a linguistic system, by valorizing one force over the other (Lagane, 1975: 90; Galli de' Paratesi 1977: 170). But this is not the case. This paper attempted to demonstrate that teachers of translation are not against descriptivism and language change. Their position is only to maintain a language which could be understood by the widest audience (Joseph 1987: 170-2).

The twentieth century has been called the "age of translation" (See Jumpelt 1961) or "age of reproduction" (See Benjamin 1923). Whereas in the nineteenth century, which saw the emergence of anti-prescriptive ideas, translation was only a means of communication between prominent men of letters and to a lesser degree philosophers and scientists and their educators abroad (See Bolton 1969). For this sufficient reason, the study of prescriptivism must not be neglected in our different century. Sociolinguistics, which investigates the social registers of language and the problems of languages on contact in the same or neighboring countries, has a continuous bearing on translation theory. Reciprocally, translation theory may shed light on some aspects that are too often pushed to the perimeter.

BIBLIOGRAPHY

- ALÉONG, S. (1983). "Normes linguistiques, normes sociales, une perspective anthropologique," in É. BÉDARD and J. MAURIS (eds), La norme linguistique, Paris: Le Robert, 1983.
- BENJAMIN, W. (1923). "The Translator's Task," in H. ARENDT (ed.), Illuminations, London: Capre, 1970.

- BLOOMFIELD, L. (1933). Language, New York: Holt, Rinehart & Winston.
- BOLTON, W. F. (1969). The English Language: Essays by English and American Men of Letters 1858-1969, Cambridge: Cambridge University Press.
- FRIES, C.C. (1957). The Structure of English, London: Longman.
- GALLI DE' PARATESI, N. (1977). "La standandizzazione della pronuncia nell'italiano contemporaneo," in R. SIMONE and G. RUGGIERO (eds), Aspetti sociolinguistici dell'Italia contemporanea: Atti dell'VIII Congresso Internazionale di Studi, Bressanone, 31 maggio-2 giugno 1974, 2 vols, 1977.
- HALL, R. A. Jr (1950). Leave your Language Alone, Ithaca, N.Y.: Cornell University Press.
- JOSEPH, J.E. (1987). Eloquence and Power: the Rise of Language Standards and Standard Languages, New York: Basil Blackwell.
- JESPERSEN O. (1925). Mankind, Nation, and Individual from a Linguistic Point of View, Cambridge: Harvard University Press.
- JUMPELT, R. J. (1961). Die Übersetzung naturwissenschaftlicher und technischer Literatur, Berlin: Langenscheidt.
- KUHN, T. S. (1970). The Structures of Scientific Revolutions, (2nd ed.) Chicago: The University of Chicago Press.
- LAGANE, R. and J. PINCHON (1972). Langue française: la norme, Paris: Larousse.
- LEPAGE, R.B. (1975). "Sociolinguistics and the Problem of Competence" in Language Teaching and Linguistics: Survey, London, New York and Melbourne: Cambridge University Press.
- MÜLLER, M. (1861). Lectures on the Science of Language, Vol. 1.
- QUINE, W. V. (1960). Word and Object, Cambridge: Press of the Massachusetts Institute of Technology.
- RICH, P. (1990). "The Quest for Englishness," in G. MARSDEN (ed.), Victorian values: Personalities and Perspectives in the Nineteenth Century, London and New York: Longman, 1990.
- SWIFT, J. (1712). "A Proposing for Correcting, Improving and Ascertain the English Tongue," reprinted in W. F. BOLTON (1969).
- TAULI, V. (1968). Introduction to a Theory of Language Planning, Uppsala: Universitet.
- TRENCH, R. C. (1851, 1888). On the Study of Words, (20th ed.) London: Kegan Paul, 1888.
- WINTHER, A. (1976). "Normes et grammaticalité: la grammaire générative est-elle normative?" in GRECO (ed.). La norme et discussions. C.L.P.F. et Rouen: Université de Rouen-Normandie, 1976.

STEVE LAGRECA
UNIVERSITÉ LAVAL

Introduction

Les entrevues sociolinguistiques du corpus Montréal 84 mettent en évidence le fait que dans la conversation spontanée, le rire ne survient pas toujours en réaction à des propos qu'on pourrait qualifier de drôles ou d'humoristiques. Nous postulons que le rire remplit diverses fonctions, tant sur le plan de la structuration du discours que sur celui de la cohésion entre les participants. En plus de prendre en compte les fonctions discursives du rire, notre grille d'analyse permettra de décrire l'insertion du rire dans la conversation. Les rires émis pendant les entrevues ne semblent pas survenir à n'importe quel moment dans les échanges; certains facteurs discursifs et sociaux semblent régir leur distribution.

Le rire dans l'interaction conversationnelle

De nombreux auteurs font état du rire dans les interactions sociales, et certains d'entre eux attribuent au rire le statut d'un élément discursif qui s'intègre dans une structure conversationnelle cohérente. Pour faire une présentation brève nous retenons ici Jefferson, Sacks et Schegloff (1987), André-Larochebouvy (1984), Laforest (1992) et Kerbrat-Orecchioni (1990).

Jefferson, Sacks et Schegloff, qui travaillent dans la tradition de l'analyse conversationnelle ethnométhodologique, considèrent que le rire est une "relevant conversational activity, rather than [...] merely disruptive non-speech [sound]" (Jefferson, Sacks et Schegloff 1987: 156). En cela, le rire s'intègre dans le déroulement du discours, de sorte que "the transition from talk to laughter to talk is done in an orderly fashion" (Ibid), le producteur du rire accordant ses rires aux énoncés qui constituent le tour de parole en cours (ces paroles étant produites ou non par le rieur). Les mêmes auteurs démontrent que la présence de rires mutuels peut témoigner d'une cohésion entre les locuteurs là où l'un d'entre eux, désirant augmenter l'intimité sociale de l'échange, relève un thème inconvenant (Jefferson, Sacks et Schegloff 1987).

André-Larochebouvy (1984), une autre analyste de la conversation, croit aussi que le rire ludique peut assurer la cohésion du groupe social (André-Larochebouvy 1984: 175). Cette auteure décrit le petit rire par rapport à la réplique qu'il "commente" (André-Larochebouvy 1984: 175), ce qui témoigne d'une conception de la conversation où le rire est en étroite relation avec les mots. Pour ce qui est de l'interaction entre les participants, le petit rire qui est "adéquat" par rapport à la réplique qu'il commente est un signal du *jeu mimétique* (André-Larochebouvy

1984: 175-176), dimension conversationnelle "d'intégration et d'inclusion" qui accorde aux locuteurs une "appartenance au même groupe", de sorte que ceux-ci "en sont satisfaits" (André-Larochebouvy 1984: 163). Par contre, s'il n'y a pas d'adéquation entre le petit rire et la réplique qu'il commente, ce rire est un élément du *jeu agonial*, la dimension d'"affrontement, compétition, rapports de force" (André-Larochebouvy 1984: 149). Enfin, André-Larochebouvy remarque que le petit rire de l'allocutaire peut servir de "signal d'écoute" (André-Larochebouvy 1984: 176), identifiant ainsi la fonction interactive du back-channel.

Lafortest (1992) démontre que tous les rires back-channel repérés dans son corpus¹ se regroupent dans la catégorie fonctionnelle du *soutien*: il s'agit de l'expression, par l'allocutaire, d'émotions et d'attitudes attendues par le locuteur (Lafortest 1992: 139). Ainsi dans cette fonction, le rire de l'intervieweur signale à l'interviewé l'écoute et l'évaluation (réelles ou non) attendues.

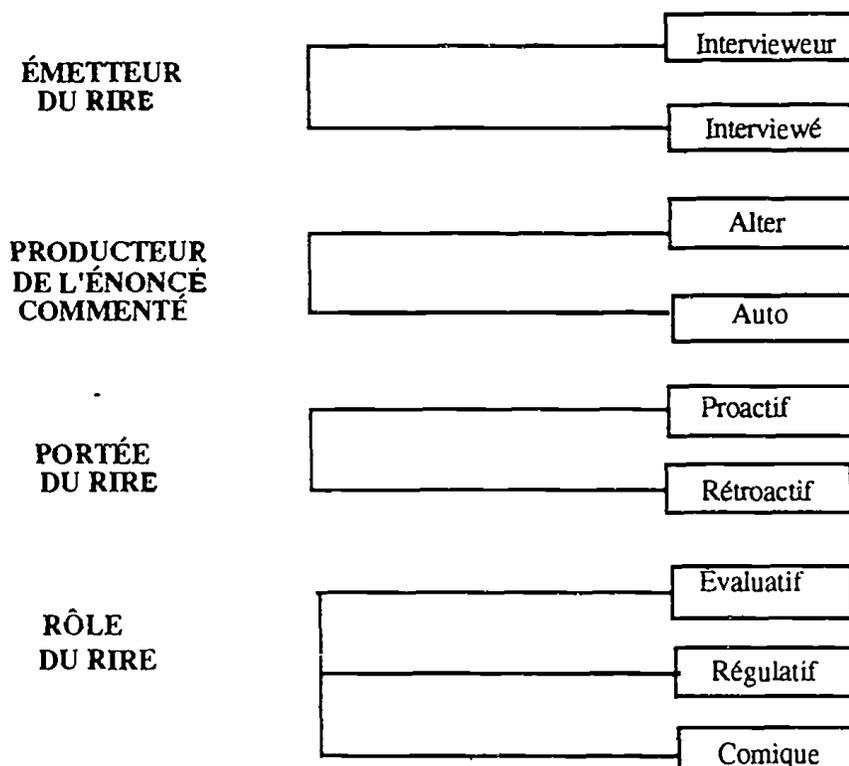
Pour Kerbrat-Orecchioni (1990), qui présente des observations d'ordre intuitif touchant aux stratégies interactionnelles employées par les participants de la conversation, le rire peut être un "procédé distanciateur [...pour...] contribuer à la neutralisation des effets désastreux que produit inévitablement sur l'auditoire une transgression de la loi de modestie" (Kerbrat-Orecchioni 1990 tome II: 230). La "loi de modestie" en question renvoie à la politesse et défend au locuteur de présenter, dans son discours, une image trop positive de lui-même. Le locuteur, en faisant référence à lui-même, accorde trop de place à sa propre face positive et le rire est déployé en tant qu'un réparateur de cette transgression².

Un modèle pour le fonctionnement du rire

Un modèle opérationnel du rire devrait permettre de rendre compte de ses fonctions discursives et interactionnelles. Notre modèle fournit les critères nécessaires à l'analyse de tout rire émis pendant le déroulement de l'entrevue sociolinguistique³. Nous présentons notre grille d'analyse sous forme de schéma à la page suivante.

En premier lieu, un rire est classé selon la personne qui l'a produit, c'est-à-dire son *émetteur*. Dans notre corpus il n'y a que deux émetteurs possibles: l'intervieweur ou l'interviewé.

La catégorie *producteur* a trait au locuteur qui a produit l'énoncé sur lequel porte le rire. Nous qualifions d'*auto* le rire qu'un locuteur insère dans son propre discours, comme dans (1). En revanche, un rire *alter* est émis en réaction au discours d'un autre locuteur qui, lui, a la parole. En (2), le rire indiqué entre chevrons est un rire back-channel et par ce fait qualifié d'*alter*.



(1) Puis quand tu étais là trouves tU que tu en as profité: (rire) (MO 46 84 19)⁴

(2) J'ai dit "Tabarouette, une vraie niaiseuse." <(rire)> (MD 1 84 28)

La notion de la *portée* permet d'envisager le rire par rapport à son insertion thématique dans le discours. Ainsi un rire qui sert d'introduction à un discours sur lequel il porte est dit *pro-actif*, comme dans (3), alors qu'un rire qui semble conclure un discours est *rétroactif* par rapport à ce discours, comme dans (4):

(3) [...] Puis avant ça: j'ai été: (rire) j'ai été comédienne. (MR 34 84 20)

(4) [...] Ah: ça m'insulte. (rire) (CQC 4 84 21)

Enfin, le rire peut jouer trois rôles. Le rire est dit *évaluatif* lorsque son émetteur le déploie pour porter une évaluation sur une situation ou une personne. Ainsi, en (4), la locutrice évalue par le rire une réalité déplaisante.

De son côté, le rire *régulatif* sert au maintien de la cohérence de la conversation (par exemple, par la régulation des erreurs de performance) ou de la cohésion sociale (par exemple, par la sauvegarde de la face). En (5), la locutrice émet un

rire dans un contexte d'hésitation. Le nom de l'institution doit être fourni pour assurer la complétude du segment question-réponse. Le rire survient pour régir le maintien de l'échange, en permettant à son émetteur de continuer de garder la parole pendant qu'elle cherche l'information requise.

(5) **Intervieweur** Vous l'avez fait' où votre cours?

Interviewée A ma: voyons: à: (rire) Marie-Victorin (MN 1 84 8)

Si le rire régulateur peut réunir des bouts de conversation qui risquent d'être le site d'une rupture dans le discours, cette sorte de rire peut aussi être réparatrice sur le plan social. En (6), l'intervieweur MD déploie un rire à la fin d'une séquence où l'interviewé ML signale sa hâte que l'interview s'achève. Le rire aide à "réparer" l'infraction de l'intervieweur, à savoir le fait qu'elle a menacé la face négative de l'interviewé (son territoire temporel):

(6) **Interviewé** Tu en as tU encore pour longtemps sans indiscretion?

Intervieweur Non non non non ça achève

Interviewé Ça achève?

Intervieweur Oui oui oui oui.

Interviewé OK (très léger rire de l'intervieweur) (MD 52 84 35)

Enfin, le rire *comique* sert à signaler une réplique humoristique. Ainsi en (7), l'intervieweur produit un rire back-channel de type comique pour réagir à l'énoncé de l'interviewée.

(7) **Interviewée** Comme disait ma mère "Il-y-a rien de mieux qu'une truie qui se met à l'ouvrage." <(rire)> (MD 4 84 19)

L'application du modèle

Les classement fonctionnel du rire développé ci-dessus s'inscrit dans le cadre d'une recherche de maîtrise sur le rire. Ainsi le modèle sera appliqué à tous les rires produits dans douze entrevues sociolinguistiques tirées du corpus Montréal 84. L'objectif final est de dégager de façon quantitative la variation dans le fonctionnement du rire, variation qui sera abordée autant en elle-même qu'en relation avec diverses composantes phonétiques du rire

La grille d'analyse est donc un outil clé pour comprendre le rôle du rire dans la production du discours oral et dans l'interaction. Dans une perspective plus large, l'étude du rire sous ses aspects discursifs et sociaux vient appuyer la conception d'une communication *multicanale*, qui "exploite un matériel comportemental fait de mots, mais aussi d'inflexions, de regards, de gestes, de mimiques..." (Kerbrat-Orecchioni 1990 tome I: 150). À l'instar de Jefferson, nous postulons que le rire est une composante de la microstructure conversationnelle, un "petit détail" à ne pas négliger dans l'étude des méthodes par lesquelles les acteurs sociaux gèrent leurs rapports les uns avec les autres.

Références

- ANDRÉ-LAROCHEBOUVY, Danielle, 1984, *Introduction à l'analyse sémiolinguistique de la conversation*, Paris, Crédif, coll. *Essais*.
- BROWN, Penelope, et Stephen LEVINSON, 1987, *Politeness. Some universals in language use*, Cambridge, Cambridge University Press.
- JEFFERSON, Gail, Harvey SACKS et Emanuel SCHEGLOFF, Notes on Laughter in the pursuit of intimacy, dans G. BUTTON et J.R.E. LEE (dirs.), *Talk and Social Organization*, Philadelphie, Clevedon, 1987, p. 152-205.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1990, *Les interactions verbales*, Paris, Armand Colin, tomes I et II.
- LAFOREST, Marty, 1992, *Le back-channel en situation d'entrevue*, Québec, CIRAL, Université Laval.

Notes

¹Constitué tout comme le mien d'entrevues sociolinguistiques tirées du corpus Montréal 84.

²Dans l'optique de Kerbrat-Orecchioni, le terme *FTA* (*face threatening act*) relève du modèle de politesse de Brown et Levinson (1987) qui, eux, se sont inspirés de la notion goffmanienne de face. Pour Brown et Levinson, une personne a une face positive, ou narcissique, dont la contrepartie négative renvoie au territoire (spatial ou temporel) de la personne (Kerbrat-Orecchioni 1990 tome II: 168). De manière générale, les implicites sociaux veulent que l'on adoucisse les FTA's renvoyés à autrui (c'est-à-dire, qu'on litotise les énoncés impolis) tout en renforçant les anti-FTA's (c'est-à-dire en hyperbolisant les énoncés polis), alors que l'inverse est observée dans le cas des FTA's renvoyés contre soi (Kerbrat-Orecchioni 1990 tome II: 230). Il faut souligner que la notion d'énoncé en tant que FTA prend ses racines dans le postulat de base de la philosophie du langage, à savoir que le langage est un outil pour "agir" sur son interlocuteur, et non seulement un dispositif référentiel.

³Nous définissons une occurrence de rire comme tout matériel phonique émis par un seul locuteur, là où ce locuteur est en train de rire comme l'on perçoit le rire intuitivement. Ainsi, si deux locuteurs rient simultanément, nous considérons qu'il s'agit de deux occurrences de rire.

⁴Les symboles en référence renvoient, respectivement, aux initiales de l'émetteur du rire, au numéro de l'entrevue, à l'année de l'enregistrement, et à la page de la transcription où se trouve l'extrait.

PIERRE LARRIVÉE
UNIVERSITÉ LAVAL

Les clitiques font l'objet de débats périodiques quant à leur statut morphologique et à leur syntaxe.

Ils peuvent être définis comme les termes - *je, tu, on, nous, vous, il, me, te, le, nous, vous, se, lui, leur, y, en, ne* - qui n'ont de fonction qu'au verbe et qui refusent tout autre relation grammaticale:

1. a. Lui le voit.
- b. Il le voit.
- c. Seulement lui le voit.
- d. * Seulement il le voit.

C'est cette exclusivité² qui assure la reconnaissance de la valeur de verbe du second terme de cet énoncé de Desnos:

2. Je chaise.

Cependant, *y* s'emploie encore avec des participes dans la langue littéraire:

3. Dès que vous aurez fait une dépense, vous me ferez parvenir l'état *y* relatif. (Grevisse 1986: 1033)

Il en va de même apparemment des datifs en français belge:

4. Études lui offertes par ses collègues et confrères. (Grevisse 1986: 1015)

Ces emplois particuliers sont vraisemblablement corrélatifs à la valeur du contexte qui est analogue à celle du verbe *être*:

5. a. Vous me ferez parvenir l'état qui *y* est relatif.
- b. Études lui étant offertes par ses collègues et confrères.

C'est aussi l'hypothèse que j'ai formulée par ailleurs à propos de certaines conjonctives (Larrivée, à paraître):

6. a. Parce que (elle était) nerveuse, Xanthippe a refusé de s'y rendre.

- b. Angoissée que cette Xanthippe!
 b'. Cette Xanthippe est angoissée.

L'hypothèse a été formulée que les clitiques seraient des morphèmes³. En effet, comme les morphèmes, les clitiques n'ont pas de fonctionnement syntaxique autonome. De plus, comme tout terme lié, ils sont difficiles à accentuer, sauf dans des situations de contraste:

7. a. (...) j'avais évidemment voulu rédiger quelque chose de personnel, d'attrayant, d'intéressant à tout le moins, et non pas quelque chose d'*inintéressant*. (italiques de l'auteur; T. Bernhard. 1989. Perturbation. Paris: Gallimard. 97)

b. Ils sont combien au fond là-dedans?... Pas ils! elles! tout des femmes! (L.-F. Céline. 1987. Nord. Paris: Gallimard. 480)

Cependant, cet argument n'est pas décisif puisqu'existent bel et bien des mots qui demeurent liés aux syntagmes qu'ils constituent, comme les prépositions *à* et *de* et l'article *la*, par exemple.

Contrairement à la plupart des morphèmes, les clitiques ont une morphologie grammaticale. *Ne* est un adverbe; les autres clitiques des pronoms. C'est ce qu'indique la présence de genre et de nombre chez les clitiques de troisième personne *le* (*la*, *les*) et *leur* (*leurs*) mais surtout le fait pour ces termes d'occuper des fonctions syntaxiques, fonctions analogues à celles qu'occupent les groupes nominaux. Ces fonctions sont sélectionnées par le cas morphologique du pronom en cause, cas de sujet (*je*, *tu*, *on*, *nous*, *vous*, *il*) ou de complément (*me*, *te*, *le*, *nous*, *vous*, *se*, *lui*, *leur*, *y*, *en*) (voir Ouellet 1985). (On a peu discuté à cet égard le syncrétisme que démontrent *me*, *te*, *se*, *nous* et *vous* qui sont aptes à remplir à la fois les fonctions d'objet et direct et indirect.) Si le fait de se manifester dans le cadre d'une partie du discours est possible pour les morphèmes (comme *-ité* par exemple, qui ne s'associe qu'à des substantifs nominaux), aucun morphème ne peut remplir de fonction syntaxique. De plus, les clitiques précèdent

généralement le verbe: les morphèmes suivent le terme qu'ils constituent. Enfin, certains clitiques sont apparemment permutable:

8. a. Il le lui faut.

b. Il lui le faut.

mais non pas les morphèmes.

Le problème de la position des clitiques a beaucoup fait couler d'encre. Alors qu'ils précèdent le verbe en phrase déclarative, le clitique sujet peut suivre le verbe en contexte interrogatif:

9. a. Il me le faut?

b. Me le faut-il?

c. * Faut-le-moi-t-il?

La situation est plus complexe en contexte impératif. Les clitiques de troisième personne comme *le* et *leur* ainsi que *y* et *en* peuvent précéder et suivre le verbe:

10. a. Le fais pas!

b. Fais-le pas!

c. Y vas pas!

d. Vas-y pas!

les structures antéposées appartenant plus strictement au français familier hexagonal. Les clitiques complément s'antéposent ou se postposent en bloc:

11. a. Le leur dis pas!

b. Dis-le-leur pas!

c. * Le dis-leur pas!

L'antéposition en contexte positif est possible, avec une valeur littéraire accusée:

12. a. Appelle les convives et te farde et triomphe.

(A. Akhmatova. 1989. *Élégie du nord et autres poèmes*. Paris: Alidades et Cazimi. 19)

b. ... écarte honte et misère, et lui renouvelle la vie comme à la fleur sous le bienveillant couvert de ta nuit. (R. Tagore. 1947. *L'offrande lyrique*. Paris: Gallimard. 32)

La présence de *ne* interdit la postposition de ces clitiques:

13. a. Ne le fais pas!

- b. * Ne fais-le pas!
- c. N'y vas pas!
- d. * Ne vas-y pas!

Ceci dit, les autres clitiques (à part les clitiques nominatifs et *se* qui ne s'emploient pas dans ce contexte où le verbe refuse tout sujet) ne peuvent se postposer au verbe:

14. a. Me parles pas!

b. * Parles-me pas!

Il faut recourir alors au non-clitique correspondant:

15. Parles-moi pas!

emploi postposé que bloque *ne*:

16. * Ne parles-moi pas!

et comme les non-clitiques ne s'antéposent pas au verbe:

17. * (Ne) moi parles pas!

il faut recourir aux clitiques:

18. Ne me parles pas!

Ces faits qui font appel à la morphologie autant qu'à la syntaxe n'ont pas reçu à ma connaissance de traitement.

Notes

1. Cette note est le résultat d'une réflexion amorcée dans Larrivée 1993, à laquelle mes étudiants de Morphologie et Syntaxe du Français I de la session d'été 1993 ont contribué.

2. De même, Jacques Ouellet me signale avoir lu quelque part dans San-Antonio un énoncé analogue à celui-ci:

- a. Le patron me demande de faire telle chose alors
je.

Le comportement attendu du clitique permet de récupérer l'anaphore et de comprendre sans ambiguïté aucune le sens de l'énoncé.

3. M. Daniel Le Flem et Mme Carole Paradis m'ont indiqué que personne n'avais jamais suggéré une telle analyse et que mon propos était donc sans objet; voir cependant Anderson 1991, chapitre 8, ainsi que les sources qu'il cite, comme Baker 1987 ou Zwicky et Pullum 1983.

4. Ainsi que dans certaines structures à valeur conditionnelle:

- a. S'il te le faut, nous l'achèterons.
- b. Le te faudrait-il, nous l'achèterons.
- c. * Faudrait-le-toi-il, nous l'achèterons.

et optative:

- d. Que la paix soit avec vous!
- e. Le soit-t-elle!
- f. * Soit-le-t-elle!

Bibliographie

Anderson, Stephen R. 1991. *A-Morphous Morphology*. Cambridge: Cambridge University Press.

Grevisse, Maurice. 1986. *Le bon usage*. Gembloux: Duculot.

Larrivée, Pierre. à paraître. *Ce que c'est que cette construction!* About a non verbal que in modern French. 19th LACUS Forum. Lake Bluff: LACUS.

Larrivée, Pierre. 1993. Contribution à l'analyse psychosystématique de l'adverbe *ne* en français contemporain. MA, Université Laval.

Ouellet, Jacques. 1985. Le paradigme des cas en français. *Revue québécoise de linguistique*, 4, 4, 57-76.

JULIE LAVOIE
UNIVERSITÉ LAVAL

1. CADRE GÉNÉRAL ET ÉTAT DE LA QUESTION

Depuis plusieurs années, l'équipe du projet PROSO de l'Université Laval et de l'Université du Québec à Chicoutimi travaille à décrire les caractéristiques phonétiques et prosodiques du français québécois. Dans le cadre de ce projet, l'aspect de la microprosodie a été étudié. Des recherches sur l'intensité et la durée spécifiques des voyelles québécoises ont déjà été réalisées. Cet article présente des résultats concernant la fréquence intrinsèque des voyelles.

Nous savons que l'organisation prosodique d'un énoncé comporte deux niveaux. D'une part, nous retrouvons au niveau suprasegmental les variations de fréquence fondamentale, de durée et d'intensité constitutives des contours intonatifs. Ces paramètres **prosodiques** sont porteurs de l'information linguistique contenue dans la séquence. Par ailleurs, il existe au point de vue segmental des variations de fréquence, de durée et d'intensité régies par des contraintes articulatoires. On identifie ces propriétés acoustiques liées à la nature même des segments par le terme de **microprosodie**. Par exemple, les voyelles fermées ont une fréquence fondamentale plus élevée que les voyelles ouvertes. La pertinence des paramètres microprosodiques dans l'analyse prosodique d'une langue ne fait pas l'unanimité chez les chercheurs. Alors que certains prônent la nécessité de neutraliser ces effets, d'autres ne voient pas l'utilité de cette démarche.

Si toutefois l'on décide de tenir compte des variations intrinsèques, la première question qui se pose est celle des facteurs de correction à utiliser. En ce qui concerne la fréquence intrinsèque, des études portant sur diverses langues ont été réalisées. Pour le français, nous disposons de l'étude de Di Cristo (1985), dont les données proviennent d'un corpus de français hexagonal. Des chercheurs du projet PROSO ont montré récemment que les valeurs de pondération établies par Di Cristo ne correspondaient pas aux caractéristiques de durée et d'intensité des voyelles québécoises. Il est probable que de telles différences se manifestent également pour la fréquence fondamentale, d'où la nécessité de l'étude que nous entreprenons.

Dans la littérature existante, on s'entend pour dire que la fréquence fondamentale baisse à mesure que la voyelle s'ouvre. Il existe plusieurs théories visant à rendre compte du lien entre fréquence fondamentale et hauteur vocalique (ou hauteur de la langue). Parmi celles-ci, la théorie de l'attraction linguale telle

que revue par Ohala (1973) et Ewan (1975) est la plus acceptée. Selon cette explication, l'élévation de la langue pendant la production des voyelles hautes exercerait une tension verticale sur les cordes vocales, augmentant par le fait même leur fréquence de vibration.

2. OBJECTIFS

Dans cet article, nous n'irons pas jusqu'à déterminer les facteurs de correction applicables à la fréquence fondamentale des voyelles québécoises. La matière sera constituée de résultats préliminaires, relatifs aux variations intrinsèques de la fréquence fondamentale dans des énoncés produits par 4 locuteurs du français québécois, soient 2 hommes et 2 femmes.

3. MÉTHODOLOGIE

Notre corpus s'inspire largement de celui de Di Cristo, ce qui permet la comparaison entre les deux variétés. À son corpus, nous avons dû ajouter les réalisations particulières au français québécois, c'est-à-dire [3] et les variantes relâchées des voyelles fermées, [I, Y, U]. Le corpus comptait au total 608 phrases. Les 571 énoncés utilisés pour l'analyse avaient tous la structure suivante: [(dét + SN (+ SP)) + copule + attribut, comme par exemple *Le rouge du chandail est délavé* ou *La pompe est fendue*. La voyelle était insérée dans le syntagme nominal SN, un monosyllabe de structure CVC. Les segments-cibles se trouvaient donc en position accentuée. Nous disposons au total d'un imposant corpus de 2284 occurrences, où les voyelles orales et nasales du français québécois figurent plusieurs fois.

Les enregistrements ont été faits en chambre anéchoïque sur magnétophone Nagra. Les sujets étaient deux femmes et deux hommes âgés entre 20 et 30 ans. Ces personnes étaient tous des étudiants universitaires vivant dans la région de Québec.

Après avoir numérisé les énoncés au moyen du logiciel CSL, nous avons mesuré la fréquence fondamentale de chaque voyelle à la demie et aux deux tiers de sa durée totale. Ces points du segment correspondent, pour la demie, à la partie la moins susceptible d'être influencée par le contexte et pour les deux tiers, au point de perception de la fréquence, d'après Di Cristo. Les écarts de fréquence ont été mesurés en demi-tons, ce qui correspond à l'intervalle entre deux notes consécutives sur un piano. Cette unité élimine l'inconvénient d'un calcul des écarts en valeurs absolues. En effet, des différences en Hertz sont difficilement comparables puisqu'ils n'ont pas la même importance selon les valeurs de départ.

4. ANALYSE ET DISCUSSION

Voici les principaux résultats auxquels nous sommes parvenus. Sur la figure 1, nous constatons que le lien entre F_0 et l'aperture de la voyelle se vérifie pour le français québécois. En effet, la fréquence décroît régulièrement des voyelles hautes aux voyelles basses, voyelles nasales incluses.

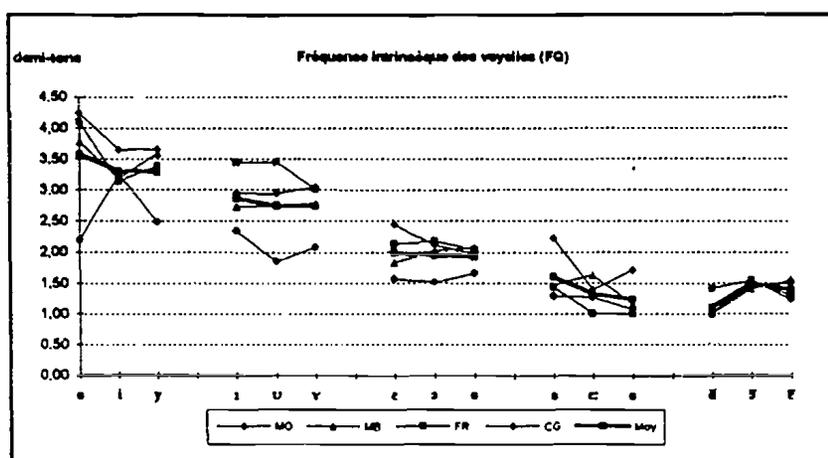


Figure 1: Fréquence intrinsèque des voyelles en français québécois

D'un autre point de vue, selon les données de Fischer-Jorgensen (1990), les variantes lâches des voyelles hautes de l'allemand et d'autres langues comme l'anglais américain et l'anglais britannique auraient une F_0 supérieure aux réalisations [i], [y], [u]. De tels résultats infirmeraient la théorie de l'attraction linguale. Au contraire, les valeurs que nous avons obtenues pour les variantes tendues et lâches des voyelles québécoises correspondent à la théorie, puisque ces derniers segments, en même temps plus ouverts, possèdent en français québécois une F_0 plus basse que leurs contreparties tendues. Une seule exception se présente: [i] - [I] pour la locutrice FR.

Nous constatons que les voyelles de même aperture, [i, y, u] par exemple, ont une fréquence fondamentale similaire. Notre analyse a montré qu'il n'existait pas de différences significatives entre les voyelles d'une même classe, ce qui justifie le regroupement effectué à la figure 2. En combinant les voyelles de même aperture, nous obtenons 5 classes, où nasales et voyelles ouvertes ont environ la même fréquence. L'intervalle entre fermées et ouvertes se situe à 13% (2 demi-tons) en français québécois, ce qui est une valeur non négligeable.

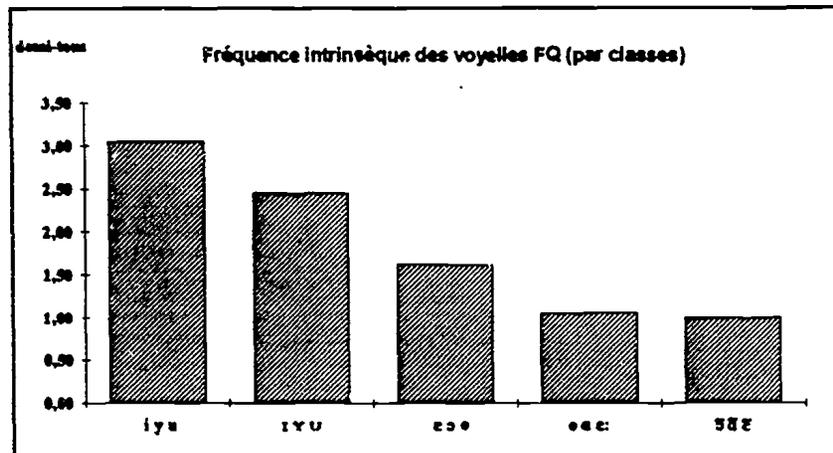


Figure 2: Fréquence intrinsèque des voyelles FQ (par classes)

Lorsque nous comparons la fréquence intrinsèque des voyelles en français québécois et en français hexagonal, il ressort que l'intervalle entre les voyelles fermées et ouvertes est de 13% (2 demi-tons) en québécois, alors qu'il atteint seulement 6,7% (1 demi-ton) en français hexagonal, le seuil différentiel généralement admis étant de 6% selon les auteurs.

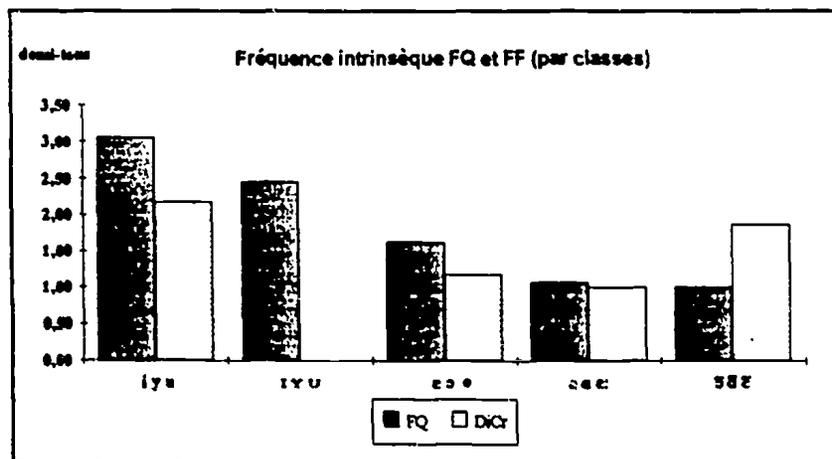


Figure 3: Fréquence intrinsèque des voyelles québécoises et françaises

En français hexagonal, il n'y a pas de différence significative entre les voyelles moyennes et ouvertes alors qu'en français québécois, la F_0 des voyelles moyennes est supérieure à celle des ouvertes, tel qu'on s'y attend.

De plus, les nasales du français québécois, habituellement considérées comme fermées, ont pourtant une fréquence comparable à celle des voyelles ouvertes. En français hexagonal, les nasales sont généralement plus ouvertes; leur fréquence est pourtant très élevée, rejoignant presque celle des voyelles fermées.

Enfin, nous constatons que la théorie de l'attraction linguale permet de rendre compte du système des voyelles québécoises (nasales et moyennes en particulier), alors que cette même théorie ne réussit pas à expliquer la fréquence des voyelles nasales observée par Di Cristo.

5. CONCLUSION

L'analyse de la fréquence intrinsèque des voyelles permet de voir des différences entre les deux dialectes, notamment en ce qui concerne les voyelles moyennes et les nasales. Ces différences ne sont pas liées à un mode particulier d'articulation. En effet, Dolbec, Ouellon et Ouellet (1993) ont montré qu'il n'existait pas de différences significatives dans la structure formantique des voyelles entre français québécois et français hexagonal. Comme le mentionnait Ouellon dans une communication à Toronto en 1993, il s'agirait plutôt d'une utilisation différente des capacités physiologiques dans l'articulation des voyelles.

6. RÉFÉRENCES

- DI CRISTO, A. (1985), *De la microprosodie à l'intonosyntaxe*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2 t., 841 p.
- DOLBEC, J., C. OUELLON et M. OUELLET (1992), «L'intensité spécifique des voyelles du français québécois», *Actes du Congrès annuel de l'Association canadienne de linguistique, Toronto Working Papers in Linguistics*, pp. 79-91.
- EWAN, W. G. (1975), «Explaining the intrinsic pitch of vowels», San José, *5th Californian Linguistics Association Conference*, pp. 1-9.
- FISCHER-JORGENSEN, E. (1990), «Intrinsic F_0 in tense and lax vowels with special reference to German», *Phonetica*, vol. 47, pp. 99-140.
- OHALA, J. J. (1973), «Explanations for the intrinsic pitch of vowels», Berkeley, *Monthly Internal Memorandum*, janvier, pp. 9-26.

GUYLAINE MARTEL

UNIVERSITÉ LAVAL

Toutes les théories de l'argumentation ont comme fondement la rhétorique aristotélicienne. Elles ont surtout été étudiées en philosophie et en droit (Perelman) et, plus récemment, en analyse du discours (Ducrot et Anscombe, Roulet, Moeschler). Dans le cadre de ma propre recherche, j'applique certaines des notions développées selon ces différentes approches au discours oral spontané parce que je crois, à l'instar de Perelman (1988: 51), que «c'est au cours des entretiens quotidiens que l'argumentation a le plus d'occasion de s'exercer».

Dans la perspective de Perelman, argumenter c'est présenter et faire valoir son point de vue dans le but ultime de le faire admettre ou, tout au moins, «d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment». (Perelman 1988: 59) L'argumentation doit ainsi être envisagée comme une «relation entre une proposition A - l'argument - destinée à faire admettre, à justifier l'autre, C - la conclusion.» (Moeschler 1985: 197)

Or, si toute proposition peut être appuyée par un argument, toutes ne servent pas de point de départ à une argumentation. Les goûts personnels d'un locuteur donnent peu de prise à l'argumentation puisqu'ils concernent des propriétés qu'un seul individu s'attribue à lui-même. À l'inverse, plus une proposition est présentée comme générale, plus elle est susceptible d'être discutée. De telles généralisations, qui n'ont souvent d'autre fondement que l'expérience personnelle de leur énonciateur, font d'excellents déclencheurs d'argumentation. Elles sont les prémisses à partir desquels des processus argumentatifs plus ou moins complexes peuvent être développés. (Vincent, à paraître)

C'est à partir de cette conception de l'argumentation que j'ai pu repérer, dans une entrevue semi-dirigée réalisée lors de l'enquête sociolinguistique Montréal 84, les mouvements argumentatifs déclenchés par la locutrice et isoler certains procédés qu'elle utilise. L'extrait que je présente ici rend compte, plus particulièrement, des types d'arguments identifiés dans une de ses réponses. À une question de l'intervieweuse, l'informatrice répond que son quartier «c'est un bout de voleurs». Cette affirmation commande une nouvelle intervention qui réunit onze constituants que j'ai dégagé grâce au modèle proposé par Roulet dans Roulet *et al.* 1985 : la proposition générale émise par la locutrice est considérée comme l'*acte directeur* de l'intervention et les différents constituants qui lui sont liés argumentativement, comme des *actes subordonnés*. Chacun de ces actes joue un rôle particulier dans la structure argumentative de l'intervention. Ils sont présentés ici dans l'ordre du discours de l'informatrice.

- (1) «Bien un soir on était après jouer aux cartes chez ma petite amie puis l'autre en bas s'est fait voler le temps qu'on était en haut. Puis le:»

Ce premier argument en faveur de la proposition générale consiste en un **EXEMPLE** puisque le vol qui est décrit en une courte narration est un cas particulier du raisonnement général qui fait du quartier un lieu où il s'en produit beaucoup. De l'avis de tous les rhétoriciens, l'exemple est le type d'argument par excellence pour rendre clair et concret les actes et jugements dont on veut convaincre. C'est l'un des procédés les plus utilisés par l'informatrice de cet entrevue.

- (2) «rien qu'à voir le monde»

est également un argument en faveur de la prémisse générale. L'informatrice associe l'apparence physique des gens qui habitent dans son quartier à la condition de voleur. Il est sous-entendu que certaines caractéristiques physiques sont le symbole d'une condition morale et que, par elles, il est possible de reconnaître l'autre. C'est ce que Perelman (1988: 446) appelle la **LIAISON SYMBOLIQUE**, soit une valeur de représentation entre le symbole et ce qu'il évoque.

- (3) «ici même le propriétaire l'a dit»

sous-entend que le propriétaire appuie l'évaluation défavorable faite du quartier par l'informatrice. Aussi, bien que les paroles ne soient pas directement rapportées, cet argument constitue une **CITATION**. Dans le cas de (3), le constituant peut être qualifié d'**ARGUMENT D'AUTORITÉ**. Le terme est de Perelman (1988: 411) mais je l'emploie dans le sens plus particulier que lui ont attribué Vincent et Dubois (à paraître) : l'argument d'autorité est la preuve qu'apporte le témoignage d'une personne qui peut être considérée comme un expert par rapport au sujet dont il est question. En cour, l'expertise médicale constitue un excellent exemple de ce type d'argument. En (3), le propriétaire de l'informatrice a toute la crédibilité nécessaire pour évaluer son quartier.

Ajoutons que l'introduction de ce constituant par *même* permet de l'évaluer comme argumentativement plus fort que les deux précédents. (Roulet *et al.* 1985: 129)

- (4) «Regarde il y a toutes des lumières tout partout. Tout le monde ils ont des:»

L'énoncé est inachevé mais récupéré par le constituant suivant «là ma fille veut que je me: je vas me faire poser un système d'alarme là». J'ai appelé cet argument **TÉMOIN OCULAIRE**. En effet, dans ce genre d'emplois, l'informatrice

amène l'intervieweuse à constater de ses propres yeux la véracité de la proposition qu'elle cherche à faire admettre. «il y a toutes des lumières tout partout» et la partie inachevée de l'énoncé récupérée par le constituant suivant «je vas me faire poser un système d'alarme là» sont des indices visuels qui prouvent que «c'est un bout de voleurs».

- (5) «Là ma fille veut que je me: je vas me faire poser un système d'alarme là»
- (6) «Elle dit «"Tu vas être plus en sûreté tu-sais"»
- (7) «"parce que:"»

Ces trois énoncés sont argumentativement liés entre eux. Ainsi, (5) Là ma fille veut que je me: je vas me faire poser un système d'alarme là est lié à (6) Elle dit «Tu vas être plus en sûreté tu-sais» par un **LIEN DE MOYEN À FIN**. Ce type particulier de liaison causale se caractérise par une relation de dépendance entre l'utilisation d'un procédé et sa conséquence naturelle ou attendue. (Perelman 1988: 354)

(6) et (7) sont également liés argumentativement mais il n'est pas possible de dire par quel type particulier d'argument faute de contexte en (7). En effet, si l'écrit nous a habitués à considérer *parce que* comme un marqueur de relation causale, à l'oral, il est l'indice de plusieurs autres types de relation. Ces deux énoncés constituent une **CITATION** de la fille de l'informatrice appuyant, encore une fois, l'affirmation de sa mère.

Jusqu'à présent tous les arguments de l'informatrice étaient co-orientés pour faire admettre la thèse exprimée par la prémisse de départ. Le prochain constituant :

- (8) «mais on dit ça»

indique explicitement un changement d'orientation argumentative dans le discours de l'informatrice. Ce constituant indique que l'informatrice s'apprête à défaire une liaison naturellement admise entre «le fait de tenir un discours» et «le fait de le considérer comme vrai». Perelman (1988: 550) parle ainsi d'un procédé de **DISSOCIATION**.

Le constituant (8) introduit donc un second mouvement dont l'orientation argumentative est différente de ce qu'elle avait été jusque là. Les deux prochains constituants montrent que ce second mouvement est concessif par rapport au premier.

- (9) «Ecoutez là: là aussi je vas dire comme ma petite amie me disait hier "faut pas se mettre ça dans la tête que c'est rien que dans ce bout ici"»
- (10) «"parce que tu sais <oui> aujourd'hui hein il y a tellement de monde qui ont besoin d'argent."»

(9) et (10) constituent une **CITATION** par laquelle l'informatrice rapporte les paroles d'une de ses amies. Ils sont liés entre eux par une argumentation que Perelman (260) qualifie de *quasi-logique*. L'argumentation quasi-logique applique, plus ou moins librement, certains raisonnements de la logique formelle à des propositions qui n'ont pas de valeur de vérité comme en mathématique, par exemple, mais une valeur de vraisemblance.

La **CONSÉQUENCE LOGIQUE** est un procédé appartenant à ce type d'argumentation. Elle lie entre elles, de façon très générale, des constituants qui entretiennent une relation d'implication logique. Dans la plupart des cas, il est nécessaire de refaire l'ordre des propositions et de reconstruire celles qui sont implicites pour suivre la relation implicative jusqu'à sa conclusion. (9) et (10) empruntent un raisonnement qui rappelle celui du syllogisme auquel il manquerait la majeure :

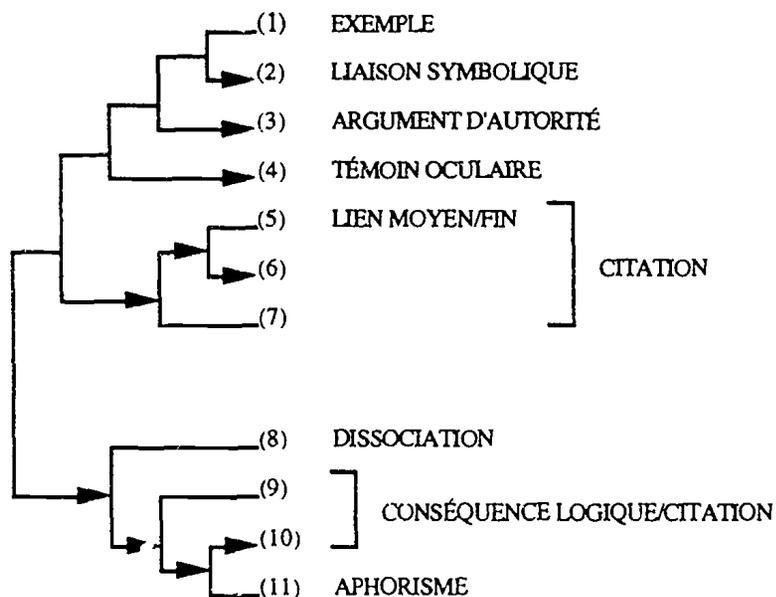
majeure implicite : le monde qui a besoin d'argent vole
 (10) : il y a tellement de monde qui ont besoin d'argent [partout]
 (9) : faut pas se mettre dans la tête que c'est rien que dans ce bout-ci

(11) «Qu'est-ce que tu veux faut pas les blâmer hein?»

Ce dernier constituant est un bel exemple de ce que Labov (1972) appelle la **CODA**. Elle se présente ici sous la forme d'un aphorisme, c'est-à-dire une formule généralisante qui englobe ce qui a été dit précédemment et le résume. Elle donne au discours une impression d'aboutissement, de complétude, permettant ainsi la clôture de l'échange (Roulet & al. 1985: 26).

La figure de la page suivante rend compte de la structure argumentative de l'intervention de l'informatrice. Elle présente chacun des constituants du processus argumentatif déclenché par la proposition générale «c'est un bout de voleurs» et indique les types d'arguments utilisés.

L'extrait présenté ici compte dix lignes de transcription et ne fournit que quelques exemples des différents types d'arguments relevés dans mon corpus qui compte près de 1800 lignes. Les types d'arguments ne sont d'ailleurs pas les seuls procédés argumentatifs utilisés par l'informatrice. Tant que l'analyse de tous ces procédés ne sera pas complétée, il sera trop tôt pour vérifier la présence de schèmes argumentatifs précis récurrents dans le discours de l'informatrice. Toutefois, on peut déjà reconnaître un certain développement argumentatif de la locutrice : celle-ci développe une valeur personnelle qui la conduit à une proposition générale très argumentée et prend fin sur une coda sous forme d'aphorisme.



BIBLIOGRAPHIE

LABOV, W., 1972, *Language in Inner City*, U.P.P., Pennsylvania, 412 p.

MOESCHLER, J., 1985, *Argumentation et conversation*, Hatier, France, 203 p.

PERELMAN, C. et L. Olbrechts-Tyteca, 1988, *Traité de l'argumentation*, Université de Bruxelles, Belgique, 729 p.

ROULET, E. et al., 1985, *L'Articulation du discours en français contemporain*, Lang, Berne, 272 p.

VINCENT, D., 1993, *The sociolinguistics of exemplification in spoken French in Montréal*, in *Language Variation and Change* 4, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 137-162.

VINCENT, D., à paraître, *Le Recours à l'exemplification dans la langue spontanée*, in *Travaux de linguistique de l'Université de Gent*, Belgique.

VINCENT, D. et S. Dubois, à paraître, *Le Discours rapporté*, Nuit Blanche éd.

BRIGITTE MARTIN

UNIVERSITÉ LAVAL

L'identification de la nature des verbes *être* et *avoir* par l'analyse traditionnelle implique la nécessité de distinguer différentes valeurs regroupées sous les appellations de verbe, auxiliaire ou copule. Nous définirons ces catégories selon la vision traditionnelle en identifiant les problèmes que pose cette analyse. Nous verrons également que l'analyse de ces valeurs ne fait pas l'unanimité chez les grammairiens et linguistes. Il existe effectivement des divergences dans leurs définitions et dans le rôle reconnu à ces unités dans les syntagmes verbaux. De plus, ces valeurs soulèvent le problème de déterminer s'il s'agit de mots différents, c'est-à-dire d'unités de natures différentes, ou du même mot, alors employé dans des contextes différents.

Le verbe

Le verbe personnel est traditionnellement défini comme un mot qui se conjugue, c'est-à-dire qui varie en mode, en temps, en voix, en personne et en nombre. Syntactiquement, le verbe peut avoir la fonction de prédicat et entrer en relation avec un sujet et un objet. Sémantiquement, il exprime une action ou un état, un procès. Cette définition correspond globalement à la morphologie et à la fonction syntaxique du verbe personnel selon l'analyse de nombreux auteurs, mais la terminologie adoptée peut varier selon les approches théoriques. Citons entre autres Grevisse (1986), Chevalier (1964), Martinet (1979), Damourette et Pichon (1911-1936) et Tesnière (1976).

Pour le classement de *être* et *avoir* dans la catégorie du verbe, intervient non seulement la définition énoncée précédemment, mais également la signification propre du mot. Ainsi, *être* serait un verbe de plein exercice lorsqu'il signifie « exister » ou qu'il exprime « l'existence ». Par exemple: *Je pense, donc je suis* (Descartes cité in Damourette et Pichon: 1911-1936). Grevisse (1986: §782) précise de plus que lorsque le verbe *être* signifie « se trouver », « être » ou « appartenir », il est également un verbe et a la fonction de prédicat. *Mon père est au bureau* (Grevisse: 1986). *Elle fut ensuite trouver madame qui buvait son chocolat* (Green cité in Grevisse: 1986). *Non, l'avenir n'est à personne* (Hugo cité in Grevisse: 1986). Pour ce qui est de *avoir*, il est verbe lorsqu'il signifie « posséder ». Par exemple: *J'ai les documents* (Grevisse: 1986). L'observation de ces exemples démontre l'influence sémantique qu'exerce le complément ou l'absence d'un complément sur ladite signification de ces verbes. En effet, lorsque le verbe *être* signifie « exister », il est employé sans complément, alors qu'il est accompagné d'un complément adverbial qui indique le lieu lorsqu'il signifie « se trouver » et « aller », et d'un complément d'objet indirect lorsqu'il signifie « appartenir ». On pourrait donc soutenir que la différence de sens dépend de la structure syntaxique de la phrase ainsi que de la fonction des unités.

Aussi, lorsqu'*avoir* signifie « posséder », il est accompagné d'un complément d'objet direct. Au sujet de la possession exprimée par le verbe *avoir*, Damourette et Pichon (1911-1936: §1630) font remarquer qu'elle peut être « de moins en moins matérielle », selon les conditions d'emploi.

D'autres linguistes ont cependant défini le sens lexical des verbes *être* et *avoir* de façon plus abstraite. Pour Benveniste (1966: 198) *être* et *avoir* « [...] indiquent bien l'un et l'autre l'état, mais non le même état. *Être* est l'état de l'étant, de celui qui est quelque chose; *avoir* est l'état de l'ayant, de celui à qui quelque chose est ». Curat (1987) distingue *être* et *avoir* selon le type de rapport d'inclusion qu'ils impliquent en syntaxe. Joly (1977: 23) énonce que *être* « emporte l'idée d'existence » et *avoir* « l'idée générale de la mise en relation d'une personne, animée ou inanimée, avec une autre personne, animée ou inanimée ». Ce dernier récuse d'ailleurs la « possession » comme sens premier du verbe *avoir*, précisant qu'elle n'est qu'un cas particulier.

Le sens plein des verbes *être* et *avoir* ainsi défini par l'analyse traditionnelle et lié à la fonction de prédicat implique que ces verbes soient classés dans d'autres catégories lorsqu'ils n'ont pas cette signification, d'où la copule et l'auxiliaire qui, selon cette analyse, sont dépouillés de leur sens propre.

La copule

La copule, aussi nommée verbe attributif, est généralement définie comme un élément verbal qui sert à lier l'attribut au sujet. L'attribut, qui accompagne nécessairement la copule, remplirait dans la phrase la fonction de prédicat: la copule n'aurait donc pas cette fonction syntaxique. Sémantiquement, la copule *être* serait vide de sens, étant même qualifiée de « verbe copule par excellence » (Grevisse 1986: §242). Martinet (1979) distingue d'ailleurs la copule vide *être* des copules pleines *sembler*, *paraître*, *devenir*, etc. Par ailleurs, Guillaume (1947-1948) explique théoriquement le vide de sens de la copule par le phénomène de la dématérialisation du verbe, dématérialisation qui lui enlèverait son sens d'« exister » et la fonction de prédicat.

Ainsi, dans les exemples suivants: *Tout désir est une illusion* (Renan cité in Grevisse: 1986). *Eugénie était sublime, elle était femme* (Balzac cité in Grevisse: 1986), *être* est copule. La copule comporte les mêmes caractéristiques morphologiques que le verbe plein, ce qui lui a probablement valu l'appellation d'élément verbal, et elle entre en relation syntaxique avec un sujet. Selon l'analyse traditionnelle, la copule n'aurait aucune fonction syntaxique bien déterminée dans la phrase. En effet, la copule ne serait qu'un lien entre l'attribut et le sujet. Cette non-identification de la fonction syntaxique est liée à l'absence du « sens plein » de ce verbe. En effet, dans les structures où le verbe *être* est accompagné d'un attribut, le sens « exister » lié à la fonction de prédicat ne se perçoit pas, d'où le classement comme copule.

Notons que Tesnière (1976: §67.5-6) ne retient pas le terme de copule pour caractériser le verbe *être* lorsqu'il est suivi d'un attribut. Il analyse cette structure comme un nucléus dissocié dans lequel *être* est l'auxiliaire et l'attribut, l'auxilié. Toutefois, cette explication n'apporte pas de solution au problème soulevé puisque l'auxiliaire est également, pour Tesnière, vide de sens et n'a pas de fonction syntaxique dans le syntagme verbal. Par contre, Duhois (1967) analyse la copule comme un verbe.

La copule *avoir*

La grammaire traditionnelle ne concède pas à *avoir* la nature de copule. Certains linguistes estiment cependant que *avoir* copule, ou *avoir* attributif, se trouve d'une part dans les structures à attribut de l'objet direct, et serait aussi sémantiquement vide (Tremblay: 1992; Tellier: 1992). D'autre part, pour Joly (1977: 24), *avoir* copulatif se rencontre dans des « locutions caractérisées par le fait que le complément est généralement précédé de l'article zéro [...] ou, parfois, de l'article défini [...] », par exemple: *avoir faim*, *avoir la trouille* (Joly: 1977). Ce type de construction est généralement qualifié d'expression ou de locution verbale dont les composantes ne sont pas analysées.

Les auxiliaires *être* et *avoir*

Les verbes auxiliaires *être* et *avoir*, tels qu'ils sont définis en grammaire traditionnelle, sont des éléments morphologiques dépouillés de leur sens propre qui servent à former les temps composés. *Être* est l'auxiliaire des verbes pronominaux, de quelques verbes intransitifs et de la voix passive. *Avoir* est, pour sa part, l'auxiliaire des verbes transitifs, des verbes intransitifs et des temps surcomposés. Lorsque avec certains verbes intransitifs il est possible d'employer l'un ou l'autre auxiliaire, *avoir* marquerait le caractère accompli de l'action. *Être* l'état résultant. Par contre, pour Guillaume (1965), l'auxiliaire sert à indiquer l'aspect transcendant et bi-transcendant ainsi que la voix et provient comme la copule de la dématérialisation des verbes *être* et *avoir*. Il explique de plus que l'emploi de l'un ou de l'autre des auxiliaires dépend de la continuité ou de la discontinuité exprimée par le verbe. Pour Joly (1977: 25), le signifié d'*avoir* et *être*, copules et auxiliaires, oppose l'« intériorité / présence » à l'« extériorité / absence ».

Des exemples comportant les auxiliaires *être* et *avoir* permettent d'observer que l'auxiliaire, comme la copule, a les caractéristiques morphologiques du verbe: *Il a travaillé. Il est tombé. Il est critiqué par ses camarades* (Grevisse 1986: §758). L'auxiliaire n'aurait pas la fonction de prédicat et serait également vide de sens. Syntactiquement, les participes passés accompagnent nécessairement les auxiliaires puisque ces derniers forment les temps composés des verbes, dits auxiliés dans ces syntagmes où ils forment ensemble le prédicat: ce qui différencie l'auxiliaire de la copule qui est suivie d'un attribut. Le problème que pose l'analyse traditionnelle en ce qui a trait à l'auxiliaire comme pour la copule,

c'est l'absence d'identification de sa fonction syntaxique propre. Il ne servirait qu'à former les temps composés des verbes et s'associerait au participe pour former le prédicat. À noter également qu'à l'intérieur des syntagmes verbaux formés par l'auxiliaire et le participe, ainsi que par la copule et l'attribut, le participe n'a pas de fonction par rapport à l'auxiliaire non plus que l'attribut face à la copule. De plus, le participe passé est considéré comme un verbe. Il ne comporte cependant pas la morphologie grammaticale du verbe. En effet, le participe passé varie en genre et en nombre, caractéristiques propres à la catégorie nominale. De plus, le participe n'a pas la valence syntaxique du verbe: il ne peut avoir ni sujet ni objet en syntaxe. Prenons l'exemple: *J'ai lu un livre*. Il est possible, dans cette phrase, de supprimer le participe sans qu'elle ne cesse d'être grammaticalement structurée; *J'ai un livre*. Toutefois, la suppression de l'auxiliaire est impossible; **Je lu un livre*. Ceci permet de constater que la relation à un sujet et à un objet est permise par l'auxiliaire et non par le participe.

Dubois (1967) a par ailleurs remis en question la notion d'auxiliaire en proposant une distinction entre le verbe et le syntagme verbal. Selon lui, l'auxiliaire est un verbe et le participe s'intègre à la classe des adjectifs. Il en est de même pour la copule et l'adjectif attribut.

En tenant compte des problèmes soulevés par l'analyse des verbes *être* et *avoir* et de leurs différentes valeurs, nous poserons, dans le cadre d'une analyse psychosystématique, les hypothèses suivantes:

Premièrement, il n'y a qu'un seul verbe *être* et qu'un seul verbe *avoir*. Ainsi, dans les emplois syntaxiques où ils sont considérés comme verbe, auxiliaire ou copule, *être* et *avoir* sont toujours des verbes. En effet, nous avons observé qu'ils comportent les caractéristiques morphologiques et syntaxiques du verbe dans chacun de ces emplois et nous les considérerons comme tels.

Deuxièmement, la différence de sens entre les diverses valeurs des verbes *être* et *avoir* dépend de la structure syntaxique en cause en chaque cas. On a pu observer en effet que lorsque *être* est considéré comme verbe, il est employé sans complément ou avec un complément adverbial; le verbe *avoir* est employé avec un complément d'objet direct; la copule *être* est accompagnée d'un attribut du sujet; et enfin *être* et *avoir* auxiliaires s'associent au participe. Nous n'objecterons pas que les séquences en cause aient un sens différent, mais nous formulerons l'hypothèse que c'est le syntagme qui change de sens, non le verbe, et que ce sont les différents compléments qui y sont rapportés qui entraînent la différence de sens.

Troisièmement, en postulant que tous les verbes ont une même structure grammaticale et que chaque unité s'oppose par son signifié lexical aux autres unités de sa catégorie, nous formulerons l'hypothèse que *être* et *avoir*, dans leurs différents emplois en syntaxe, ont gardé un même sens lexical.

Bibliographie

- BENVENISTE, É. (1966). *Problèmes de linguistique générale 1*. Paris, Gallimard.
- CHEVALIER, J.-C. (1964). *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Larousse.
- CURAT, H. (1987). « Avoir/être/faire/devenir : un système lexical », *Revue québécoise de linguistique*, n° 6, p.149-167.
- DAMOURETTE, J. et PICHON, É. (1911-1936). *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, Paris, Artrey, tome 5.
- DUBOIS, J. (1967). *Grammaire structurale du français : le verbe*. Paris, Larousse, coll. Langage et langage.
- GREVISSE, M. (1986). *Le bon usage : grammaire française*, Paris, Duculot, 12^e édition.
- GUILLAUME, G. (1965). *Temps et verbe, théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Librairie Honoré Champion.
- (1987). *Leçons de linguistique, grammaire particulière du français et grammaticale générale III (1947-1948)*, vol 8. Publiées sous la direction de Roch Valin et alii. Québec, Presses de l'université Laval et Lille, Presses universitaires de Lille.
- JOLY, A. (1977). « Les auxiliaires AVOIR et ÊTRE : approche psychosystématique », *Le français dans le monde*, mai-juin, Librairies Hachette et Larousse, p.22-28.
- MARTINET, A. (1979). *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Crédif.
- OUELLET, J. (1987-1988). « Sémantique grammaticale du verbe I et II », *Langues et linguistique*, n°s 13 et 14.
- SANKOFF, G. et THIBAUT, P. (1977). « L'alternance entre les auxiliaires avoir et être en français parlé à Montréal », *Langue française, linguistique et sociolinguistique*, n° 34, Paris, Larousse, pp. 81-108.
- TELLIER, Ch. (1992). « Remarques sur avoir attributif et possessif », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 22, n° 1, RQL (UQAM), Montréal, p.165-182.
- TESNIÈRE, L. (1976). *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- TREMBLAY, M. (1992). « Avoir ou être », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 22, n° 1, RQL(UQAM), Montréal, p.145-163.

NATALIE MELANSON
ÉTUDIANTE DE 2^e CYCLE
UNIVERSITÉ LAVAL

1. INTRODUCTION

Dans notre mémoire de maîtrise, nous analysons le comportement linguistique d'une famille de francophones de la région de Sudbury, Ontario. Plus précisément, nous étudions leurs choix linguistiques, les alternances de langues et les emprunts tels qu'ils se produisent chez eux, en tenant compte des générations, des situations de communication et des interlocuteurs. Dans le présent travail, nous présenterons les résultats d'une partie de cette étude.

2. LES PHÉNOMÈNES À L'ÉTUDE

2.1. Choix de langues

Nous entendons par *choix de langue* l'usage systématique d'un seul code linguistique par un locuteur à l'intérieur d'un même tour de parole en fonction, soit de la situation de communication, soit de l'interlocuteur auquel ce dernier s'adresse.

2.2. Alternances de langues

Dans ce travail, nous adoptons la définition de Poplack (1980), selon laquelle l'*alternance de langues*, ou le *codeswitching*, est le recours à deux langues entre deux phrases successives à l'intérieur d'un seul tour de parole (extraphrastique), ou au sein d'une seule phrase (intraphrastique) (p. 583). Il est aussi possible qu'une alternance intraphrastique ne contienne qu'une unité lexicale en anglais. Toutefois, puisqu'en franco-ontarien la distinction entre une alternance lexicale et un emprunt exige une étude plus approfondie, pour les fins de cette analyse nous avons classé à part toutes les phrases contenant des mots anglais isolés.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1. Caractéristiques sociales de l'échantillon

Ce corpus se compose d'un frère et de trois soeurs, deux conjointes, trois de leurs enfants, et de deux beaux-parents. Tous sont originaires de la région de Sudbury, où les francophones représentent 25% de la population, et surtout du canton de Rayside-Balfour, dont 63% de la population est francophone (Statistique Canada 1991).

3.2. Le corpus et les variables situationnelles

Notre corpus, constitué de vidéocassettes enregistrées entre 1990 et 1992 lors de fêtes de familles, comprend deux situations de communication. Dans la 1^{re} Situation, il s'agit d'un anniversaire de mariage où sont présents une trentaine d'individus, dont cinq anglophones. Cette situation permettra de voir comment se comportent ces Franco-Ontariens dans un groupe relativement grand et en présence d'anglophones.

Dans la 2^{ème} Situation, il s'agit d'une veille de Noël célébrée par 6 individus, dont les parents, leurs enfants, et les beaux-parents. On aura donc là un exemple de comportements linguistiques dans une situation plus intime.

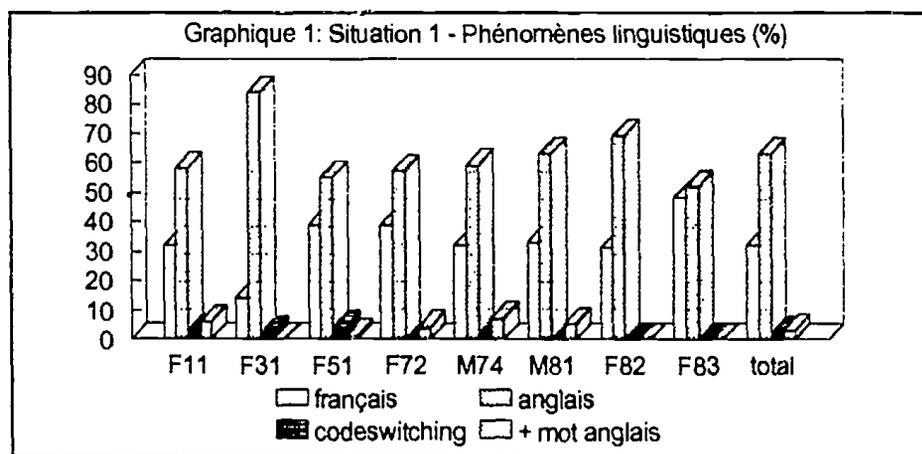
3.3. Méthode d'analyse du corpus

Après avoir fait une transcription orthographique du corpus, nous avons d'abord compté les tours de parole produits par chaque locuteur, pour ensuite les diviser selon qu'ils étaient entièrement en anglais ou en français, qu'ils étaient constitués des deux langues (codeswitching), ou qu'ils contenaient des mots anglais isolés. Ensuite, nous avons compté les énoncés de chaque locuteur en fonction de son destinataire. Ces énoncés ont été subdivisés selon qu'ils étaient produits entièrement en français ou entièrement en anglais. Enfin, lors de notre analyse nous avons observé un haut taux d'utilisation de l'anglais en ce qui concerne certains actes de parole, et nous avons choisi d'analyser les énoncés exclamationnels (interjections, jurons, exclamations, etc.).

4. ANALYSE

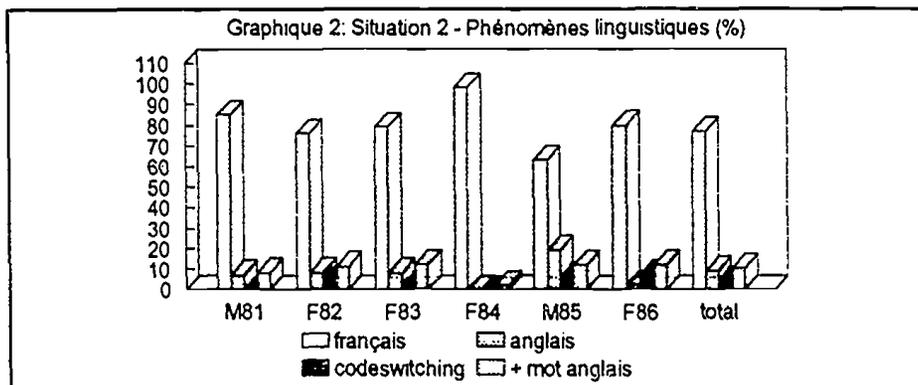
4.1. Phénomènes linguistiques observés dans les deux situations

4.1.1. Situation 1: Anniversaire de mariage



Dans cette situation (voir Graphique 1), on observe une tendance majoritaire à utiliser l'anglais. En effet, chacun des 8 locuteurs étudiés utilise l'anglais dans de plus grandes proportions qu'il n'utilise le français et ce, généralement avec des écarts semblables. Quant au codeswitching et aux tours contenant des mots anglais, leur production est très restreinte, le codeswitching ne représentant que 2% de tout le corpus, et les tours contenant des mots anglais n'étant présents que dans 3% de tous les tours de parole.

4.1.2. Situation 2: Veille de Noël



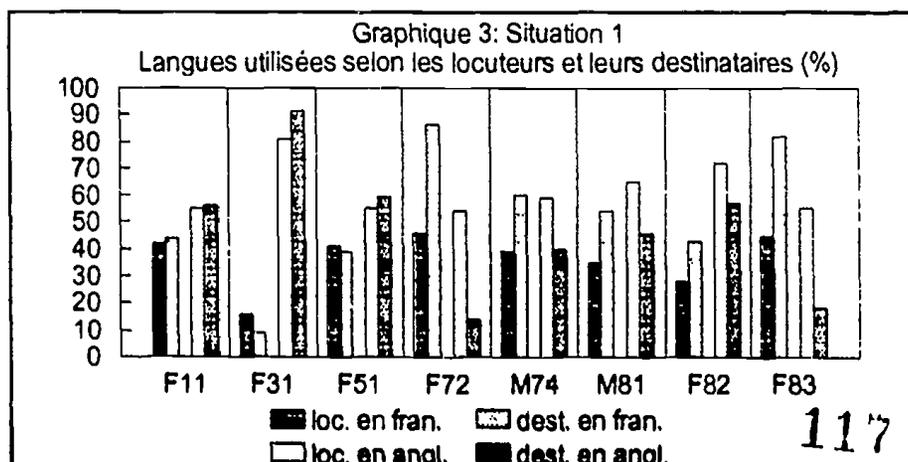
Dans cette situation (voir Graphique 2), c'est le français qui domine chez chaque locuteur, et ceux-ci se ressemblent tous de façon générale dans leurs comportements linguistiques. Comme dans la 1^{ère} Situation, le codeswitching et les tours contenant des mots anglais ne représentent pas une très grande partie de leur production.

4.1.3. Comparaison des deux situations

Les deux situations de communication présentent donc des tendances inverses. Au demeurant, lorsque le français domine dans la Situation 2, c'est dans une plus grande proportion que ne le fait l'anglais dans la 1^{ère} Situation; inversement, il y a moins d'anglais dans la Situation 2 qu'il n'y a de français dans la 1^{ère} Situation. Quant au codeswitching et aux tours contenant des mots anglais, ces phénomènes semblent augmenter avec la fréquence d'utilisation du français, et diminuer avec celle de l'anglais.

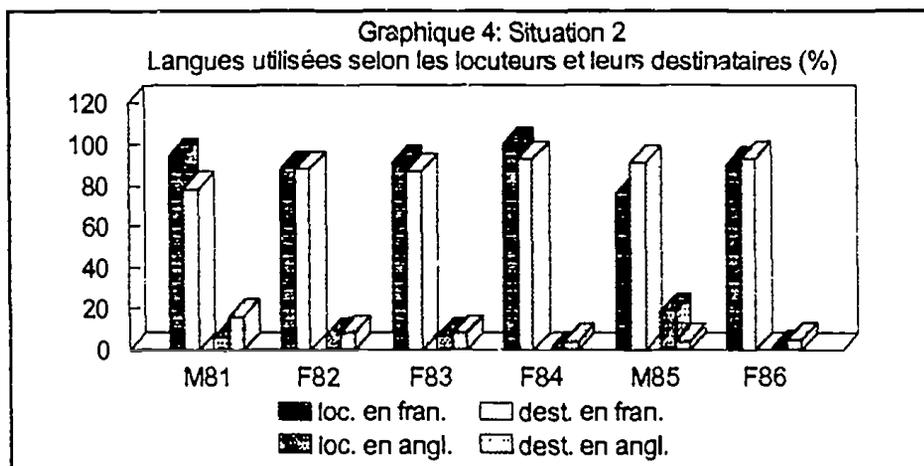
4.2. Qui parle quelle langue à qui?

4.2.1. Situation 1: Anniversaire de mariage



Dans cette situation (voir Graphique 3), chaque locuteur produit plus de tours de parole en anglais qu'en français. Par contre, il est intéressant de noter les divergences quant à leur statut de destinataire des deux langues. On s'adresse à la moitié des locuteurs plus souvent en anglais qu'en français, tandis qu'on s'adresse plus souvent aux autres en français, en dépit du fait qu'ils sont eux-mêmes plus souvent locuteurs d'anglais.

4.2.2. Situation 2: Veille de Noël



Les comportements linguistiques des locuteurs dans cette situation sont pratiquement identiques, chacun s'adressant plus en français qu'en anglais à ses interlocuteurs, qui à leur tour s'adressent à tous davantage en français qu'en anglais (voir Graphique 4). Quant aux quelques écarts dans la langue utilisée selon que le locuteur est émetteur ou destinataire, ils ne sont pas très grands. En somme, les proportions sont très semblables, le français dominant largement, que les locuteurs soient émetteurs ou destinataires.

4.2.3. Comparaison des deux situations

Si on compare les 2 situations, on voit que lorsque le français domine, comme dans la Situation 2, il domine non seulement globalement, mais aussi chez chaque locuteur, que celui-ci soit émetteur ou destinataire d'un message. Par contre, lorsque l'anglais domine, le comportement n'est pas aussi uniforme. En effet, bien que tous les locuteurs s'adressent aux autres plus en anglais qu'en français dans la 1^{re} Situation, on s'adresse à quatre d'entre eux le plus souvent en français, alors qu'on s'adresse aux quatre autres plus souvent en anglais.

4.3. Comparaison de trois locuteurs dans deux situations différentes

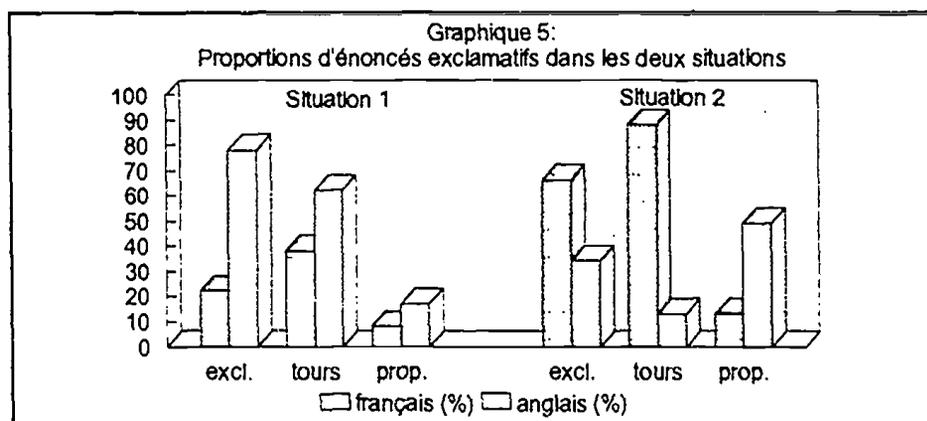
4.3.1. Phénomènes linguistiques

Si on compare les comportements linguistiques des trois locuteurs qui sont présents dans les deux situations, on retrouve chez eux les mêmes tendances, et ce, dans des proportions pratiquement identiques. C'est-à-dire que le français domine lorsqu'ils

fêtent la Veille de Noël intimement entre eux, tandis que l'anglais domine lorsqu'ils se retrouvent dans un plus grand groupe où des locuteurs anglophones sont présents. Ce qui est significatif ici est le fait que l'enfant, F83, reflète les mêmes tendances que ses parents.

4.4. Les actes de parole: énoncés exclamatifs

4.4.1. Proportions d'énoncés exclamatifs dans les deux situations



Si on compare les deux situations (voir Graphique 5), on remarque que dans la première, la majorité des énoncés exclamatifs est en anglais (excl.), que la majorité de toute la production linguistique est en anglais (tours), et que ce sont les tours en anglais qui contiennent la plus grande proportion d'énoncés exclamatifs (prop.). Par contre, dans la 2^{ème} Situation, bien que la majorité des énoncés exclamatifs soit produite en français, ce sont les tours en anglais qui contiennent le plus grand pourcentage d'énoncés exclamatifs, et cette proportion est beaucoup plus grande qu'elle ne l'est en français. Dans la situation où l'anglais domine, il semble que le français contient surtout des éléments de discussion, alors que lorsque le français domine, l'anglais semble être davantage utilisé pour exprimer des exclamations.

5. CONCLUSION

Il semble donc y avoir une influence nette de la situation de communication et de l'interlocuteur sur le comportement linguistique de ces Franco-Ontariens, comme en témoignent les écarts entre les deux situations. Chaque langue semble aussi avoir des usages particuliers à l'intérieur de ces situations, usages qui seront exploités davantage dans notre mémoire de maîtrise.

BIBLIOGRAPHIE

Poplack, Shana (1980). «Sometimes I'll start a sentence in Spanish *y termino en español*: toward a typology of codeswitching». In *Linguistics*, 18: 581-618.

Statistique Canada (1991). *Recensement du Canada de 1991*. Ottawa: Ministre des Approvisionnements et Services Canada.

ABDELKRIM MOKHTARI

ÉTUDIANT DE 3^e CYCLE

UNIVERSITÉ LAVAL

Cette étude a pour objet la reconnaissance des collocations dans un texte d'une manière semi-automatique. Il sera plus particulièrement question d'un logiciel inédit, réalisé récemment à l'Université Laval¹. Cedit logiciel, baptisé *Collocateur*, se sert d'une part des catégories grammaticales respectives des mots du texte traité (catégories fournies par le logiciel *Lemmatiseur*) et d'autre part des règles fournies par l'utilisateur sur le comportement des catégories grammaticales pour repérer toutes les séquences de mots qui satisfont à ces règles. *Collocateur* fournit un glossaire des collocations que le chercheur pourra utiliser selon ses besoins et ses objectifs propres.

Précisons tout de suite que, dans ce cadre, la notion de collocation a été entendue au sens d'une séquence d'unités linguistiques possédant une catégorie grammaticale donnée. Autrement dit, nous ne cherchons pas à restreindre le repérage aux seules expressions lexicalisées, à quelque degré que ce soit. Aux yeux de *Collocateur*, "Assistante sociale", "maître d'hôtel", "Faculté des Lettres" ou "le retour des vacances" seront autant de collocations à ajouter au glossaire, nonobstant les nuances que l'on pourrait voir dans la formation de ces séquences. C'est dire clairement que l'utilisateur aura à réviser le glossaire obtenu, pour autant que sa recherche porte sur des expressions particulières. Cependant, *Collocateur* a l'avantage de fournir le résultat d'une première sélection. Celle-ci se présente sous un format très malléable, ce qui laisse au chercheur la liberté de disposer des résultats comme il le souhaite².

Nous avons parlé plus haut d'unité linguistique. Il faudrait noter que celle-ci est réduite à une chaîne de caractères se trouvant entre deux blancs³. Ainsi "hôtel de ville" formera du point de vue de *Collocateur* trois unités linguistiques qui, éventuellement, constitueront une collocation.

Il est maintenant temps de reprendre la démarche de *Collocateur*. Au départ, le texte est traité par le logiciel *Lemmatiseur* qui attribue à chaque mot du texte sa catégorie grammaticale. *Lemmatiseur* fonctionne lui-même d'une manière semi-automatique: Pour chaque mot ambigu, *Lemmatiseur* interroge l'utilisateur qui intervient et résout la difficulté. C'est cette intervention du facteur humain à une des étapes du traitement des collocations qui nous a fait dire (voir titre) que la reconnaissance des collocations est, au bout du compte, semi-automatique.

Collocateur se sert du dictionnaire des mots catégorisés. Il lui reste à s'informer de certaines règles de comportement de chacune des catégories grammaticales (retenues par l'utilisateur). Ces règles sont au nombre de trois. Telle catégorie grammaticale (exemple le nom) peut-elle :

- 1- Se trouver au début d'une collocation ?
- 2- Se trouver au milieu d'une collocation ?
- 3- Se trouver à la fin d'une collocation ?

Dans le cas du nom, on aura tendance à répondre par l'affirmative aux trois interrogations. Mais il y a lieu de réfléchir avant d'inclure le participe passé dans la formation finale d'une collocation. Ainsi, serait-il intéressant d'obtenir dans le glossaire des collocations du genre: "machine fabriquée en France", "produit retourné au fabricant". Si l'on considère que non, dans ce cas va-t-on sacrifier des expressions pourtant attestées du genre :

"un véhicule routier immatriculé pour être utilisé exclusivement sur un terrain ou un chemin privé et non destiné à circuler sur les chemins publics" ⁴

On aura compris que le chercheur a le loisir de fixer à chaque traitement les règles d'admissibilité des catégories grammaticales, comme il lui appartenait d'ailleurs de déterminer - dans le cadre de *Lemmatiseur* - la table des catégories grammaticales les plus pertinentes. On devrait simplement ajouter que *Collocateur* offre, de plus, la possibilité de fixer des règles particulières qui concerneraient cette fois-ci non pas les catégories mais les mots eux-mêmes. Cette démarche se justifie par le besoin légitime de vouloir attribuer à une certaine catégorie un

comportement donné tout en désignant certains mots particuliers ayant la même catégorie comme des exceptions. Ainsi, on peut vouloir exclure le verbe des catégories formatrices de collocations, mais accepter des formes verbales comme "va", "vient", ce qui permettra de recueillir par exemple "va et vient". Cette démarche est d'autant plus facilitée que *Collocateur* dispose des mots-formes et de leurs lemmes respectifs. Le mot "juge" par exemple peut correspondre au lemme "juger" (verbe), ou au lemme "juge" (nom). *Collocateur* présente pertinemment cette dichotomie à l'utilisateur qui choisira laquelle des formes fera exception à la règle catégorielle.

L'extraction des collocations se fera donc en fonction des règles que le chercheur aura décidées lui-même. Mais il faut mentionner que *Collocateur* peut procéder à un repérage simple ou à un repérage multiple. Le premier retiendra la collocation la plus longue, sans s'arrêter sur les collocations qui éventuellement seraient enchâssées dans cette dernière. Le second est - au contraire - plus exigeant et recueille donc toutes les collocations qu'il trouve. Ainsi, un repérage simple retiendra "l'expiration du délai de prescription", alors qu'un repérage multiple relèvera aussi bien "l'expiration du délai", "délai de prescription" que "l'expiration du délai de prescription".

Accessoirement, *Collocateur* peut recenser la fréquence d'utilisation de chaque mot à l'intérieur d'une longue collocation. Cette démarche qui n'a de sens que dans un repérage multiple, semble peu utile, mais les besoins des chercheurs sont diversifiés et parfois imprévisibles.

Comme *Collocateur* traverse minutieusement le texte, il ne se prive pas de noter au passage la catégorie grammaticale du mot qui aura été retenu pour la formation d'une collocation. Ce qui lui fait constituer la séquence grammaticale (la structure grammaticale) pour chacune des expressions extraites et d'en enrichir de la sorte le glossaire. On peut se douter que de telles informations peuvent être utiles à l'analyste du discours ou au terminologue qui serait intéressé, par exemple, par le relevé de toutes les collocations formées sur la base d'une séquence de catégories donnée. De simples manipulations permettraient d'aligner par exemple les expressions de type "nom + préposition + nom".

Collocateur se soucie également de distinguer entre un glossaire de type langue et un glossaire de type occurrences. Par conséquent, il fournit l'un et l'autre. Le premier pourra s'enrichir au fur et à mesure que l'on traite de

nouveaux textes. Le second est relatif à un texte particulier et doit être utilisé en tant que tel.

En conclusion, cette première version de *Collocateur*⁵ répond bien aux objectifs pour lesquels il a été conçu. Le logiciel ne fait pas d'analyse syntaxique. Il profite de l'apport du *Lemmatiseur* et tire tout son avantage de ce dernier. Son point fort, une fois la tâche de *Lemmatiseur* accomplie, est de permettre la configuration de plusieurs paramètres, et de fournir rapidement des résultats sous un format standard et malléable.

Des applications dans plusieurs domaines peuvent recourir à cet outil. Pour n'en citer que quelques uns, pensons aux domaines de la linguistique automatique, de la terminologie, de la lexicographie, de la recherche documentaire et de l'analyse du discours.

NOTES

1. Michael Mepham et Abdelkrim Mokhtari pour la conception, Mario Toupin, Conrad Bourdon et Abdelkrim Mokhtari pour la réalisation. Le logiciel *Collocateur* fonctionne sur un ordinateur IBM ou compatible. Il est préférable de disposer d'une quantité importante de mémoire étendue, si l'on désire obtenir un fonctionnement rapide du logiciel. Noter qu'il faut disposer également du logiciel *Lemmatiseur*.
2. Le glossaire est un fichier de format dBASE. Mais au prix d'une simple manipulation, ce dernier peut être exporté dans un fichier ASCII.

3. Bien entendu, dans cette définition, on fait abstraction de la ponctuation. Un algorithme approprié s'occupe des différents cas de ponctuation. Ainsi, par exemple, si Collocateur bute sur un mot débutant accidentellement par une ponctuation, du genre ".Vie et mort", il prend garde de ne pas inclure le point dans le mot. De la même façon, dans "Vie et mort.", le point ne fait pas partie du mot.
4. Voir Code de la sécurité routière du Québec où l'on retrouve plusieurs occurrences de cet exemple.
5. Cette version a été présentée aux 8^e journées de l'AEDILL 24 et 25 Mars 1994. Des améliorations seront apportées au programme. Par exemple, un module de manipulation des glossaires peut être intégré au logiciel.

BERNARD OUELLET
UNIVERSITÉ LAVAL

Les auteurs s'entendent sur le fait que la complétude est atteinte lorsqu'un double accord entre les interlocuteurs sanctionne une négociation de clôture. Cette conception s'inspire surtout de l'observation de discours transactionnels. Dans des situations discursives plus variées dont l'entrevue semi-dirigée, les interlocuteurs cherchent aussi à clore leurs échanges par des négociations et par un accord qui peut parfois être dissimulé dans son environnement interactif.

Chez Roulet *et al.* (1985), la complétude est conçue comme une manifestation de l'aboutissement de la discussion dont la clôture prend la forme d'un accord entre les interlocuteurs. Un simple accord n'est pas réellement suffisant pour clore un échange. Puisqu'il est lui-même l'acceptation d'une intervention ou d'un échange, souvent il est possible d'observer un accord à l'accord. D'ailleurs, puisque l'accord est issu d'une négociation, ce dernier implique la participation des deux locuteurs où chacun de ceux-ci a son propre rôle. Ceci explique entre autres pourquoi les auteurs préfèrent utiliser l'expression de double accord. La structure du double accord est généralement en trois parties:

1. initiative ou intervention à valeur de commentaire
2. accord

1. sanction / accord de l'accord (facultatif) + nouvelle Question.

La première amorce l'accord, elle a valeur d'*initiative*. Si cette première partie est exprimée par l'interviewé, elle prend alors une forme comparable à la coda. L'*initiative* appelle une *réaction*, la seconde partie sera donc constituée d'un accord à l'initiative première. La dernière partie n'est pas toujours apparente. Constituée d'un *accord* ou plus précisément d'un accord à l'accord, elle semble plutôt facultative faisant appel souvent à l'implicite. La *sanction* peut s'exprimer sous la forme, soit d'un accord à l'accord, soit aussi d'un contre-argument ou d'une relance, ce qui a pour conséquence de réactiver le processus de négociation. S'il y a accord, la négociation se clôt au troisième terme, la complétude étant atteinte suite à une négociation ou un échange minimal.

Ainsi, bien que la structure initiale de l'échange soit composée de trois constituants, toute discussion provoque généralement une extension de cette structure de base où, en fait, la ou les *réactions* des interlocuteurs font en sorte que la satisfaction de la complétude ne puisse momentanément avoir lieu, ce qui interdit la clôture de l'échange. Moeschler (1982) a mis au point quatre conditions d'enchaînement des interventions dans l'échange; celles-ci constituent des contraintes qu'une intervention doit respecter pour relancer l'échange lors d'une situation d'incomplétude. Les trois premières contraintes (La *condition thématique*, la *condition de contenu propositionnel*, la *condition illocutoire*) s'appliquent surtout à l'enchaînement des interventions dans l'échange. La dernière -la *condition*

d'orientation argumentative qui "impose au constituant réactif d'être coorienté avec le constituant initiatif. (Roulet *et al.* 1985: 43)- est, selon Moeschler, la condition préalable au double accord qui se produit à l'amorce de l'atteinte de la complétude interactionnelle et qui autorise donc la clôture de l'échange.

Comme la négociation fait souvent appel à des formules fixes, elle n'implique généralement pas d'élément nouveau. La préparation de l'accord modifie en outre les apparences de la discussion. Les négociations de clôture provoquent un passage d'un énoncé émis par un unique locuteur à une phase de négociation où participent les deux interlocuteurs, c'est-à-dire une émission double ou, plus précisément dialogale. Dans un tel cas, la négociation finale peut se réduire à des séquences apparemment très simples contenant, entre autres, des locutions positives ou des particules d'affirmation comme "oui".

(1)

[...] que je commence à: à assumer des responsabilités sociales bon bien: J'avais hâte de commencer à travailler effectivement.

1. Vous étiez dans un domaine justement où c'était possible de commencer à travailler assez rapidement fait-que c'était:

1. comm.

2. Oui c'est ça.

1. Ca adonnait bien. (rire)

1. comm.

2. Bien oui. Oui oui. <oui> (silence)

accord

1. (+S6) Est-ce-que vous allez être: exigeant pour: vos enfants justement par rapport à l'école? (84. 117 S5)

1. nouvelle Q.

Dans l'exemple (1), un commentaire (1. Vous étiez dans un domaine [...]) émis par l'intervieweur apparaît argumentativement très efficace puisqu'il semble résumer la dernière intervention de l'interviewé. Cette intervention le satisfaisant, il accepte le commentaire en utilisant uniquement une locution affirmative (2. Oui c'est ça.). Cet échange préparatoire provoque la négociation de clôture. Celle-ci est initiée par un nouveau commentaire de l'intervieweur (1. Ca adonnait bien. (rire)) qui provoque l'accord de l'interviewé (2. Bien oui. Oui oui.). L'acceptation de l'interviewé est elle-même reçue positivement par l'intervieweur (<oui>) lequel peut alors enchaîner par une nouvelle question qui constitue elle-même une autre forme de sanction. Dans cet exemple, le rire et le silence sont aussi des manifestations de l'accord. L'accord peut se réaliser sous des formes moins explicites et prendre des dimensions plus considérables. Il peut s'effectuer sous la forme d'une répétition du dernier énoncé ou des derniers mots prononcés par l'autre interlocuteur (exemple 2: 1. On s'organise autrement. 2. On s'organise autrement.).

(2)

2. [...] Bien souvent moi je:j'attends que les Vues soient rendues au cinéma d'Outremont pour aller les voir. Parce-que tu paies cinq piastres puis là tu vas payer deux piastres et demie. <humhum:> Fait-que: Bien: je vas: tu sors pareil: mais c'est pas:

1. **On s'organise autrement.**

1. comm.

2. **On s'organise autrement.**

2. accord

1. c'est ça (#G9)

1. accord

1. (+G4) Lisez vous le journal aussi? (84. 66 G9)

1. nouvelle Q.

Dans l'exemple (2), les trois étapes -commentaire, accord, accord à l'accord- sont respectées; l'accord étant émis sous la forme d'une répétition et l'accord à l'accord sous la forme d'un énoncé confirmatif (1.<c'est ça>). L'intervieweur peut alors enchaîner par une nouvelle question. Les dimensions de l'accord varient d'une forme minimale composée d'un simple échange d'accord et de clôture, comme dans l'exemple (2), à une forme maximale constituée d'un commentaire et d'un enchaînement. Dans ce dernier cas, les dimensions du commentaire ou de l'enchaînement peuvent nécessiter un nouveau recours à un accord puisqu'un argument supplémentaire a été ajouté.

Le terme de *coda*¹ est repris de Labov (1972a). Je l'appliquerai à ces formules conclusives qui s'insèrent dans la négociation menant à l'accord, que celui-ci soit apparent ou non, afin de confirmer implicitement l'entente entre les locuteurs. La coda est une forme dont la particularité est de résumer implicitement le processus de l'accord. L'accord résulte d'une négociation alors que la coda est émise uniquement par l'interviewé. Dans un inventaire partiel des marques de clôture de la conversation, Berthet (1979) signale que celles-ci ne sont pas uniquement prosodiques. Un changement de niveau de textualisation peut se manifester par certains types de formes sémantiques, que ce soit par la formulation d'un énoncé à valeur de généralisation ou par l'usage d'un aphorisme permettant le recours à un implicite entre les locuteurs. Moeschler a saisi aussi cette intuition en insistant sur le rôle de l'argumentation dans la structure de l'échange: "le lieu de pertinence des faits dialogaux motivés argumentativement est constitué par les phénomènes de clôture et d'expansion des échanges, alors que le lieu de pertinence des faits dialogaux motivés interactionnellement y est constitué par les phénomènes d'enchaînement." (Moeschler 1985b: 151-152). Il apparaît donc à la lumière de ce dernier passage et de la condition d'orientation argumentative, qui "impose au constituant réactif d'être coorienté avec le constituant initiatif" (Roulet *et al.* 1985: 43), que l'une des fonctions de l'argumentation dans l'échange, outre l'expansion, est de permettre la clôture. Les enchaînements ou les clôtures qui ne satisfont pas l'un ou les deux locuteurs peuvent les amener à provoquer des expansions conduisant à une clôture qui les contentera.

J'ai tenté d'appliquer une partie de la théorie de Moeschler dans des situations qui ne sont pas uniquement transactionnelles, plus précisément dans des cas où l'un des locuteurs peut enchaîner sur sa propre intervention et clore lui-même son tour de parole -par une coda- sans qu'il y ait de marques apparentes de la part de son interlocuteur. Afin de décrire la portée globale d'un accord local, Moeschler a décrit la complétude dont les modes d'accès sont expliqués par la loi de remontée maximale. Cette loi permet de passer de l'accord local à l'accord global pour la réalisation de la complétude. En principe, l'accord local n'implique que l'intervention ou l'échange précédent alors que l'accord global permet de regrouper plusieurs interventions ou échanges. La loi de remontée maximale peut aussi s'appliquer lorsque le locuteur termine son intervention par une coda, c'est-à-dire par un énoncé concluant l'intervention.

Dans l'exemple (3), la coda permettant la clôture (Je suis pas bien bien sportive.) effectue une remontée à un argument précédent en le répétant partiellement (2. J'en fais pas bien bien.). Elle remonte aussi à la question initiale car elle résume tout ce qui a été dit auparavant.

(3)

1. (+G6) Tu fais tU du sport ou de l'exercice?

2. **J'en fais pas bien bien.** (rire)

1. Non hein. (rire) Tu aimes pas ça?

2. Ah da: e: non pas tellement non. J'aime le ski de fond, mais là j'ai pas l'occasion bien bien, **mais je suis paresseuse. Oui pas-mal paresseuse.** franchement là.

1. Mais il-y-en-a tU un sport que tu aimerais faire tu-sais là:

2. Que j'aimerais bien gros là? <oui> Eh Maudit non. C'est bien pour dire hein. (rire) **Je suis pas sportive** <hum> pantoute, j'aime: pas tè: Bien j'aimais ça le ski de fond franchement là j'aimais ça parce-' ça me faisait prendre l'air, pas parce-que j'aime le ski là, c'est parce-que je sortais dehors je prenais l'air puis ça me faisait du bien Faire des marches, mais tu-sais pas dé: des affai: faire un effort là je peux pas, mais j'ai le coeur: dans la graisse. (rire) **Je suis pas bien bien sportive.**

1. (+G7) Puis dans tes temps libres qu'est-ce-que tu aimes faire?

1. nouvelle Q.

sous-Q.

2. coda
remontée

1. nouvelle Q.

La loi de remontée maximale permet de percevoir que la formule de clôture a un rôle rétrospectif: la coda remonte en quelque sorte à un aspect antérieur afin de fermer l'intervention ou de l'englober, ce qui a la même conséquence de clôture. Toutefois, la remontée effectuée par la coda ne retourne pas nécessairement au début ou au centre de l'intervention, son rôle est généralement de confirmer ou de vérifier l'argument précédent, tout comme dans le processus de l'accord, à la différence que ce dernier se caractérise par son contenu interactif alors que la coda est plutôt un élément à contenu référentiel.

La coda est une forme monologale de l'accord qui se substitue au premier mouvement du double accord et dont les autres composantes sont généralement implicites. Elle est émise par un seul locuteur; dans une situation d'entrevue, elle sera donc presque constamment utilisée par l'interviewé. Il arrive toutefois que le dernier mouvement du double accord -l'énoncé confirmatif ou l'accord à l'accord-soit effectivement prononcé. Le locuteur désirant clore son intervention fait en sorte de terminer celle-ci par des éléments sémantiques ou articulatoires tellement bien appropriés qu'il lui sera possible de croire que son interlocuteur les percevra comme évidents et qu'il ne pourra surtout pas les refuser. La coda est une façon de construire cette entente potentielle mais il peut arriver que des codas en quelque sorte préfabriquées puissent être utilisées. Dans un tel cas, le locuteur est dans une situation avantageuse pour atteindre la complétude puisqu'il peut croire que son interlocuteur peut reconnaître la portée de sa clôture car il utilise un *aphorisme*, soit une formule passe-partout reconnue de tous et généralement à valeur morale.

(4)

- | | |
|--|--|
| <p>1. Plus' tu produis. <oui> puis plus' tu es t intéressée. Hum.</p> <p>2. C'est ça, <hum> tu es bien plus intéressé puis: je-veux-dire: si tu fais des erreurs: c'est à force de faire des erreurs que finy: que finalement tu comprends plus'. (tousse) <()> Tu-sais c'est pas d'arriver dan: avec des cents pour-cent, c'est an: en faisant des erreurs que tu comprends plus'. <hum> (84, 1S4)</p> | <p>1. comm.</p> <p>2. coda
aphorisme</p> |
|--|--|

L'usage de l'aphorisme apparaît comme la forme la plus évidente de la coda si les deux locuteurs partagent une culture discursive ou rituelle commune. La valeur implicite de l'aphorisme est d'ailleurs très forte parce qu'il provoque malgré tout l'entente même si généralement son sens demeure vague.

La coda est constituée d'une formule de clôture ou de l'usage successif de procédés conclusifs faisant croire à l'intervieweur que le tour de parole de l'interviewé se termine. La coda constitue aussi un phénomène interne; elle indique alors qu'un thème ou un genre se termine. Bien sûr, il est possible d'entendre un de ces procédés durant l'intervention, mais l'usage -simultané, successif ou progressif- mène généralement à la clôture. Ces procédés sont de plusieurs natures: répétition, changement d'aspect, de personne, d'implication, marqueurs, remontée... Ces procédés menant à ou accompagnant la complétude peuvent se situer à la clôture ou antérieurement à celle-ci afin de préparer les changements produisant la clôture ou un changement dans l'argumentation. L'essentiel demeure dans le fait que la coda est marquée d'une rupture dans les niveaux de textualisation. En fait, malgré les apparences, la coda fait appel à une structuration partiellement comparable aux processus menant au double accord à la différence que la coda a un contenu référentiel et n'est produite, tout au moins en apparence, que par un seul locuteur. Mais bien qu'elle soit émise par un seul locuteur, elle demande nécessairement la collaboration de l'autre.

Bibliographie:

- Berthet, Frédéric, 1979. "Éléments de conversation", *Communications*, 30, 109-163.
- Labov, William, 1972. *Language in the Inner City*, Philadelphie, Pennsylvania Press, Traduction française, 1978: *Le parler ordinaire*, Paris, Minuit.
- Moeschler, Jacques, 1982, *Dir et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation*, Berne, Peter Lang.
- Moeschler, Jacques, 1985, *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris, Hatier Credif.
- Roulet et al., 1985, *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Éditions Peter Lang.

¹ La coda, traduite en français par chute, signale la fin des narrations: "Mais la chute a une fonction encore plus générale, qui englobe toutes les formes, [...]: elle clôt le développement et indique qu'aucun des événements qui ont suivi n'a d'importance pour le récit. [...]; elle apporte à l'auditeur ce sentiment de contentement et de plénitude que l'on éprouve face à une oeuvre achevée [...]." Labov ([1972a], 1978: 302).

**Études des relatives
de la langue parlée en Acadie
(Moncton, Nouveau-Brunswick)
par les enfants et les adolescents**

AGNÈS PICOLET-CRÉPAULT
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Dans une étude, Jean. A. Rondal (1983), psychologue et pédagogue, a relevé que l'interaction adulte-enfant est un des grands facteurs de l'évolution des structures syntaxiques du langage enfantin, l'enfant prenant modèle sur le langage de l'adulte. Cet article nous permettra d'analyser quelques relatives de la langue parlée d'un échantillon d'enfants de six ans de la région de Moncton pour les comparer, du point de vue évolutif, à celles d'adolescents acadiens de la même région.

I. Syntaxe standard

L'analyse de l'ancien français (Foulet, 1967) montre que les pronoms relatifs introduisant les propositions sont héritiers de l'ancien système des cas. En effet, à cette époque, ne survivaient que deux cas, le cas sujet: *qui* et le cas régime: *que*. Au neutre, on retrouve les deux formes *que* et *quoi*. Le tableau comparatif suivant résume les différents types de pronoms relatifs utilisés en ancien français. (Renaud de Lage, 1964) en les comparant à la grammaire standard (Grévisse, 1964):

1. 1. Ancien français.

	<u>Masc.Fém.</u>	<u>Neutre</u>
C.Suj.	<i>Qui</i>	<i>Que</i>
C.R Dir.	<i>Que</i>	<i>Que</i>
Forme unique	-	<i>Quoi</i>

Relatifs: *dont*, *où*. Pas de pronoms relatifs complexes.

1. 2. Français standard

La proposition relative, selon Guiraud (1959), est "un système très complexe opposant le sujet *qui* à l'objet direct *que*, à la forme indirecte à *qui*, *pour qui*, possédant des formes secondaires *où*, *dont* et un neutre *que* et *quoi*".

1.2.1. Formes simples:

	<u>Masc.Fém</u>	<u>Neutre</u>
Sujet	<i>Qui</i>	<i>Qui</i>
Objet dir.	<i>Que</i>	<i>Que</i>
Objet Ind.	<i>Qui</i>	<i>Quoi</i>

1.2.2. Formes composées:Pronoms relatifs: *dont, où.*

<u>Masc.</u>		<u>Fém</u>	
Sing.	Plur.	Sing.	Plur.
<i>Lequel</i>	<i>Lesquels</i>	<i>Laquelle</i>	<i>lesquelles</i>
<i>Duquel</i>	<i>Desquels</i>	<i>De laquelle</i>	<i>desquelles</i>
<i>Auquel</i>	<i>Auxquels</i>	<i>A laquelle</i>	<i>auxquelles</i>

Cette brève revue nous permet de retenir que le pronom *quoi* est peu accepté en français standard, sauf dans quelques formes particulières et que le pronom synthétique *dont*, dérivé du bas latin *de unde*, de moins en moins employé au cours des siècles, a été repris par les grammairiens du dix-septième siècle. Nous constatons, en outre, qu'à cette même époque, des formes plus complexes, *lequel, duquel, auquel*, plus conformes à la "raison" se sont ajoutées.

II. Syntaxe de l'enfant âgé de moins de sept ans.

A la lumière des résultats de notre pré-enquête en production effectuée auprès de 21 enfants de 6 à 7 ans de la région de Moncton (1993), où nous leur demandions de raconter une histoire sur deux séries d'images, nous remarquons qu'avant sept ans, seuls les pronoms relatifs *qui* et *que*, les deux pronoms-cas de l'ancien français sont employés. D'après Hamburger et Crain (1982), les relatives sont les toutes premières propositions complexes à être émises par l'enfant car "elles permettent la répétition, la récursion et des capacités descriptives infinies". Du point de vue syntaxique, nous retrouvons, chez l'enfant, deux types de relatives: les présentatives introduites par un dispositif particulier: *il y a... qui, c'est... qui* ou *X... qui*, et les relatives introduites par *qui* ou *que*. Du point de vue discursif, nous constatons que la phrase est souvent inachevée ou "orpheline", c'est à dire tronquée du verbe de la principale, par exemple:

(1) *Le p'tit ga'çon qui regarde à son chien.*

Puis, les enfants complètent la construction avec l'emploi croissant de phrases entières présentatives comportant un verbe de principale et un verbe de subordonnée, par exemple:

(2) *Y'avait une p'tite fille qui avait vu un oiseau et qui voulait le prendre.*

Ainsi, entre six et sept ans, d'une part, on retrouve des phrases "rentables", "qui manifestent une adéquation entre le moyen et le rendement" (Labelle, 1981) dans lesquelles nous pouvons inclure les phrases entières et, d'autre part, les phrases inachevées qui reflètent le processus en développement. L'enfant de six à sept ans stabilise donc les structures qu'il connaît et en conserve d'autres, instables, selon nos normes adultes. En outre, il nous faut remarquer que les relatives ne sont jamais enchâssées mais juxtaposées, c'est à dire placées à la fin de la phrase.

III. Syntaxe régionale des relatives chez les adolescents.

Le corpus analysé provient d'une enquête effectuée au département d'Études Françaises de l'Université de Moncton consistant à interroger un échantillon de 21 élèves de 15 à 18 ans de cinq écoles de la région de Moncton. Les élèves sont représentatifs du parler local appelé "chiac", variété de langue incluant du vieux français acadien, du français standard et de l'anglais. Pour valider l'enquête et gagner la confiance des sujets, il avait été décidé que l'enquêteur choisi serait originaire de la même localité, comprendrait et parlerait le chiac. Ces conditions d'expérimentations, décrites par Blanche-Benvéniste et coll. (1987), donnent, à son avis, de très bons résultats, car elles facilitent l'expression et évitent la reformulation en français standard. L'épreuve était administrée soit silencieusement (les sujets lisent les questions), soit à partir de questions posées par l'enquêteur. Les sujets de la conversation portaient sur les loisirs, les chanteurs à la mode, l'habillement, les taxes et l'avenir. L'entrevue était enregistrée et ultérieurement transcrite orthographiquement.

Du point de vue méthodologique, nous avons systématiquement fait abstraction de l'aspect historique comparatif pour privilégier une analyse structurale plus globale. Cette orientation nous permettait de déceler le fonctionnement des structures plutôt que les raisons de leur existence. Notre analyse ne portera pas sur les relatives standard, pourtant nombreuses dans notre corpus, pour mettre davantage en relief les relatives régionales.

Relatives en *quoi*.

Les relatives en *quoi* sont très nombreuses et donnent lieu à des formes très variées:

- | | |
|----------------------------------|---|
| a) <i>de quoi que</i> | d) <i>Quoi</i> (omission de <i>ce</i>) |
| b) <i>quoi ce que = ce que</i> | e) <i>quoi qui = ce qui</i> |
| c) <i>Quoi (ce) que = ce que</i> | f) <i>quoi ce qui = ce qui</i> |

Toutes ces formes, très présentes en ancien français, disparues en français standard, montrent à quel point le français vernaculaire est inventif. Selon Frei (1926): "ce n'est pas un appauvrissement du système... mais une preuve d'imagination". Il serait peut-être intéressant d'envisager la création, un jour, d'une grammaire de la variation intégrant les formes vernaculaires aux formes standard du français, comme le suggéraient, à juste titre, W. Labov (1978) pour l'anglais américain et plus récemment, L. Péronnet (1992) pour le français acadien.

Relatives adverbiales en *où*.

On rencontre très peu d'occurrences de relatives comportant le pronom relatif *où* standard. Cependant, les variations régionales avec *où* sont très variées:

- | | |
|--|--|
| a) <i>i où ce que</i> | d) <i>où ce que</i> |
| b) <i>i où ce</i> (absence de <i>que</i>) | e) <i>où ce</i> (absence de <i>que</i>) |
| c) <i>a i où ce que</i> | |

Relatives "universelles" décumulées en que.

Dans notre corpus, on constate l'absence quasi totale des pronoms relatifs complexes, en particulier de *dont*, remplacé par une double structure: le relatif *que* et une particule.

Les structures qui coexistent en Acadie telles que:

(3) *C'est ça qu'on parle about*

(4) *C'est ça qu'on parle de.*

se prêtent à une analyse du décumul. En effet, dans les phrases ci-dessus, on constate que deux formes sont développées: on place un pronom relatif *que* au début de la subordonnée puis on le rappelle en fin de phrase avec la particule du verbe. La première phrase, incluant la particule *about* (3), révèle l'intense pression de la langue anglaise dans la région de Moncton où il est courant de mélanger les deux langues dans une même phrase. Dans notre pré-enquête (1993) réalisée dans une école francophone de la région, 17 pères francophones sur 21 parlaient anglais à la maison. La deuxième phrase avec la particule *de* pose question. Est-ce un anglicisme ou un phénomène courant de langue régionale? Selon Bouchard (1982), "c'est peut-être l'anglicisation qui fait bouger la relation en fin de phrase". Cependant, la plupart des études effectuées tant en Europe qu'en Amérique du Nord font état du décumul du relatif en français vernaculaire. Selon Frei (1926), "le français décumule le relatif pour obtenir entre l'indépendante et la relative la même forme et la même séquence... *que* "devient une conjonction vide" (p.187).

Dans les phrases (5) à (9), on fait aussi éclater le système synthétique pour isoler deux éléments au lieu d'un:

(5) *Y'a pas vraiment personne que je suis juste naturel (avec).*

(6) *La compagnie que je travaille pour.*

(7) *La fille que je parle à.*

(8) *La maison qu'il est rentré dedans.*

(9) *Le chômage qu'il est dessus.*

Ici, le pronom *que* remplace d'autres relatifs standard complexes tels que : *avec qui* (5), *pour laquelle* (6), *à qui* (7), *dans laquelle* (8), *sur lequel* (9).

La question reste de savoir si les relatifs *que* et *où* peuvent être considérés comme des "relatifs universels". Dans un sens, ils simplifient la tâche du locuteur. Hudelot (1977) spécifie qu'au treizième siècle, "le relatif *que* pouvait prendre n'importe quelle valeur". Cependant, au vingtième siècle, comme le suggère F. Gadet, les relatifs *que* ne peuvent tout remplacer et, en nommant le relatif *que* "universel", c'est une manière facile d'éviter de s'interroger sur la structure et de cacher l'existence d'autres variables. La question reste donc encore ouverte.

En bref, nous pouvons constater:

- 1) La coexistence de pronoms relatifs standard et non-standard.
- 2) une abondance de relatives régionales en quoi et en où.
- 3) une abondance de relatives où *que* et *où* jouent un rôle universel.
- 4) une quasi-absence de pronoms relatifs standard complexes.

IV. Conclusion.

Il reste entendu qu'une observation des relatives de la région de Moncton doit intégrer des données socio-linguistiques et psycholinguistiques. Notre échantillon nous a semblé cependant particulièrement riche car il nous a permis de trouver des types de relatives dans la plupart des catégories relevées par d'autres chercheurs. Nous devons probablement, dans une prochaine étape, nous attacher à l'étude du français parlé par les enfants de sept à quatorze ans et par les adultes acadiens dans différents secteurs de la ville pour être plus exhaustive.

V. Bibliographie

- Bouchard, D (1982). Les constructions relatives en français vernaculaire et en français standard. In Lefebvre, C. (1982, La syntaxe comparée du français standard et populaire. Québec, Office de la langue française.
- Foulet, L. (1967). Petite syntaxe de l'ancien Français, Champion, Paris.
- Frei, H. (1926). La grammaire des fautes, Paris, P. Geuthner.
- Guiraud, P. (1959). Le français populaire, Que sais-je? Paris, PUF.
- Gadet, F. (1989). Le français ordinaire, Paris, Colin.
- Hudelot, C. (1977). "Relative et relatif". Etude de quelques /kl dans des corpus enfantins, recueillis en Grande Section et au Cours préparatoire, Langue française, 35 p.97-106.
- Labelle, G. (1981). La performance syntaxique d'enfants de 5 ans de Montréal et de Paris, in Gagné, G et Pagé, M., Études sur la langue parlée des enfants québécois. Presses de l'U. de Montréal.
- Labov, W. (1978). Le parler ordinaire, Paris, Editions de Minuit.
- Lefebvre, C., Fournier, R., (1978). Les relatives en Français de Montréal. Cahiers de linguistique de l'université du Québec, numéro 8, Montréal, p. 273-295.
- Péronnet, L. (1989). Etude du français régional au N.B, Corpus informatisé (1).
- Péronnet, L. (1992). Pour une grammaire de la variation, Journal de l'ACLA, vol.14, 2.
- Picolet-Crépault, A. (1993). Bilinguisme additif et soustractif chez les enfants de 6 ans dans une école du Sud-Est du N.B. Revue des septièmes journées de Linguistique de l'Université Laval, Québec.
- Renaud de Lage, G. (1964). Introduction à l'ancien français, Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur.
- Rondal, J. A. (1983). Interactions adulte-enfant et construction du langage. Bruxelles, Mardaga.

26 | *Le discours rapporté dans la presse écrite: Influence du contrat médiatique*

GILBERT RODRIGUE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notre travail de recherche consiste en une analyse du discours rapporté dans la presse écrite ayant comme cadre théorique le modèle socio-communicatif de Patrick Charaudeau (voir Charaudeau 1991, 1993). Il est à noter que le discours rapporté a fait l'objet d'analyses dans d'autres cadres théoriques dont le dialogisme de Bakhtine (1977) et la polyphonie de Ducrot (1980, 1984). Il a fait également l'objet de travaux dans des analyses socio-linguistiques portant sur des corpus oraux (voir Vincent et Dubois, à paraître).

Pourquoi l'étude du discours rapporté? Selon nous, le journaliste, comme sujet traitant de l'information, puise dans diverses sources pour produire du discours. Ces autres-tiers, sources d'information, sont très souvent explicitement marqués comme tels dans le discours du journaliste. Celui-ci met en scène le discours d'autrui. Mais, comment le fait-il? En fonction de quelle finalité? Quelles sont les contraintes de la situation avec lesquelles il doit composer? Quelles fonctions joue alors ce discours rapporté ainsi actualisé? La mise en discours des paroles d'autrui est-elle nécessairement repérable par des marques explicites? Sinon, jusqu'où doit-on étendre la définition du discours rapporté?

Pour apporter des éléments de réponse à ces quelques questions, nous nous tournons vers l'étude des productions véritables, donc vers l'analyse d'un corpus. Celui-ci se compose de trois sous-genres de la presse écrite, à savoir: la chronique culturelle, l'éditorial et le fait divers. Malgré les difficultés inhérentes à la définition-même de ces sous-genres, nous croyons néanmoins qu'ils se distinguent suffisamment les uns par rapport aux autres (de par leur configuration discursive générale) pour y observer des différences distributionnelles et fonctionnelles eu égard au discours rapporté.

De plus, ce corpus contient une variable qui a trait au lectorat, puisque notre corpus a été recueilli dans trois quotidiens montréalais, soit *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal* et *La Presse*. Le corpus date de l'été 1991. Il sert actuellement à une étude menée par Richard Patry et Nathan Ménard (voir Patry et Ménard 1991), étude qui s'inscrit dans le cadre des travaux du Groupe de recherche en linguistique du texte (Grelt) et à laquelle nous participons en tant qu'étudiant-chercheur. Pour revenir à notre sujet, il faut souligner que l'identité de ce lectorat contient une part non négligeable de flou.

Néanmoins, les quotidiens ci-haut mentionnés semblent s'inscrire sur un continuum allant du plus populaire (*Le Journal de Montréal*) au plus cultivé (*Le Devoir*). Ce spectre, bien qu'incomplet, ne se retrouve pas dans d'autres médias de la presse écrite tels les mensuels portant sur l'actualité en général. Cette observation, somme toute naïve mais reflétant assez fidèlement l'état de la presse écrite au Québec, justifie la prise en compte du seul quotidien, comme genre discursif, dans notre étude.

À partir des observations extraites du corpus segmenté selon le format de segmentation de Patry, Ménard et Léveillé (1990), nous tenterons d'établir le rapport avec le contrat médiatique tel qu'élaboré dans le modèle socio-communicatif de Charaudeau. Ce contrat est double: il consiste en un contrat d'information qui concerne la sélection des faits et un contrat de captation qui a trait à la manière de traiter l'information. Ce contrat de captation repose sur deux principes: un principe de sérieux (l'information est crédible, digne de foi) et un principe de plaisir touchant «l'imaginaire» du lectorat.

C'est à partir d'un tel modèle de la communication qui articule les composantes externes au langage (le Situationnel et le Communicationnel) et les composantes internes (le Discursif) que nous espérons répondre aux questions ayant trait au(x) rapport(s) existant entre le sujet-journaliste et le discours cité qu'il met en scène. Prend-il ses distances face à celui-ci? (par quels moyens linguistiques?). Si oui, qu'est-ce qui le lui permet?. Sinon, quelles contraintes l'en empêchent? C'est par la mise en rapport des fonctions du discours rapporté et du contrat médiatique que nous espérons répondre à ces interrogations.

Bibliographie

- Bakhtine, M. (1977). *Le marxisme et la philosophie du langage*. Paris: Éditions de Minuit.
- Charaudeau, P. (Éd.) (1991). *La Télévision. Les débats culturels*. Paris: Didier Érudition.
- Charaudeau, P. (1993). Des conditions de la «mise en scène» du langage. Dans A. Decrosse (Éd.). *L'esprit de société*. Liège: Mardaga.
- Ducrot, O. et al. (1980). *Les mots du discours*. Paris: Éditions de Minuit.
- Ducrot, O. (1984). *Le dire et le dit*. Paris: Éditions de Minuit.
- Patry, R., Ménard, N. et Léveillé, M. (1990). Analyse de niveau discursif et texte écrit: à la recherche d'un format de présentation. Document de travail.
- Patry, R. et Ménard, N. (1991). Relation entre composantes informatives (rhématiques) et typologie des textes: une étude exploratoire. *Revue belge de philologie et d'histoire*, 69, 576-598.
- Vincent, D et Dubois, S. *Le discours rapporté*. À paraître.

YVAN ROSE
UNIVERSITÉ LAVAL

1. INTRODUCTION

L'objectif de cet article est de montrer que la *Cluster Condition* (dorénavant CCond; Yip 1991) s'applique de façon absolue en espagnol populaire de la République Dominicaine (EPD). La définition de la CCond, ainsi que son effet dans le parler aphasique sont présentés en 2. La section 3 porte sur l'existence de la CCond dans les langues. L'effet de marque relié aux suites à 2NP en espagnol standard (ES) est montré en 3.1. Nous verrons, en 3.2, que la CCond représente un absolu en EPD. Une étude des emprunts anglais en EPD, à la section 4, confirme la présence de la CCond comme contrainte absolue dans ce dialecte.

2. LA CCOND: UNE CONTRAINTE DANS LE PARLER APHASIQUE

La CCond est présentée en (1).

(1) *Cluster Condition**: Les groupes consonantiques ne peuvent pas contenir plus d'un noeud de place (NP) en forme sous-jacente (FSJ). (Yip 1991: 62).

* La CCond s'applique à l'intramorphémique, c.-à-d., à l'intérieur des mots non dérivés, et est non universelle.

Selon Paradis et Prunet (1991), les consonnes coronales ont un statut spécial: elles n'ont pas de NP en FSJ, et ce, contrairement aux consonnes labiales, vélaires et coronales non antérieures, qui possèdent toutes un NP en FSJ, tel que représenté en (2).

(2) Labiales	Cor. [+ant.]	Cor. [-ant.]	Vélaires	
Base	Base	Base	Base	Noeud de base
Place		Place	Place	Noeud de place
Labial		Coronal	Dorsal	Articulateur
		[-antérieur]		Trait terminal

Les consonnes sans NP en FSJ sont complétées en cours de dérivation par une règle de redondance, en (3), qui leur attribue l'articulateur Coronal de défaut.

(3) [Ø Place] → Coronal (Paradis et Prunet 1989)

Béland, Paradis et Bois (1993) ont montré que la CCond joue un rôle très important dans les erreurs aphasiques. Dans leur étude effectuée dans le cadre de la théorie des contraintes et stratégies de réparation (TCSR; Paradis 1988a,b, etc.), elles montrent que les aphasiques possèdent la CCond, c.-à-d. qu'ils ne permettent pas de suites CC à 2NP dans leur production orale (p. ex. *augmenter /ɔgmãte/* est

* J'aimerais remercier Mme C. Paradis pour ses précieux conseils, ainsi que C. Lebel pour ses nombreux commentaires. Cet article a bénéficié d'une bourse d'études du Fonds FCAR (B1-11B).

prononcé [ormâte]; *achever* /afve/ est prononcé [asve], etc.). Cette contrainte est présentée formellement dans le paramètre en (4).

(4) Suites CC à 2NP? aphasiques: non (contrainte)

3. LA CCOND DANS LES LANGUES

Yip (1991) pose que certaines langues comme le ménomini, le finnois et le diola fogny obéissent de façon absolue à la CCond, tel que présenté formellement dans les paramètres en (5).

(5) Suites CC à 2NP? ménomini: non (contrainte)
 finnois: non (contrainte)
 diola fogny: non (contrainte)

Le cas de l'espagnol est très intéressant. En effet, nous verrons, dans la section suivante, que les suites CC passent d'un effet de marque en ES à la disparition complète en EPD. Nous verrons aussi que cette absence de suites CC à 2NP est interprétée comme une contrainte par les locuteurs de l'EPD.

3.1 L'espagnol standard

L'inventaire consonantique de l'ES est présenté en (6).

(6) Inventaire consonantique de l'ES* (Macpherson 1975:4-5)

		Labial	Cor. [+ ant.]	Cor. [- ant.]	Dorsal	Lab.-dors.
Occlusives		p / b (β)	t / d (ð)	tʃ	k / q (χ)	
Fricatives		f	s / θ		x	
Sonantes	nasales	m	n	ɲ		
	liquides		l / r / ʀ	ʎ		
	glides			j		w

*Les allophones ne sont pas tous représentés.

Les consonnes β, p, f, m, tʃ, ɲ, ʎ, g, et la coronale θ de l'ES sont les segments dont la combinaison au sein d'une suite violerait la CCond. Le segment θ est inclus dans l'analyse, étant donné que le trait [+distribué] de ce segment est considéré par beaucoup d'auteurs comme un dépendant de l'articulateur coronal, comme il est montré en (7).

(7) FSJ θ
 |
 Base
 |
 Place
 |
 Coronal
 |
 [+antérieur] [+distribué]

Une recherche dans VOX (1987) a permis de déterminer l'inventaire des suites CC intramorphémiques et intersyllabiques de l'ES présenté en (8). La 1^{re} consonne de chaque suite est représentée dans les rangées, tandis que la 2^e consonne se situe dans les colonnes. Les cases vides représentent les suites CC possibles non observées en ES et les cases avec un astérisque représentent les suites impossibles de l'ES, selon les critères de Saporta et Olson (1956).

(8) Suites CC intersyllabiques des mots non dérivés de l'ES

C2	s	r	l	n	θ	x	d	b	g	k	p	t	f	m	ʎ	r	ʎ	ɲ
C1																		
s		*	sl	sn	sθ	sx	sd	sb	sɣ	sk	sp	st	sf	sm	stʃ	sr		
r	rs		rl	rn	rθ	rx	rd	rb	rɣ	rk	rp	rt	rf	rm	rtʃ			
l	ls	*		ln	lθ	lx	ld	lb	lɣ	lk	lp	lt	lf	lm	ltʃ	lr		
n	ns	*	nl		nθ	nx	nd	nb	nɣ	nk	np	nt	nf	nm	ntʃ	nr	nʎ	nɲ
θ		*		θn			θd	θb	θɣ	θk	θp	θt		θm				
x		*																
d	ds	*	*dn	dθ	dx			db	dɣ	dk	dp			dm				
b	bs	*	*bn	bθ	bx	bd				*	bt	*		*	*	*	*	*
g	gs	*	*gn		*gd	*				*		*		gm	*	*	*	*
k	ks	*	*kn	kθ	*kd	*	*			*	kt	*		km	*	*	*	*
p	ps	*	*pn	pθ		*	*	*			pt	*	*	*	*	*	*	*
t	*t	*tl	tn	tθ	*				*					tm	*	*	*	*
f	*f	*fl	fn	fθ	*	*	*		*	*	ft	*	*	*	*	*	*	*
m	*m	*ml	mn	mθ	*	*	*	mb	*	*	mp	*	mf	*	*	*	*	*
ʎ	*ʎ	*ʎl	ʎn	ʎθ	*	*	*		*	*				*	*	*	*	*
r	*r	*rl	rn	rθ	*	*	*		*	*				*	*	*	*	*
n	*n	*nl	nn	nθ	*	*	*		*	*				*	*	*	*	*

Sur les 155 suites CC possibles en ES, 103 suites ont été répertoriées dans VOX (1987). De ce nombre, on retrouve 24 suites à 0NP, 68 suites à 1NP et seulement 11 suites à 2NP. Ces données sont présentées en (9).

(9)	Suites à 0NP	Suites à 1NP	Suites à 2NP	Total
	Possibles: 28	Possibles: 94	Possibles: 33	155
	Observées: 24	Observées: 68	Observées: 11	103
	Pourcentage: 86%	Pourcentage: 72%	Pourcentage: 33%	67%

Un test de signification du χ^2 , en (10), a déterminé que l'écart entre la possibilité de rencontrer des suites CC et leur taux d'observation réel est significatif, entre les suites à 1NP et à 2NP.

(10)		Valeurs observées (O)			Valeurs espérées (E)	
		1 NP	2 NP	Totaux		
	Observées	68	11	79	58,47	20,53
	Possibles non observées	26	22	48	35,53	12,47
	Totaux	94	33	127		

Résultat: $p < 0,0001$

Le résultat du test en (10) est interprété comme un effet de marque statistiquement très significatif relié aux suites CC à 2NP en ES. Ceci est présenté formellement dans le paramètre en (11).

(11) Suites CC à 2NP? ES: oui* (* = réglage marqué)

(15) Suites CC à INP adaptées dans les emprunts anglais en espagnol

anglais	espagnol
octopus /ɔktopəs/ 'pieuvre'	[aktapus] / [aktopus]
wiskey /wiski/ 'wisky'	[wiski]
farmer /fɑ:mə/ 'fermier'	[farma] / [farmer]

L'étude des emprunts anglais en EPD, nous prouve que la CCond s'applique de façon absolue en EPD, ce qui est présenté formellement dans le paramètre en (16).

(16) Suites CC à 2NP? EPD: non (contrainte)

5. CONCLUSION

Nous avons vu que la CCond, permet, entre autres, de prédire quelles sont les erreurs d'articulateur faites par les aphasiques dans les suites CC. Nous avons aussi vu que les suites à 2NP sont statistiquement marqués en ES. L'analyse du système consonantique de l'EPD a montré que les suites CC à 2NP n'existent pas dans ce dialecte. Et l'analyse des emprunts anglais nous montre clairement que la CCond s'applique de façon absolue en EPD.

BIBLIOGRAPHIE

- Béland, R., C. Paradis et M. Bois. 1993. Constraints and Repairs in Aphasic Speech: A Group Study. Paradis, C. et D. LaCharité (dir.) *Constraint-Based Theories in Multilinear Phonology*. Revue Canadienne de linguistique 38. 279-302.
- Hollender, E. 1976. *Lexical Innovations in Puerto Rican Spanish*: Thèse de doctorat. Montréal: University McGill.
- Jimenez Sabater, M. A. 1984. *Mas datos sobre el español de la Republica Dominicana*. Santo Domingo: Universidad Autónoma da Santo Domingo.
- Macpherson, I. R. 1975. *Spanish Phonology: Descriptive and Historical*. Manchester: Manchester University Press.
- Paradis, C. 1988a. On Constraints and Repair Strategies. *The Linguistic Review* 6:71-97.
- _____. 1988b. Towards a Theory of Constraint Violations. *McGill Working Papers in Linguistics* 5:1-43.
- Paradis, C. et J.-F. Prunet. 1989. On Coronal Transparency. *Phonology* 6: 317-348.
- _____. (dir.). 1991. *The Special Status of Coronals: Internal and External Evidence*. Phonetics and Phonology Series 2. San Diego: Academic Press.
- Saporta, S. et D. Olson. 1958. Classification of Intervocalic Clusters. *Language* 34:261-266.
- Steriade, D. 1987. Locality Conditions in Feature Geometry. *Proceedings of NELS* 17:595-618.
- Vox. 1987. *Diccionario general ilustrado de la lengua española*. Barcelona: Biblograf.
- Yip, M. 1991. Coronals, Consonant Clusters and the Coda Condition. Paradis, C. et J.-F. Prunet (dir.) *The Special Status of Coronals: Internal and External Evidence*. Phonetics and Phonology 2 San Diego: Academic Press. 61-78.

YVAN ROSE

UNIVERSITÉ LAVAL

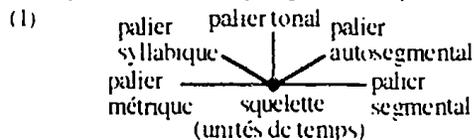
1. INTRODUCTION

Le but de cet article est de montrer que l'adaptation des voyelles nasales des emprunts français (fr.) en kinyarwanda (kn.) se fait selon le principe de préservation (cf., entre autres, Paradis et Lebel 1994a,b). Le cadre théorique est présenté en section 2. En 3, je montre que les voyelles nasales des emprunts fr. sont adaptées en kn. selon le principe de préservation

2. CADRE THÉORIQUE

2.1 Représentations phonologiques

Cet article se situe dans le cadre théorique de la phonologie multilinéaire (cf., Goldsmith 1976, etc.) pour ce qui est des représentations phonologiques. La phonologie multilinéaire pose qu'une représentation phonologique comprend, comme il est montré en (1), plusieurs paliers distincts et autonomes, soit le palier métrique, syllabique, tonal, etc. Ces paliers permettent, entre autres, d'organiser les sons en syllabes et en structures métriques de mots, de syntagmes et de phrases



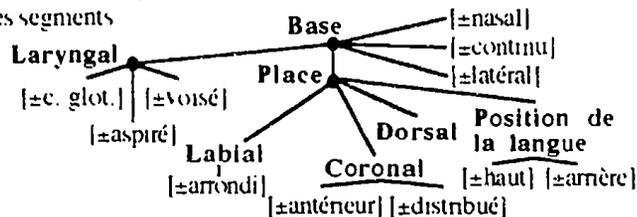
J'adopte le modèle de la syllabe hiérarchisée (cf. Kaye et Lowenstamm 1984) présenté en (2). Selon ce modèle, la syllabe comporte quatre constituants: l'attaque, la rime, le noyau et la coda. L'attaque, le noyau et la coda peuvent être branchants, c'est-à-dire, dominer plus d'un segment. La coda est facultative, contrairement aux autres constituants.

(2) La syllabe hiérarchisée



La structure interne des segments, en (3), est représentée selon un modèle de géométrie des traits qui s'inspire de celui de Sagey (1986).

(3) Structure interne des segments



* Remerciements à Mme C. Paradis pour ses précieux conseils, ainsi qu'à C. Lebel pour ses commentaires. Cet article a bénéficié d'une bourse d'études du Fonds F.C.A.R. (B1-11B)

Selon la géométrie des traits, un segment est composé d'un noeud de base auquel sont associés différents composants terminaux et non terminaux (noeuds organisationnels, articulateurs et traits binaires), organisés selon une structure hiérarchisée et non linéaire.

2.2 Les processus phonologiques

Je me situe dans la théorie des contraintes et stratégies de réparation (TCSR; cf. Paradis 1988a,b, etc.) pour ce qui est des processus phonologiques. La TCSR pose que les langues sont régies par des contraintes universelles (principes) et non universelles (paramètres), options binaires universelles offertes par la grammaire universelle. Lorsqu'une contrainte est violée, elle est réparée par une stratégie de réparation (un processus phonologique qui vise à préserver cette contrainte). La TCSR pose que les stratégies de réparation ne comprennent que deux opérations phonologiques universelles: *insérer* et *éluder*. *Insérer* signifie ajouter ou propager du matériel phonémique pour combler un manque qui cause la violation de contrainte. *Éluder* consiste à dissocier ou effacer du matériel de façon à réparer la contrainte violée. Les stratégies de réparation s'effectuent, entre autres, en fonction du *principe de préservation* et du *seuil de tolérance*, présentés respectivement en (4) et (5)

(4) *Principe de préservation*: L'information segmentale doit être préservée maximale-ment (Paradis, Lebel et LaCharité 1993, Paradis, LaCharité et Lebel 1994 et Lebel 1994)

(5) *Seuil de tolérance*: La sauvegarde d'un segment ne peut pas impliquer plus de deux réparations (Paradis et Lebel 1994a,b)

Pour illustrer le fonctionnement du principe de préservation, prenons le cas des emprunts fr. en peul. Le peul interdit les attaques branchantes, selon le paramètre en (6)

(6) Attaques branchantes? fr. ou:
peul **non** (contrainte)

Logiquement, une suite *CCV dans un emprunt fr. en peul peut être réparée soit par l'insertion (ou la propagation) d'une voyelle qui briserait la suite *CC, ou soit par l'élision de l'une des deux consonnes, pour former une suite CV permise en peul. Le principe de préservation prédit que l'insertion est privilégiée, pour éviter toute perte de segment, p. ex. *filtre* [filtr] → *filitir*, *glace* [glas] → *galas*, etc., selon le processus en (7)

(7) CCV → a) insertion d'un noyau b) propagation d'une voyelle ou d'une glide

N	N	N	N	N	N
X	X	X	X	X	X
C	C	V	C	C	V
			a		a

Selon Lebel (1994:67), en (8), le taux d'élision des segments dans les emprunts fr. en peul est de 3,7%, ce qui est très minime

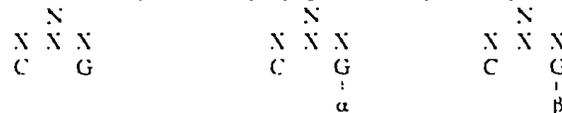
(8) Taux de préservation et d'élision segmentales dans les emprunts fr. en peul

Nombre de malformations observées	517		
Cas de préservation segmentale	478	92,5%	
Cas d'élision d'un segment	39	7,5%	
Cas d'élision véritable d'un segment:	19	3,7%	(Lebel 1994:67)

Les cas d'élisions segmentales demeurent très prévisibles, en fonction du seuil de tolérance (cf. (5)). Ils se produisent dans les contextes où l'adaptation requiert plus de deux étapes

Par exemple, le peul interdit la glide [+antérieur] [+arrondi] *ɥ. Lorsque ce segment se retrouve dans une suite non syllabable, dans les emprunts fr. en peul, il forme une structure dont l'adaptation requiert trois étapes, comme il est montré en (9). Ce trop grand nombre d'étapes, qui viole le seuil de tolérance, explique l'élimination de *ɥ dans ce contexte. p. ex., *biscuit* [biskɥi] → [biski], *cuvre* [kɥivr] → [kiri], etc.

(9) *Cɥ → Cɯw a) insertion d'un noyau b) propagation de *ɥ c) adaptation de *ɥ



Je montrerai, dans la section suivante, que les voyelles nasales sont adaptées dans les emprunts fr. en kin. en fonction d'une préservation maximale des segments.

3. LES VOYELLES NASALES DES EMPRUNTS FRANÇAIS EN KINYARWANDA

Les systèmes vocaliques du kin. et du fr. sont présentés respectivement en (10) et (11).

(10) Système vocalique du kin.

i / i	u / uu	
e / ee	o / oo	
a / aa		(Kimenyi 1979:1)

(11) Système vocalique du fr.

i	y	u
e	ø	o
ɛ / è	œ / œ	ɔ / ɔ
a		(Casagrande 1984:21)
	a / â	

Les systèmes consonantiques du kin. et du fr. sont présentés respectivement en (12) et (13)

(12) Système consonantique du kin. (Mugesera 1987:769).

	Labial	Cor. [+ant.]	Cor. [-ant.]	Dorsal	Laryngal
Occlusives	p	t / d		k / g	
Fricatives	β / f / v	s / z	ʃ / ʒ		h
Affriquées		ts / tʃ			
Nasales	m	n	ɲ	ŋ	
Liquides		r			
Glides			j	w	

(13) Système consonantique du fr. (Casagrande 1984:21)

	Labial	Cor. [+ant.]	Cor. [-ant.]	Dorsal
Occlusives	p / b	t / d		k / g
Fricatives	f / v	s / z	ʃ / ʒ	
Nasales	m	n	ɲ	
Liquides		l, r		
Glides			j / y	w

Le fr. permet à la fois les voyelles nasales et les syllabes avec attaques, noyaux et codas branchants. Par contre, le kin. interdit les voyelles nasales, et la syllabe maximale de cette langue est la syllabe CV (Sagey 1986:45); la syllabe du kin. ne permet aucun élément branchant et interdit les codas. Ces contraintes sont exprimées en (14) et (15).

- (14) Voyelles nasales? fr.: oui
kin.: non (contrainte)
- (15) Syllabes fermées (CVC)? fr.: oui
kin.: non (contrainte)

Mon corpus est constitué de 756 emprunts fr. en kin. Dans ce corpus, j'ai répertorié 218 mots qui totalisent 241 voyelles nasales. 140 voyelles nasales apparaissent à l'initiale ou à l'intérieur des emprunts tandis que 101 violations se produisent en finale de mot.

L'adaptation des voyelles nasales à l'initiale et en milieu de mot consiste à dissocier le trait [+nasal] de la voyelle et à le propager sur la consonne suivante. Ce processus, présenté en (16), dénasalise la voyelle problématique et prénasalise la consonne qui suit cette voyelle, étant donné que le kin. ne permet que les syllabes CV: p. ex., *bande* [bãd] → [βaa^hde], *danse* [dãs] → [daa^hsi], etc.¹ Cette adaptation s'effectue en deux étapes, sans perte segmentale, conformément au principe de préservation et au seuil de tolérance.

- (16)
- | | |
|----------|----------|
| A N A N | A N A N |
| X X X X | X X X X |
| C V C V | C V C V |
| ⋮ | ⋮ |
| [+nasal] | [+nasal] |

Comme il est mentionné précédemment, le kin. interdit les syllabes fermées. Un mot en kin. ne peut donc pas se terminer par une consonne. L'adaptation des voyelles nasales fait problème en finale de mot. Cette adaptation ne peut se faire que par les cinq étapes présentées en (17), ce qui viole le seuil de tolérance. Ceci explique l'élision du trait [+nasal] problématique: p. ex., *ballon* [balõ] → [βaro], *bidon* [bidõ] → [βido], etc.

- (17) a) dissociation de [+nasal] b) insertion d'une consonne c) propagation de [+nasal]

A N	A N	A N
X X	X X X	X X X
C V	C V C	C V C
⋮	⋮	⋮
[+nasal]	[+nasal]	[+nasal]

- d) Création d'un noyau e) propagation d'une voyelle environnante

A N A N	A N A N
X X X X	X X X X
C V C	C V N
⋮	⋮
[+nasal]	α

Il est toutefois important de noter que c'est seulement le trait [+nasal] problématique qui est élidé, et non toute la voyelle. Cette élision n'est pas une élision segmentale, et ne viole

¹ Les consonnes prénasalisées sont permises en kin.

donc pas le principe de préservation. Le taux de préservation des voyelles nasales dans les emprunts fr. en kin. est de 99%, comme le montrent les statistiques en (18).

(18) Taux de préservation et d'élimination des voyelles nasales dans les emprunts fr. en kin.

Nombre de malformations observées:	241	
Cas de préservation segmentale:	239	99%
Cas d'élimination d'un segment:	2	1%

5. CONCLUSION

Nous avons vu que l'information segmentale des emprunts fr. en peul est préservée maximalement, conformément au principe de préservation. Nous avons aussi vu que les éliminations segmentales sont prévisibles en fonction du seuil de tolérance. L'adaptation des voyelles nasales des emprunts fr. en kin. constitue un autre exemple de l'effet du principe de préservation. Ce principe, qui est limité par le seuil de tolérance, permet de faire d'importantes généralisations et de très fortes prédictions quant à la préservation et l'élimination des segments dans les adaptations phonologiques d'emprunts.

BIBLIOGRAPHIE

- Casagrande, J. 1984. *The Sound System of French*. Washington D.C.: Georgetown University Press
- Goldsmith, J. 1976. An Overview of Autosegmental Phonology. *Linguistics Analysis* 2:23-68.
- Kaye, J. et J. Lowenstamm. 1984. De la syllabicité. Dell, F., D. Hirst et J.-R. Vergnaud (dir.) *Forme sonore du langage*. Paris: Hermann 123-161
- Kimenyi, A. 1979. *Studies in Kinyarwanda and Bantu Phonology*. Current Inquiry into Language and Linguistics 33 Edmonton: Linguistic Research Inc.
- Lebel, C. 1994. *Le rôle des contraintes phonologiques dans l'adaptation d'emprunts français en peul*. Mémoire de maîtrise. Québec: Université Laval
- Mugesera, L. 1987. *Principes et méthodes de la recherche terminologique au Rwanda*. Thèse de doctorat. Québec: Université Laval.
- Paradis, C. 1988a. On Constraints and Repair Strategies. *The Linguistic Review* 6:71-97.
- _____. 1988b. Towards a Theory of Constraint Violations. *McGill Working Papers in Linguistics* 5:1-43.
- Paradis, C., D. LaCharité et C. Lebel. 1994. Preservation and Minimal Repair in Loanword Adaptation: French Borrowings in Fula. Ms.
- Paradis, C. et C. Lebel. 1994a. Contrasts from Segmental Parameter Settings in Loanwords: Core and Periphery in Quebec French. *Proceedings of the Conference on Contrast in Phonology*. Toronto Working Papers in Linguistics 75-97
- _____. 1994b. «Centre» et «périphérie» dans l'adaptation phonologique d'emprunts en français québécois. Conférence présentée à l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS). Montréal: UQAM
- Paradis, C., C. Lebel et D. LaCharité. 1993. Adaptation d'emprunts: les conditions de la préservation segmentale. C. Dyck (dir.). *Actes du Congrès annuel de l'Association canadienne de linguistique*. 461-476
- Sagey, E. 1986. *The Representation of Features and Relation in Non-Linear Phonology*. Thèse de doctorat. Cambridge, Mass.: Massachusetts Institute of Technology.

SERGE SANTI

INSTITUT DE PHONÉTIQUE D'AIX-EN-PROVENCE

Le concept de variabilité, dans les Sciences du langage, constitue une source quasi-intarissable de recherches dans les domaines les plus divers. Le désir constant de réduire cette variabilité, cause potentielle de nombreux "désagréments", se retrouve pratiquement dans tous les champs de notre discipline. Les concepts de "structure profonde" et de "parole neutre" favorisent sans doute le mythe d'une pureté originelle du langage. Cependant, tout chercheur, même averti, est, a été, ou sera, confronté à cette vérité première: les mêmes causes ne produisent pas toujours les mêmes effets, les mêmes effets ne sont pas toujours issus des mêmes causes. Peut-on alors envisager de construire un modèle de la variabilité? Cette dernière est-elle, au contraire, par nature (et par fonction?), non-modélisable? Sans parler de modèle, ni même de modélisation, il nous paraît légitime d'envisager, ne serait-ce que par nécessité, un contrôle de cette variabilité. Dans ce cas, le contrôle de la variabilité devrait, selon nous, plus s'assimiler à une tentative de gestion de la complexité qu'à une réduction de la réalité.

Les domaines privilégiés de l'étude de la variabilité sont, d'une part, la reconnaissance automatique de la parole, dont le but est la réduction (ou tout au moins le filtrage) de la variabilité, et, d'autre part, l'identification automatique du locuteur, reposant sur un filtrage des formes prototypiques et de l'ensemble des sources potentielles de variabilité, à l'exclusion de la variabilité inter-individuelle, réduite à l'état de suites de prototypes de nature différente: les locuteurs. Bien entendu, ces champs d'étude ne sont "que" des domaines d'application; la variabilité est un problème, par définition, essentiellement linguistico-phonétique, bien qu'il concerne toutes les formes d'expression, y compris l'expression artistique. La recherche de l'invariant, qu'il soit de type acoustique ou articuloire, en est l'illustration la plus connue et la plus évidente.

Notre conception de la communication interpersonnelle est fondée sur le principe de la communication tri-modale (se reporter principalement à Cosnier, 1988; Guaitella, 1991). Nous distinguons, de préférence aux oppositions classiques de verbal/non-verbal, linguistique/extra-linguistique, etc, trois canaux ou modes de communication: (1) le verbal, regroupant le lexique et la syntaxe, (2) le vocal, regroupant l'ensemble des effets sonores relatifs à la communication (continuun segmental, prosodie, rires, hésitations vocales, etc...), (3) le gestuel, regroupant l'ensemble des activités kinésiques (gestes, postures, mimiques).

Cette conception permet d'envisager les faits de communication sans prendre en compte, du moins provisoirement, la notion de volonté du locuteur, laquelle fait appel à l'introspection. Tout fait observable est alors considéré comme pertinent du point de vue de la parole. Appréhender le langage de cette manière conduit nécessairement à prendre en compte la variabilité.

Examinons maintenant quels sont, ou plutôt quels pourraient être, ces différents types de variabilité. Les trois canaux préalablement définis possèdent

leurs propres spécificités fonctionnelles, responsables de la génération d'un continuum d'actes, ces derniers étant régis à leur tour par une suite finie de contraintes interactives de type psychologique, physiologique, cognitif, social, culturel, pragmatique, etc. La complexité des formes observables et des données empiriques, et donc la variabilité potentielle de ces dernières, est fonction de ce nombre élevé (et mal connu) de variables. Néanmoins, il est possible d'envisager, si l'on considère la "sortie" du système, une typologie objective de la variabilité, utilisable comme grille d'analyse. La variabilité va donc pouvoir être qualifiée par une suite d'oppositions binaires.

- variabilité inter-individuelle vs intra-individuelle

La variabilité inter-individuelle recouvre l'ensemble des variations relatives aux formes produites par différents individus lors d'un acte de communication. Au contraire, la variabilité intra-individuelle est relative aux variations observables chez un même individu. Cette dichotomie triviale, mais néanmoins réelle, ne peut cependant pas suffire à décrire la variabilité.

- variabilité aléatoire vs conditionnée

Lors de conditions de communication identiques (ou supposées telles), par exemple lors de la production de sons isolés dans des conditions expérimentales rigides (chambre anéchoïque, ordre de production des items fixe, etc), la variabilité observable sera qualifiée d'aléatoire. Si, par contre, une condition d'expérience est modifiée, par exemple par la présence d'un bruit de fond, la variabilité observable sera considérée comme conditionnée par la nouvelle variable. Il est toutefois concevable de remettre en question cette dichotomie en faisant remarquer que toute variation est issue d'une cause, cette variation n'étant alors qualifiée d'aléatoire que dans la mesure où elle demeure incontrôlable, voire inconnue.

- variabilité quantitative vs qualitative

Cette opposition est issue de l'observation directe des formes et correspond à la conception usuelle des deux termes. Une variation qualitative est relative à la nature de la forme observée par rapport à d'autres formes issues du même canal ou ensemble de canaux. Par exemple, en prosodie, une chute de fréquence fondamentale présente une variation qualitative par rapport à une montée. Au contraire, une variation quantitative se réfère aux variations entre deux formes de même type, c'est-à-dire équivalentes du point de vue qualitatif. Par exemple, toujours en prosodie, deux montées d'amplitudes différentes présenteront une variation quantitative. Cette opposition recouvre en partie la distinction bien connue entre oppositions qualitatives et différences graduelles qui est nécessaire pour rendre compte des faits prosodiques.

L'utilisation de ces différentes oppositions va être conditionnée par la nature même des formes ainsi que par les objectifs de nos recherches. Cependant, si toute variabilité observable est en mesure d'être qualifiée à l'aide de notre grille d'analyse, le choix d'une "étiquette" n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. En

effet, si le choix final est bien catégoriel, les variations de formes, elles, se présentent quelquefois de manière ambiguë. Par exemple, en ce qui concerne les variations de fréquence fondamentale, va-t-on opposer une chute ample à un contour quasiment plat mais néanmoins descendant, sur le plan qualitatif ou quantitatif? La décision finale, même motivée par des critères objectifs, appartient à l'observateur qui, de ce fait, oriente l'analyse en fonction de présupposés théoriques. Néanmoins, ce type de problème ne se pose pas toujours. Une variabilité inter-individuelle ou intra-individuelle peut être observée, analysée, voire modélisée de manière exclusive et indépendante. Par contre, le lien entre variabilité aléatoire et conditionnée est également le fruit des connaissances (connaissance des variables) et des présupposés de l'expérimentateur. En ce sens, l'étude de la variabilité procède à la fois d'une démarche analytique objective et d'une démarche subjective.

Qu'en est-il de la variabilité, si l'on se place du point de vue de l'auditeur? L'auditeur, par nature, n'est pas destiné à servir de révélateur à la variabilité, ce qui ne facilite pas la tâche de l'observateur. Il n'en est pas moins vrai que l'auditeur joue, (au minimum) le rôle du filtre. Le problème, pour l'observateur, est que si le produit de cette opération de filtrage, l'identification des formes prototypiques, est accessible, le résidu, lui, ne l'est pas, ou est tout au moins d'un accès beaucoup plus difficile. Cette information résiduelle est-elle perdue? Pour l'auditeur, certainement pas. L'information diagnostique (peut-être à l'exception de l'information issue de la variabilité aléatoire) est utilisée dans la détermination (ou tout au moins dans la confirmation) des conditions d'émission (au sens large) du message linguistique: c'est à dire, l'identification du locuteur, l'appartenance socio-géographique et linguistique, l'état physique et émotionnel du locuteur, les conditions physiques d'émission (environnement acoustique, canal, etc)... Bien entendu, nommer ces "catégories" est déjà difficile: de plus, certaines de ces dimensions ne sont pas destinées à atteindre la conscience de l'auditeur. Cependant, avec la collaboration du récepteur, l'observateur est en mesure d'étudier cette partie immergée de l'iceberg...

Nous développerons ici un point de vue quelque peu différent qui consiste à considérer également l'auditeur comme source de variabilité. Ceci est-il seulement envisageable? Si oui, de quelle nature est (ou sont) cette (ou ces) variabilité(s)? La réponse à la première de ces questions est résolument affirmative. En effet, la plupart des études en perception, qui ne concernent pas exclusivement la perception de la parole, montrent que l'auditeur n'agit pas comme un filtre passif. En effet si nous constatons que pour un stimulus identique, présenté dans des conditions similaires, les réponses sont différentes, nous devons admettre que nous sommes bien en présence de variabilité. Si cette variabilité est complètement aléatoire, il suffit alors d'un nombre élevé de répétitions et d'auditeurs pour éliminer cette "source supplémentaire de variabilité". Mais même dans ce cas, la variabilité perceptive joue un rôle non négligeable dans la communication, notamment du point de vue de l'interaction, où la production et la perception s'articulent de manière indissociable dans la construction de l'échange communicationnel, ceci quel que soit le canal utilisé (vocal, visuel...).

Puisque variabilité il y a, reste à savoir si cette dernière est de type exclusivement intra-individuel ou inter-individuel, ou bien une combinaison des deux. Si la variabilité perceptive est un phénomène intra-individuel, cela signifie que, pour un auditeur unique, la présentation répétée d'un même stimulus peut produire des effets différents. Bien entendu, si le stimulus peut être chaque fois identique, les conditions d'écoute ne peuvent prétendre à une telle unicité. En effet, les répétitions, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, seront obligatoirement décalées dans le temps. Si une variation est organisée dans le temps, la source de variabilité sera alors aisément identifiable (phénomène d'apprentissage, d'accoutumance...). A contrario, si la variabilité perceptive est de nature strictement inter-individuelle, un item unique produira une réaction constante chez un individu donné mais sera susceptible d'entraîner des réponses dissemblables chez deux individus différents. Il apparaît clairement que ces deux conceptions ne sont pas mutuellement exclusives. La résultante de la variabilité perceptive est, sans aucun doute, une combinaison des deux.

Le dernier point que nous souhaiterions développer est le lien que l'on peut faire entre la variabilité et la nature adaptative de la communication. En effet, notre conception de la communication est que cette dernière est de nature adaptative. Par exemple, en perception, il nous semble improbable que les auditeurs procèdent, pour chaque item présenté, par une extraction de propriétés, puis d'indices, puis de traits, pour aboutir à l'identification des éléments de la chaîne phonique, extraction suivie d'une "mise à zéro" (resetting), le processus étant ensuite renouvelé pour l'item suivant, et ainsi de suite. Les mécanismes mis en oeuvre par l'humain lors de la perception, et notamment lors du décodage acoustico-phonétique, ne semblent pas figés. La stratégie de décodage, utilisée lors des premiers échanges verbaux au cours d'un dialogue, va évoluer dans le temps. On peut formuler ceci différemment et dire que l'auditeur va s'adapter au locuteur et réciproquement. Ce principe s'inspire directement de celui proposé par Lindblom (1990) dans son modèle de l'invariance négociée. Dans ce modèle, c'est avant tout le locuteur qui adapte sa production verbale à son interlocuteur. Néanmoins, ce que Lindblom appelle information "hors signal" est bel et bien constituée par l'ensemble des connaissances qu'a l'auditeur sur le signal émis par le locuteur. Cette conception de la communication est, somme toute, proche du principe de coopération tel qu'il est défini par certains sociolinguistes et pragmaticiens. Pour Lindblom, le champ des connaissances est avant tout constitué par: la connaissance réciproque de la langue (ou du niveau de langue), la connaissance du domaine sémantico-pragmatique, etc... En ce qui nous concerne, nous pensons qu'il n'est pas impossible que la connaissance de l'organisation globale de la parole du locuteur, c'est-à-dire la connaissance de sa stratégie d'encodage, soit gérée lors de l'interaction verbale selon le modèle adaptatif de Lindblom.

Que devient cette hypothèse si l'échange verbal s'établit dans le cadre d'un dialogue personne/machine? Dans le cas de la synthèse vocale, le locuteur est une machine et le récepteur un être humain: l'auditeur écoute exclusivement le message sonore émis par la machine. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un

dialogue, ni d'une "vraie" interaction. L'humain ne dispose d'aucun moyen pour influencer le comportement linguistico-acoustique de la machine, et n'a donc pas d'alternative: il doit s'adapter à la parole qui lui est imposée. Si cet effort d'adaptation est trop important, la synthèse sera alors jugée de mauvaise qualité... Notre hypothèse est que cette adaptation ne se fait pas de manière identique pour tous les sujets (tout au moins en synthèse). Elle se fait, tout d'abord, plus ou moins bien selon l'auditeur (cela se manifeste par des différences entre les scores d'intelligibilité, les taux de satisfaction ou d'acceptabilité, etc...) (Santi & Grenié, 1990). Lors de l'émission de parole naturelle, le locuteur produit une parole, certes potentiellement adaptative, mais toujours cohérente avec elle-même. Les relations entre les unités d'un même niveau (phonétique, lexical, etc) varient peu, c'est le système entier qui évolue. Quelle que soit la situation pragmatique de génération d'un message oral, l'identité individuelle de la voix est le plus souvent conservée. Ceci est encore plus vrai si la variable situationnelle est neutralisée. Or, il est très difficile de reproduire une telle cohérence en parole synthétique. Il semble que cette carence soit la cause de bien des désagréments pour l'auditeur en synthèse de la parole. La parole synthétique se doit donc d'être cohérente, ce qui n'exclut pas qu'elle soit également soumise à la variabilité. D'une façon pouvant sembler paradoxale, il nous paraît possible d'affirmer que la variabilité (et pas seulement la variabilité individuelle) fait partie de cette cohérence. Peut-être la variabilité est-elle une caractéristique propre à la nature redondante de la parole? Dans ce cas, malgré le paradoxe, cette redondance nous paraît ...indispensable...

Pour conclure, en raison même de la difficulté à appréhender le phénomène, tant du point de vue théorique qu'expérimental, l'étude de la variabilité ne peut se concevoir en dehors de l'élaboration de protocoles expérimentaux rigides. Cependant, la dimension linguistique de la problématique a longtemps, par le passé, été mise à l'écart. L'observation locale de manifestations de la variabilité au sein des technologies vocales a trop souvent conduit à une attitude réductrice: limiter les variables plutôt que les comprendre. Cependant, comprendre les sources de variabilité, c'est, sans aucun doute, selon nous, comprendre en grande partie le fonctionnement du langage.

Références:

- COSNIER J., 1988, "Grands tours et petits tours", in: Cosnier, Gelas, Kerbrat-Orecchioni *Echanges sur la conversation*, Editions du CNRS, Lyon. 175-84.
- GUATELLA I., 1991, *Rythme et parole: comparaison critique du rythme de la lecture oralisée et de la parole spontanée*, Thèse de doctorat, Aix-en-Provence.
- LINDBLOM B., 1990, "Explaining phonetic variation: A sketch of the H & H theory", in: W.J. Hardcastle & A. Marchal (eds), *Speech production and speech modeling*, NATO ASI Series, Series D: Behavioural and Social Sciences, vol.55. Kluwer Academic Publishers.
- SANTI S., GRENIÉ M., 1990, "Individual strategies in synthetic speech evaluation", *Proceedings of the ESCA Workshop on Speech Synthesis*, Atrants. 265-268.

GUY SAVARD
UNIVERSITÉ LAVAL

Cet article portera sur la formation des termes simples dans le domaine de l'enseignement assisté par ordinateur (EAO). L'EAO désigne d'abord la transmission de connaissances autonomes par le truchement de l'informatique, qu'il s'agisse de disciplines scolaires comme les langues, les mathématiques, l'orthographe, etc., ou de sujets professionnels tels que les mécanismes bancaires. Les connaissances transmises peuvent aussi être directement liées à l'informatique elle-même.

L'EAO peut aussi être assimilé à l'ensemble des progiciels mis à la disposition des utilisateurs engagés dans un processus d'apprentissage. La télématique se trouve également directement liée à l'EAO.

On trouve en EAO d'une part des termes généraux d'informatique (les termes les plus nombreux) et de pédagogie, d'autre part des termes spécifiques en matière de conception et de réalisation de didacticiels. Il y a également quelques termes appartenant au domaine de la télématique et de l'intelligence artificielle.

Corpus :

L'ouvrage ayant servi de corpus pour cette analyse morphologique est le Dictionnaire de l'EAO de Didier Don. Ce dictionnaire, rédigé en 1988, contient 803 entrées (400 termes simples et 403 syntagmes terminologiques) accompagnées des informations suivantes : catégorie lexicale, synonyme(s), domaine d'emploi, définition, contexte et équivalence(s) anglaise(s).

Dans le cadre de cette recherche, nous avons adopté la classification des modes de formation de termes effectuée par Rostislav Kocourek dans son livre La langue française de la technique et de la science tout en respectant la définition qu'il donne à chaque membre de cette classification.

Avant de débiter l'analyse, il est important de préciser que nous n'avons pas inclus l'emprunt et le calque parmi les modes de formation, puisque dans la présente étude, nous faisons une distinction entre l'origine des termes (qu'ils proviennent de l'anglais ou de la langue générale) et leur mode de formation proprement dit. Nous n'étudierons que le mode de formation des termes proprement dit sans s'arrêter sur leur provenance. Par exemple, nous classons le terme décrémentation parmi les

dérivés, même si nous savons qu'il est aussi un emprunt à l'anglais. Après avoir effectué maintes recherches, nous sommes conscients que la présence de beaucoup de termes en EAO est due principalement à l'anglais, soit parce que ces termes ont été calqués de l'anglais, soit parce qu'ils sont le résultat d'un emprunt formel ou sémantique fait à l'anglais.

Ceci dit, nous pouvons débiter l'énumération et la description des modes de formation.

1. Dénomination simple :

Le plus direct des types de formation de termes est la **dénomination simple**, c'est-à-dire la dénomination par des mots simples. Un synonyme de **mot simple** serait **lexème** tel que défini par André Martinet, c'est-à-dire l'unité de base du lexique indécomposable en unités plus petites. Par exemple, **accès**, **adresse**, **écran** sont des dénominations simples. Il ne faut pas confondre les dénominations simples avec les termes simples. Ces derniers s'opposent aux syntagmes terminologiques. On appelle *termes simples* les termes qui n'ont qu'un seul constituant (par exemple, le terme *ordinateur*) par opposition aux *syntagmes terminologiques* qui comptent deux constituants ou plus (par exemple, le terme *interface série*).

Pour en revenir à la dénomination simple, cette formation lexicale est celle que l'on retrouve le plus souvent dans le corpus, puisqu'elle compte 134 entrées sur un total de 400 termes simples, soit environ 33,5 % de cette partie du corpus.

2. Dérivation impropre:

Il y a **dérivation impropre** quand deux mots de forme semblable (et de la même origine) appartiennent à deux classes lexicales différentes. Ce terme désigne le processus par lequel une forme peut passer d'une catégorie lexicale à une autre sans changement formel. Ce type de formation terminologique n'est pas fréquent dans le corpus, avec un faible 5,7 % du nombre total des termes simples.

«La dérivation impropre dont la classe cible est le nom est plus importante que celle dont la classe cible est l'adjectif», cette affirmation de Kocourek correspond bien à ce que l'on trouve dans le corpus. Ainsi, des 23 termes considérés comme dérivés impropres, 15 ont comme classe cible le nom et 8 ont comme classe cible l'adjectif. On entend par **classe cible**, la nouvelle classe lexicale produite par la dérivation. La dérivation impropre peut impliquer plusieurs types de changements de classes lexicales.

Voici d'abord quelques exemples, tirés du corpus, de la dérivation impropre où il y a passage de la classe nominale à la classe adjectivale : Adj → N: (l'ordinateur)

compatible Adj → le *compatible* Nm; (l'organe) *périphérique* Adj → le *périphérique* Nm; (l'ordinateur) *portable* Adj → le *portable* Nm.

Un autre type de dérivation impropre du nom, c'est celle qui a comme source un participe, mais qui passe par l'étape de l'adjectivation : Part. → Adj → N: *apprenant* Part.pr → *apprenant,-e* Adj → *apprenant* Nm; *donné,-e* Part.pa → *donné,-e* Adj → *donnée* Nf; *saisi,-e* Part.pa → *saisi,-e* Adj → *saisie* Nf.

Voici maintenant le cas où le participe passé se transforme en un adjectif verbal : Part.pa → Adj: *alterné,-e* Part.pa → *alterné,-e* Adj; *dédié,-e* Part.pa → *dédié,-e* Adj.

Comme dernier cas, il y a celui, très rare, où le nom donne un adjectif nominal : N → Adj: *série* Nf → *série* Adj; *tutoriel* Nm → *tutoriel* Adj.

3. Dérivation régressive :

Comme la dérivation impropre, la *dérivation régressive* est une formation sans suffixes. On parle de ce type de dérivation lorsqu'il y a réduction de la finale du mot. Les exemples présents dans le corpus (par exemple: *support* tiré de *supporter* ou *commande* provenant de *commander*) n'illustre qu'un type de dérivation régressive : le rapport existant entre un verbe et un nom, celui-ci ressemblant à la base du verbe et n'ayant pas de désinence verbale infinitive ou autre. Diachroniquement, le verbe source doit être attesté avant le nom régressif.

La dérivation régressive ne constitue que 1 % des termes simples.

4. Dérivation propre (affixation) :

La dérivation propre, ou affixation, s'effectue au moyen d'**affixes**, c'est-à-dire de préfixes et de suffixes. Dans ce texte, nous considérons les affixes comme étant un type de morphèmes liés, sans autonomie individuel, et adjoins au radical d'un mot pour en changer la catégorie lexicale (suffixe) ou en modifier le sens. Ils ne comprennent pas les désinences (les terminaisons grammaticales). Il y a dérivation propre si un ou plusieurs morphèmes liés non gréco-latins se soudent avec un morphème libre ou libérable pour donner un dérivé, par exemple les termes *format.age*, *incrust.at.eur*, *cognit.i.en*.

Comme en langue générale, la dérivation propre occupe une place importante dans le domaine de l'EAO. Il y a, en effet, 106 dérivés propres, sur un total de 400 termes simples (26,5 %).

Seront considérés comme dérivés en EAO, premièrement, les termes qui étaient au

départ des dérivés en langue générale et qui le restent lorsqu'ils deviennent termes d'EAO, parce qu'il existe le même rapport formel entre la base et son ou ses dérivé(s) dans les deux cas. Par exemple, les termes *adresse* et *adresser* n'ont pas le même sens en langue commune qu'en informatique, mais le rapport formel entre eux demeure le même. Deuxièmement, il y a aussi dérivation lorsqu'un nouveau dérivé est créé par le domaine de l'EAO (par exemple, le terme *formatage* création du domaine de l'informatique, à partir du terme *format*). Nous avons aussi, comme troisième cas de dérivation, des termes comme *capteur*, *exerciseur* ou *maintenance*, dont la base n'apparaît pas dans le corpus, mais qui n'en sont pas moins des dérivés, puisque leur base en langue générale est attestée par différentes sources (dictionnaires, textes, etc.).

5. Confixation (formation savante) :

Il y a confixation si deux ou plusieurs morphèmes liés gréco-latins s'unissent, et donnent un mot confixé. Il peut y avoir addition d'affixes au mot confixé.

L'union des confixes est normalement soumise à certaines règles. L'ordre des confixes est particulier: le confixe qui détermine précède habituellement le confixe qui est déterminé, comme dans l'exemple suivant : *bibliothèque* où le déterminant *biblio* précède le déterminé *thèque*.

On ne compte qu'un nombre très limité de mots confixés non dérivés dans le corpus, seulement 5 sur 400 termes simples (1,25%). En ajoutant à ce nombre les dérivés de termes confixés. (ex: *andragog.ique*, *interfaç.age*), cela nous donne 15 confixés. Et en incluant aussi les termes où apparaît au moins un confixe, même si celui-ci ne constituent qu'une partie du terme, on ajoute alors les termes que Kocourek appelle faux composés (confixe + mot simple) et leurs dérivés (ex: *monoposte*, *multitâche*, *multifenêtrage*). Le nombre passe alors de 15 à 53, puisqu'on ajoute 38 entrées, ce qui équivaut à 13,5% des termes simples.

6. Composition :

Il y a composition si deux ou plusieurs mots (mots constitutifs) s'unissent pour donner une unité lexicale graphiquement continue (un mot composé, un composé), par exemple si *bloc* et *question* donnent *bloc-question* ou *sur* et *brillance* se soudent en *surbrillance*.

Il existe un type de formation intermédiaire entre la dérivation et la composition: c'est la formation à l'aide de particules antérieures telles que *après*, *demi* et *sur*, dont la forme et la fonction se situent entre mot et préfixe (ex: *sous-brillance*). Ces mots complexes peuvent être considérés comme préfixés ou comme composés. Pour notre

part, nous les avons classés dans la deuxième catégorie.

La composition est liée à la lexicalisation : il n'y a parfois que la différence graphique entre un mot composé et un syntagme terminologique. On rencontre parfois dans notre corpus des exemples où il n'existe qu'une différence mineure sur le plan formel entre le composé et le syntagme terminologique : *système-auteur* et *système d'auteur*, *page-écran* et *page d'écran*.

Les composés sont relativement fréquents dans le corpus. On en compte 36 en tout, soit 9 % du nombre de termes simples.

7. Abréviation :

Le Dictionnaire de linguistique de Jean Dubois définit l'abréviation comme suit: toute représentation d'une unité ou d'une suite d'unités par une partie de cette unité ou de cette suite d'unités. Il existe plusieurs types d'abréviations. Nous nous arrêterons à deux d'entre eux puisqu'ils sont importants dans le domaine de l'EAO : le **sigle** et le **mot-valise**.

Le sigle est l'abréviation d'un mot ou d'un groupe de mots, limitée généralement aux seules initiales. On retrouve 26 sigles dans le corpus.

Le *mot-valise* est l'autre type d'abréviation présent dans le corpus. C'est un mode de formation qui consiste le plus souvent à réduire deux mots en un seul en accolant la partie initiale du premier mot (ou parfois le mot entier) à la partie finale du second (ou au second mot entier). Il y a 28 mots-valise dans le corpus.

Voici quelques exemples de mots-valise : *didacticiel* de *didactique* et *logiciel* et *alphagéométrie* de *alphabet* et *géométrie*.

Regroupés ensemble, les sigles et les mots-valise comptent pour 13,5 % des termes simples.

Nous pouvons conclure en disant qu'il existe plusieurs modes de formation de termes en EAO, mais que les deux plus importants sont la dénomination simple et la dérivation propre.

BIBLIOGRAPHIE

KOCOUREK, R., *La langue française de la technique et de la science*, Wiesbaden, Oscar Brandstetter Verlag GMBH & CO. KG, 1982, [II]-259 p.

PETER-MARTYN STROUD
UNIVERSITE LAVAL

À la lisière du royaume de la linguistique on trouve des éléments du langage qui ont été exclus des analyses traditionnelles. Associés aux "erreurs de production" de la langue parlée et stigmatisés à l'écrit, ils sont passés inaperçus ou ont été jugés non-pertinents du point de vue du système linguistique, échappant ainsi à l'investigation des linguistes. Appelés particules discursives, ces éléments très fréquents sont réguliers dans leur emploi, et un modèle complet du langage doit en tenir compte.

En français québécois, voici un exemple d'un tel élément:

Fl. Moi, j'suis poli hein

Dans le but de tirer au clair la nature de *hein*, j'ai regardé d'autres langues européennes à la recherche d'éléments semblables. Dans le cadre de ce travail, je m'intéresse uniquement à l'étude des éléments ayant les mêmes caractéristiques générales que le *hein*. Je donnerai des exemples de chaque langue, tirés d'enregistrements de conversations spontanées. J'examinerai alors à quel point ces exemples correspondent au *hein*. Je pense montrer qu'on peut établir des parallèles intéressantes d'une langue à l'autre. L'utilisation des particules discursives constitue apparemment un phénomène interlinguistique très répandu, et l'étude de ce phénomène aura plusieurs implications intéressantes pour l'étude du parler spontané. Je spéculerai sur les aspects qui motiveraient un comportement parallèle à travers les langues.

Les éléments pertinents dans mon travail sont tous des particules discursives, et ils ont les caractéristiques suivantes:

- A) Caractéristique syntagmatique: ils se trouvent en fin d'énoncé, ou à la fin d'une unité du discours.
- B) Caractéristique sémantique: ils n'ont aucune valeur référentielle liée à leur forme, soit parce que la forme n'est pas un mot tel que défini par la sémantique, soit que la forme correspond à un mot qui existe, mais que dans son contexte de production cette forme a perdu beaucoup de sa valeur référentielle usuelle.
- C) Caractéristique pragmatique: leur fonction dans le discours est liée à l'interaction verbale, et le contact entre les interlocuteurs. Ils ont la fonction d'une demande du locuteur à son allocutaire. Cette demande peut varier en force et en direction pragmatique; il peut s'agir d'une demande explicite de l'accord de l'allocutaire, d'une demande d'approbation ou de soutien, d'une demande d'affirmation de contact avec l'allocutaire, d'une demande de confirmation de la compréhension, etc.

Voici trois autres exemples du français québécois, tirés du corpus Montréal 1984.
(Pour une description, voir Thibault et Vincent 1992)

- F2. *Taxe c'est taxe hein bien voyons on accuse pas les gens comme ça.*
 F3. *Mais que tu meures ça va être aujourd'hui, ça sera pas demain hein fait que ton demain: ça sert à rien.*
 F4. *Quand t'as envie t'as envie hein <bien oui> mais je veux dire...*

Les exemples suivants sont tirés de conversations que j'ai enregistrées moi-même.
La traduction de chaque énoncé apparaît en italiques.

Anglais canadien

- C1. *Yeah, that's pretty normal eh*
Ouais, ça c'est pas mal normal eh
 C2. *It was a lot of fun, lik > nobody got creamed or anything eh*
Ça a été pas mal le fun. comme personne a été réduit en miettes ou rien eh
 C3. *Then the cops woulda showed up n' it fuckin woulda been a big mess eh*
Puis les flics seraient arrivés et ç'aurait été une crise de grosse affaire eh

Italien

- I1. *Ah, ti piaciono gli spaghetti eh <si>*
Ah, tu aimes les spaghetti eh <oui>
 I2. *Fa bello oggi eh*
Il fait beau aujourd'hui eh
 I3. *Vai a casa adesso no*
Tu vas à la maison maintenant no
 I4. *Ma, quella ragazza, parla molto no*
Mais, cette fille, elle parle beaucoup no

Allemand

- A1. *Also du würdest dann mittkommen ja*
Alors tu voulais donc venir avec ja
 A2. *Mann, das ist ja auch so dämlisch gewesen ne*
Homme, ça s'est vraiment aussi si naïseux passé ne
 A3. *Aber ihr wart immer alle zusammen, aus der gruppe oder*
Mais vous étiez toujours tous ensemble, du groupe oder

Espagnol

- E1. *Tù eres venezolana no*
Tu es vénézuélienne no
 E2. *Y ya escuchaste lo que pasò en tu país no*
Et déjà tu a entendu parler de ce qu'il s'est passé dans ton pays no
 E3. *...es muy rapido verdad pero es una buena oferta*
...c'est très vite verdad mais c'est une bonne offerte

Portugais brésilien

- P1. Faz calor *an*
Il fait chaud an
- P2. Felipe, você fez o dever como a profesora pedir *não é*
Felipe, tu fais les devoirs comme la professeure le demande não é
- P3. Você é brasileiro *ne*
Vous êtes brésilien ne
- P4. Em Québec, há problema politico *não*
Au Québec, il y a un problème politique não

On voit plusieurs exemples d'éléments ayant une forme très semblable au *hein*, qui est prononcé /ã/, en français. Dans mon corpus, il s'agit des quatre exemples de l'anglais, prononcés /e/; les exemples I1 et I2, prononcés /e/; et le premier exemple du portugais, prononcé /ã/. Ce sont tous des éléments d'une seule voyelle. L'origine de ces formes est obscure; les dictionnaires s'accordent pour dire que ce sont des onomatopées.

Pour certains des exemples qui restent, on voit que les particules proviennent d'une expression de négation. (I3 et I4; A2; E1 et E2; et P2, P3 et P4). L'exemple E3, *verdad* (*vérité*), serait une forme courte de l'expression *no es la verdad* (*n'est-ce pas la vérité*). Ces expressions correspondent plus ou moins à l'expression *n'est-ce pas* en français, qui remplit souvent les mêmes fonctions que *hein*. (Settekorn 1977: 204; Doppagne 1966: 187)

Tout comme la réduction fréquente en français de *n'est-ce pas* à *spa* (voir Doppagne 1966), on voit des réductions phonologiques dans les formes des exemples #2 de l'allemand (*ne* forme réduite de *nein*), et #3 du portugais (*ne* forme réduite de *não e*).

Mon hypothèse est que tous ces éléments, qui se ressemblent en forme et en fonction à travers les langues, proviennent d'une origine motivée par les mêmes facteurs physiologiques et sociaux. Cependant, je ne spéculerai pas davantage ici de l'origine de ces éléments.

Bien que l'exemple A1 constitue une forme d'affirmation, et l'exemple A3 est une conjonction de choix (*oder* signifie *ou* en français) qui serait utilisé ici contrairement à son usage syntaxique usuelle, on peut facilement concevoir leur utilisation dans un rôle semblable à une forme de négation.

Aucune de ces particules n'a de valeur référentielle liée à sa forme; soit parce que la forme n'est pas un mot tel que défini par la sémantique (le cas de *hein*, *eh* et *an*), soit que la forme correspond à un mot qui existe, mais que dans son contexte cette forme a perdu beaucoup de sa valeur référentielle usuelle (les autres cas).

À part cette lacune sémantique, ces éléments ne font pas partie de la phrase canonique telle que définie par la syntaxe. Pour les définir, il faut donc sortir de la conception traditionnelle de la langue en linguistique (*langue* au sens saussurien). Le comportement de ces éléments est impossible à définir sans considérer les caractéristiques de la communication c'est-à-dire le contexte de l'interaction verbale.

Une motivation primordiale dans l'interaction face-à-face est le maintien de contact entre les interlocuteurs. Plus le contact est fort, plus on retrouve des indices de contact dans le langage (voir Vincent 1993). Les éléments dans ce travail seraient motivés en partie par l'intention de maintenir ce contact. On appelle ce genre d'élément *marqueur d'interaction*. Il existe d'autres indices de contact dans le discours que les marqueurs d'interaction, comme par exemple les signaux back-channel. (voir Laforest 1992).

Diane Vincent (Vincent 1993) a constaté que la particule *hein* en français québécois est utilisée dans plusieurs fonctions distinctes. Reconnue généralement comme marqueur d'interrogation (*hein?*), elle décrit aussi une fonction d'interaction (comme sollicitation d'approbation) et une fonction de ponctuant, comme dans l'exemple suivant.

5. J'ai travaillé à peu près un an après être mariée *hein* et puis...

«Les *là*, *tu sais*, *hein*, *n'est-ce pas*, *osti* et autres ponctuels contribuent à rendre dynamiques certains discours spontanés en accentuant la rythmique des énoncés.» (Vincent 1993)

Donc dans un rôle de ponctuant, un exemple de *hein* aurait les caractéristiques A et B, mais pas la caractéristique C. Les quatre premiers exemples du français sont des occurrences du *hein* marqueur d'interaction. Dans une étude de particules à travers plusieurs langues, il faudrait tenir en compte la fonction de ponctuant. On peut très facilement imaginer qu'une même forme pourrait remplir, comme en français, le rôle de ponctuant et le rôle de marqueur d'interaction. Selon Vincent, c'est une intonation distincte qui permet aux locuteurs de distinguer entre les deux types de particules. S'il faut se fier sur une différence d'intonation, un bon modèle prosodique est nécessaire pour l'étude de ces éléments. Comme chaque langue se sert de l'intonation différemment cet aspect prosodique ajoute toute une autre dimension à l'analyse de ces éléments.

Les particules dans mes exemples rempliraient une fonction d'interaction, liée à l'aspect dynamique du va-et-vien dans la conversation. Je réfère aux aspects mentionnés dans la caractéristique C.

Tous ces fonctions se ressemblent; ils augmentent le contact, ils clarifient, bref, ils expriment le désir des interlocuteurs que la communication se déroule dans une manière convenable.

Cet élément serait donc une sorte de "lubrifiant" discursif, et tout comme dans un moteur ce lubrifiant est important et nécessite une application fréquente. Il existe des expressions reconnues qui remplissent cette fonction en français (*n'est-ce pas, ne croyez-vous pas que, comme vous l'avez déjà dit, etc.*), mais ces expressions sont encombrantes à répéter avec la fréquence dont on a besoin dans une conversation spontanée, et on aura tendance à les retrouver seulement en situation de discours formel, où les éléments marginaux comme le *hein* sont stigmatisés.

La ressemblance de ces éléments à travers les langues est facilement expliquée en se fiant aux caractéristiques du discours, car ce sont des caractéristiques de la communication, qui évidemment se ressemblerait à travers les langues de la culture occidentale. Ce serait intéressant d'examiner le parler spontané de langues d'autres familles et provenant de cultures radicalement différentes, pour voir si le phénomène est contrainte à la culture occidentale, ou s'il s'agit peut-être d'un phénomène universel du discours.

Toutes ces caractéristiques du discours sont très générales, et ils relèvent de principes extralinguistiques examinés plus souvent par d'autres sciences sociales: la sociologie, la psychologie sociale, l'anthropologie, ou l'ethnographie de la communication. La sociolinguistique a des liens aux autres approches sociales du langage, qui fait en sorte qu'on peut facilement concevoir l'intérêt que représente ces éléments parce qu'ils sont essentiels à la communication. Le cadre de la sociolinguistique, appliqué à l'analyse du discours, convient très bien à une analyse qui incorporera les aspects pertinents de ces domaines.

Ce type de phénomène démontre une complexité élevée. Une étude multidimensionnelle et pan-linguistique est nécessaire pour faire ressortir les tendances que motivent l'existence d'un tel élément.

La linguistique ne peut avancer qu'en agrandissement constamment ses limites.

Bibliographie

Doppagne, A. (1966), *Trois aspects du français contemporain*. Paris, Larousse.

Laforest, Marty (1992), *Le back-channel en situation d'entrevue*, Québec, CIRAL, Université Laval.

Orr, John (1965), «"Hein!" Essai d'une étymologie», *Revue de linguistique romane*, n°29, p.275-288.

Settekorn, Wolfgang (1977), «Pragmatique et rhétorique discursive», *Journal of Pragmatics*, n°1, p. 195-210.

Thibault, Pierrette et Diane Vincent (1992), *Un corpus de français parlé*. Montréal, Université de Montréal.

Vincent, Diane (1993), *Les ponctuants de la langue et autres mots du discours*, Québec, Nuit Blanche.

LINDA THIBAUT
UNIVERSITÉ LAVAL

INTRODUCTION

L'intérêt que suscite la problématique du rythme auprès des chercheurs et des penseurs ne date pas d'hier. Selon le psychoacousticien Fraisse (1974), le rythme est un élément fondamental de tout comportement humain et le langage ne ferait pas exception à la règle.

Dans les paragraphes qui suivent, je présenterai brièvement les fondements théoriques de mon étude, la méthodologie de recherche ainsi que les résultats partiels et quelques conclusions préliminaires.

PROBLÉMATIQUE

Définition du rythme dans le langage

Les définitions du rythme sont nombreuses et varient selon les auteurs; il peut se définir globalement comme étant le résultat perceptuel du retour d'éléments de la chaîne parlée à intervalles de temps plus ou moins réguliers. Les éléments phoniques générateurs de rythme seraient au nombre de trois, soit les contours mélodiques, les syllabes accentuées et les syllabes de divers types de structures, notamment les syllabes de type CV (Vaissière 1991).

L'accent, quoique n'étant pas le seul élément générateur du rythme, n'en est pas moins un des paramètres principaux. Selon les langues, l'accent peut avoir diverses fonctions: il peut être distinctif et permettre de différencier deux unités lexicales autrement identiques. Il peut être focal et mettre en relief une syllabe ou un mot en particulier. Enfin, il peut avoir une fonction démarcative ou rythmique, c'est-à-dire une fonction d'organisation du matériau linguistique en groupes qu'on appelle rythmiques. Le français ne fait appel qu'aux deux derniers types d'accent, puisqu'«il n'y a pas, en français moderne, d'accent mobile à fonction distinctive comme dans la plupart des langues européennes» (Carton, 1974:98).

Facteurs pouvant influencer l'organisation rythmique

Outre les paramètres mentionnés plus haut, le rythme peut être influencé notamment, par le débit, la structure syntaxique et des critères d'ordre stylistique tels que le contexte de production.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Dans le cadre de cette recherche, je vise, d'une part, à identifier les principaux acteurs de l'organisation rythmique en français québécois ainsi que leur rôle respectif. D'autre part, je tente de voir si la variation stylistique, plus précisément le contexte de production, a une influence sur la structure rythmique de cette variété de français.

MÉTHODOLOGIE

Le corpus d'analyse a été constitué à partir d'une série d'énoncés tirés de la bande sonore du long métrage *Le déclin de l'empire américain* du cinéaste québécois Denys Arcand. Ce type d'enregistrement particulier m'offrait les contextes de production nécessaires à la comparaison entre deux styles de discours: formel (entrevue radiophonique et cours universitaire) et informel (conversation).

Pour valider ma classification en énoncés formels et informels, j'ai soumis mon corpus à un groupe de sujets dont la tâche consistait à sélectionner, à l'intérieur des options proposées sur un questionnaire, la situation dans laquelle ils croyaient que la phrase entendue avait été produite. Je n'ai conservé que les phrases dont la situation choisie majoritairement par les sujets correspondait à celle présentée dans le long métrage.

Les énoncés ont ensuite été soumis à un test de perception de l'accent, où on demandait à des sujets naïfs d'identifier les syllabes qui leur semblaient proéminentes. Au plan acoustique, les critères étudiés sont la fréquence fondamentale et la durée syllabique. Les durées syllabiques ont été normalisées par la méthode des scores Z, laquelle permet de contrôler les effets de la variation contextuelle sur la durée segmentale.

Les courbes de F_0 brutes rendent fidèlement les variations de la vitesse de vibration des cordes vocales mais elles nous renseignent très peu sur les éléments pertinents. En effet, l'oreille n'est sensible qu'aux variations se situant au-delà de certains seuils. Depuis quelques années, on assiste à l'élaboration de systèmes de notation de l'intonation qui présentent l'avantage de réduire les données numériques qui constituent une courbe de F_0 à une série de tons qu'on note à l'aide d'un nombre très restreint de symboles. Les systèmes de notation ToBI (Hirschberg & Beckman, inédit), INTSINT (Hirst & Di Cristo, sous presse) et celui proposé par Mertens (1990) sont trois des principaux systèmes existants.

La transcription de l'intonation a été effectuée selon la méthode proposée par Mertens (1990). Ce système comporte quatre niveaux de hauteur (tons): h, b, h+ et b-; les deux derniers représentent les valeurs extrêmes de la gamme tonale du locuteur. Dans ce système, le registre moyen du locuteur est noté B; les tons des syllabes inaccentuées sont inscrits en lettres minuscules (b, b-, h) et ceux des syllabes accentuées, en majuscules. Deux types d'accents sont distingués: l'accent final (représenté par une double lettre majuscule: HH, B-B-) et l'accent initial (représenté par

une simple lettre majuscule)¹. Chaque niveau de hauteur est séparé par ce qu'on appelle un *intervalle majeur*, qui correspond à un peu plus de 3 demi-tons; lorsque l'intervalle se situe entre 1,5 et 3 demi-tons, on parle alors d'*intervalle mineur* à l'intérieur du même niveau (qu'on note ainsi: montée /b, /h; baisse \b, \h). Cette transcription est réalisée à partir de points cibles identifiés sur la courbe de F₀ dont on a calculé l'écart en demi-tons de l'un à l'autre. Chaque accent final sert à identifier les frontières de ce que Mertens appelle les *groupes intonatifs* (GI) et qui correspondent à ce qu'on nomme normalement les groupes rythmiques.

RÉSULTATS

Les tests d'accentuation auprès d'auditeurs naïfs ont constitué en quelque sorte le point de départ de l'étude. Les résultats de ces tests, jumelés à un travail d'accord inter-juges, ont permis d'établir la position des syllabes accentuées. Celles-ci entrent évidemment en ligne de compte lors du travail de transcription de l'intonation. Les résultats perceptuels sont également comparés aux scores Z. Il y a un certain lien entre le pourcentage de perception de l'accent et la durée syllabique; cependant, il n'y a pas de corrélation étroite entre les deux, plusieurs syllabes dont le score Z est nul ayant un haut taux de soulignement et vice versa.

Ceci me porte à croire que la durée, bien qu'étant un critère important pour la perception de l'accent et, par extension, du rythme (puisque l'accent en est une composante) ne doit pas monopoliser toute l'attention, même si plusieurs chercheurs, notamment Boudreault (1968), Duez et Nishinuma (1985) et Levac *et al.* (1993), se basent avant tout sur la durée pour décrire le rythme. Pour ma part, je crois, à l'instar de Dauer (1983) et Vaissière (1991), qu'il est crucial de tenir compte d'autres critères, dont la fréquence fondamentale et son complément perceptuel, la hauteur.

Transcription de l'intonation et regroupements

À partir de la transcription, il est possible de former les groupes intonatifs à partir des accents finals, chaque accent final signalant la frontière d'un GI. Ces GI peuvent ensuite être regroupés en unités plus grandes appelées paquets, et ce selon la hiérarchie des tons de Mertens, selon laquelle le ton B-B- est supérieur à tous les autres, les tons hauts sont supérieurs aux tons bas et le ton H+H+ est supérieur au ton HH.

Le regroupement des GI en paquets est effectué en comparant les accents finals par paires, en commençant par le début de l'énoncé; il y aura regroupement si et seulement si le ton du deuxième GI est supérieur au ton du premier. Sinon, les deux GI demeureront juxtaposés. Voici le résultat de la transcription ainsi que des regroupements pour une des phrases en contexte informel (les parenthèses indiquent les frontières de GI et les crochets, les frontières de paquets):

C'est moi qui payais pis c'est eux qui me disaient quoi faire.

(h H+H+) (h H HH) (b...b HH) [(b.....b BB) \b B-B-]

Ces regroupements sont basés sur l'intonation et seulement sur elle; dans certains cas, il est difficile de percevoir le lien entre l'intonation et la syntaxe et/ou la sémantique. Le modèle utilisé a été conçu à partir d'un corpus de français parlé constitué d'entrevues télévisées de personnages très connus (locuteurs européens utilisant la variété de prestige). Il n'est pas certain que la hiérarchie des tons proposée puisse être applicable à notre variété de français; il faudra de toute façon un corpus beaucoup plus important pour vérifier cette hypothèse. Le nombre moyen de syllabes par GI que j'ai obtenu (3,9) est quelque peu inférieur aux résultats de Poiré *et al.* (1990:99) pour le français québécois (4,84) et supérieur aux résultats de Wenk et Wioland (1982:206) pour le français de France (2,5). Je note une légère différence entre les deux contextes (3,7 syl./GI en contexte informel et 4 en contexte formel); je devrai me pencher un peu plus sur cet écart mais à première vue, on ne peut guère en tirer de conclusions définitives.

Corrélation entre les scores Z et les tons

La moyenne des scores Z a été calculée pour chaque ton accent. Les résultats montrent, d'une part, que les syllabes portant un accent initial sont plus brèves que celles portant un accent final; d'autre part, les syllabes portant un accent final bas sont plus longues en moyenne que celles portant un ton haut, ce qui me porte à croire que, pour les accents finals, les paramètres de durée et de hauteur se complètent dans la réalisation de l'accent; en effet, plus le ton est bas, plus l'allongement se doit d'être marqué. Ces conclusions sont formulées sous toutes réserves, d'autres facteurs devant encore être pris en compte.

Contours mélodiques

Plusieurs suites de patrons semblent permises, tant en discours informel qu'en discours formel. En début d'énoncé, tous les tons sont possibles sauf B-B- (une exception cependant); de même, les tons HH et H+H+ sont aussi courants que BB. Le ton H+H+ (limite supérieure de la gamme tonale du locuteur) est aussi fréquent, en discours informel, que le ton BB (registre moyen); en discours formel, il y a plus de H+H+ que de BB. Dans les deux types de discours, il y a plus de tons HH et H+H+ que de tons BB.

Lorsqu'on passe d'un accent final à l'autre à l'intérieur d'un même énoncé, on remarque peu d'écarts importants (ex.: de H+H+ à BB; de HH à B-B-); on devra toutefois examiner en détails les écarts importants pour voir s'il est possible d'apporter une explication. Enfin, il semble y avoir plus d'écarts importants, du moins proportionnellement, en discours informel qu'en discours formel.

CONCLUSION

Il serait prématuré d'effectuer des généralisations à partir de ces observations; je me permets tout de même de souligner l'importance de tenir compte de plus d'un critère pour analyser le rythme, les résultats prouvant que la durée est insuffisante. Il sera cependant nécessaire de poursuivre le travail d'analyse en suivant les pistes obtenues jusqu'à maintenant. Il est à noter, également, que la quantité de données analysées ne permet pas, du moins pour l'instant, de distinguer les deux types de discours, bien qu'on remarque de légères nuances tant en ce qui concerne la durée des groupes rythmiques que la modulation des courbes de fréquence fondamentale. Il reste à voir si ces nuances se transformeront en différences significatives à la suite d'analyses approfondies.

1. Je tiens à souligner le fait qu'il existe un foisonnement terminologique important en ce qui concerne les accents autres que finals; je m'en tiens au terme *accent initial* pour les besoins de cet exposé.

RÉFÉRENCES

1. Boudreault, M. (1968), *Rythme et mélodie de la phrase parlée en France et au Québec*, Québec, P.U.L., Paris, Klincksieck.
2. Carton, F. (1974), *Introduction à la phonétique française*, Paris, Bordas.
3. Dauer, R.M. (1983), «Stress-timing and syllable-timing reanalyzed», *Journal of Phonetics*, vol. 11, pp. 51-62.
4. Duez, D.; Nishinuma, Y. (1985), «Le rythme en français: alternance de durées syllabiques». *Travaux de l'Institut de Phonétique d'Aix*, vol. 10, pp. 151-169.
5. Fraisse, P. (1974), *Psychologie du rythme*, Paris, Presses Universitaires de France.
6. Hirschberg, J.; Beckman, M. (inédit), *The ToBI Annotation Conventions*, document distribué lors du séminaire *Elsnet Summer School on Prosody*, University College London, 12-23 juillet 1993.
7. Hirst, D.; Di Cristo, A. (sous presse), «A survey of intonation systems», in D. Hirst & A. Di Cristo (dir.) *Intonation Systems: A Survey of Twenty Languages* (sous presse).
8. Levac, L.; Cedergren, H.J.; Perreault, H. (1993), «Phonetic evidence of narrow and wide temporal scope for prosodic constituents in French», in D. House & P. Touati (dir.), *Working Papers 41*, Lund, pp. 54-57.
9. Mertens, P. (1990), Chap. IV, *L'intonation*, in C. Blanche-Benveniste, M. Bilger, C. Rouget & K. van den Eynde (dir.) *Le français parlé. Études grammaticales*, Paris, CNRS, pp. 159-176.
10. Poiré, F.; Sosa, J.M.; Perreault, H.; Cedergren, H.J. (1990), «Le syntagme intonatif en langage spontané: étude préliminaire», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 19, no 2, pp. 93-110.
11. Vaisière, J. (1991), «Rhythm, accentuation and final lengthening in French», in R. Carlson, L. Nora et J. Sunberg (dir.), *Music, Language, Brain and Speech*, MacMillan Press, pp. 188-200.
12. Wenk, B.J.; Wioland, F. (1982), «Is French really syllable-timed?», *Journal of Phonetics*, vol. 10, pp. 193-216.

PHILIPPE L. VALIQUETTE

UNIVERSITÉ LAVAL

*J'y allais...*Réponse de LA FONTAINE à M. Hervart qui venait le prier de s'installer chez lui après la mort de M^{me} de la Sablière.*Préambule, ou avant d'y aller*

La conceptualisation du mouvement n'est pas chose simple, mais ne peut être menée somme toute de mille façons différentes. Si la langue française présente un amalgame de trois radicaux sous la table de conjugaison du verbe *aller* — ce qui en soi peut constituer trois visions non identiques du mouvement —, rien ne laisse supposer *a priori* qu'un tel partage se retrouve dans une autre langue et, s'il existe, qu'il obéisse aux mêmes paramètres de répartition. C'est par le supplétisme verbal qu'est désigné cet assemblage *irrégulier*, propre aux verbes offrant une distribution de formes attenantes ne partageant pas une origine étymologique commune. Cette distribution, assemblant des formes différentes, pourrait alors réunir par cette différence une même quantité de sens particuliers, puisqu'il peut être posé qu'à chaque forme correspond un sens².

Ne s'attarder qu'aux unités de sens « aller » fait de plus paraître bien vite cette insuffisance: qu'il faille accorder une importance égale aux formes de sens « venir » devient indispensable — en fait foi le système du grec ancien, dont il sera traité plus loin. Il n'est au surplus préalablement admis qu'une distinction sémantique « aller » / « venir », exactement symétrique, s'installe dans une langue quelconque et que, semblablement, elle devienne exploitée de façon identique dans toutes les autres. Il est tout aussi primordial alors de saisir ce qui, dans la systématique de chaque langue, a pu influencer l'organisation des formes. C'est déjà tâche difficile que d'observer, de façon précise, cette *binarité* « aller » / « venir », si elle existe empiriquement, exclue de cette sous-division plus englobante qu'est la pseudo-catégorie des verbes de mouvement. L'analyse, sans avoir la prétention de vouloir offrir pour le verbe *aller* quelque explication d'allure universelle, n'aura comme unique défi ici que de rassembler certains points de similitude qui existent entre le grec homérique, le grec classique et le français.

Il semble³ devoir exister pour *aller* un caractère supplétif dans chaque cas d'une allure similaire, qui ne montrerait en fait — l'apparence d'un nombre magique écartée — que l'évolution de trois racines ayant un sémantisme semblable. La langue grecque classique, c'est-à-dire le dialecte ionien-attique, faisait état d'une conjugaison supplétive pourvue de trois racines inégalement réparties entre modes et temps — et d'ailleurs d'une répartition différente de celle observée pour le grec homérique: la montée notamment du présent homérique εἶμι vers le futur, en grec classique, et l'extension du radical ἐρχ- des quasi-nominaux en langue homérique au temps présent en ionien-attique. Le latin classique, lui, ne paraît pas contenir dans cette situation d'irrégularité particulière; les unités se côtoient alors

sans jamais constituer, même de façon virtuelle, cet unique paradigme *amalgamé* retrouvé en français, semblable à celui du grec. Mais ces similitudes, issues d'ailleurs d'une vision diachronique d'états fort différents, doivent être entrevues comme des faits analogues, et non comme le signe d'une identité. Qu'elles appartiennent à des langues ne partageant pas la même synchronie n'invalide pas le fait d'analogie, mais ne saurait en contrepartie supporter le constat d'une identité.

L'usage intensif d'une forme de langue lui assure la survie, mais non l'intégrité et de sa forme et de son sens. Un objet de comparaison fort simple, mais très révélateur, est celui de la pièce de monnaie: si l'usage qui en est fait demeure restreint, elle ne s'altérera pas, sinon très peu, et peut même tomber par la suite en désuétude; par contre, un usage excessif pourra graduellement détériorer toute inscription qui y prend place, jusqu'à ce que la lecture en soit devenue impossible — l'usage stimulerait l'abstraction du sens des racines, si cette abstraction n'est pas d'abord effective ou ce même processus déjà entamé (cf. fin de la note²: *être* et γίγνομαι). Mais la pièce de monnaie devenue très usuelle n'a besoin des inscriptions qu'à titre indicatif, parce qu'elle se distingue alors, avant tout, bien plus naturellement par sa taille et par son poids. Il appert que les formes de langues évoluent de la même façon; par la manipulation fréquente, elle sont sujettes à s'altérer, sans pour autant perdre ce minimum d'indication *significative* qui pourra souvent correspondre au sens abstrait et originel de la racine. Le locuteur français, par exemple, ne visualise pas consciemment le changement lexical qui s'opère lorsqu'il utilise une forme du présent de l'indicatif (*je vais*) pour ensuite devoir passer immédiatement, par les contraintes du discours, à une forme du futur (*j'irai*); tout indique qu'il y aurait affaiblissement ou atténuation du sens originel des racines au profit d'une structure sémantique dominante, le paradigme verbal.

HUMBOLDT'S 'UNIVERSAL'

Suppletion is undesirable, uniformity of linguistic symbolization is desirable: both roots and grammatical markers should be unique and constant.

Entre le grec et le français: l'indo-européen?

Létoublon (1985) affirme que le verbe de mouvement, lorsqu'il appartient à un paradigme qui n'est pas supplétif, tire seulement profit des oppositions aspectuelles simples entre les thèmes. Dans le paradigme supplétif de la langue homérique, les oppositions aspectuelles d'ordre grammatical se superposent aux oppositions sémantiques d'ordre lexical entre les deux racines IE *ei-/i-s et *əi/- (Létoublon 1985). Dans la vision d'une action en cours, l'attention peut être portée sur un point de son développement, qui est habituellement le point d'aboutissement: la racine *əi/- — fort probablement à l'origine de la forme latine *ambulare* — sert à former l'aoriste ἤλθον. Se combinant avec le suffixe -θ-, apte à signifier l'aboutissement de l'action et de l'état, elle devenait ainsi la plus

apte des formes qui puisse alors signifier le présent d'aspect *déterminé*, dont la valeur se rapproche de celle de l'aoriste et doit se traduire par « venir »:

[...] la langue disposait de deux verbes, l'un dénotant le déplacement vers un but déterminé, qui a donné un aoriste caractérisé comme déictique, l'autre dénotant le déplacement dans l'absolu, qui a donné un présent (déictiquement neutre par lui-même, mais dont l'opposition à ἤλθον a déterminé la deixis opposée). Elle les a unis, n'ayant pas besoin du sens « venir » pour l'aspect duratif, non plus que du sens « aller » pour l'aspect aoristique, ces oppositions étant d'ailleurs toujours neutralisables, par divers moyens, comme un complément prépositional ou un préverbe (Létoublon 1985: 57-58).

À la différence du système grec, la langue latine se constitua un système verbal dans lequel la structuration des temps dominait les valeurs aspectuelles qui résidaient dans les thèmes IE: une réunion des racines *ei-/i- et *ə/l-, sous le même paradigme, où le soin d'une répartition selon l'emploi aurait été la charge de la catégorie aspectuelle, n'aurait sans doute pas été effective. N'usant pas des mêmes paramètres que le système aspectuel grec, la catégorie latine aurait probablement été dans l'impossibilité de le faire. En français, selon Guillaume, l'interférence du temps lexical — lié à la valeur aspectuelle des radicaux IE — et du temps grammatical permettrait d'expliquer la distribution:

À l'aspect indéterminé *eo*, le latin aurait opposé un ultra-indéterminé *uado* sans perfectum usuel, et témoignant par là de l'aversion des ultra-indéterminés pour le temps transcendant. En face de cet ultra-indéterminé *uado*, l'indéterminé simple *eo* serait apparu relativement déterminé et capable, en conséquence, de concourir à l'expression du futur. Ainsi, à un moment donné, on aurait manqué d'un véritable indéterminé et il aurait fallu combler cette lacune par emprunt à un verbe de sens voisin, sans doute *ambulare*, d'où *aller*.

Il est curieux de constater que cette répartition du verbe « aller » sur trois aspects a eu des suites jusque dans le français moderne [...] (Guillaume 1933: 54, texte de la vingtième note).

Reste à savoir comment *ambulare* serait devenu subitement un véritable indéterminé, puisqu'on ne s'appuie plus alors sur les valeurs implicites des racines IE, mais plutôt sur les valeurs qu'elles eurent à prendre pour s'intégrer au paradigme. Guillaume reconnaît d'ailleurs que le « radical *all-* remonte à un verbe latin dont, en l'absence d'une étymologie tout à fait certaine, on ne peut mesurer l'affinité naturelle avec la position qu'il s'est attribué dans la conjugaison française » (Guillaume 1941: 124; notre soulignement)⁶.

Conclusion

En français comme en grec ancien, la distribution des formes adopterait un schème non aléatoire, conforme à la valeur originelle des racines. Un assemblage des formes qui, par le particularisme des racines conservé, saurait être porteur d'une plus ample signification, au-dessous d'une valeur abstraite « aller ». Sans

cela, quel aurait été le profit d'adjoindre des formes défectives et de conserver tel assemblage, lui-même d'allure déviante? Le mouvement de plus, parce qu'il suppose un déplacement, doit être conçu comme une entité comprise entre un point d'origine et une limite de fin. Si l'aspect semble occuper une grande place dans la formation et l'organisation des formes de sens *aller* et *venir*, c'est probablement que la catégorie contraint l'esprit à se représenter la réalisation de l'événement, elle aussi, comme le déplacement, contenue dans un intervalle.

¹Mes plus sincères remerciements vont d'une part à M. Albert Maniet, qui se chargea d'annoter soigneusement une version antérieure de cette communication, à ce moment de quelque 20 000 mots plus volumineuse — il faudra donc se garder d'imaginer qu'il y a place ici, dans ce bref survol, pour chacune de mes observations d'alors. C'est d'autre part et surtout envers M. René Lesage que je suis le plus redevable: sans son soutien continu, sans ses lectures successives de la première ébauche, des versions subséquentes et de celle-ci, jamais l'idée d'offrir un texte à l'origine bien maladif, encore moins une portion, ne serait parvenue jusqu'ici. Je ne saurais, de plus, passer sous silence l'éclairante contribution de M. Jacques Ouellet. C'est uniquement à l'auteur enfin qu'il faudra bien entendu attribuer toute omission ou incohérence.

²C'est à la lecture d'une définition générale du supplétisme qu'est aperçue la courte vision de la linguistique traditionnelle: « [...] the result of 'supplétion' [is] the suppletive use of different roots or stems for different forms of the 'same word' » (Hock 1991: 182, notre soulignement). Par tradition n'est pas souvent reconnue, de plus, l'utilité de différencier les verbes irréguliers des verbes supplétifs: tous les deux présentent un caractère anormal ou déviant, mais réussissent tout de même à former des tables de conjugaisons complètes, ce qui n'est toutefois pas le cas pour les verbes défectifs (cette dernière catégorie demeurant assez généralement bien isolée de toutes les autres).

³Faut-il rappeler la petitesse du corpus homérique face à la quantité de faits de langue obscurs qu'il contient?

⁴Analogie dont nous tenons M. Gilles Maloney, helléniste, pour heureux responsable de nous l'avoir transmise.

⁵Signifiant pour sûr le mouvement efférent, et ayant servi à former $\epsilon\dot{\iota}\mu$, *ire* en latin et les formes en *ir-* du français, elle est une formation de présent radical plutôt rare, sans voyelle thématique jointe. Les formes athématiques demeurent à vrai dire incapables de rendre autre aspect que celui du « présent indéterminé », la durée sans vision de terme: leur association avec les thèmes de parfait ou d'aoriste devenait alors contraignante. Le verbe *être* ($\epsilon\dot{\iota}\nu\alpha\iota$), de même formation, voit par son incapacité à pouvoir se combiner au thème d'aoriste le verbe *devenir* ($\gamma\dot{\iota}\gamma\nu\omicron\mu\alpha\iota$) lui suppléer. Ces unités ne s'opposant que très peu sur le plan sémantique — toutes deux gravitent autour de l'« étant » — parviennent à signifier bien plus lorsqu'elles partagent un même paradigme, où leurs particularités profondes peuvent être exploitées. Faudrait-il alors s'étonner de constater l'état supplétif du verbe *être* en français, tout aussi usuel, ayant emprunté ses temps à *esse* et *stare*?

⁶Outre le postulat d'une métaphore à l'origine de *aller*, fondée sur $\alpha\lambda\alpha$ « aile », D'auzat perçoit dans *amb-ul-are* non pas la survivance de la racine IE $*\alpha\lambda-$, mais l'exploitation d'une racine italo-celtique, $*el-$: « La conservation d'un verbe gaulois en latin vulgaire, pour être rare, n'est pas invraisemblable, dans le désarroi provoqué par l'insuffisance d'*ire*, mot trop court, dont le radical était absorbé par la flexion [vu son irrégularité de présent athématique] » (1932: 129). Voir notamment Lanly (1959) pour une étymologie d'*aller* fondée sur l'existence et la survivance du subjonctif volitif *adeamus*, formé de *ad* et *ire*.

Références:

- CHEVALIER, J.-C. (1976): « Sur l'idée d'« aller » et de « venir » et sa traduction linguistique en espagnol et en français », *Bulletin Hispanique*, N^{os} 3-4 (juillet-décembre 1976), tome LXXVIII, pp. 254-312.
- CLARK, E. V., GARNICA, O. K. (1974): « Is He Coming or Going? On the Acquisition of Deictic Verbs », *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, 13, pp. 559-572.
- DAUZAT, A. (1932): « *Andare-aller* » d'après les atlas linguistiques », in *Études de dialectologie romane*, Genève, Slatkine Reprints, pp. 121-130.
- FILLMORE, CH. J. (1966): « Deictic Categories in the Semantics of 'Come' », *Foundations of Language*, 2, pp. 219-227.
- (1982): « Towards a Descriptive Framework for Spatial Deixis » in *Speech, Place and Action: Studies in Deixis and Related Topics*, New York, John Wiley and Sons Ltd, pp. 31-60.
- (1971, 1983): « How to Know Whether You're Coming or Going », in *Essays on Deixis*, Tübingen, Gunter Narr Verlag Tübingen, pp. 219-228.
- GROUSSIER, M.-L. (1978): « Sur les verbes *come* et *go* en anglais contemporain », *T.A. Informations*, 1 (pp. 22-41) et 2 (pp. 33-56).
- GUILLAUME, G. (1933; 1941): « Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe, esquisse d'une théorie psychologique de l'aspect » (pp. 46-58); « De la répartition des trois radicaux du verbe « aller » entre les formes de la conjugaison française » (pp. 120-126); in *Langage et Science du langage*, Paris, Librairie A.-G. Nizet et Québec, Presses de l'Université Laval.
- (1964): *Temps et Verbe, théorie des aspects, des modes et des temps, suivi de L'architectonique du temps dans les langues classiques*, Paris, Honoré Champion.
- HOCK, H. H. (1991): *Principles of Historical Linguistics*, Seconde édition revue et augmentée, Berlin, Mouton de Gruyter.
- LAMIROY, B. (1983): *Les verbes de mouvement en français et en espagnol. Étude comparée de leurs infinitives*, Leuven, Benjamins Publishing company and Leuven University Press.
- LANLY, A. (1959) « La série andar(e)-anar-aller », *Revue de linguistique romane*, tome XXIII, n^{os} 89-90 (janvier-juin 1959), pp. 112-130.
- LÉTOUBLON, F. (1985): *Il allait, pareil à la nuit: Les verbes de mouvement en grec, supplétisme et aspect verbal*, Études et commentaires '98, Paris, Klincksieck.
- (1992) « La deixis spatio-temporelle et le système verbal: le cas du grec ancien », in *La deixis* (Actes du Colloque en Sorbonne, 8-9 juin 1990), Paris, PUF, pp. 265-276.
- TAYLOR, K.A. (1988): « We've got you Coming and Going », *Linguistics and Philosophy*, 11, pp. 493-513.

DOMINIQUE VEILLEUX

UNIVERSITÉ LAVAL

En faisant porter mon projet de maîtrise sur le vocabulaire servant à exprimer les qualités et les défauts psychologiques de l'être humain dans le parler des Îles-de-la-Madeleine, je voulais allier le côté pratique et le côté théorique de la géolinguistique et de la lexicologie, mais j'étais loin de me douter de tout le travail que cela pouvait impliquer. Cet article me permet de partager l'expérience que j'ai vécue et d'exposer les problèmes que j'ai rencontrés au cours de mon enquête.

Dans un premier temps, je rappellerai les grandes lignes de mon projet de mémoire, ce qui m'amènera à faire état de la méthodologie utilisée, sujet qui sera plus amplement développé dans la deuxième partie de cet article.

Aperçu du projet de mémoire

Mon mémoire de maîtrise porte sur le vocabulaire servant à exprimer les qualités et les défauts psychologiques de l'être humain dans le parler des Îles-de-la-Madeleine.

Ma recherche a pour objectifs 1) de mettre en pratique les principes et les méthodes de l'enquête géolinguistique par le biais d'une enquête de nature lexicale effectuée aux Îles-de-la-Madeleine; 2) d'inventorier de façon systématique un secteur particulier du vocabulaire en usage aux Îles; 3) de préciser les composantes géolinguistiques et les sources historiques de ce secteur particulier du vocabulaire et 4) de contribuer ainsi à une meilleure connaissance du parler madelinot.

J'ai choisi d'étudier le parler des Îles-de-la-Madeleine car c'est un parler qui est assez mal connu dans son ensemble. Nous ne disposons à ce jour que de données linguistiques fragmentaires et passablement vieilles (Hubert 1938, Héon 1943 et Carbonneau 1944, 1945 et 1948). *Le Glossaire acadien* de Pascal Poirier (1963) renferme aussi quelques emplois lexicaux propres au parler madelinot. On peut également extraire des enquêtes de Massignon (1962) et de Dulong (1980) des données concernant le parler des Îles, mais il faut se rappeler que ces deux remarquables enquêtes furent menées principalement auprès de personnes âgées; on peut se demander alors dans quelle mesure les données recueillies lors de ces enquêtes rendent compte du parler madelinot actuel.

D'autre part, le statut géolinguistique particulier des Îles-de-la-Madeleine me semblait idéal pour effectuer des enquêtes linguistiques. En effet, les Îles-de-la-Madeleine sont rattachées politiquement à la province de Québec, mais, du point de vue linguistique, elles ont été traditionnellement associées au domaine acadien. Il me paraissait donc intéressant de me pencher sur les liens qui unissent le parler madelinot aux variétés québécoise et acadienne, notamment pour ce qui est du vocabulaire général. L'étude d'un vocabulaire plus traditionnel et plus technique, celui de la pêche par exemple, aurait été tout aussi intéressant, mais je n'aurais eu qu'une idée fragmentaire des composantes du parler madelinot.

La pêche étant spécifique aux régions maritimes, mes données auraient probablement été biaisées.

Contrairement aux enquêtes géolinguistiques traditionnelles, mon enquête a été effectuée auprès de témoins de deux groupes d'âge. Ainsi, j'ai enquêté auprès de personnes plus âgées (50-65 ans) et auprès de personnes plus jeunes (18-25 ans) dans le but de recueillir des données qui rendent compte du parler actuel des Îles. La prise en considération de la variable «âge» devrait, en outre, me permettre, le cas échéant, de déceler les mouvements de ce vocabulaire.

En tenant compte de ces objectifs de recherche, les problèmes rencontrés lors des enquêtes seront plus facilement compréhensibles.

Méthodologie: les enquêtes

Faire des enquêtes sur le terrain, et en particulier des enquêtes de nature géolinguistique, n'est pas aussi facile que cela peut sembler. Pour ma part, avant de faire mes enquêtes, je n'avais qu'une expérience somme toute assez livresque du travail d'enquêteur.

Avant tout, l'enquêteur doit avoir une bonne idée des données qu'il veut recueillir et du milieu couvert par son enquête. C'est pourquoi il est nécessaire de se documenter sur le milieu enquêté. La lecture de documents portant sur les Îles-de-la-Madeleine m'a permis de me familiariser avec l'histoire et le contexte socio-économique des Îles. Ainsi, j'ai appris que les Îles avaient été peuplées par un fort contingent d'Acadiens après la Déportation; qu'elles ont longtemps entretenu des relations commerciales importantes avec les provinces maritimes; que, depuis les années 1970, les Îles sont une destination-vacances pour bon nombre de touristes québécois et étrangers; etc. Ces renseignements seront probablement utiles pour tenter d'expliquer les changements linguistiques survenus aux Îles.

Par la suite, j'ai pris connaissance d'un certain nombre d'enquêtes géolinguistiques faites dans d'autres localités (Massicotte 1978, Lorent 1977, etc.) afin de mettre au point ma méthodologie. J'ai été cependant fort déçu de constater que les auteurs de ces enquêtes étaient peu loquaces concernant leur manière de procéder. Par ailleurs, ces enquêtes couvraient des secteurs plus concrets du vocabulaire, secteurs pour lesquels, je suppose, les données doivent être plus faciles à recueillir que celles d'un secteur plus abstrait.

Afin de planifier les étapes à suivre, j'ai consulté, par la suite, quelques ouvrages plus généraux portant sur la géographie linguistique (Chambers et Trudgill 1980, Chaurand 1972 et Francis 1983).

Ces ouvrages m'ont permis de dégager les étapes suivantes: il faut d'abord déterminer le domaine d'enquête et principalement le nombre de points d'enquête. Mon choix s'est arrêté sur les Îles-de-la-Madeleine pour les raisons évoquées précédemment. Il est important de savoir que les Îles-de-la-Madeleine comptent 8 localités, 6 francophones et 2 anglophones. Compte tenu de leur petit nombre, il va de soi que j'ai choisi d'enquêter dans les 6 localités francophones. De plus, ces 6 localités sont réparties sur 4 îles. J'ai voulu couvrir l'ensemble de l'archipel, mais j'aurais aussi pu me limiter à une seule île. Je pense, par exemple, à l'île du Cap-aux-Meules qui est la plus peuplée et qui est peuplée par des gens venus des autres îles de l'archipel. La variation

linguistique que l'on peut observer sur cette seule île serait probablement suffisante pour faire l'objet d'une recherche.

Il convient ensuite de préciser quel aspect linguistique on veut investiguer. J'ai choisi le lexique, mais j'aurais aussi bien pu choisir la phonétique; en effet, il existe une très grande variété de prononciations aux Îles, on n'a qu'à penser au /r/. (On retrouve en effet une grande variété de prononciation du /r/, qui est roulé sur l'île du Havre-Aubert, grasseyé sur l'île du Cap-aux-Meules et absent sur l'île du Havre-aux-Maisons.)

Si on choisit d'étudier le lexique dans le cadre d'un projet de maîtrise, on ne peut pas non plus étudier tout le lexique. Il convient de déterminer un champ lexical. J'ai choisi le vocabulaire des qualités et des défauts pour les raisons évoquées antérieurement. Il faut finalement s'assurer que les données recueillies seront facilement comparables et surtout analysables.

Afin que les enquêtes livrant le vocabulaire recherché soient bien effectuées, il est important de se munir d'un instrument essentiel, le questionnaire. Un bon questionnaire facilite grandement la cueillette des données, mais cela demande une préparation minutieuse.

Pour élaborer mon questionnaire, j'ai eu recours aux questionnaires des enquêtes déjà effectuées au Canada par Dulong (1980), par Lavoie (1985) et par Massignon (1962). Je me suis alors aperçue que le vocabulaire que j'avais choisi d'étudier n'était pas facilement structurable et qu'il ne tenait pas une très grande place dans ces enquêtes. La consultation du *Système raisonné* de Hallig et Wartburg (1963) et du *Thésaurus Larousse* de Péchoin (1991) m'a permis d'enrichir, de structurer et d'affiner davantage mon questionnaire.

Une fois le questionnaire élaboré, il faut déterminer le type de questions et la méthode d'enquête. Dans le but de recueillir les données dans un contexte qui soit le plus spontané possible, j'ai d'abord opté pour la méthode dite de conversation dirigée. Ainsi, j'ai abordé mes premiers témoins en leur parlant des personnes de leur entourage, de leur milieu de travail, cherchant à créer une situation propice à l'expression du vocabulaire des qualités et des défauts. J'abordais aussi des thèmes plus vastes comme la violence, la politique, etc. Je me suis vite rendue compte que cette méthode ne donnait pas les résultats escomptés. Bref, cette technique ne m'a pas permis, lors de mes premières enquêtes, de ramasser, d'une part, des données comparables d'un témoin à un autre et, d'autre part, de recueillir suffisamment de données pour établir mon corpus. J'ai donc dû réajuster le tir. Les pré-enquêtes que j'avais effectuées auprès de personnes madeleiniennes habitant Québec n'avaient pu me permettre de bien entrevoir une telle difficulté; d'où l'importance de bien mener les pré-enquêtes.

C'est pourquoi j'ai décidé d'employer, pour la suite de mon enquête, une méthode beaucoup plus directive. J'ai alors composé un questionnaire comportant deux volets. Le premier volet était composé d'une liste d'environ 200 mots et expressions recueillis en grande partie dans des glossaires annexés à des ouvrages portant sur les Îles-de-la-Madeleine. Ces mots généralement identifiés comme des particularismes madelinots me donnaient un bon point de départ concernant le vocabulaire à l'étude. Lors des enquêtes, je demandais directement au témoin s'il employait tel mot et quel sens il lui attribuait. Par exemple, j'avais le mot

amieller au sens de «flatter, enquiquiner» et le témoin me répondait s'il employait ou non le mot. Le deuxième volet du questionnaire fut élaboré à partir des données recueillies par l'équipe de Dulong (1980). Ainsi, pour le concept «embobiner quelqu'un», le témoin avait à choisir entre les mots *embobiner*, *empigeonner*, *enfrouaper* et *emberlificoter* et devait me dire lequel ou lesquels il utilisait le plus fréquemment. Parmi la série de mots que je leur suggérais, au moins un des termes avait été recueilli aux Îles lors des enquêtes menées par l'équipe de Dulong. Cette nouvelle façon de procéder me permettait d'assurer la comparabilité des données recueillies d'un témoin à un autre. Les deux volets de mon questionnaire me permettaient ainsi de tenir compte des différentes composantes géolinguistiques du parler madelinot.

Outre les problèmes reliés à la méthode d'enquête utilisée, l'enquêteur peut rencontrer des difficultés en ce qui a trait au contact avec les témoins. À ce propos, je me suis vite rendue compte que l'enquêteur ne doit pas chercher à s'imposer. Une personne qui ne montrera pas de réticences à se faire interviewer sera sûrement un meilleur témoin qu'une personne qui ne veut pas. Il faut aussi éviter de s'enfermer dans un réseau unique de témoins. La tentation est grande, surtout pour un enquêteur qui n'est pas du milieu, d'enquêter auprès de personnes faisant partie de la même classe sociale ou de la même famille. Par exemple, lorsque j'ai décidé de faire mes enquêtes aux Îles-de-la-Madeleine, je connaissais là-bas des familles de différents milieux. J'ai essayé d'éviter le piège du réseau; bien que, en général, mes témoins aient un niveau de scolarité plus élevé que la moyenne, j'ai quand même des témoins (surtout chez les personnes plus âgées) provenant de la classe ouvrière et ayant un niveau de scolarité moins élevé. En ce qui concerne le groupe des témoins plus jeunes, ce sont tous des étudiants du Cégep, donc ayant un niveau de scolarité plus élevé. Ma recherche ne se situant pas dans le cadre de la sociolinguistique, l'influence de ces facteurs sociaux ne fera pas l'objet d'une analyse.

Conclusion:

Les problèmes rencontrés au cours des enquêtes peuvent différer d'une recherche à une autre, selon les objectifs poursuivis. Pour une personne qui étudie la phonétique, par exemple, les exigences relatives à l'enquête ne seront probablement pas les mêmes que pour un chercheur travaillant en sociolinguistique.

Il faut aussi souligner le fait qu'enquêter sur la langue peut être plus difficile qu'enquêter sur le folklore. Les personnes sont souvent mal à l'aise de parler de la langue et les enquêteurs peuvent être mal perçus.

Bien que le travail sur le terrain soit difficile car il exige beaucoup de temps et d'énergie, il n'en demeure pas moins une expérience des plus enrichissantes.

Bibliographie:

- Carbonneau, H. (1944), «Le parler des Madelinois», dans *Mémoires de la Société royale du Canada*, Ottawa, t. 38, section 1, série 3, pp. 49-66.
- (1945), «Les archaïsmes du parler madelinois», dans *Mémoires de la Société royale du Canada*, Ottawa, t. 39, section 1, série 3, pp. 19-38.
- (1948), «L'odyssée d'un vieux verbe», dans *La Revue de l'Université Laval*, Québec, vol. 2, no 9, pp. 798-811.
- (1948), «Nos vieilles façons de dire aux Îles-de-la-Madeleine», dans *Les Archives de Folklore*, no 3, Montréal, Fides, pp. 83-107.
- (1949), «Le parler qu'il ne faut pas laisser mourir», dans *Liaison*, Montréal, vol. 3, no 21, pp. 3-15; no 22, pp. 84-97.
- Chambers, J.K. et P. Trudgill (1980), *Dialectology*, New York, Cambridge University Press.
- Chaurand, J. (1972), *Introduction à la dialectologie française*, Paris, Bordas.
- Dulong, G. et G. Bergeron (1980), *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*, 10 vol., Gouvernement du Québec, Ministère des Communications en coproduction avec l'Office de la langue française.
- Francis, W. N. (1983), *Dialectology. An introduction*, New York, Longman Linguistics Library.
- Hallig, R. et W. von Wartburg (1963), *Système raisonné des concepts pour servir de base à la lexicographie. Essai d'un schéma de classement*, 2^e éd., Berlin, Akademie-Verlag.
- Héon, U. (1943), *Quelques mots et expressions en usage aux Îles de la Madeleine*, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton (inédit).
- Hubert, P. (1938), «La langue française aux Îles-Madeleine», dans *Deuxième Congrès de la langue française au Canada. Mémoires*, Québec, t. 1, pp. 54-75.
- Lavoie, T., G. Bergeron et M. Côté (1985), *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, 5 vol., Gouvernement du Québec, Office de la langue française.
- Lorent, M. (1977), *Le parler populaire de la Beauce*, Montréal, Leméac.
- Massicotte, M. (1978), *Le parler rural de l'Île-aux-Grues (Québec). Documents lexicaux*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Massignon, G. (1962), *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, 2 vol., Paris, Klincksieck.
- Péchoin, D. (dir.) (1991), *Thésaurus Larousse: des mots aux idées, des idées aux mots*, Paris, Larousse.
- Potier, P. (1993), *Le Glossaire acadien*, Éd. critique de Pierre M. Gérin, Moncton, Éd. d'Acadie [manuscrit datant de 1927].

*L'apport du français nord-américain
à l'anglais des États-Unis d'après les
relevés du Dictionary of Americanisms
de M.M. Mathews*

ROBERT VÉZINA

UNIVERSITÉ LAVAL

Que l'anglais ait influencé le français parlé en Amérique du Nord n'est un secret pour personne, comme en témoignent notamment les nombreuses études traitant du phénomène des anglicismes en français québécois. En revanche, qu'il y ait eu une certaine influence du français nord-américain sur l'anglais parlé aux États-Unis et au Canada peut paraître surprenant étant donné la position de force grandissante occupée par l'anglais à partir de la Conquête de 1760. C'est cet apport lexical français, modeste mais bien réel, que nous avons entrepris d'examiner selon un point de vue historique dans le cadre de notre mémoire de maîtrise.

Notre étude, qui n'a pris en considération que l'anglais des États-Unis, s'est faite à partir d'un échantillon de gallicismes (emprunts au français) tiré du *Dictionary of Americanisms* (DA) de M.M. Mathews. Cet ouvrage ne s'intéresse qu'aux mots et aux acceptions attestés pour la première fois en anglais dans une source écrite provenant des États-Unis; la nomenclature du DA comprend donc des néologismes, des innovations (formelles et sémantiques) ainsi que des emprunts. Les citations illustrant chaque article couvrent une période allant du début de l'implantation des Britanniques au Nouveau Monde jusqu'à l'année 1950. Le recours à un ouvrage lexicographique à visée historique et non pas à un dictionnaire de la langue usuelle était tout indiqué puisque notre intention n'était pas de dégager spécifiquement ce qu'il y a de redevable au français nord-américain en anglais américain actuel, mais bien de cerner l'influence française au cours de l'évolution du parler américain. Ce dernier point prend toute son importance quand on sait que ce phénomène d'emprunt a perdu énormément de son actualité et que plusieurs des gallicismes d'origine nord-américaine attestés à un moment ou à un autre de l'histoire de l'anglais américain sont, de nos jours, sortis de l'usage.

Dans un premier temps, nous avons tracé à grands traits les modalités du contact linguistique entre les locuteurs de l'anglais américain et ceux des trois principales variétés de français nord-

américain correspondant aux trois centres d'implantation du français en Amérique, savoir le Canada (la colonie laurentienne à laquelle nous avons rattaché la Haute Louisiane, c'est-à-dire le *Pays des Illinois*), l'Acadie et la Basse Louisiane (avec pour foyer principal la Nouvelle-Orléans). Il était nécessaire d'identifier les domaines d'activités et les groupes de personnes les plus touchés par ce contact linguistique, et ce à travers la période historique couverte par les données du DA. Par exemple, du milieu du 18^{ème} siècle jusqu'au milieu du siècle suivant, la traite des fourrures et les activités d'exploration de l'ouest du continent, par les rapports quotidiens qu'elles ont entraînés entre de nombreux voyageurs francophones natifs du Canada ou de la Haute Louisiane et des Américains ayant à tout le moins une connaissance minimale du français, constituent une importante voie de pénétration de gallicismes. En ce qui concerne la Basse Louisiane, les contacts entre les populations francophone et anglophone ont été plus complexes et intenses à partir du moment où les États-Unis ont pris possession de toute la Louisiane en 1803. À partir de ce moment, le rôle du français est progressivement passé de celui d'adstrat pour les anglophones à celui de substrat pour les francophones assimilés. Quoi qu'il en soit, l'importance de la Nouvelle-Orléans comme centre culturel ainsi que la présence de populations francophones profondément implantées dans les régions avoisinantes donnent une importance toute particulière au français louisianais par rapport aux autres variétés de français au chapitre de l'apport lexical en anglais américain, et ce même si la contribution louisianaise n'est surtout sensible que dans l'État actuel de la Louisiane et dans les quelques États limitrophes.

Cette première partie complétée, la voie était ouverte pour un examen plus détaillé de la question des gallicismes. Cet examen s'est effectué à partir d'un corpus résultant du dépouillement de la lettre C (le corpus «C»), corpus assez représentatif, croyons-nous, de l'ensemble des gallicismes présents dans le DA. On note la présence d'emprunts formels, d'emprunts sémantiques et de calques. Plusieurs de ces gallicismes sont déjà reconnus comme tels dans cet ouvrage et n'ont pas posé de problème de repérage. Le corpus en compte 45 (quelques-uns ont une étiquette française hypothétique). Par contre, les six étiquettes étymologiques françaises utilisées dans le DA ne sont pas totalement fiables puisqu'elles ne renvoient pas toujours à la bonne variété de français. Nous ne donnons ici que quelques exemples de ces

gallicismes «reconnus» avec les étiquettes attribuées par le DA (l'étiquette *French* est de loin la plus fréquente):

- 1- French: *cabree, cache, to cache* (sens 1 et 2), *cahot, caouane, capote, caribou, cariole, casse tête, cerne, chevreuil, chicot* (sens 1 et 2), *chowder* (sens 1a), *cordelle, coteau, coup* (sens 1a), *coureur de bois*
- 2- Louisiana French: *cheniere*
- 3- Canadian French: *carcajou* (sens a)
- 4- Dialect French: *calumet*
- 5- Voyageur French: aucun (voir par exemple *piece* (subst. n° 2))
- 6- American French: aucun (voir par exemple *prairillon*)

Lors du dépouillement, nous avons tenu compte de la possibilité qu'une origine française (européenne ou américaine) n'ait pas été attribuée à tous les gallicismes présents dans la nomenclature du DA. Conséquemment, divers critères de gallicité ont été définis de façon à orienter le processus de sélection et ainsi repérer des gallicismes hypothétiques (nous en avons recueilli 32); nous reproduisons ici les principaux critères avec quelques exemples:

- La forme et le sens du mot s'apparentent à ceux d'un mot français (angl. amér. *capetaine* < fr. *capitaine*; les deux mots s'appliquant à un chef amérindien).
- Le mot est d'origine amérindienne, mais a une graphie plutôt française (angl. amér. *cantaque, choupique...*), d'où le possible rôle du français en tant qu'intermédiaire.
- Le mot ou une de ses variantes est attesté antérieurement en français nord-américain (par exemple dans le fichier du *Trésor de la langue française au Québec*) avec une forme et un sens similaires (angl. amér. *chichicoe, Creole, cardinal, copalm...*). Ce critère vaut aussi pour les calques (angl. amér. *Cat Nation* et *calumet of peace* seraient des calques de *nation du Chat* et de *calumet de paix*).
- Le mot est considéré comme gallicisme par d'autres auteurs (angl. amér. *Canuck, cocktail...*).
- La ou les premières attestations du mot dans le DA provien(nen)t de sources françaises, traduites ou non (angl. amér. *canoe birch, cardinal, crocodile, copalm...*).

Il s'agissait également de distinguer les gallicismes d'origine nord-américaine de ceux d'origine européenne (il y en a trois dans le corpus «C», dont *cigarette*). Pour ce faire, plusieurs critères ont

été appliqués. D'abord, si le gallicisme peut être rattaché à un mot (un composé, un syntagme) attesté en français nord-américain et qu'en Europe (France, Belgique...) son sens est différent ou bien son emploi n'est que régional ou même inconnu, l'origine américaine de l'emprunt est des plus probables, pour ne pas dire certaine. C'est le cas par exemple de *chevreuil* «cerf de Virginie» et des autres gallicismes désignant une réalité typiquement américaine. Lorsqu'un gallicisme provient d'un mot (d'un composé, d'un syntagme) attesté en français nord-américain et, à quelques variations près, en français européen, il y a lieu de prendre en considération, et ce de façon parallèle, le domaine d'emploi et la voie de pénétration de l'emprunt.

Ainsi, les gallicismes se rapportant à la faune, à la flore et à la géographie du Nouveau Monde, aux cultures autochtones (plusieurs ayant été empruntés au parler des voyageurs ou par son entremise) ou à l'une ou l'autre des activités culturelles, sociales ou économiques des francophones d'Amérique (notamment ceux de Basse Louisiane) ont de fortes chances d'avoir une origine nord-américaine. En comparaison, les principaux domaines d'emploi des gallicismes d'origine française, comme l'a établi Otman (1989, p. 113-114), sont la gastronomie, les beaux-arts et les belles lettres, la mode (vêtements, élégance), la vie sociale, la politique et la diplomatie. Les rapports de civilisation sont très différents.

Quand, de surcroît, les données du DA ou d'autres données historiques montrent que la voie de pénétration de l'emprunt en anglais américain impliquent des francophones, qu'ils soient Canadiens, Acadiens ou Louisianais, la probabilité que cet emprunt soit d'origine nord-américaine est d'autant plus vraisemblable. En effet, les renseignements contenus dans les citations illustrant chaque article du DA ou ceux tirés de sources historiques peuvent indiquer que l'emprunt provient d'un mot utilisé par des francophones nord-américains ou bien désigne une réalité avec laquelle sont en rapport des francophones nord-américains. Parfois, on peut déterminer que l'auteur de la citation était en contact étroit avec des francophones nord-américains.

Somme toute, les renseignements que nous pouvons tirer des gallicismes du corpus «C» sont assez limités, du fait qu'on ne sait pas de quelle variété de français bon nombre de ces gallicismes proviennent ni quelles sont leur(s) voie(s) de pénétration en anglais

américain. Pour aller plus loin, il faut procéder à une étude plus poussée de chaque cas, de façon à montrer la manière dont peuvent être retracées les voies de pénétration d'un gallicisme et comment peut être déterminée la gallicité d'un emploi. Dans notre mémoire, ce type d'analyse a été fait pour six emprunts (*cabree*, *caribou*, *chichicoe*, *bois de vache/bodewash*, *cow wood*, *prairillon*).

Conclusion

Bien qu'il soit le prolongement de celui ayant cours en Europe depuis la conquête franco-normande (1066), le contact linguistique entre le français et l'anglais en Amérique du Nord n'en constitue pas moins un développement original. Premièrement, on sait que l'anglais nord-américain diffère de l'anglais britannique sous divers aspects (voir Forgue 1992), de la même façon que chacune des variétés de français nord-américain se distingue du français de l'Hexagone. Deuxièmement, l'environnement ainsi que le contexte démographique, économique et politique, si différents de ceux d'Europe, ont déterminé les types de relations entre les deux communautés linguistiques et, de là, entre les deux langues. Ces considérations font ressortir l'originalité de la contribution du français nord-américain à l'anglais américain par rapport à celle du français européen. Cette originalité découle autant des champs lexico-sémantiques particuliers des gallicismes et de leurs voies de pénétration que des motifs de leur emprunt en langue anglaise des États-Unis.

Références

FORGUE, Guy Jean (1992), *Les mots américains*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. «Que sais-je», n° 1660, 125 p. (1ère édition: 1976).

MATHEWS, Mitford M., (dir.) (1951), *A Dictionary of Americanisms on Historical Principles*, Chicago, The University of Chicago Press, XVI-1946 p. (consulté dans la réimpression de 1966).

OTMAN, Gabriel (1989), «En français dans le texte: étude des emprunts français en anglo-américain», dans *The French Review*, vol. 63, n° 1 (octobre), p. 111-126.

L'Association des étudiant(es) diplômé(e)s inscrit(e)s en langues et linguistique (AÉDILL) de l'Université Laval organise chaque année un colloque permettant aux étudiant(e)s-chercheur(e)s de deuxième et troisième cycles de présenter l'état d'avancement de leurs travaux. Organisé en totalité par les étudiant(e)s de deuxième et troisième cycles, ce colloque est le seul en son genre au Québec. Il regroupe des étudiant(e)s provenant de plusieurs universités canadiennes.

La présente publication fait état de ces travaux qui touchent plusieurs domaines de recherche soit, la linguistique, la traduction et la didactique.
